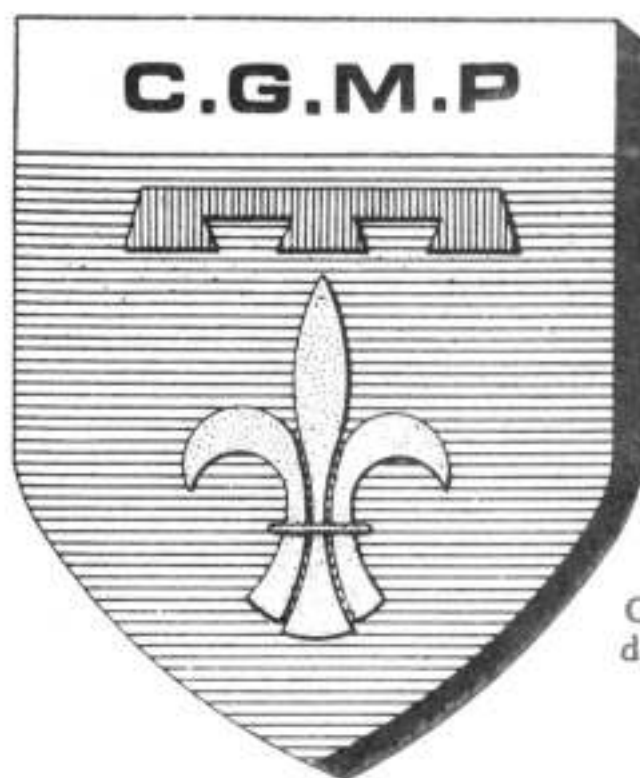


PROVENCE GÉNÉALOGIQUE



CERCLE GÉNÉALOGIQUE
des Alpes de Haute Provence
M.J.C. Pl. de Leinfelden
04100 MANOSQUE

BULLETIN D'INFORMATIONS & DE LIAISONS
PARUTION BI-HEBDOMADAIRE PAR FEUILLET
DANS

LES NOUVELLES AFFICHES DE MARSEILLE

**CENTRE
GÉNÉALOGIQUE DU
MIDI - PROVENCE**

MAISON DE LA CULTURE - 13110 PORT-DE-BOUC - Téléphone 06.39.12 — Provence-Côte d'Azur-Corse

du n°1040 au n°1054

ANNÉE 1987 1

PROVENCE GENEALOGIE

Amis qui nous lisez,
c'est à Vous que
nous nous adressons !

Les collègues soussignés, désignés par le Comité Directeur, ont repris, avec beaucoup d'humilité, la rédaction de « Provence Généalogie » trop prématurément abandonnée par l'Abbé Gueyraud. Les critiques formulées en faveur, ou à l'encontre, de notre bulletin montrent, à l'évidence, la difficulté de la tâche ; le sondage, effectué l'an dernier, permet d'un peu cerner vos desiderata.

Mais ce n'est pas suffisant. Ce bulletin est à Vous. Il faut que Vous nous aidiez à remplir ses colonnes. Il faut que Vous fassiez part à vos collègues, par l'intermédiaire des Présidents, de Vos travaux, sous forme d'articles, de Vos trouvailles, de Vos difficultés, des réponses aux questions posées par des chercheurs dans l'embarras. Si chacun des 830 membres du CGMP fournissait, annuellement, la matière d'un tiers de colonne, il n'y aurait plus de place pour les rubriques permanentes !

Au cours des prochains mois, nous allons essayer d'améliorer la présentation de « Provence Généalogie » en diminuant le « saucissonnage » des articles, si souvent décrié. Vous continuerez à recevoir les « Nouvelles Affiches de Marseille » deux fois par semaine, mais « Provence Généalogie » n'y sera inséré qu'une fois par quinzaine en quatre pages consécutives, formant folio.

Des photographies en noir et blanc (à condition qu'elles ne représentent pas que des mondanités !), des graphiques, des tableaux, des dessins (sous certaines conditions techniques) pourront être reproduits.

Notre but est de, mieux encore, faire de « Provence Généalogie » un lien vivant entre nous.

Vous devez nous aider à y parvenir.

Mmes Jury, Végéas
MM Augier, Collomp, Juteau,
Mounier, Reynaud, si seulement

Erratum

Nous remercions Monsieur l'Archiviste Diocésain de Nice, qui a bien voulu nous signaler une erreur, concernant l'adresse et les heures d'ouvertures de son service, qui s'est glissée dans PG n° 1020. Il fallait lire :

Le Service des Archives Historiques du Diocèse de Nice, 17, rue Alsace-Lorraine (entrée par le portail ouest). Téléphone : 93.87.38.12

Heures d'ouvertures :

- Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

- Vendredi de 14 h 30 à 17 h 30

Vient de paraître

- Aspects méconnus de l'ordre de Malte de Pierre Pasleau de Charnay. Prix 92 FF : disponible COGEP - Galeries Cathédrale, 82 - B-4000 Liège.

Nous sommes tous cousins

I Mathieu André * Lioux (84) 24 avril 1650 y + 26 juin 1727 x en 1679 Lioux Trousset Françoise * vers 1659 Lioux y + 15 novembre 1729, d'où :

1 *) Joseph Mathieu, qui suit, II a).

2 *) Jean Mathieu, qui suivra, II b).

II a) Mathieu Joseph + 1752) x 20 avril 1705 Roussillon (84) Mathieu Anne * 1687 + 1752

III a) Mathieu Dominique * 1717 + 1779 x I novembre 1743 Lioux Bonnefoy Marie * 1721 + 1788)

IV a) Mathieu François * 1750 + 1822) x 19 octobre 1872 Simiane (04) Barruol Marie * 1743 +

V a) Mathieu Jh Pancrace * 1787 + 1846) x 15 novembre 1825 Vitrolles (84) Desaud Marie 1794 + 1857)

VI a) Mathieu Marie Anne 1824 + 1899) x 26 mars 1857 Vachères 04 Bressand Vincent 1814 + 1872)

VII a) Bressand Martin Justin 1865 + 1934) x 12 juin 1888 Aubenas (04) Montluc Appolonie 1873 + 1948)

VIII a) Bressand Julie 1893 + 1949) x 29 avril 1913 St Michel l'Observatoire (04) Arnaud Jules Gabriel 1890 + 1963)

IX a) Arnaud André 1923 - (C.G.V.) x 15 février 1950 Apt (84) Clamen Yvonne 1930 - (C.G.V.)

II b) Mathieu Jean 1685 - 1750) x Jean Catherine + 1791

III b) Mathieu J. Baptiste 1728 + 11 janvier 1752 Lioux J. Marie Jean 1735 -

IV b) Mathieu Etienne 1764 - x 22 janvier 1788 Lioux Roux Elisabeth 1768 -

V b) Mathieu Jeanne Marie 1791 - x 17 février 1808 Lioux Mathieu J. Baptiste 1779 -

VI b) Mathieu Rosalie 1813 - x 24 septembre 1834 Lioux Daussan Antoine 1809 - 1888

VII b) Daussan Joseph 1835 - x 8 février 1859 Lioux Daussan M. Virginie 1837 - 1918

VIII b) Daussan Rose Virginie 1959 + 1924 x 17 novembre 1880 Lioux Bourguet Pierre Paulin 1858 - 1908)

IX b) Bourguet Lea Pauline 1896 - 1979) x 16 août 1919 Lioux Chabaud Charles Fran. 1890 - 1976

X b) Chabaud Charlotte Rose 1920 - x 13 août 1943 Cavaillon (84) Girieud Albert Louis 1910 - 1982)

XI b) Girieud Françoise Pierrette (C.G.V.) x 20 décembre 1969 Marseille (13) Milazzo Jean.

Paroisses du Diocèse d'Aix et d'Arles (Ancien Régime)

Document établi grâce à l'obligeance du Père Bry, Chancelier de l'Archevêché d'Aix en Provence, se référant à l'ouvrage de Monsieur Palanque sur ce sujet.

1 *) Enclavés :

Du diocèse de Marseille dans le diocèse d'Aix : Saint Cannat, Vernègues.

Du diocèse d'Aix dans le diocèse d'Arles : Istres.

Du diocèse d'Arles dans le diocèse d'Avignon : Molières.

2 *) Paroisses du diocèse d'Aix :

Dans les Bouches du Rhône :

Aix, Alleins, Aurons, Barben (la), Beaurcueil, Bouc, Calas, Charleval, Châteauneuf le Rouge, Cornillon-Confoux, Eguilles, Fare (la), Fuveau, Gardanne, Grasse, Istres, Jouques, Lambesc, Lançon, Mallemort, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pelissanne, Peynier, Peyrolles, Puyloubier, Puy (le) St Réparate, Rognes, Roque (la) d'Anthon, Rousset, St Antonin, St Marc Jaumegarde, St Paul lez Durant, St Saviourin, Simiane, Tholonet (le), Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren.

Dans le Vaucluse :

Ansois, Bastide (la) des Jourdans, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Cadenet, Cucuron, Grambois, Lauris, Lourmarin, Motte (la) d'Aigues, Mirabeau, Pertuis, Peypin d'Aigues, Puget, St Martin de la Brasque, Tour (la) d'Aigues, Vauvignes, Villelaure, Vitrolles.

Dans les Alpes de Haute Provence :

Corbières, Montfuron, Montjustin, Reillane, Villemus.

Dans le Var :

Artigues, Auriac (voir Brue), Barjols, Besse sur Issole, Bras, Brignoles, Brue (Auriac), Camps la Source, Celle (la) Châteaueuf, Correns, Esparron, Garéoult, Ginasservis, Mazaugues, Ollières, Pourcieux, Pourrières, Rians, Roquebrussanne (la), Rougiers, St Martin de Pailières, St Maximin, Seillons, Tourves, Val (le), Verdère (la), Vinon.

3 *) Paroisses du diocèse d'Arles :

Dans les Bouches du Rhône :

Arles, Aureille, Baux (les), Berre, Carry le Rouet, Châteauneuf les Martigues, Fontvieille, Grans, Lansac, Maillane, Marignane, Martigues, Maussane, Miramas, Molières, Mouries, Paradou, Rognac, St Chamas, St Etienne du Grès, St Mitre les Remparts, Salon, Velaux, Vitrolles.

Centre GENEALOGIQUE des Alpes de Haute Provence

Maison des Associations

3, bd du Travail - N° 3097

04100 MARSEILLE 065

Nouvelles Affiches

Centre Généalogique Midi-Provence, 13110 Port-de-Bouc
(Union des Associations généalogiques Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse)
Téléphone : Syndicat d'Initiative : 42.06.27.28 ou Secrétariat : 42.06.39.12

PROVENCE GENEALOGIE

Nous sommes tous cousins

Dominique Baudouin + Tallard (05) x Catherine Guerin, d'où

A - Jeanne, o ca 1715

B - Jean, o 7.5.1725 Tallard

A - Jeanne Baudouin x 10.1.1737 Tallard

Dominique Vincent, d'où

- Jean Joseph Vincent x 19.9.1771 Tallard

Anne Dusserre-Telmon, d'où

- Anne Marie Vincent x 27.7.1802 (9.TH.10) Tallard

Jean François Ferrier, d'où

- Françoise Séraphine Ferrier x 19.12.1844 Tallard

Joseph Daniel Fabre, d'où

- Joseph Philippe Seraphin Fabre x 19.2.1880 Tallard

Marie Benoit, d'où

- Agnès Léontine Fabre x 5.2.1920 Tallard

Emile Augier, d'où

- Emile Augier (C.G.M.P. 05-0639) x 5.7.1954 Tallard

Raymonde Rambaud (C.G.M.P. 05-1651)

B - Jean Baudouin x 1.7.1756 Gap

Anne Marie Martin, d'où

- Dominique Baudouin x 23.3.1809 Marseille

Marie Antoinette Etienne Martin, d'où

- François Baudouin x 21.1.1843 Marseille

Angèle Marie Catherine Lupi, d'où

- Auguste Paul Siméon Baudouin x 28.10.82 Marseille

Marie Assomption Tadel, d'où

- Joseph Eugène Baudouin x 18.8.1906 Marseille

Augustine Adrienne Ricard, d'où

- Auguste Marius Baudouin x 1.6.1946 Aubagne (13)

Antoinette Micheline Esposito, d'où

- Jean-Claude Baudouin (C.G.M.P. 84-1493) x 7.7.1979 L'Isle-sur-la-Sorgue

Josiane Fernande Marcelle Guillen.

L'héraldique :

Un héritage de nos pères

Héraldique : Science des armoiries, règles qui les régissent. Bien des gens s'imaginent que cette science « hermétique », connue depuis la nuit des temps, dont les règles ne se sont précisées que depuis le XI^e siècle, ne peut intéresser que quelques archéologues et autres déchiffreurs de vieux manuscrits, aimant collectionner de jolies vignettes. Science du passé qui n'a plus guère d'intérêt aujourd'hui. Voilà l'erreur, car jamais l'héraldique n'a été aussi présente ; les villes, les communes, ornent de leur blason, ancien ou récent l'en-tête de leurs lettres ; bien des édifices, même modernes sont enjolivés de motifs héraldiques ; mais encore plus près de nous lorsque nous poussons notre caddy à travers les rayons de notre grande surface, nous

apercevons que l'héraldique est partout sur les étiquettes des produits que nous achetons ; étiquettes des vins, des fromages, blasons sur de nombreux vêtements. La devanture de notre buraliste avec ses paquets de cigarettes, les bagues de ces cigares est une véritable exposition d'armoiries diverses.

Les firmes automobiles blasonnent bien souvent. Nous connaissons tous le lion de la famille Peugeot, les chevrons de Citroën, en souvenir de son fondateur, inventeur, je crois, de cet engrenage particulier dit en chevrons ; Alpha Romeo use joliment des armes de Milan et du Milanais conjuguées.

Ainsi à notre époque où tout doit aller très vite parlons nous souvent par sigles, mais ces lettres c'est encore trop long « à voir » pour les remplacer un dessin symbole adéquat, personnalisé et fait reconnaître « de loin », la banque, la firme, le service public désiré.

Ce langage du « coup d'œil », nos aïeux l'avait depuis longtemps trouvé avec l'héraldique. Vieille science donc mais toujours vivante. Aussi pour la mieux comprendre et surtout l'employer avec rigueur, ce qui hélas est loin d'être souvent le cas, faut-il en connaître les règles ; car comme l'écrit si justement Monsieur Granier de Cassagnac « Le blason est la langue la plus étendue, la plus riche, la plus difficile de toutes, une langue rigoureuse et magnifique ayant sa syntaxe, sa grammaire, son orthographe ». En respectant ses règles vous aussi pouvez avoir un blason et même l'avez-vous déjà sans le savoir ?

Nous verrons cette question une prochaine fois.

R. Juteau

Le droit de faire la fête la conscience en paix

Texte relevé dans les R.P. de Puy-St-Eusèbe (Hautes-Alpes) (AD 2 E 113)

Monseigneur,

Supplient très humblement Mrs les Châtelains et Consuls de la paroisse St Eusèbe et Sanières cy après signés pour et au nom de la Communauté St Eusèbe et celle des Sanières, afin qu'il vous plaise, Monseigneur, vouloir indiquer et assigner au 16 août la fête de la dite paroisse sous le vocable St Eusèbe qui tombe toujours le 14 août veille de N.D. de l'Assomption, jour auquel les fideles sont obligés au jeûne, bien loin de sanctifier ce jour par le jeûne il est au contraire pour eux un jour de pervarication et de péché soit par les différentes visites que les uns ont, soit parce que les autres le regardent comme un jour de réjouissance incompatible à leur avis avec le jeûne. Au moyen de ce changement l'abus cesserait, la loi

serait observée et l'occasion prochaine de péché deviendrait pour eux un moyen de sanctification et de salut. A ces causes ils continueront leurs vœux au ciel pour la conservation de votre grandeur, et ont signé J. Garcier, châtelain, A. Girard, châtelain, Olivier, consul, C. Bouteille, consul, A. Garcier, consul.

Je certifie que l'exposé en la requête est véritable. Au Puy St Eusèbe ce 1^{er} février mil sept cent soixante un, Meyère, curé. Vu la requête, nous transférons la fête de St Eusèbe patron principal et titulaire de la paroisse de Puy St Eusèbe et Sanières au lendemain de Notre-Dame de l'Assomption, seize août pour être célébré à l'avenir au dit jour solennellement avec octave qui commencera au dit jour. Donné à Embrun le 17 février 1761, Bernardin François, Archevêque d'Embrun.

(N.B. Bernardin François Fouquet, 1704-1767)

P.C.C. S. Magallon

L'Education au XVIII^e siècle

Sous l'ancien régime, les maîtres d'école étaient généralement recrutés par les Consuls des Communautés, qui les rémunéraient. Les parents des élèves participaient plus ou moins aux frais.

Toutefois, comme en témoigne le « Contrat d'apprentissage » transcrit ci-après, certaines familles – aisées vraisemblablement – traitaient directement avec un « Maître d'école » pour lui confier l'instruction de leurs enfants :

(Extrait des minutes de M^e Jean ALLIX, notaire à Gap 1E 278).

« Le quatrième du mois de décembre mil six cent cinquante huit par devant moi... Jacques Amouric, marchand, fils de feu Jacques, habitant de la présente ville de Gap lequel a baillé et mis en apprentissage Jean et Domange Amouric, ses enfants chez M^e André Mathieu à feu Jacques, de Truziaud, paroisse de St Etienne en Dévoluy, maître d'école et écrivain cy présent et acceptant stipulant les dits deux enfants... afin de leur montrer et enseigner tant à lyre que écrire et aussi à le chiffre et arithmétique... Il promet et s'oblige de tout son pouvoir et ce pour le temps et terme d'une année prochaine à venir qui commencera à courir vendredi prochain et ce moyennant le prix de cent vingt livres tournois... » etc.

Jacques Amouric teste le 28.9.1659 et meurt peu après. Sa femme Catherine Bumat teste le 18.10.1659 et renouvelle le contrat le 22.10.1659 : « Prolonge pour le temps et terme d'une autre année prochaine à venir qui commence de courir au sixième du mois de décembre prochain, sous le même et pareil prix ».

P.C.C. S. MAGALLON

PROVENCE GENEALOGIE

Les inventaires après décès

Les inventaires après décès comptent, à coup sûr, parmi les documents qui permettent le mieux de faire revivre à nos yeux la vie de nos ancêtres. Rappelons que ces inventaires étaient dressés par les notaires et figurent donc dans leurs registres ; ils étaient généralement établis lors du décès d'un chef de famille laissant des enfants mineurs, lorsque leur tuteur (souvent leur mère) serait appelé à rendre compte de la gestion du patrimoine à la majorité des enfants.

Madame Berthelot, du Cercle Généalogique du Vaucluse, a utilisé un de ces documents, passé aux minutes de M^{re} Seigue, notaire à Cadenet, pour retrouver l'environnement de son ancêtre, François Julien, petit paysan de Cadenet en 1659. Cette étude est déjà parue dans le bulletin de ce cercle, mais son intérêt justifie sa diffusion à l'ensemble du CGMP.

« A cause de leur nature même et de leur brièveté, les registres paroissiaux ne peuvent rendre compte du mode de vie des gens d'autrefois. Comment ne pas se réjouir lorsqu'un acte notarié permet d'en découvrir des aspects ignorés !

De François Julien, « ménager », autrement dit propriétaire-paysan de Cadenet (Vaucluse), les registres de la paroisse indiquent seulement qu'il mourut le 14 mars 1659. Mais, grâce à son contrat de mariage, à son testament et à l'inventaire de ses biens, on peut établir sa filiation, retrouver sa femme et ses enfants, reconstituer son cadre de vie.

François Julien naquit donc à Cadenet vers 1611, de Jaume et Louise Jaquesme, eux-mêmes ménagers et, reçut le prénom de son grand-père paternel ainsi que son surnom de « Lallatte ». En 1640, il épousa une jeune veuve, Marie Daniel, dont il eut au moins cinq enfants. Quant il fit son dernier testament, à l'âge de 48 ans environ, gravement malade et à quelques heures de sa mort, quatre sont encore vivants. Il assigne à sa fille Suzanne, âgée de six ans, une dot de cent écus, nomme ses trois fils, François, Louis et Jean Charles, ses héritiers universels et, confiant dans la sagesse et la bonne conduite de sa femme, il nomme celle-ci « tuteresse et administreresse » de la personne et des biens de ses enfants encore mineurs. Enfin, il désire qu'après sa mort un inventaire de ses biens soit dressé par le notaire, en présence de sa veuve et d'amis communs.

Cet inventaire, établi le 17 mars 1659, deux jours après le décès du testateur, tient en sept pages très aérées ; il nous

permet de pénétrer dans la demeure d'un modeste ménager cadénétois.

Pour se rendre à la maison où vivaient François Julien, sa femme et leurs quatre enfants, il faut monter au faubourg des Hérauts, en haut du village, à l'aplomb de la falaise trouée de grottes d'habitation et surmontée par le château du seigneur d'Oraison. C'est une maison fort rustique qui se compose, selon l'inventaire, d'une unique pièce à vivre - la « fugaigne » - d'une cave, d'une écurie, d'une grange et d'un « casau » (cahute ?) par devant.

Dans la « fugaigne », l'ameublement est très sommaire : un pétrin de noyer avec son tiroir ; une chaise basse de même bois, à demi usée ; un vieux lit de noyer avec sa paillassé, deux draps et un traversin ; une caisse de bois blanc, sans serrures ; un coffre de noyer, ferré et fermant à clef ; enfin une panetière de bois blanc presque neuve, avec sa petite porte à barreaux. Pas de table ni de bancs ; pas de couvertures au lit, ce qui est étonnant. Les ustensiles comprennent : trois marmites de fer avec leur couvercle ; une grosse poêle et une crémaillère ; quatre plats, deux écuelles et deux salières, le tout en étain, pesant huit livres ; un broc de genévrier cerclé de fer et cinq baquets de bois blanc ; deux cuillères de bois, un lamperon ? de fer et un lampion pour lanterne.

Dans un coin de la salle, neuf livres d'étope, onze livres de chanvre prêt à filer, cinq fuseaux dans leur râtelier et quelques peignes pour le chanvre. A côté, six sacs de « bourrasse » (grosse toile d'étope), en assez bon état, servant à porter le blé. On trouve encore une petite « pierre » (?) d'huile, qui en contient environ soixante livres, et une jarre vide d'une capacité d'un quintal.

Le linge, serré sans doute dans le coffre, comprend, d'une part, six draps à demi usés, six serviettes de grosse toile et une moitié de nappe ; d'autre part, les habits de feu François : dix chemises de toile de maison, un manteau et des chausses de drap grossier, très usés, un chapeau et une paire de souliers.

On passe ensuite à la cave, où sont entreposés deux tonneaux de chêne dont l'un, presque neuf, contient sept charges ou hectolitres de bon vin pur, deux chaudrons de cuivre, une mesure pour les fèves, deux échelles de bois blanc, une houe et une faucille munies de leur manche.

Enfin, dans l'écurie, on trouve deux mulets bien soignés, âgés de neuf ou dix ans, avec leur bât ; une araire garnie de son « fléchier », de la « darboussade » (curroir) et du collier pour le mulet ; deux « reilles » (socs) pesant dix-huit livres. Il

faut ajouter neuf charges de bonne paille, neuf quintaux de bonne chaux, huit livres de chanvre filé, quelques écuelles et pots en terre, et un mortier en bois.

L'inventaire des biens meubles se termine là. En résumé, un pauvre mobilier dont se contentait une famille de six personnes, quelques ustensiles de cuisine, très peu de linge de maison, les vêtements du défunt, l'outillage agricole et deux mulets. A part l'huile et le vin, on ne remarque pas d'autres réserves. Cette pénurie peut s'expliquer par le fait que les denrées périssables ne figurent généralement pas dans les inventaires et que, François Julien étant mort en Mars, les récoltes de céréales et de légumineuses sont encore à venir.

Avant d'en arriver aux biens immeubles, Marie Daniel déclare que son défunt mari avait une part du « grand labourage ». Cela veut dire que les terres du seigneur, administrées par les « rentiers » seigneuriaux, étaient sous-louées par ceux-ci, moyennant une redevance en nature, à différents ménagers de Cadenet, dont François Julien. Dans cette part du « grand labourage », François avait semé, la présente année, cinq charges de blé (160 décalitres), un panal de seigle (4 décalitres), un panal d'orge, huit d'avoine et deux de fèves, enfin une mesure de pois (4 litres) et deux mesures et demis de pois chiches. On a ainsi quelques indications sur la nourriture de base d'un petit paysan provençal au XVII^e siècle. A noter qu'une partie de la récolte, en blé et en avoine, doit servir à payer la rente du « grand labourage ».

Quant aux terres appartenant à François, leur superficie totale, évaluée en charges et en émines, représente environ 380 ares. Ces biens comprennent une vigne, six parcelles de verger, deux terres en friche et un petit pré, tous situés en différents endroits du terroir de Cadenet. Sur l'origine de ces biens, l'inventaire ne révèle rien, mais on sait par ailleurs que François était l'héritier universel de ses parents. On ignore si, par la suite, il avait acquis d'autres terres.

On peut remarquer que le défunt ne laisse à sa mort aucune dette et que personne ne lui doit rien ; dans le cas contraire, créanciers et débiteurs auraient été dûment recensés.

En conclusion, les informations recueillies grâce à trois actes notariés permettent non seulement de sortir de l'obscurité un nommé François Julien et de lui redonner une famille, mais encore de reconstituer son cadre de vie. Elles laissent deviner son labeur quotidien dans les champs et les tâches de sa femme à la maison. »

(à suivre)

PROVENCE GENEALOGIE

Les inventaires après décès

(suite)

M. Mounier (Agevar) a trouvé chez M^{re} Ta-Vernier, notaire à St Cannat, un inventaire dressé un siècle et demi plus tard, chez un ménage aisé. On appréciera la différence de niveau de vie.

André Caire a 59 ans lorsqu'il meurt en 1813 à St Cannat. Il laisse une veuve, Marie Dioulouf, et deux fils : Louis, majeur, et Hypolite âgé de 11 ans. Il possède 8 ha de terres et une maison, sise place aux Arbres, décrite ci-après.

La cave contient une dizaine de tonneaux, des comportes et du matériel pour les vendanges.

Au rez de chaussée la salle commune ouvre sur la place, elle est de bonne dimension avec sa table de bois blanc entourée de dix chaises et son buffet, contenant la vaisselle. Un pétrin en noyer et la farinière occupent un coin de la pièce. Une balance romaine, des casseroles en cuivre, des chandeliers et le mortier en marbre pour écraser l'ail complètent l'équipement. Près de la « pile » (c'est le nom provençal de l'évier, en marbre, où on lavait la vaisselle et où on faisait sa toilette), on remarque le « plat à barbe », sorte de grand saladier échancré où on engageait le cou afin que le savon n'éclabousse pas les vêtements pendant la dangereuse opération qu'était le rasage au rasoir sabre.

Le premier étage était occupé par deux chambres. Celle des parents avait vu sur la place par une fenêtre garnie, en 1813, de rideaux blancs et bleus, elle comportait un lit « à la duchesse » à baldaquin estimé à 45 F., recouvert d'une couverture en indienne piquée, six chaises, un miroir et une armoire en noyer sculptée, contenant 24 chemises d'hommes, 24 serviettes, 12 nappes, 12 essuie-mains, une veste en cadis gris, doublée de serge blanche, avec culotte et gilet assortis, une veste de reps bleu doublée de gris et une paire de souliers « de fatigue », linges de corps et de maison.

La deuxième chambre était sans doute occupée, en 1813, par le fils Hypolite qui couchait dans un lit-tombereau (?). Elle donnait sur le chemin d'Eguelles et était plus sommairement meublée. Elle contenait une table-bureau de noyer où André Caire rangeait ses papiers (actes notariés, quittances, etc.) avec beaucoup de soins ; la liste de ces documents est donnée, véritable aubaine pour le généalogiste.

La destination des pièces surprend parfois : la réserve d'huile d'olives (120 l.) est dans la chambre conjugale et les feuilles de tabac séchent dans la chambre du fils. Un grenier occupe les combles de la maison, le blé froment y est conservé (130 dal.). Une grande remise est contiguë à la maison, elle renferme un tombereau, estimé à 100 F. ; une charette, qui vaut 150 F. deux charnières, deux tonnes de paille et foin et deux vieux mulets, l'un à poils gris et l'autre à poils noirs.

Ces inventaires après décès ouvrent des perspectives insoupçonnées sur la vie paysanne du temps jadis et on ne saurait trop recommander aux généalogistes débutants de dépasser rapidement le stade des recherches d'état-civil pour aborder l'étude des fonds notariaux.

Recherches généalogiques en Corse

Les recherches généalogiques en Corse revêtent un intérêt tout particulier pour l'étude des migrations et des déplacements de familles. La population de la Corse est en effet constituée par l'amalgame de familles implantées depuis fort longtemps dans l'île et d'immigrants d'origines diverses (et pas nécessairement d'origine italienne) qui sont venus s'y installer à des époques plus ou moins anciennes. L'examen des patronymes, leur étymologie et leur apparition plus ou moins tardive constituent donc des renseignements très précieux.

Il faut d'abord souligner que les noms de famille sont apparus en Corse assez tardivement et parfois seulement dans le dernier quart du XVIII^e siècle, notamment dans les communautés rurales : les actes ne mentionnent souvent que des prénoms : A fils de B (le père) fils de C (le grand-père) et de D (la mère). Par contre les personnes d'origine étrangère ou descendant de familles notables implantées plus anciennement dans l'île étaient désignées par leur nom patronymique.

Les recherches sur ma propre famille m'ont conduit en plusieurs points de la Corse. Elles fournissent quelques exemples - évidemment très ponctuels - où se juxtaposent immigrants et autochtones de plus ou moins longue date.

1 - Bastia

Ainsi qu'on peut s'y attendre, on rencontre à Bastia plusieurs patronymes d'origine italienne. Les échanges ont toujours été nombreux avec la péninsule et de nombreux immigrants sont venus

s'établir à Bastia. Ainsi, sur quatre de mes ancêtres qui s'y sont mariés (en 1812 et en 1828), deux sont d'origine italienne (de Montefiorino, province de Modène) et le troisième possède très probablement une ascendance paternelle italienne. Ces immigrations sont loin d'être isolées : on note pour cette époque la venue à Bastia de fonctionnaires du continent et de travailleurs issus de la péninsule italienne et aussi de Sardaigne.

2 - Calvi

La ville de Calvi possède le privilège de détenir des archives paroissiales remontant jusqu'à 1579 (pour la Haute-Ville) et jusqu'à 1647 (pour la Basse-Ville). Ces registres sont bien tenus et fournissent parfois des détails sur l'origine des familles qui y sont mentionnées. Mes recherches m'ont permis de remonter jusqu'au début du XVIII^e siècle pour la famille Mondelli allée aux Valle, de Rossi, Burino. La situation un peu spéciale de Calvi dans la Corse génoise (« Civitas Calvi semper fidelis »... mais à Gênes) explique en partie la présence de plusieurs familles notables peut-être d'origine ligurienne et fixées plus ou moins anciennement dans cette ville. J'ai noté l'existence de plusieurs familles natives de la Riviera de Gênes, mais aussi de villes italiennes telles que Naples.

Je signalerai au passage une particularité qui m'a posé un petit problème : la rédaction en latin des actes de catholicité jusqu'au milieu du XVIII^e siècle où les noms patronymiques sont traduits dans leur intégralité : ainsi de Rossi est devenu de Rubbeis (encore fallait-il y penser !).

3 - Calenzana

Bien que Calenzana ne soit distant que d'une quinzaine de kilomètres de Calvi, l'origine et la nature des patronymes y semblent sensiblement différentes. Cette commune détient des archives relativement anciennes (1691) et fort bien conservées. Plusieurs patronymes n'y sont apparus que tardivement : lors du recensement de 1770, plusieurs personnes n'y sont désignées que par leur prénom. Parmi les patronymes portés par mes ancêtres originaires de cette paroisse, on peut relever : Astolfi (porté avant 1770), Grisoni, Guidoni (ces deux derniers, n'ayant été attribués que vers 1770 et encore certains actes portant la mention Guidoni *ossia* - c'est-à-dire ou bien-Bianconi...). Carancioni, Orsini, Sinibaldi, qui sont assez répandus à Calenzana.

Pierre Bianco

(à suivre)

PROVENCE GENEALOGIE

Recherches généalogiques en Corse

(suite)

4 - Lumio

Ce charmant village qui domine la baie de Calvi dont il est distant d'une dizaine de kilomètres possède des archives remontant jusqu'à 1705 (conservées aux A.D. d'Ajaccio) et notamment un émouvant petit registre de baptêmes parcheminé, bien sûr rédigé en grande partie en latin. Un de mes aïeux, Paolo Paduani qui y vivait en 1770, possédait à cette époque 1 cheval, 2 ânes, 2 bœufs et 1 vache, ce qui dénotait une relative aisance. Le patronyme Paduani, devenu par la suite Padovani est courant dans cette région. Il s'agit de familles immigrées originaires de la ville de Padoue qui se seraient fixées en Corse peut-être au XVI^e siècle. Le blason d'une branche de cette famille fixée à Santa-Reparata-di-Balagna est connu.

5 - Ajaccio

Ajaccio, de fondation plus tardive que Bastia, fut peuplé initialement par des familles ligures puis par des familles corses des alentours et de l'intérieur. On y note la présence sous le règne de Louis XVI de « français » qui se marient avec des jeunes filles corses : c'est le cas de l'un de mes ancêtres natif de Perpignan qui épouse une corse originaire de la haute vallée du Taravo. Il est très probable que la venue en Corse de militaires du continent est à l'origine de ces unions avec des autochtones.

Les quelques exemples que nous venons de passer en revue montrent la diversité du peuplement de la Corse : au noyau autochtone sont venus s'ajouter des apports ligures, « italien » au sens le plus large, de la France continentale. En conclusion, on peut signaler que, si les recherches en Corse sont parfois limitées dans le temps par suite de lacunes dans les archives ou de l'absence de noms patronymiques, elles sont néanmoins facilitées pour la fin du XVIII^e siècle par l'existence du précieux recensement de 1770 qui donne un panorama complet de la population de l'île, de son âge et de son cheptel. L'originalité du peuplement de la Corse et son histoire contribuent à rendre ces recherches encore plus passionnantes.

Pierre Bianco

Monographies communales

Comps-sur-Artuby (Var)

Ce bel ouvrage de 300 pages fait partie d'un « cycle » en 10 volumes intitulé « Quelques vies oubliées » ou « Les tribulations d'une famille provençale ». Sa pre-

mière originalité tient au fait qu'il s'agit d'une œuvre collective (P. Allons, S. Brun, P. Gardiol, A. et F. Sauteron) apparemment entreprise par des « cousins » qui ont su s'entraider dans les recherches et la rédaction pour faire revivre leurs ancêtres communs et recréer leur cadre de vie. Nous n'avons pas eu l'occasion de consulter d'autres volumes du cycle, probablement plus généalogiques que celui-ci (n° IX) qui se veut la « petite chronique d'un village provençal ». C'est sa seconde originalité. En effet, bien que la généalogie n'en soit nullement absente (une quinzaine de tableaux d'ascendance sont présentés), les sources sont extrêmement diversifiées : Archives Nationales, Archives Régionales (Dossiers de l'Ordre de Malte), Archives Départementales du Var (Statistiques, recensements, police, voirie, justice de paix, notaires...), Archives Communales (délibérations, cadastre, correspondance des Maires), Archives Paroissiales, ainsi que les publications des sociétés savantes provençales. Cela a permis aux auteurs de fournir une chronique précise et fidèle de ce village perché (900 mètres) du Haut-Var, passé de 700 habitants en 1765 à 875 en 1851, puis retombé à 282 habitants en 1962, en dépit de sa position touristique incomparable, à l'entrée des gorges du Verdon. Si l'histoire ancienne (des origines à 1700) est résumée à grands traits, la suite est beaucoup plus fouillée, avec notamment une cinquantaine de pages sur la Révolution, une vingtaine sur le I^{er} Empire, une trentaine sur la Restauration et la Monarchie de Juillet, 30 autres sur le II^e Empire, 50 sur les débuts de la III^e République, jusqu'à la guerre de 14, terme de l'étude.

L'abondance des données permet de relater, parfois année par année, les événements locaux tels que les perturbations météorologiques : froid, gel et neige, ouragans, pluies diluviennes et orages (notamment celui du 15 août 1761 où la foudre traversa l'église sans faire de victime), inondations et sécheresses ; les disettes et épidémies ; les incendies, crimes, suicides et accidents (des noyades, particulièrement nombreuses dans l'Artuby) ; mais aussi les fêtes, réjouissances et inaugurations. Cette « petite histoire » est toujours replacée dans le contexte de la « grande » à laquelle elle se relie parfois étroitement : les doléances de 1789, la Garde Nationale de 1790, les déserteurs de 1813, les proscrits de 1851, les victimes de la Grande Guerre, etc., etc. Une dernière originalité réside dans la narration, simple et directe, dans le style d'un journal qui aurait été tenu de père en fils par une famille du village. Les

illustrations sont nombreuses, très variées et bien choisies (on aurait aimé cependant disposer d'un petit plan de la commune), le texte est complété par vingt pages d'annexes et un index des noms, la présentation très soignée. Nous souhaitons que les 9 autres tomes soient aussi réussis que celui-ci et nous envions les personnes qui, ayant des ancêtres dans cette région, pourront avec facilité les remplacer dans leur milieu.

Un volume de 300 pages, publié en 1986 par A. et F. Sauteron et Suzette Brun, 10, rue Gabrielle, 94220 Charenton.

Georges Reynaud

Dix moyens sûrs pour tuer un mouvement ou une association

- 1- Ne venez pas aux réunions.
- 2- Si vous y venez, arrivez trop en retard.
- 3- Critiquez le travail des dirigeants et des membres.
- 4- N'acceptez jamais de poste ; car il est plus facile de critiquer que de réaliser.
- 5- Fachez-vous si vous n'êtes pas membre du Comité, mais si vous en faites partie, ne venez pas aux réunions et ne faites aucune suggestion.
- 6- Si le Président vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire. Après la réunion dites à tout le monde que vous n'y avez rien appris, ou bien dites comment les choses auraient dû se faire.
- Vous pouvez même ajouter au besoin, que les membres sont des moutons (de Panurge) et que le Président est un lion.
- 7- Ne faites que ce qui est absolument nécessaire, mais quand les membres retroussent leurs manches et donnent leur temps de tout cœur et sont sans arrière-pensée, plaidez-vous qu'elle est dirigée par une clique.
- 8- Retardez le paiement de votre cotisation aussi longtemps que possible.
- 9- Ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents.
- 10- Plaidez-vous qu'on ne publie presque jamais rien sur l'objet de votre activité, mais n'offrez jamais d'écrire un article, de faire une suggestion ou de présenter un rédacteur.

(Extrait du « Petit Echo du 3^e Age »
Côtes du Nord
R. Juteau

A.G. 13

(Antenne d'Aix)

La prochaine réunion aura lieu le mardi 31 mars 1987, à 18 h 30 à Luynes. Salle des Anciens Combattants, avenue des Libérateurs.

PROVENCE GENEALOGIE

Relevé dans les registres de Villefranche s/ Mer (Alpes-Mmes)

J'aimerais connaître les raisons et motivations du Curé qui a donné, d'autorité, ce patronyme tant soit peu « farfelu » à une enfant innocente ? Là encore, ce nom écrit en épais caractères, et souligné, de façon à ce que aucun n'en ignore :

Registre des baptêmes 1822-1837
1828 - 29 avril - Ré - Mi - Sol - Jeanne Marie Ré.Mi.Sol, fille de Orsola (Ursule) Cairre, de la ville de Nice, née et baptisée ce jour. Parrain Antoine François Asso Marraïne Jeanne Marie Navello.

Inutile de souligner l'absence d'un père, et donc d'un nom. Le Curé avait-il des soupçons en ce qui concerne la profession ou simplement la belle voix du père ? Ou bien l'enfant avait-elle déjà démontré la force de ses poumons et l'ampleur de sa voix, elle aussi ? Il faut souhaiter qu'elle ait eu ainsi quelques atouts dans la vie, car avoir déjà au départ ce lourd handicap, est une triste chose pour une petite fille...

Relevé dans le registre des décès de Villefranche s/ Mer (Alpes-Mmes)

1851-1860

Ce qui constitue un triste record :
Acte n° 3 - Le 6 janvier 1855 - Mort à peine né Jean Albera, de Andréa (boucher) et Angèle Mago (benestante = rentière, personne aisée).

Acte n° 53 - Le 6 novembre 1855 - Mort à peine né Pietro Albera, de Andréa (boucher) et Angèle Mago (benestante, etc...).

En dix mois deux enfants, dont aucun des deux n'a vécu, ni même survécu, il nous faut bien constater que les choses ont changé et que la vie d'un enfant, à sa naissance, bénéficie de nos jours des progrès accomplis par la médecine.

Monique Buray
A.G.H.A.M.M. N° 776

Une naissance enregistrée 24 ans après

J'ai trouvé dans mon ascendance un cas semblable à celui de Monsieur Gallissian, un peu moins récent, mais pour une inscription 24 ans après la naissance. Il s'agit de la Grand-Mère de ma Mère, soit Gurlhe, Alix, Virginie née le 30 août 1828 à Portes (Gard) dont la naissance n'avait pas été consignée à l'époque dans les registres de la Commune.

Pour contracter mariage avec mon arrière-grand Père, Laupies Jules, à Portes le 25 septembre 1852, il a fallu au préalable obtenir un certificat de notoriété du Juge de Paix du Canton de Genolhac le 6 août 1852, puis un jugement du Tribunal d'Instance d'Alais (Gard) du 19 août 1852. Ainsi le mariage a pu se faire et j'en suis issu.

Semonsu 13 Aix

Compte rendu du Comité Directeur du Centre Généalogique du Midi-Provence

Séance du 24 janvier 1987

La séance est ouverte par Mme Beguin, Secrétaire Générale, Présidente par intérim.

Hommage au Président Gueyraud

Mme Beguin, trop émue, demande à M. Arnaud de procéder à la lecture d'un texte de J. M. Delli Paoli, dédié à l'Abbé Gueyraud, Président du Centre, décédé le 11 décembre.

Election du bureau

Un réaménagement du Bureau du CGMP est nécessaire.

Après election, le Bureau est formé comme suit :

- Présidente : Mme Beguin
- V/Présidents : Les présidents des Associations Départementales
- Secrétaire-Général : M. Mounier
- Secrétaire-Adjointe : Mme Cadou
- Trésorier : M. Aumeran

Mme Beguin, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du CGMP qui prévoit que les Présidences Régionales et Départementales ne sont pas cumulables, est démissionnaire de la Présidence de l'AGBDR.

Commission de Rédaction du Bulletin

La Commission s'est mise en place courant décembre 1986, sous la responsabilité de M. Mounier. Elle est formée de Mme Végéas, jury, et de MM. Augier, Collomp, Richelme, Reynaud.

Les tâches sont attribuées comme suit :

- Revue des Revues : L. Mounier
- Questions-Réponses : P. Collomp
- Onomastique : M. Viout
- Héraldique : M. Juteau
- Informatique : Y. Malarte
- Analyse d'ouvrages : Mme Maurin
- Aide aux débutants (rubrique) : Maurin, Viout, Mme Audibert
- Génétique : M. Reynaud
- Vie Associative : un CR sera fourni par chaque Président Départemental.

Les textes devront être adressés chaque fin de mois à M. Mounier.

Les NAM ont proposé une solution que le Comité juge intéressante : au lieu d'une parution bi-hebdomadaire, les Généalogistes disposeraient de 4 pages en encart tous les 15 jours, avec dans chaque parution des NAM, un entrefilet qui pourrait être consacré aux urgences ou aux réunions.

Cette formule recueille la majorité des opinions favorables. Elle sera mise en pratique prochainement.

Le Bulletin des Généalogistes reste « l'auberge Espagnole » qu'il a toujours été : on y trouve ce qu'on y apporte.

Bulletin

Ce Bulletin, dont le principe a été retenu avec le Président Gueyraud, a été étudié, pour son organisation pratique, en décembre 1986. Un budget de 6.500 F. lui est consacré (+ les frais de port). Les membres le recevront donc gratuitement.

M. Arnaud, Président du Vaucluse, Coordinateur du Dossier, a reçu les premiers articles.

Rife 2 (Répertoire Informatique des Familles Étudiées n° 2)

Les dispositions retenues en décembre sont confirmées.

M. Malarte est chargé de procéder à la mise en place du Répertoire des Membres de la Région.

Ceux qui ont participé recevront la liste des renseignements qu'ils ont communiqué (M. Barbaroux a effectué un important travail de transfert informatique des données). Ils seront invités à les corriger (Rectificatif).

Ils recevront en outre un questionnaire vierge pour les renseignements nouveaux.

Ceux qui n'ont pas participé pourront le faire avec des questionnaires vierges.

L'ensemble des envois sera diffusé par les Associations Départementales, qui ajouteront une note personnelle insistant sur l'intérêt de l'opération.

Les réponses des membres seront vérifiées par les A. Départementales, et transmises à Port-de-Bouc qui assurera la saisie et les traitements nécessaires à la parution de la Mise à jour n° 1.

Commission Informatique

M. Barbaroux rend compte de la 1^{re} réunion, de ses travaux, de ses conclusions.

M. Arnaud signale le travail effectué en Vaucluse par la Commission Départementale.

M. Barbaroux précise les relations entre la Commission Régionale et les Commissions Départementales complémentaires.

(à suivre)

PROVENCE GENEALOGIE

Compte rendu du Comité Directeur du Centre Généalogique du Midi-Provence

(suite)

Des correspondants départementaux ont été mis en place, comme suit :

- Vaucluse : M. Darragnès, M. Bourene, M. Louis Malarte,

- 06 : MM. Viout et Baudelaire

- 04 : M. Robelin

- 05 : M. Augier

- 83 : MM. Mounier et Cruon

- 13 : MM. Guenot, Raufast, Cardon, Malarte Yvan.

La Responsabilité de la Commission sera assurée par M. A. Barbaroux, M. Y. Malarte assurera le Secrétariat.

Relevés et dépouillements

M. Guenot assurera la coordination régionale, en rapport avec des responsables départementaux (Pour les BDR : M. Colomp).

Echanges des revues

M. Léon Mounier, qui assure la Revue des Revues, présentera désormais les propositions d'échanges de revues en provenance d'Associations qui se mettent en place.

Journées généalogiques 1987

Elles se dérouleront à Port de Bouc, les 14/15 novembre 1987 et seront ouvertes à certaines associations (à définir).

Règlement intérieur

Le Comité Directeur sera appelé désormais Conseil d'Administration Régional.

COTISATIONS

Dernier Avis

Les collègues qui n'auront pas réglé leur cotisation au 15 avril 1987, seront considérés comme démissionnaires.

Assemblée Générale du C.G.M.P.

L'Assemblée Générale du Cercle Généalogique du Midi-Provence s'est réunie le dimanche 12 octobre 1986 à Gap.

Monsieur E. Augier, Président de l'Association Généalogique des Hautes-Alpes, a ouvert la séance après avoir accueilli les participants de cette assemblée, et a remercié les personnalités présentes :

- Monsieur Pierre-Yves Playoust, Directeur des Services d'Archives des Hautes-Alpes.

- Madame Arlette Playoust, Conservateur des Services d'Archives des Hautes-Alpes.

- Madame Chabrolin, Directeur des Services d'Archives des Bouches du Rhône.

- Monsieur Paul Pons, Président de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

- Monsieur Robert Ailler, Président du Cercle Généalogique du Dauphiné.

Le Président du Conseil Général et le Maire de Gap retenus par d'autres obligations s'étaient excusés.

Le quorum étant largement atteint, le Président du C.G.M.P., Monsieur Paul Gueyraud présente le rapport moral de l'exercice.

Tout d'abord l'état des effectifs : en 1986, nous avons eu un effectif de 845 membres, stable dans l'ensemble, si nous enregistrons une diminution à l'A.G.H.M.M. et dans le C.G. 13, elle est compensée par une augmentation d'adhérents au Cercle Généalogique du Vaucluse.

Le C.G.M.P. est dirigé par un Comité Directeur qui est composé de : Monsieur Yvan Malarte, membre fondateur, les six présidents des associations, plus un membre par cinquante adhérents soit :

- Monsieur Charles Balme, C.G.A.H.P. (04) plus un membre.

- Monsieur Emile Augier, A.G.H.A. (05) plus un membre.

- Monsieur Roger Viout, A.G.H.A.M.M. (06) plus deux membres.

- Madame Eliane Beguin, A.G.B.d.R. (13) plus six membres.

- Monsieur Louis Barbaroux, A.G.E. Var (83) plus trois membres.

- Monsieur André Arnaud, C.G.V. (84) plus cinq membres.

Le Comité se réunit une fois par trimestre, au cours de l'année 1986, le 8 mars, le 7 juin et le 27 septembre à Port de Bouc, ce dernier comité consacré à la préparation de l'Assemblée Générale.

Une antenne parisienne du C.G.M.P., formée par Monsieur Roger de Roussan, se réunit régulièrement deux fois par an, en mars et en octobre, à la Brasserie « François Coppee » 1, boulevard du Montparnasse - 75006 Paris.

Fédération Nationale

1- La Fédération Nationale

rassemble actuellement 176 associations, au cours de l'Assemblée Générale du 27 avril 1986, le Président Ameil a été remplacé par Monsieur Gaston Bagot, président du Cercle Généalogique des PTT.

La Fédération Nationale étudie de nouvelles structures afin de devenir une Fédération d'Unions Régionales, les Unions correspondent environ aux régions économiques, et regroupent les associations dépendant de leurs régions : Lorraine, Lyonnais, Provence, etc. Les associations n'ayant pas d'assises géographiques (PTT, enseignement, etc.) devront avoir un nombre de membres correspondant à la moyenne des membres des unions régionales.

2- Archives de France

Messieurs Sagot et Dupaquier ont rencontré fin septembre Messieurs Bernard et Ramière de Fortanier, Inspecteur des Archives de France, qui ont décidé de faire imprimer un million de fiches de mariage retenues pour l'opération TRA, et de doter quatre associations d'une subvention de 80.000 Francs, destinée à l'achat d'un ordinateur.

(à suivre)

ATTENTION

A partir du 1^{er} avril, vous continuerez à recevoir les « Nouvelles Affiches de Marseille » deux fois par semaine, mais « Provence Généalogie » n'y apparaîtra que dans un numéro sur quatre, soit tous les quinze jours, et occupera quatre pages consécutives. Cette nouvelle présentation a pour but de diminuer le « saucissonnage » des articles, tout en conservant une bonne permanence des contacts entre nous.

PROVENCE GENEALOGIE

ATTENTION

A partir du 1^{er} avril, vous continuerez à recevoir les « Nouvelles Affiches de Marseille » deux fois par semaine, mais « Provence Généalogie » n'y apparaîtra que dans un numéro sur quatre, soit tous les quinze jours et occupera quatre pages consécutives. Cette nouvelle présentation a pour but de diminuer le « saucissonnage » des articles, tout en conservant une bonne permanence des contacts entre nous.

AGEVAR Convocation

L'Assemblée Générale est convoquée pour le : **dimanche 3 mai à 10 heures.**
Salle Polyvalente « Paul Maurel » à Gonfaron (Var).

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Compte-rendu financier
- Election des membres du Conseil d'Administration en remplacement de Mmes Cavalié, Guiraudenc, Kerhoas, Top-Dusehu et de MM. Barbaroux, Conquet, qui sont rééligibles ; les candidatures, qui sont les bienvenues, sont à signaler au Président. Le vote par procuration est admis, dans la limite de 3 mandats par personne.

Un repas pourra être pris en commun (prix : 100 F environ). Se faire inscrire auprès de Mme Kerhoas (Té. 94.27.17.21). L'après-midi sera consacré à des discussions et exposés. Prière de signaler au Président les sujets dont vous souhaitez entretenir nos collègues.

Assemblée Générale du C.G.M.P.

(suite)

Ces dotations ont été attribuées au Centre Généalogique des Yvelines, du Loir et Cher, du Nord Pas de Calais. Le Centre Généalogique du Sud-Ouest à Bordeaux n'étant pas encore prêt pour envisager l'informatisation a refusé cette dotation, attribuée au Cercle de Lorraine chargé de l'organisation du Congrès National de 1987.

D'autre part, le contact avec les Mormons a repris après la décision de la Commission Informatique et Liberté.

3- Héraldique et Généalogie

La vente de ce journal a été réalisée au début de l'année, au Cercle Généalogique de Paris.

4- Commission Informatique

Cette commission s'est réunie le samedi 27 avril 1986, à Paris, sous la présidence de Monsieur Philippe Rossignol, responsable de cette commission. But de cette réunion : présentation des travaux des différents sous-groupes constitués lors de la réunion du 13 janvier 1985. La prochaine réunion fixée initialement au 5 octobre, a été repoussée à une date ultérieure.

5- Congrès National 1987

Le Congrès, organisé par le Cercle de Lorraine, aura lieu à Nancy, les 3, 4 et 5 juillet 1987. Inscriptions avant le 31 janvier 1987.

Activités du C.G.M.P.

Au cours de cet exercice, le Comité Directeur a pris diverses décisions, en particulier, une aide financière de 10 centimes par acte, aux associations qui établissent des relevés, relevés remis aux diverses archives et au siège du C.G.M.P.

Bulletin « O »

Notre bulletin publié dans les N.A.M. ayant fait l'objet de certaines critiques, il a été décidé de sortir un bulletin exceptionnel dans le courant du 1^{er} semestre 1987. Ce bulletin réservera une rubrique spéciale pour chaque association, et publiera les articles historiques et généalogiques longs, qui ne peuvent être insérés dans la page de Provence-Généalogie. Une somme de 6.500 F. a été inscrite au budget pour ce bulletin.

Mise en place d'une **Commission Régionale d'Informatique** qui se réunira à Port de Bouc le 15 novembre 1986.

Répertoire Informatique des familles étudiées (Tome II)

Devant le succès remporté par le premier tome, il est décidé de sortir un additif, pour mettre à jour le travail de nos membres. Un questionnaire sera envoyé à chaque membre par l'intermédiaire des associations départementales.

Relevés Registres Paroissiaux

A ce jour 2.500 communes ont été dépouillées, l'effort doit être maintenu, il a donc été décidé d'accorder une aide financière de dix centimes par acte, aux associations qui procèdent aux dépouillements des registres paroissiaux, à condition que ces dépouillements soient remis aux diverses archives et au siège du C.G.M.P. Une somme de 8.000 Francs a été réservée pour les dépouillements.

Divers

Il a été réédité un aide-mémoire 1986 pour le généalogiste Provençal remis gratuitement à tout nouvel adhérent. La bi-

bliothèque est remise aux associations départementales en ce qui concerne les ouvrages les concernant directement. Monsieur Collomp est chargé des questions-réponses, chaque association départementale ayant mis en place un réseau pour rendre plus efficaces les recherches locales.

Monsieur Aumeran, trésorier, présente le rapport financier qui fait ressortir une situation très satisfaisante. Sur proposition de leurs Présidents, les associations ont porté la cotisation des membres, pour 1987 à : 135,00 F., soit 22 F. pour le C.G.M.P., 48 F. pour les départements, 65 F. pour l'abonnement aux N.A.M. Pour les nouveaux adhérents, le droit d'entrée reste à 30 F., soit une cotisation totale de 165,00 F.

Les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Yves Playoust, nous a entretenus sur les Archives Départementales des Hautes-Alpes.

Madame Arlette Playoust, ayant particulièrement insisté sur les recherches régionales et la préparation du bi-centenaire de la Révolution Française dans les Hautes-Alpes.

Madame Chabrolin, directrice des Archives des Bouches du Rhône, nous a parlé des archives des Bouches du Rhône et du bon accueil réservé aux généalogistes.

L'après-midi a été consacré aux divers exposés, tout d'abord par des membres du Cercle des Hautes-Alpes :

Madame Magalon, nous a entretenus des ponts et bacs sur la Durance, sujet très documenté et intéressant sur l'histoire de cette région.

Monsieur Max Althaud, nous a fait un exposé sur Monsieur Robert (Paul, Charles, Jules), lexicographe et auteur du Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (1950-1964), du Petit Robert (1967). Monsieur Paul Robert, né à Orléansville en 1910, et décédé à Mougins en 1980, avait des ancêtres dans les Hautes-Alpes où il revenait très souvent.

Puis **Madame Chamoux** de la Drôme, nous a raconté les péripéties et la façon dont elle a pu trouver les registres paroissiaux de Vers sur Méouge.

Monsieur André Arnaud, Président du Cercle Généalogique du Vaucluse, a terminé cette série d'exposés en nous donnant quelques statistiques concernant les départements couvrant notre Union Régionale tant sur le plan géographique, historique et démographique. Dates des recensements : environ tous les cinq ans de 1830 à 1845, et tous les sept ans après 1945.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17 heures.

« La valeur n'attend pas le nombre des années... »

Un vieil ouvrage très original intitulé « **Prix Municipal de la ville de Paris** » a été dédié « **Aux Enfants Sauveteurs de 1777 à 1899** ». Madame Micheline Pezareix qui possède ce livre nous a très aimablement adressé la liste de ces enfants et s'offre d'en faire parvenir le détail à tous ceux qui auraient la chance d'y retrouver un ancêtre, en joignant 5 timbres à 2,20 F. à la demande, à l'adresse suivante : 6, impasse Jean Moulin, Vestric et Candiac 30600 Vauvert.

Environ 450 noms composent cette liste, et des enfants de la France entière y sont cités ; pour ceux du Midi, au sens très large, nous relevons :

Amic Louis Ovide, 12 ans, 09.08.1874, mousse à Marseille.

Barthélémy Charles Louis, 19.05.1874, Marseille.

Barthes Joseph, 14 ans, 26.01.1883, Albi. Basque Sébastien, 12 ans, 02.04.1833, Avignon.

Basset Louis, 15 ans, 12.05.1872, Fa (Aude).

Benet Frédéric, 15 ans, 12.07.1866, Aigue (Gard).

Benezech, 12 ans, 20.04.1877, Hérault. Bertrand Auguste, 14 ans, 27.07.1871, La Ciotat.

Bertrand Jules, 13 ans, 05.08.1874, Quillan (Aude).

Bessière Adolphe, 12 ans, 07.03.1874, Marseille.

Blanquet Emile, 12 ans, 19.08.1877, Bouzigues (Hérault).

Bouilloud Auguste, 10 ans, 22.07.1879, Fos (B-d-R).

Bourbon Henri, 13 ans, 12.07.1879, Tarn.

Bourdouloup Achille, 13 ans, 18.06.1872, Bonifacio.

Bourpillac François Auguste, 13 ans, 23.07.1876, Rabastens (Tarn).

Brochier Pierre Marius, 13 ans, 13.07.1873, mousse Martigues.

Cantazano Joseph Marius, 14 ans, 28.12.1873, mousse Marseille.

Castagne Joseph André, 09.08.1803, Marseille.

Conim Auguste, 12 ans, 02.09.1860, Vaucluse.

Costeraste Louis, 12 ans, 04.07.1877, Lussac (Gard).

Couderc Pierre, 14 ans, 09.12.1872, Carmaux (Tarn).

Coursières Joel, 12 ans, 28.05.1880, Bellegarde (Tarn).

Dani Joseph, 8 ans, 07.07.1870, Nice.

Dani Julien Paul, 11 ans, 16.08.1872, Cannes.

Fabre Ferdinand, 11^e de ligne 09.1878, Orange.

Filipi Joseph, 13 ans, 06.07.1875, Bastia.

Fillon Antoine, 15 ans, 29.03.1873, Rhône.

Flandin Elisabeth, 14 ans, 21.07.1874, B.d.R.

Fosse Jacques, 18.06.1830, Beaucaire.

Froment Jean Auguste Eugène, 15 ans, 27.01.1877, Barjas (Gard).

Galiéni Philippe, 13 ans, 29.05.1875, Corse.

Galli Anna, 13 ans, 27.07.1866, Toulon. Granier Justinien, 15 ans, 01.07.1874, Hérault.

Greco Pierre Louis, 15 ans, 17.06.1874, Corse.

Gueidon Alexandre, 15 ans, 1834, Marseille.

Guillaume Germain, 12 ans, 20.07.1879, Meze (Gard).

Guinde, 13 ans, 30.05.1877, Marseille.

Icard Laurent, 13 ans, 28.04.1875, Marseille.

Jourdan Antoine Marie, 10 ans, 30.09.1877, Marseille.

Laffargue Sylvain, 13 ans, 21.07.1878, Aude.

Lannes Auguste, 14 ans, 01.07.1880, Carcassonne.

Leyris Pierre Auguste Marius, 14 ans, 31.07.1879, Alais (Gard).

Malabave Etienne, 12 ans, 1871, Gard.

Marcellin Vital, 14 ans, 1872, Drôme.

Marchand Jean, 8 ans, 1877, Rhône.

Marcon Joseph, 15 ans, 1872, Valence.

Marty Abel, 15 ans, 1880, Aude.

Mayen Marius, 13 ans, 1874, Arles.

Mermoz Eugène, 13 ans, 1866, B.d.Rhône.

Moine Lazare, 15 ans, 1867, Marseille.

Molus Pierre, 13 ans, 1869, Aveyron.

Morazzani Marius Emile, 10 ans, 1872, Corse.

Muret Casimir, 13 ans, 1873, Rodez.

Perine Gustave, 7 ans, 1866, Beaucaire.

Perret Alfred, 13 ans, 1856 Agde.

Philippe, 13 ans, 1845, Toulon.

Raynard, 15 ans, 1866, Rhône.

Richaud Xavier, Jacques, Edouard, 1871, Htes Alpes.

Rigaud Pascal, 12 ans, 1877, Carcassonne.

Roussel Alfred, 11 ans, 1875, Aveyron.

Rumello Jean, Vincent, 12 ans, 1875, La Ciotat.

Satin, 14 ans, 1833, Rhône.

Sauvière Amédée, 12 ans, 1872, Aude.

Seasseau Antoine, 14 ans, 1880, Nice.

Segonne Louis, 14 ans, 1880, Tarn.

Simi Anna, 14 ans, 1878, Marseille.

Tardieu Paul, 13 ans, 1875, Sisteron.

Turrel, 14 ans, 1844, Forcalquier.

Valliod François, 1879 Montpellier.

Py Henri, 1880, Tarn.

Cabrol Auguste, 1880, Tarn.

- Ainsi notre bigaille d'antan ne manquait pas de valeur (bigaille : jeune marin débutant ; les enfants en général dans le langage des vieux marins de la voile). Près de 25 ont moins de 10 ans, plusieurs 6 ans, les plus vieux 15 ans et les filles ne sont pas absentes.

- En attendant l'édition de 1999 dédiée « Aux Enfants Sauveteurs de notre siècle », vous pouvez venir consulter en son entier la liste de Madame Pezareix au bureau du siège, place Carli.

R. Juteau

Honneur au Lys de Provence

Les membres de l'A.G. 13 sont fiers de la récompense reçue par notre collègue Luc Antonini, Directeur Fondateur du Lys de Provence.

Il apparaît que l'impatience et le plaisir que nous prenons à découvrir chaque nouveau numéro sont partagés par les hautes instances littéraires et généalogiques.

Le Conseil Suprême de la Fédération des Peuples Latins présidé par le marquis Jacques de Venot de Noisy vient de lui décerner le Prix « Pierre de La Garde d'Hozier » pour récompenser quinze années de recherches patientes et tenaces ainsi que le courage et la passion de l'éditeur.

Le premier numéro du « Lys de Provence » paraissait en octobre 1982, le numéro 17 est sous presse. Entre temps le « Lys » aixoix a conquis la région et assiège la capitale.

Ce sont à peu près les termes employés par André Alauzen di Genova, historien d'art, membre de l'Académie de Marseille, dans son allocution.

La très nombreuse assistance applaudit avec enthousiasme à ces paroles.

Maître Charles de Peretti, adjoint au Maire délégué à la Culture, remercia M. Alauzen de son remarquable exposé sur les valeurs et la maîtrise du paysage provençal dans l'œuvre picturale des peintres régionaux. Il rendit aussi un chaleureux hommage au récipiendaire en faisant l'éloge de la généalogie.

De nombreuses personnalités avaient voulu honorer de leur présence cette sympathique soirée. Parmi elles nous avons rencontré M. le Préfet Delamon, M. Jean-François Picheral, vice président du Conseil Général, Mlle Marie-Christine Trouillet, Conservateur des Archives Départementales d'Aix-en-Provence, Mme Eliane Béguin, Présidente de la Confédération Généalogique du Midi Provence, Mme Chélini, maire d'Eguille, M. Jackie Girard, maire de St-Cannat, M. Bernard Devès, maire de Villelaure, M. Tacussel, l'éditeur marseillais, M. Vincent Roux, l'artiste cher au cœur des Aixois, le Général Letty de l'armée de l'air et une foule d'amis ou de lecteurs du Lys de Provence que nous ne pouvons citer faute de place malgré la multitude de personnalités que l'on pouvait y noter.

Un apéritif clôturait la soirée offrant ainsi l'occasion de porter de nombreux toasts en l'honneur de son Directeur et à la longévité du « Lys de Provence ».

J.M. dell Paoli

Commission informatique

Dans le cadre des travaux de la Commission Régionale d'Informatique, une rubrique spécialisée est ouverte.

Tous les membres intéressés sont invités à se faire connaître (un questionnaire sera diffusé prochainement) et à adresser conseils, textes, suggestions, propositions, réflexions.

Certains textes, compte tenu de la place disponible dans nos colonnes, demanderont à être résumés. Le texte intégral sera alors à la disposition de ceux qui en font la demande.

Ecrire à : Centre Généalogique/Informatique, Centre Elsa Triolet, 13110 Port-de-Bouc.

1048 A

PROVENCE GENEALOGIE

Assemblée Générale de l'AG 13 à Salon le 16 mai 1987

L'Association Généalogique des Bouches-du-Rhône invite ses adhérents, ses amis, ainsi que toutes les personnes intéressées, à son Assemblée Générale le 16 mai 1987 dans les locaux aimablement mis à sa disposition par le « Centre Municipal d'Animation Culturelle de Salon », 89, bd Aristide Briand. Rendez-vous est pris pour 9 h 30.

Le prochain Conseil d'Administration doit en fixer l'ordre du jour. Si vous désirez y voir aborder quelques questions ou sujets qui vous sont chers veuillez intervenir le plus rapidement possible en confiant votre demande à un membre du Conseil ou en écrivant à l'AG des BdR, 1, place Carli, 13001 Marseille.

Nous incitons plus particulièrement les nouveaux adhérents à participer à ce type de manifestation qui favorise les contacts et, de ce fait, sont plus riches d'enseignements et de trouvailles que la lecture de longues pages de bulletin.

L'après-midi, M. Meynard responsable de l'antenne de Salon, nous présentera en compagnie de quelques érudits locaux, une franche de vie de la cité chère au cœur de Nostradamus.

Repas en commun possible sur place au prix de 85 F tout compris.

Adresser votre chèque de réservation avant le 30 avril à : M. Meynard, 32, rue Daniel Kinet, 13300 Salon-de-Provence.

Onomastique

La chronique du professeur
André Compan

Note - En ce début d'année 1987, nous rappellerons simplement que des formes patronymiques sont issues, en provençal, des expressions de nouvel an. Tels sont les termes **Capdan**, début d'année ; **annelet**, poulain de année ; **Bonan**, étrennes et souhaits ; **Ougan**, cette année ; **Bout de l'an**, etc.

Perponchier - Vient de **perpoun(ch)**, pourpoint en provençal, fabricant ou marchand de cette pièce de vêtement ou de literie. L'origine est à retrouver dans le participe passé * **perpunctus**, du verbe du bas-empire * **perpungere**, percer en piquant. Dans un inventaire de négociant

en bois et tissus de 1234, nous trouvons ces termes : **capellus**, perponcha, guisarma, balista. Les formes de l'ancien provençal sont : **perponh**, **perponch** ; **perpont**, assez proches, somme toute, des attestations d'ancien français que voici : **parpoint** ; **parpointe** (en 1160) : couverture piquée ; **parpointeur** (en 1306) faiseur de pourpoints. En provençal médiéval, **lo perponchier**, **lo perpontier**, c'est surtout l'artisan qui fabrique lesdits pourpoints.

Machote - Du provençal **machoto**, la chouette, la hulotte. Mistral (Trésor du Félibrige, II, 241 c) pense au grec **brakuo-**tos, qui possède de courtes oreilles. En latin médiéval selon le glossaire de Dugange (V, 162) * **machota** équivalait aux synonymes : **noctua**, effraie, oiseau de Minerve ; **cæcum**, oiseau aveugle de jour ; **lucifuga**, qui fuit la lumière diurne.

Talamier - Du bas-latin * **talamerarius**, **talamarius**, **talemarius**, pâtissier. Nous avons relevé des formes médiévales en l'année 1231, avec **talamellarius**, **talemarius**, dont le sens serait plus spécifiquement : boulanger. Ce patronyme issu d'un nom de métier donne en ancien français les variants : **talemelier** (en 1268), **talemellier** (en 1288). Dans les rôles de notaires en Avignon nous notons la forme latinisée * **talemaril**, fabricants de pains. Cette similitude avec notre boulangerie actuelle est prouvée par cet extrait des règlements de la ville de Bourges en 1443 : « les mestres de mestier et artifice de boulangerie et tailemellerie ». L'origine du terme peut se retrouver dans le verbe **taler**, du germanique * **tālon**, broyer, battre, et le verbe **mesler**, boulanger.

Hermier - dérivé de (h)erm, lieu désert. De l'adjectif grec **eremos**, solitaire, éloigné de tout. Le latin ecclésiastique en a créé **eremita**, qui vit dans la solitude. Le latin médiéval * **ermitarius** campe généralement un anachorète, sur le modèle des moines d'Egypte et du Sinaï. Géographiquement le latin scientifique * **eremus** a le sens de région boisée peu habitée, de terre inculte. En provençal moderne, **un ermas** est une grande lande, une friche improductive. Un **ermié** est donc l'habitant d'une lande inculte, d'où le nom de famille **Hermier**. Deux autres patronymes viennent de cette racine. En premier lieu, **Hermet**, d'**Ermet**, diminutif d'**erme**, terres désertes, qui a fait de nombreux lieux-dits ; en snd lieu, **Ermihoun**, petite lande, d'où le nom de famille **Hermillon**.

Blatère - Issu d'un sobriquet. Vient du latin **blaterare**, bavarder, babiller, débiter (chez Horace et Aulu-Gelle). D'où **deblaterare**, jaser, parler à tort et à travers. Ainsi, un **blatero**, -onis, est un bavard ;

blatio, -ire, débiter des fadaïses, des niaiseries (chez Plaute) ; **blateratus**, verbiage. Le latin médiéval a le terme * **blas**, sottise. Enfin, dans le règne animal, le bœlier et le chameau blâtèrent.

Capet - N'est pas un diminutif de **cap**, tête, mais est issu de * **capatus**, vêtu d'une cape, coiffé d'une capuche, du bas-latin * **capa**, capuchon. En latin médiéval * **capatus** a aussi le sens de frère convers. Nous retrouvons cette forme dans les patronymes **Capat**, **Capati**.

A ce propos, nous rappelons que cette année voit le millénaire de la dynastie des Capétiens, ces quarante rois qui créèrent, développèrent notre pays, la France. Cette date est historiquement bien plus importante que celle de 1789, dont on évoque à tout propos l'influence. Il est bon de remettre les noms, les dates et les faits à leur vraie place. Ce nom de Hugues Capet est ainsi défini dans le manuscrit de la Bible de Charles V, au n° 279 : **Capetus** : Hugo Capet, sive Capucii sic dictus quia dum juvenis esset **capucia** solebat auferre per ludum.

Greffulhe - Variantes de ce patronyme : **Griffulhe**, **Grifuel**, **Grifoul**, **Griffoul**. C'est un nom de domaine, de hameau ou de fief qui est à l'origine de l'anthroponyme. Formation végétale prédominante, c'est le latin **acrifolius**, le houx, avec une variante, **Agrifolium** en bas-latin, que nous retrouvons dans toponyme Saint Sébastien d'Aigrefeuille (Gard). Le mot français **houx** vient du francique * **hulis**.

Accola - Variantes latines : **acola**, **aquila**, **accolanus**. C'est le colon qui met la terre en valeur. Isidore de Séville parle des * **accolæ**, colons-laboureur. Au Moyen-Age, l'**accolaberta** est une habitation avec une propriété cultivée par ces paysans sédentaires, tenanciers le plus souvent libres. Il convient de ne pas confondre avec le provençal moderne **Acoulo**, **Ancoulo**, contrefort, mur, éperon qui soutient une pente de terrain. Ce dernier terme est à l'origine du quartier de Marseille : la **gleiso dis Acoulo**.

Pardigon - Variante : **Perdigon**, petite perdrix, perdreau. Autres patronymes : **Perdigeon**, **Perdrigeon**, **Perdigau**, **Perdrigé(t)**. Du latin **perdiculus** de **perdis** accusatif **perdicem** de **perdis**. L'ancien provençal a les formes : **perditz**, **perdriz**, **perlitz**, **permitz**. **Lo perdigal** et **lo perdigon** est le perdreau. Dans la langue moderne, le **perdrigon** est une sorte de prune violette. Pour le nom qui désigne le chasseur de perdrix, nous avons en provençal, **perdiguie** et en ancien français **Perdrieur**.

André Compan

Rachat d'esclaves

Monsieur Jacques Gaspard Deloncle conservateur du Musée Catalan des « Arts et Traditions Populaires » Le Castillet : à Perpignan a eu l'amabilité de nous faire parvenir il y a quelque temps déjà un document intitulé « L'Ordre et la Marche de la Procession des captifs français rachetés dans le royaume d'Alger en 1785 ».

Après nous avoir précisé l'ordonnance de cette marche, étalée sur 3 jours, les 17, 18, 19 octobre 1785, le document nous donne la liste des 313 esclaves rachetés à Alger en 1785, par l'Ordre des Chanoines Réguliers de la Sainte-Trinité, dits Mathurins et celui de Notre Dame de la Merci. A la lecture de ces pages nous constatons qu'il y a à peine 200 ans, en fin du 18^e siècle à l'aube de la Révolution, les marchés d'esclaves étaient encore fort bien garnis ; encore ne s'agit-il que de celui d'Alger ; que toutes les régions de France y étaient représentées et à tous âges, tel Michel Poidevin âgé de 80 ans, esclave depuis 30 ans ; cette durée même du temps d'esclavage laisse rêveur ; quelques mois pour certains, des 20, 30 ans et plus pour beaucoup d'autres.

Voici un extrait de cette liste pour quelques personnes libérées natives de la région du Midi ; peut-être y trouverez-vous un ancêtre ? La liste complète est à votre disposition au bureau du Centre de Marseille, place Carli.

Ces 313 personnes libérées étaient arrivées à Marseille par la frégate « La Minerve » et après la quarantaine obligatoire au Lazaret avaient participé à une première procession à Marseille le 16 août 1785. Le document donnant l'ordonnance de cette procession se trouve aux Archives Départementales sous la cote C. 4288.

Thomas Nivet, 68 ans, esclave 36 ans de Monferré Dioc, Perpignan.
Paul Bagnol, 40 ans, esclave 20 ans de Né en Capier, Perpignan.
Pierre Tournon, 46 ans, esclave 17 ans de Carcassonne.

Joseph Sala, 46 ans, esclave 16 ans de Charrost Dioc Montau.
Benoit Dejonquière, 70 ans, esclave 17 ans, de d'Arcagnac D Rhodéz.

Joseph Roux, 58 ans, esclave 18 ans, d'Aups D. de Fréjus.
Pierre Benoit, 47 ans, esclave 13 ans de St Cys D. de Digne.

Raymond Renaud, 44 ans, esclave 12 ans de Couquens Carcassonne.

Jacques Martel, 50 ans, esclave 9 ans de Bédarriex Béziers.

François Bosquet, 41 ans, esclave 9 ans de Villémur Montauban.

Joseph Martin, 30 ans, esclave 9 ans, d'Aix.

Prosper Catala, 32 ans, esclave 7 ans de Trouffe Narbonne.

Joseph Bouquet, 27 ans, esclave 7 ans Craye Die.

Jean Roturier, 48 ans, esclave 14 ans, Calvisson Nîmes.

Louis Ardouin, 60 ans, esclave 13 ans, Briançon.

François Arbaud, 35 ans, esclave 12 ans, Draguignan.

Joseph Grenier, 42 ans, esclave 12 ans, Roquemaure.

Guil. Mescio, 40 ans, esclave 17 ans, Montmort Gap.

Michel Lavergne, 39 ans, esclave 12 ans, Nîmes.

Antoine Arnal, 34 ans, esclave 12 ans, Campagnac, Rhodéz.

Simon Croiset, 50 ans, esclave 12 ans, Castelsarrasin.

Joseph Gomere, 43 ans, esclave 13 ans, Roquemaure Marseille.

Julien Rousseau, 36 ans, esclave 12 ans, Calvisson, Nîmes.

Joseph Olivier, 40 ans, esclave 14 ans, Courrens Fréjus.

Jean Truignat, 43 ans, esclave 11 ans, St-Antonin, Rhodéz.

Jean Hartus, 29 ans, esclave 6 mois, Vinsac Perpignan.

Antoine Allard, 32 ans, esclave 15 mois, Seillons, Aix.

Gauderic Valette, 32 ans, esclave 7 mois, Marquichanes Perpignan.

Charles Delcros, 40 ans, esclave 1 an, St-Marcel Perpignan.

Baudire Michel, 35 ans, esclave 2 mois, Argeles.

J.B. Martinet, 39 ans, esclave 2 ans, Boucognan, Ajaccio.

Jean Odoly, 36 ans, esclave 7 ans, Entrevaux, Glandevès.

Joseph Rayel, 47 ans, esclave 8 ans, Tarascon.

Emmanuel Fourni, 33 ans, esclave 6 ans, Calvi.

Sébastien Delcro, 43 ans, esclave 11 ans, St-Marcel Perpignan.

Joseph Sage, 34 ans, esclave 4 ans, Lambre Die.

Antoine Voisin, 40 ans, esclave 10 ans, Ceret Perpignan.

R. Juteau

Perles des B.M.S.

« Monsieur le Lieutenant général en l'Amirauté

Supplie humblement Sr François Roux marchand

Remontre que Dlle Magd. ne Cornelly son épouse ayant eu le malheur d'avoir l'esprit aliéné elle se noya au rivage de la mer du côté du quartier de Séon ayant été ensevelie dans l'église dudit quartier et comme le prêtre dudit quartier a obmis de transcrire dans le registre le mortuaire de la dite Dlle Cornelly vous fîtes ordonner le 26 juillet 1740 portant que le dit prêtre ajoutera dans son registre le mortuaire de ladite Dlle Cornelly, du depuis ledit prêtre ayant remis le registre entre les mains du curé de la paroisse de la major icelluy fait difficulté qu'il transcrive le dit mortuaire, mais comme il importe au dit suppliant qu'il soit constaté de la mort et enterrement de sa dite épouse il a recours à votre justice.

Vous prie Monsieur vous a paroissant de votre ordonnance cy-jointe ordonner qu'il sera enjoint aux curés de la paroisse de la major et à tous qu'il apartiendra d'exhiber au prêtre qui déservira l'Eglise du quartier de Séon le Registre des mortuaires de l'année 1740 pour y transcrire le mortuaire de la dite Magd. ne Cornelly au-

trement contrainte et sera justice. Bel-lan.

Soit fait transcription requise, à Marseille le 10 février 1745. Duquesnou (?) ».

Il fallut ainsi près de 5 ans au pauvre François Roux pour obtenir satisfaction : la lenteur administrative n'est donc pas l'apanage de notre siècle !

(extrait du registre GG 591 des A.C. de Marseille. Paroisse de Séon St-André, f. 175, communiqué par G. Reynaud).

G. Reynaud 13 Marseille

Microfilms des registres d'état civil

On peut acquérir des copies de microfilms de la Genealogical Society d'Utah. Copies vésiculaires : ce sont des copies positives. Elles ont les mêmes propriétés que les copies diazo. Départements où la Genealogical Society a microfilmé les registres d'état civil :

au 1^{er} janvier 1986

I Collections départementales

06 Alpes Maritimes
07 Ardèche
08 Ardennes
11 Aude
14 Calvados
21 Côte d'Or
26 Drôme
27 Eure
30 Gard
34 Hérault
37 Indre et Loire
41 Loir et Cher
47 Lot et Garonne
52 Haute Marne
54 Meurthe et Moselle
55 Meuse
57 Archives municipales de Metz et Thionville
58 Nièvre
59 Nord
60 Oise
67 Bas Rhin
68 Haut Rhin
69 Rhône
70 Haute Saône
73 Savoie
74 Haute Savoie
75 Seine (en cours)
76 Seine Maritime
77 Seine et Marne
78.91.95, Anc. dép. Seine et Oise
88 Vosges
90 Territoire de Belfort
94 Val-de-Marne
97 Archives d'Outre-Mer

II Microfilms achetés (Collections départementales)

57 Moselle (quelques communes)
92 Hauts de Seine (en cours)

III Collections Evêché (1800-1880)

50 Manche
28 Eure-et-Loir
22 Côtes du Nord
57 Moselle

Où s'adresser ?

Genealogical Society, B.P. 78, 77202 Marne La Vallée, France Cedex 02. Article extrait de « nos ancêtres et nous », N° 32 octobre 1986.

1048 B

CCS - Généalogie/Association généalogique des Bouches-du-Rhône

(Organisme membre du centre
généalogique du Midi-Provence)
Centre Culturel Elsa Triolet
13110 Port-de-Bouc

Lu pour vous (Ouvrage déposé à la Bibliothèque).

Meyreuil - Mariages 1695/1801 - Baptêmes et sépultures 1750/1801.

Par M. et Mme Cardon. 1986.

« Tous les Meyreullais, toutes les Meyreullaises trouveront un plaisir certain à consulter le répertoire filial des BMS de Meyreuil (Petite bourgade au sud de la Loire, près d'Aix).

→ Ils y retrouveront ou trouveront leurs ancêtres, comme j'ai pu y retrouver les miens (1).

Les Cardon (Le terme s'emploie comme « Les Curie », « Les Mounier », « Les Cadou », « Les Arnaud », « Les Maurin », « Les Tete » et tant d'autres couples de chercheurs chez nous) ont dépouillé aux A.D. à Aix et sur place à Meyreuil, les registres paroissiaux de 1750 à 1801. Le relevé des mariages concerne 1695 à 1801. Ils mettent à notre disposition un registre volumineux qui comprend une première partie « documentaire » ou « de situation », avec l'historique de l'origine de Meyreuil, l'évolution du nom de M. à travers les siècles, l'histoire de M. au travers de ses vestiges et édifices, le plan de la Commune, la liste des lieux-dits, les recensements de la population, des courbes démographiques, les Cures successifs de M. les Maires successifs, la carte des lieux d'origine intérieurs et extérieurs aux B.d.Rhône, des renseignements sur la rédaction des actes, les différences orthographiques des patronymes, les abréviations des prénoms, les prénoms originaux.

Gros travail d'introduction, soigneusement étayé de graphes et de tableaux. Ne reculant devant rien, « Les Cardon » ont acheté « Lapple » (aux USA, l'Apple). Et après l'avoir maltraité (je pense), comme tout un chacun, les traitements suivent.

Baptêmes, 1750/1801. Ordre chronologique, puis par ordre alphabétique. Total, 1161.

Mariages, 1695/1801. Ordre chronologique, puis par ordre alphabétique des époux, puis des épouses. Total 456. Avec notice sur les lieux d'origine des époux, puis des épouses.

Sépultures, 1695/1801. Ordre chronologique. Puis par ordre alphabétique du DCD. Total 784. Avec notice sur les lieux d'origine des DCD.

Autant dire qu'on y trouvera tout ce qu'on peut chercher !

C'est un travail bien fait, bien beau, bien gros (mes ancêtres figurent dans les 900 grammes du dossier : j'ai pesé le dossier).

Un bravo « aux Cardon ».

Ils ont lancé un appel : qui peut dépouiller, pendant qu'ils assument le traitement infor-

matique ? On peut y répondre favorablement !

A titre personnel, je proposerais volontiers un travail de dépouillement spontané sur le Puy Sainte Réparate. La plus grande partie de mes ancêtres y dort ! Mais ça n'est qu'une suggestion bien sûr...

Une autre, au passage, serait de ne pas publier sur des pages de couleur : c'est le désespoir pour les photocopieurs pirates dont je suis.

Y.M.

Surprises de l'Etat civil

L'an 1873 et le 8 février, le Sieur Vilhet Louis Hippolyte, maire, officier d'Etat Civil couchait sur les registres de la commune le jugement ci-après :

Acte de notoriété

Ce jour d'hui 21 janvier 1873 par devant nous Vidal de Lirac, Juge de Paix du canton de Vaison a comparu le sieur Etienne Barbier lequel nous a exposé qu'étant sur le point de marier sa fille mineure Marie Rose Barbier et se trouvant dans l'impossibilité de se procurer son acte de naissance, il a amené les sept témoins ci-après nommés pour recevoir leurs déclarations et attestations à l'effet de suppléer à son acte de naissance : Pesse Paul Joseph, âgé de 55 ans. Imbert Pierre François âgé de 51 ans. Glaze Jean Barthélémy âgé de 51 ans. Sauveur Joachim Joseph âgé de 39 ans. Sauveur Jean François âgé de 77 ans, tous propriétaires demeurant et domiciliés à Puyméras, tous témoins majeurs lesquels nous ont déclaré et certifié qu'ils connaissaient la demoiselle Marie Rose Barbier ici présente, qu'ils savent qu'elle est fille légitime de J. Etienne Barbier et de Rosalie Colombe Julian, qu'elle est née à Puyméras de leur légitime mariage le 25 avril 1857, qu'il est impossible de fournir l'acte de naissance de ladite Marie Rose Barbier parce qu'il a été omis sur les registres de l'Etat Civil de la commune de Puyméras, mais qu'elle est portée sur les registres de baptême de la paroisse de Puyméras à la date du 26 du mois d'avril 1857.

Les susnommés faisant la présente déclaration pour rendre hommage à la vérité. Les comparants ont requis acte que nous leur avons délivré pour servir et valloir ce que de droit et avons renvoyé la demoiselle Barbier à se pourvoir à fin d'homologation.

Nous avons signé avec le greffier et tous les comparants sauf deux qui ont déclaré ne le savoir.

Le Tribunal de 1^{re} Instance d'Orange, attendu que ladite Marie Rose Barbier a toujours joui dans le pays de la possession d'état d'enfant légitime des époux susnommés et qu'elle a toujours été regardée comme telle par toute la famille, attendu que c'est par erreur que son acte de naissance ne se trouve pas inscrit sur les actes d'état civil

Homologue purement et simplement l'acte de notoriété mais seulement pour contracter mariage

et Condamne le requérant aux dépens. Ainsi fait par le tribunal de 1^{re} Instance d'Orange en audience publique du 28 janvier 1873 : Le Président de la République mande et ordonne de mettre le présent jugement à exécution Jacques, Président, Armand de la Paillonne, juges. Devillaris, substitut. Chaix commis. (Et le 6 mars 1873 Marie Rose Barbier épousait Joseph André Girard !).

Le coin informatique

A la suite de l'article intitulé « le coin informatique » paru dans le N° 1030 du 28/1/87, le centre généalogique Vaulouse fait savoir qu'il dispose pour les relevés paroissiaux baptêmes et mariages, de programmes utilisables sur Amstrad 6128. Le programme baptêmes permet de rentrer le nom de l'enfant, son prénom, le prénom du père, le prénom de la mère, le nom de la mère, la date du baptême. Le tri est possible sur n'importe quel critère et sort sur imprimante. Le programme mariages permet de rentrer le nom du marié, son prénom, le prénom de son père, la date du mariage, le prénom du père de la mariée, le prénom, le nom de la mère de la mariée, le prénom de l'épouse, le nom de l'épouse. Le tri est possible sur n'importe quel critère et sort sur imprimante. Pour l'obtenir envoyer une disquette Formatée à Louis Malarte 3, avenue de Lattre de Tassigny, 84000 Avignon (90.85.15.13) dans un emballage réutilisable pour le retour, accompagné de 10 F en timbres courants. Les programmes sont accompagnés d'un mode d'emploi.

Louis Malarte

A.G. 13 Marseille

Recherches généalogiques en Afrique du Nord par M. Utheza.

Le mercredi 4 février, nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Utheza, Attaché aux Archives d'Outremer et vice-président de l'Association Généalogique d'Afrique du Nord, qui nous a entretenus des recherches généalogiques en Afrique du Nord et plus particulièrement en Algérie. C'est un auditoire nombreux et attentif qui a écouté cette très intéressante conférence au cours de laquelle M. Utheza a montré que les recherches dans ces anciens départements français étaient difficiles, certes, mais pouvaient être conduites de façon originale, en faisant appel à des sources variées et peut-être moins « classiques » (registres de commerce, douane, armée, etc...). Les registres d'état-civil accessibles sont en effet lacunaires, la grande majorité des archives étant restées sur place, mais grâce à l'ingéniosité des généalogistes, des recherches fructueuses peuvent être faites malgré tout avec profit. Merci encore à M. Utheza pour son très intéressant exposé.

P. Bianco

1048-C

PROVENCE GENEALOGIE

Assemblée Générale de l'A.G. 13

Ordre du jour

Rapport moral
Rapport financier
Renouvellement du 1/3 du Conseil d'Administration (Adresser les candidatures avant le 5 mai)
Création d'un prix AG 13
Présentation des commissions : précision de leur rôle au sein de l'AG13. Questions diverses (Nomination de M. Lantelme, Membre d'Honneur). Exposition et Stand d'imprimés.

Après-midi

« Enquête sur une famille aixoise ». Présentation de l'ouvrage et dédié par l'auteur « Jean Michel Bardet » (Cte rendu de lecture bientôt dans PGAM) « Présentation du Vieux Salon » avec projection et commentaires.
R.V. à 9 h 30 Centre Municipal d'Animation Culturelle de Salon, 89, bd Aristide Briand à Salon.
Repas sur place, Chèque de 65 F. au nom de l'AG 13 à adresser au plus tôt à M. Meynard Jean, 32, rue Daniel Kinet, 13300 Salon.
Venez nombreux !

Questions - Réponses Information

Nous recevons parfois des demandes de renseignement ne précisant ni lieu, ni date, même approximative.
Un de nos collègues a qualifié ces demandes de « Bouteilles à la Mer » car elles ne concernent pas une région particulière et sont adressées à tous les Groupements Généalogiques.
Toutefois ces demandes, même avec une chance très minime de réussite, risquant d'aboutir, passeront en « bouche trou » pour ne pas engorger les Questions comportant des indications précises.

Questions

Se reporter au mode d'emploi paru dans PGAM n°1026

87/18 Rech. tous rens. sur J. B. Olive, Peintre marseillais ca 1878.

87/19 Ricard, rech. + Antoine R. époux Thérèse Sauze ca 1774-1840 région Gardanne (13)

(Guilhen 13 Plan de Cuques)

87/20 Cheifan, rech. x Louis Etienne C. époux de Thérèse Hugues ca 1792-1821 Région Martigues.

(Guilhen 13 Plan de Cuques)

87/21 Deleuil (Delueil - Deluy), rech. * Etienne D. fils de Mathieu D. et de Rose Sauze ca 1747-1758 Rég. Gardanne.

(Guilhen 13 Plan de Cuques)

87/22 Pignatell, rech. * Ursule P. fille de Pierre P. et de Anne Coutel ca 1747 Rég. Martigues.

(Guilhen 13 Plan de Cuques)

87/23 Issard, rech. * Joseph I. ca 1753 Lisle (sur Sorgues ?) et ascend. N.D.L.R. le Code postal compte 5 Lisle.

(Rey 83 Pourrières)

87/24 Vitalis, rech. + Marie Françoise V. née 26/8/1791 Carpentras x Jacques Martin Gaubert le 21/4/1813 Carpentras (Rey 83 Pourrières)

87/25 Gaubert, rech. Asc. Jacques Martin G. né 7/3/1787 Volone (05)

(Rey 83 Pourrières)

87/26 Constantin, rech. X Jean C. x Jeanne Auberte ca 1675-1686 Le Beaucet 84 ou Saulx 84.

(Martin 84 Avignon)

87/27 Roger, rech. X Barthélémy R. x Marguerite Gervais ca 1770-1780 Saint Rémy en Pce. ou St. Etienne du Grés 13, rech. aussi * et +.

(Martin 84 Avignon)

87/28 Monteus - Cavaillon, rech. tous rens. * X + sur couple Joseph M. x Sara C. originaires d'Arles 13. Asc. de Hiote M. * 28/10/1804 Arles 13 y X 20/3/1832 avec Lyon Jacquet.

(Mayer 95 Sarcelles)

87/29 Vial, rech. * + Alice V. fille de Auguste V. * le 8/4/1866 aux Achards 38 et de Eugénie Merival * 15/9/1873 Eyguères 13

(Sedard 78 Conflans Ste Honorine)

87/30 Bouteille - Arnaud, rech. X Joseph B. (*1670) x Isabeau A. av 1711 Rég Aix en Pce

(Giraud 13 Aix)

87/31 Boyer - Reinaud, rech. X Pierre B. x Gabrielle r. av. 1693 Rég. Aix en Pce.

(Giraud 13 Aix)

87/32 Senes - Martin, rech. X Joseph S. (* ca 1700) x Rose Madeleine M. av 1738 Rég. Toulon 83

(Giraud 13 Aix)

87/33 Allard - Esmiol, rech. contact avec memb. ayant étudié famil. Allard et Esmiol de la Bréole (04).

Rech. R. P. 1774-1796 (B.M.S.) absent à la Mairie de La Bréole.

(Allard 13 Marseille)

87/34 Trouche - Cavaillier, rech. X Antoine T. x Marie Cavaillier ca 1725 Eyragues 13.

(Cruvelier 47 Agen)

87/35 Ricard - Girard, rech. X Charles R. x Anne G. ca 1695 rég. Cavaillon.

(Cruvelier 47 Agen)

87/36 Bechet - De Sene, rech. X Joseph B. x Marguerite de S. ca 1710 Chateaurnaud ou Avignon.

(Cruvelier 47 Agen)

87/37 Vulpian - Roux, rech. X Antoine V. x Elisabeth Roux ca 1691 St. Andiol 13

(Cruvelier 47 Agen)

87/38 Gollier - Auberton, rech. X François G. x Marie A. ca 1740 rég. l'Isle sur Sorgue.

(Cruvelier 47 Agen)

87/39 Cavaillier - Saumier, rech. X Jean C. x Catherine S. ca 1710 rég. Saint Rémy 13.

(Cruvelier 47 Agen)

87/40 Balme - Julien, rech. X Joseph B. x Anne J. ca 1720 Jonquières 84.

(Cruvelier 47 Agen)

87/41 Angelier - Felix, rech. X Guillaume A. x Magdeleine F. ca 1710 Avignon.

(Cruvelier 47 Agen)

87/42 Talet - Blauvac, rech. Jean Joseph T. x Brigitte B. ca 1750 Carpentras.

(Cruvelier 47 Agen)

87/43 Bis Bongiovanni, rech. tous rens. sur familles Bongiovanni et Beninati (Tunisie et Afrique du Nord).

(Bongiovanni 83 Draguignan)

87/42 A Argème, rech. tous rens. * Louis A. à Marseille Paroisse St Martin x le 12/4/1693 à Saint Malo (35).

(Cornu 67 Souffelweyersheim)

87/46 Issalene - Julian, rech. X Jean Antoine I. marin x Anne J. + 28/4/1811 Cette 34, leur fils Antoine * 8/3/1765 Cette 34.

(Salemme 13 Carry le Rouet)

87/50 Perrin - Bremond, rech. X Louis P. x Anne Marie B. av. 1687 naissance d'un fils à Apt 84 - Buoux, Sivergues, rég. Apt 84.

(Serval 75 Paris)

C.G.A.H.P.04

La prochaine rencontre avec nos amis Haut-Alpin se tiendra à Reillane (04110) le dimanche 10 mai 1987 de 10 heures à 12 heures et de 14 à 17 heures 30. La matinée se déroulera en salle, l'après-midi donnera lieu à la visite de quelques sites intéressants.

Les membres du C.G.M.P. sont cordialement invités.

La participation à cette journée doit être communiquée à M. E. Lauga, cours Thierry d'Argenlieu, 04110 Reillane.

A.G.13

Notre association a acquis un Flash Annuaire en 1986. Monsieur Georges Reynaud se propose d'effectuer une démonstration du fonctionnement de cet appareil, lors de la prochaine réunion mensuelle du mercredi 6 mai 1987, place Carli à Marseille.

Notre collègue, Monsieur Roger Gaspary, de l'AG 13, en quête de ses ancêtres, a étudié particulièrement la présence française aux XVII^e et XVIII^e siècles dans les Echelles du Levant.

Il a déjà publié une partie de ses travaux dans la revue « Marseille » et a eu l'obligeance de nous adresser, à votre intention, un dossier que nous vous communiquerons ultérieurement.

Pour l'instant, il nous a paru intéressant de publier la note ci-dessous donnant la liste et la consistance des sources qu'il a utilisées ; elle peut ouvrir des pistes pour ceux ayant des aïeux originaires de cette partie de la Méditerranée.

1) Archives de la Chambre de Commerce de Marseille

a) Registres des délibérations

Les autorisations de résidence dans les Echelles du Levant et de Barbarie (Grèce, Turquie, Iles Grecques...).

J'ai consulté les Registres III (1672-1683) à XVI (1773-1779). Chaque autorisation est attestée par une pièce d'Etat-Civil, produite par le postulant, qui établit son âge et sa filiation.

Ex : L'autorisation de Résidence à Smyrne a été accordée le 30/09/1700 par la C.C.M. à Joseph Gaspary, de Toulon, âgé de 20 ans, fils de Mathieu et de Anne Geoffroy. Il ne me restait plus qu'à trouver son acte de naissance, du 2/06/1680, à Toulon, Registres de la Paroisse Ste Marie, Archives Municipales de Toulon. Ces registres de délibération sont à votre disposition, aux archives de la C.C.M. Il suffit de les demander au Secrétariat.

b) Répertoire Numérique

Antérieure à 1801, série J (Tome 1^{er})

Ce répertoire contient toutes les correspondances intéressant le commerce des Echelles, en Méditerranée.

On y trouve parfois des Actes de Catholicité, en latin et des actes de Chancellerie, en Français, comme au N° 1530 de la Série J, qui contient tous les mariages célébrés à Tripoli de Barbarie, de 1707 à 1776, ainsi que les actes civils, relevés au Consulat de France : donations, testaments, reconnaissances de Dette Matrimoniale = contrat de mariage...

2) Archives Nationales Paris

Répertoire de la correspondance Consulaire, Consultats. Mémoires et Documents (A.E.B. et B').

La correspondance consulaire de la Série B' contient les ordres et dépêches de tous les postes consulaires du Levant et de la Barbarie et de tous les pays d'Europe, d'Afrique, etc...

Vous y trouverez la trace d'un ancêtre s'il a travaillé dans les consulats, ou de ses affaires exposées par un consul.

Et parfois vous tombez sur des listes de Français que les consuls envoyaient périodiquement au Ministre de la Marine, jusqu'à la Révolution, comme ce « Rolle des noms, surnoms, âges et qualités de tous les Français, étant tant marchands que autre, résidents en cette échelle de Smyrne, contenant aussi le temps qu'ils sont ici. Pourquoi ils y sont venus et ce

qu'ils y font, ensemble le nombre des familles de ceux qui sont mariés en ce lieu, avec les noms surnoms et lieux de naissance des femmes et enfants, serviteurs et esclaves... au total 269 personnes, en majorité provenant de Marseille. Réf. A.E. ? B' 1042 Rég.I 1643-1705 ; document daté du 14/06/1670.

A la C.C.M. dans cette même Série J, j'avais trouvé, daté du 30/05/1711 ? Un Etat des marchands et artisans français établis en Chipres, joint à la Lettre datée du 10/06/1711, des Députés de la Nation, à Messieurs les Maire, Eschevins et Députés du Commerce : Etat qui donne même la Date du Certificat obtenu de la Chambre.

Les A.N. ont publié en 1985 un inventaire analytique des Consulats de France en Grèce et en Turquie, articles A.E.B. 173, 174, 908 et A.E.B. 412 et 415. Certains de ces articles sont les doubles des A.C.C.M. J.531 et J.532 où j'avais trouvé, daté du 24/11/1764 une lettre dans laquelle Louis Marie Dimitry de Gaspary (un homonyme, peut-être un ancêtre) consul de Fr. à Athènes, esquissait une généalogie de sa famille, originaire de Corse, à son ambassadeur à Constantinople, De Vergennes, qui lui contestait « sa qualité de français ».

Mais le grand intérêt de ce dernier répertoire réside dans le fait que chaque lettre est résumée. C'est ainsi que je suis tombé sur une autre lettre du même L.M.D. de G. datée du 3/05/1762, dans laquelle il écrit : « Ma famille, originaire de Normandie, s'est établie depuis longtemps en Provence »...

J'ai compté 264 lettres concernant ce même personnage et son grand-père Joseph, né à Toulon en 1680, qui avait été, consul à Athènes avant lui.

Malgré ces « découvertes » ? je n'ai pas encore trouvé les parents de mon quadrisaïeul, André G. dont le contrat de mariage daté de Tripoli de Barbarie, le 20/04/1763 ? donne la date du mariage, célébré le 17/04/1750, sans préciser le lieu, tout en énumérant l'état-civil de sa femme Catherine Cassaigne, fille d'Antoine C., maître de St Jean de Marvejol, chirurgien de La Nation Française de Tripoli et de Magdeleine Isnard de Marseille.

Qui m'aidera à résoudre cette énigme ? Nous sommes toujours dans le domaine des Recherches Outre-Mer car le dépouillement de certaines correspondances entre Tripoli et Malte me donne la conviction que ce mariage a eu lieu à Malte.

Mais de ce côté là, je suis arrêté par le silence de plusieurs correspondants, depuis plus d'un an, il ne me reste qu'à aller faire des recherches sur place.

Quant aux Français d'origine italienne qui auraient eu des ancêtres à Tripoli et s'ils connaissent des dates précises, leurs archives sont à Milan. Ecrire au « Segretario » per le Missioni dei Frati Minori Lombardi, Via C. Farini, 10, 20154 Milano : Italie, en joignant au minimum 100 F. Sinon on ne vous répondra pas.

3) Archives du Ministère des Affaires Etrangères (Quai d'Orsay)

Si l'un de vos ancêtres a travaillé dans les consulats, comme mon arrière Grand-oncle, Joseph (0 : 1790, Porto Farina, +

1855 La Goulette, Tunisie) vous le retrouverez sur une liste des Agents du Consulat général de France à Tunis, établis dans les Agences dépendant de ce Consulat. J'en ai trouvé une datée du 16/10/1812. Les éléments de biographie qu'on y donne sont parfois erronés. Ainsi le père de Joseph, Jean Gaspary, né à Tunis est cité comme « agent dont le père, né à La Ciotat, était depuis plus de 50 ans, employé au Service du Bey, comme charpentier - constructeur »...

Si André G., père de Jean était né à La Ciotat, il y a longtemps que j'aurais trouvé son acte de naissance. Or, d'après le contrat de mariage signé en 1763 à Tripoli, il serait né à Chypre... où mes recherches épistolaires sont restées sans résultat.

Dans la correspondance consulaire et commerciale, ou dans la Diplomatique du Quai d'Orsay, on tombe parfois sur des listes de français, de l'Echelle de Tunis ? On en trouve aussi plus d'une dans l'ouvrage de Plantet : Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls avec la Cour qui est à votre disposition aux Archives de la C.C.M.

J'ai relevé dans la correspondance consulaire du Quai d'Orsay, Tome 34, 1796, un Etat des Maisons de Commerce françaises et des français en général établis à Tunis Bizerte et Porto Farina, avec la date de leur établissement, sauf quand ils sont « nés sur le pays », sans précision.

La préfecture de Tunis conserve les Actes de Catholicité de la Paroisse de Tunis, au XVIII^e s rédigés en italien par des Capucins italiens. Revenant aux Archives Nationales, par faveur spéciale on vous communiquera « Les Papiers Personnels de Devoize », consul général de France à Tunis pendant la période Révolutionnaire. Elle contient des appréciations sur tous les Français, résidant à Tunis, à l'époque.

Le Service Central de l'Etat-Civil, dépendant du Ministère des A.E. à Nantes, détient tous les actes d'Etat-Civil des Français ayant vécu dans les pays de Protectorat, comme la Tunisie ou le Maroc, mais chose paradoxale, ceux des Français d'Algérie sont encore en cours de micro-filmage. Cf. Guide des Recherches sur l'Histoire des Familles de Gildas Bernard, p. 301, Algérie 1832-1932 (3.500.000 actes sur 5 millions auraient été micro-filmés).

Je crois avoir fait le tour de la question mais les recherches Outre-Mer sont interminables, d'autant plus que certains registres ont disparu comme ceux de la paroisse de Smyrne, en 1912, au cours de la guerre gréco-turque.

Roger Gaspary

Record

Huez (38), le 18.2.1700 : décès de Marguerite Petit, femme de Hugues Piera.
Huez (38), le 4.3.1700 : remariage dudit Hugues Piera avec Anne Coulet.
Veuvage : 15 jours. Est-ce un record ?

François Pierra

1049/2

Réponses

aux questions :

739 du 27/6/1984 Rax Emile Jean Baptiste, allumetier, ° 26/02/1882 à St Désiré demeurant à Aix 9, rue Bon Pasteur (A.M. Aix)

(Gras 13 Les Milles)

753 contact a été pris avec Longstaff des U.S.A. pour recherches A.M. Aix.

(Gras 13 Les Milles)

86/51 Mariages religieux : Je citerais un acte de la fin du XVIII^e siècle (paroisse de Saint Germain du Teil) qui me semble répondre à la question. Cette formule est habituellement utilisée par ce prêtre avec quelques variantes.

« ce 13 février 1697 laurens baratier de la Viole et Jeanne groussette de Chairous tous de la paroisse de St Germain se sont donné la foy conjugale dans notre Eglise dudit St Germain et ont reçu de moy curé la bénédiction nuptiale les bans de leur mariage étant dûment publiés, en présence de Jean reversat, baptiste grousset et Guilhem grousset.

signé Gibelin Curé

(Serpentier 30 La Grand Combe)

86/63 Seguin, je possède dans mon ascendance un couple Seguin Mathieu x Arlaud Marguerite qui vit à Chanousse 05 à cet époque avec des enfants à Sigottière 05. Si un lien de parenté existe avec le vôtre (cousinage) peut-être a-t-il fini ses jours dans un de ces villages.

(Delli Paoli 13 Marseille)

86/71 Parents de Fiacre Grangier X Dominique Grangier X Vève Marguerite 1735 à 1744 à Saumane 84 - Rech, moi-même ° X +

(Martin 84 Avignon)

86/73 Beraud trouvés à Allons 04 pas loin de Fugeret 04.

Beraud Scholastique x Paul Pierre Jean 22/10/1793 Allons

Beraud Dominique x Lyons M. Magdeleine 26/08/1766 Allons

Beraud Joseph x Cauvin Gabrielle Ch. 3/02/1733 Allons

Beraud Joseph x Dol Marie ?

Beraud Reine x Lyons Jean Baptiste 16/06/1741 Allons

Beraud Honoré x Bonnet Marguerite 21/05/1706 Allons

Beraud Pierre x Pellegrin Honorade ?

Il y a d'autres Beraud sur les R.P. à Allons.

(Dulondel 83 Six Fours Plages)

86/74 Indiction

1- « On compte longtemps, durant ce temps (le moyen âge), par Indictions ou d'après la date supposée de la Création du Monde. La Russie orthodoxe elle-même ; n'adopta le calendrier julien que sous Pierre le Grand vers la fin du XVIII^e siècle. Le comput ecclésiastique actuel ne fait-il pas toujours usage de ces termes d'indiction (qui date les Bulles Pontificales). L'indiction était une période de 15 ans employée à partir de Constantin entre deux termes d'impositions. Débutant le 1^{er} janvier 313 ».

Extrait d'un article intitulé « Généalogies, Eres et Calendriers » par Gabriel Carteron de Civray, historien, paru dans la revue française de Généalogie n°46 oct. nov. 1986.

2- L'indiction Romaine qui a son origine

dans une tradition qui date de l'Empereur Constantin : à Rome ; tous les 15 ans seulement... il y avait une levée extraordinaire d'impôts et en 1983 nous devrions nous trouver à l'an 6 suivant la précédente taxe.

Extrait de l'article intitulé Le Coin de l'Astronome, paru dans le quotidien Nice-Matin en date du 19/2/1983, signé Berbard Millet de l'Observatoire de Nice.

(Bury 06 Nice)

86/74 Très longue réponse du Docteur Serpentier adressée directement à l'intéressé. Ainsi que de Monsieur Gaspary.

86/75 Villon (recherches en Italie)

Tentez votre demande par lettre à : Rev. Parroco di San Michele Arcangelo, Frazione Beaulard, I-10056 Oulx (Prov. Torino)

Le patronyme Villon s'est apparemment transformé, depuis 1784, en Viglione que l'on trouve environ 95 fois sur Turin et son agglomération et sur 9 ou 10 communes de la province. Beaulard se trouve à 6 km après la sortie Est du tunnel routier du Fréjus et dépend de la commune d'Oulx.

(Aubert 26 Montélimar)

87/14 Capitaines Marins.

En ce qui concerne André Beaussier on peut s'adresser à Monsieur Barbaroux de Marseille.

Pour Louis Brue, Madame Gueraudenc, de Six Fours, a étudié la famille Brue dans la région, de même pour François Martinec 1723.

D'autre part, la Chambre de Commerce fournit le nom des équipages de la Marine Marchande.

(Maurin 83 Six Fours)

87/17 E.C. de Livourne, on peut consulter les annales de Généalogie pour savoir où trouver les Archives d'Etat Civil de Livourne.

(Maurin 83 Six Fours)

87/18 J.B. Olive Peintre.

Un des derniers grands représentants de la peinture provençale de Marins dont la tradition remonte au milieu du XVIII^e siècle, dans la lignée de Pierre Puget, des La Rose au XVII^e siècle, des Lacroix, Henry et appeler au XVIII^e et XIX^e siècles Romegas et Julien, son premier maître (Henri Wytenove, conservateur du Musée Longchamp).

Il naquit à Marseille le 31 juillet 1848, rue Saint Gilles, dans le quartier Saint Martin, de Panier, dans une famille de marchand de vin.

Quittant le commerce de ses parents il entra comme apprenti chez un peintre en bâtiment, décorateur à ses heures (son premier travail sera une enseigne de charcuterie).

Recherche de documents

Le 6 juillet 1863 en l'étude de M^e Thomasset, notaire à Lyon, naît le Crédit Lyonnais.

Parmi les noms des principaux associés se trouve l'ingénieur « Paulin Talsbot ». La présence de ce Saint Simonien, auquel l'industrie marseillaise doit tant, influe sur la décision d'ouvrir en février 1865 la succursale de Marseille (à noter que celle de Paris ne sera ouverte qu'en juin 1865).

Le Crédit Lyonnais s'apprête à fêter l'an prochain son 125^e anniversaire. Pour ce faire, il est à la recherche de tous documents de cette époque le concernant, pour illustrer les diverses manifestations prévues à cette occasion.

Si vous ne pouvez ou ne voulez prêter ces documents, une photocopie ou, mieux, une photographie nous serait précieuse.

Contactez J. M. delli Paoli - Gestion de Patrimoines - Crédit Lyonnais 20, Cours Mirabeau 13100 Aix en provence. Tél. : 42.25.84.41.

Merci.

Naissances et décès en mer (1802-1872)

Aux Archives d'Outre-Mer (rue Oudinot), existe un fichier des naissances et décès en mer (1802-1872). On trouve, par exemple, dans le dossier 19, deux pièces relatives à : Saint-Gaudens, Auguste-Pierre, fils de Pierre, maître bottier de l'escadron de spahis sénégalais et d'Olive, Victorine, Augustine Esquiron, son épouse, né le 25 janvier 1850 à bord de la gabarre royale « La Provençale », commandée par Tréhouart, capitaine au long cours, armée à Toulon de Gorée à Cayenne, (Pierre Saint-Gaudens est né à St-Gaudens et son fils Auguste devint un sculpteur célèbre aux Etats-Unis; supposé, disait-on, né en Irlande; le patronyme Esquiron pourrait être originaire du sud de la France).

(Mme Claude Voillaume, membre du Centre de généalogie et d'histoire des îles d'Amérique, qui nous communique cette information, ajoute : « Ce voyage de Gorée à Cayenne en 1850 pourrait bien relever de la traite clandestine qui existait bien encore à l'époque, par Toulon ou d'autres parts ; par ailleurs, cette série comporte de « curieux » accidents, par exemple deux jeunes filles décédées (suicide, noyade) à bord d'un bateau dont elles étaient les deux seules femmes à bord »).

N.B. : Une partie des Archives d'Outre-Mer a été récemment transférée à Aix-en-Provence, mais nous ignorons si cette série l'a été.

A.G. 13 - Marseille

Dons et dépôts à la bibliothèque

Jean-Michel André (I.D.E.G.) : « Patronymes étudiés par les participants au Congrès d'Avignon (Mai 1985) » (à titre d'échange).

F. Lantelme (Président d'Honneur de l'A.G.-13) : « Deux familles languedociennes : les Fabre de Massaguel (1572-1985). Les Vergnes de la Prade (1590-1985) » (Marseille, 1986, in-4°, 242 pp.). Il s'agit là du 4^e tome de la généalogie de notre Président et ami ; un compte-rendu en paraîtra bientôt dans ces colonnes.

M. Mensa : « Pragerato. Notizie storiche » (Alzani, Pinerolo, 1976, 346 pp.) Don de M. Georges Aubert, de Montélimar (compte-rendu à paraître).

1049/3

Revue des revues 1987/2

Héraldique et généalogie n°101 - 1986/4

- Généalogies de la maison de Mison, issue des d'Agout; Ronceray (Loiret), Loiselier (Berry), Teillard de Chardin, Bouaille (Aix en Provence).

Gé-magazine n°44 - Nov. 1986

- Les Français en République Argentine
- Les origines rurales des familles d'ouvriers : traite surtout le cas du nord de la France au début de l'ère industrielle.
- Les jouets de nos ancêtres.
- Les pensions de retraite, civiles et militaires et leur utilisation en généalogie.

d° n°45 - Déc. 1986

- Le grand bain de Charlotte Le Belin épouse Mac Mahon. Pour que le château de Sully ne soit pas vendu comme bien national pendant la Révolution, les enfants ayant émigré, le décès de Charlotte ne fut point déclaré et son corps fut conservé dans de l'eau-de-vie jusqu'au Consulat. Le maréchal, leur descendant, n'aurait pas pu dire « Que d'eau ! Bon Dieu, que d'eau ! » comme à Toulouse lors des inondations de 1875.
- Peuples d'eau : les rivières faisaient vivre, jadis, toute une population de bateliers, meuniers, pêcheurs.
- Les pensions de retraite (suite).
- Les A. D. du Finistère.

Provence historique n°146 - 1986/4

(Consacré à l'épiscopat et aux traditions religieuses)
- St Castor, évêque d'Apt.
- Mgr. Soanen en visite pastorale dans son diocèse de Sénes ; le difficile parcours d'un évêque intransigeant, touché par le jansénisme.
- L'affaire des miracles de Mgr. Gault, à Marseille en 1643.
- Aix, foyer d'expression provençale avant le félibrige.

C. G. - PTT n°29 - 1986/4

- Les empêchements de mariage.
- Les Archives notariales : généralités.
- A. D. du Rhône.

R. F. de Généalogie n°47 - déc. 86 ; janv. 87

- Quelques cas particuliers de l'état-civil : Alsace, Flandres, Corse, Nice, Savoie.
- Généalogie du lexicographe Paul Robert, originaire du Champsaur, par notre collègue J. M. Delli Paoli.
- Généalogies Hiet, Bonnin, Baudon.

Lys de Provence n°16 1986/4

- Généalogie des Saporta.
- Une famille corse : Les Francheschi.

Lien du chercheur Cevenol n°67

- L'assistance aux pauvres, malades, enfants, dans les Cévennes des XVII^e et XVIII^e siècles.

C. G. Protestante n°16 - 1986/4

- Généalogies Houssaye, protestants de Tours ; Pascault de 18-Civray.
- Contrats de mariage protestants de Tours au XVII^e siècle.
- Mariages réformés à 34-Bédarieux.

C. G. Juive n°8 - 1986/4

- A. D. de Seine et Marne, en ce qui concerne les recherches concernant les Juifs.

- Pour compléter la généalogie du peintre Georges. Gabriel Picard, le Cercle recherche ses lieux et date de décès, après 1925. Prendre contact avec lui.

Nord Généalogie n°82 - 1986/6

- Le C. G. de la Région Nord et l'informatique.
- Généalogies Desrumaux (59-Wambrechies), Sablon (59-Orchies).
- Familles de Roubaix au XVII^e siècle.

d° n°83 - 1986/6

- Mariages de 59-Lieden au XVII^e siècle.

Généalogie Algérie n°16 - 1986/4

- La seconde République et l'émigration, volontaire ou forcée, en Algérie.
- La série M des A. D., dans la recherche des émigrations.
- Généalogies Langlois, Aubry, Bonnici, David.

C. G. Alsace n°76 - 1986/4

- Généalogie d'Alfred Kastler, prix Nobel de physique (vu, avec quelques vertiges, le n° SOSA 1 919 600, en l'an 1359 !)

C. G. Champagne n°33 - 1986/4

- Généalogie Collange.

C. G. Ardennes n°29 - 1986/4

- Les mortuaires Werlitz ; les péripéties des registres de décès des soldats de la Grande Armée avant leur dépôt à Vincennes... ou tout est bon pour faire de l'argent !
- Généalogie maternelle de Sacha Guity.

Nos ancêtres et nous n°32 - Oct. 86

- Notes sur d'Artagnan.
- Les Bourguignons pendant la guerre d'indépendance de l'Amérique.

A. G. Anjou n°43 - 1986/4

- p. m.

C. G. Pyrénées-Atlantiques n°7 - 1986/3

- Le chemin de la mature ; le circuit du bois pour les mats des navires au XVII^e siècle.
- Marins basques au XVIII^e siècle.
- Généalogie Fougères, Fontan.

d° n°8 - 1986/4

- Généalogies Casaubon, Vaquie.

C. G. Picardie n°46 - 1986/4

- Notes sur l'histoire d'Abbeville.

Union Généalogique du Centre n°47 - 1986/4

- Eglises et paroisses anciennes de Chartres.
- La population de 45-Laas au XVII^e siècle.
- Généalogie d'Arletty.

C. G. Languedoc n°33 - 1986/4

- Un fichier des métiers anciens.
- Généalogie de Cabot, découvreur de l'Amérique.

Stemma n°29 - 1986/1

- Les inscriptions funéraires.
- Liste des patronymes de Versailles et de 95-Andilly au XVII^e siècle.
- Liste des protestants briards au XVII^e et XVIII^e siècles.

d° n°30 - 1986/2

- Le commerce et ses archives anciennes.
- Le protestantisme en Ile de France.
- Le métier de sergier dans le Poitou.

d° n°31 - 1986/3

- Liste des relevés, terminés ou en cours dans les départements : 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.

- Solutions informatiques à quelques problèmes rencontrés par les généalogistes et archivistes.

C. G. Ouest n°49 - 1986/4

- Biographie des préfets de Loire-Atlantique de 1871 à 1915.

Population 1986/1

- Fécondité et mortalité après 45 ans.
- Contraintes pour la survie des enfants dans l'Italie du XIX^e siècle.

3.000 Familles n°12

- Dans le cadre de l'opération TRA, dont rend compte ce bulletin : Reconstitution des généalogies patronymiques de 1803 à nos jours.

G. G. de la Caisse d'Epargne de Pontoise n°52

- p. m.

Comité d'Etablissement de la Société des vins de France n°1

- p. m.

C. G. Montfermeil n°2

- Les empêchements canoniques (cf supra bulletin CG. PTT n°29).
- Cas particuliers d'Archives : Savoie, Nice, Flandres (cf supra RF généalogie n°47).

Léon Mounier

Majorité au mariage

Nous relevons dans « Héraldique et Généalogie », n° 101, les précisions suivantes sur la majorité des jeunes gens arrivant au mariage :

- de l'édit royal de 1556 à la loi du 29 septembre 1792 :

30 ans pour les garçons ; 25 ans pour les filles.

- du 29 septembre 1792 au 30 ventose an XII (21 mars 1804) :

21 ans pour les deux sexes.

- du 21 mars 1804 au 21 juin 1907 :

25 ans pour les garçons ; 21 ans pour les filles.

- du 21 juin 1907 au 5 juillet 1974 :

21 ans pour les deux sexes.

- depuis le 5 juillet 1974 :

18 ans pour les deux sexes.

Dans les actes de mariage datant de l'Ancien Régime, il est fréquent de trouver mention des autorisations parentales, même si les époux sont majeurs ; il s'agit là d'une marque de respect filial.

Journée pique-nique à Grambois (84)

Le 24 mai à partir de 10 h, est organisé à Grambois un regroupement des Généalogistes des Départements de Vaucluse, BDR et Alpes de Haute Provence. Bien entendu les membres des autres départements sont très cordialement invités.

1049/4

PROVENCE GENEALOGIE

A.G.H. Alpes-Maritimes & Monaco : Assemblée Générale du 31 janvier 1987

Les membres de l'Association Généalogique et Héraldique des Alpes-Maritimes et Monaco se sont réunis le samedi 31 janvier 1987, à l'hôtel Plaza-Concorde à Nice, en Assemblée Générale.

La séance est ouverte à 10 heures par le Président Roger Viout, qui salue la présence de Madame E. Beguin, Président du C.G.M.P.

Le Président rappelle le décès de Monsieur l'Abbé Paul Gueyraud, qui a présidé le Centre Généalogique Midi-Provence du 18 juin 1983 au 11 décembre 1986, date de son décès. L'Abbé Gueyraud, issu de vieilles familles provençales, était passionné de généalogie et d'histoire; il a écrit divers ouvrages sur sa famille. Il a participé à la rédaction de la série « Grands Notables du premier Empire », volume 6, des Editions du CNRS-1980, consacré aux nobles et notables des Bouches-du-Rhône. Nous perdons un ami, son souvenir restera longtemps dans nos mémoires.

Puis nous faisons un bilan sommaire des travaux entrepris par nos membres: les relevés des baptêmes des 18 paroisses de Nice pour la période Sarde de 1814 à 1860, étant terminés, nous commençons à opérer la saisie sur informatique. Les relevés des actes de mariages pour la même période sont commencés, mais il reste encore beaucoup de travail, ce qui nous amène à faire un appel aux bonnes volontés pour terminer ce travail.

Le Trésorier, Monsieur Didier Chiarla, présente le rapport financier, qui fait ressortir des finances saines.

Les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité.

Nous passons au troisième point de l'ordre du jour: Elections des Administrateurs.

Sur 105 membres inscrits, il y avait 58 votants, la majorité absolue étant de 30 voix.

Ont obtenu:

n° 1710, Madame Paule Mathieu: 58 voix, élue.

n° 06-1952, Madame Paule Penide: 58 voix, élue.

n° 1583, Monsieur Pierre Garino: 45 voix, élu.

n° 581, Monsieur Georges Tremellat: 36 voix, élu.

n° 1264, Monsieur François Struyf (administrateur sortant): 28 voix, non élu.

L'après-midi était réservée aux conférences et exposés. Mademoiselle Clévet-Michaud, Directeur des Archives Départementales, avait choisi « Les Alpes-

Maritimes sous le Consulat et l'Empire. Département comprenant les arrondissements de Nice, Puget-Théniers et Vintimille.

Mademoiselle Etienne, conservateur des Archives Départementales, a traité le sujet suivant: « Une Justice Seigneuriale à Paris, la Commanderie du Temple au XV^e siècle, de 1411 à 1420.

Monsieur Bodard, conservateur des Archives de l'Evêché de Nice, nous a entretenus de la richesse des archives diocésaines.

Une discussion sur les dialectes niçois et provençaux a terminé ces communications. Ces diverses communications nous ont vivement intéressés, nous apportant des éléments sur l'histoire et la vie de nos aïeux à Paris au XV^e siècle et à Nice au XIX^e siècle.

Le Président a tenu à remercier tous les participants et clôturé la séance à 17 heures.

Le Président,
Roger Viout

Deux familles languedociennes par Frédérick Lantelme

Après la publication, en 1984, d'un volume de 283 pages consacré à sa lignée agnatique (« Notre Olivier de ses racines à ses fruits (1625-1983) ») qui nous avait donné l'occasion de découvrir, entre autres, les généalogies d'André Roussin et de Bernard Moitessier, notre ami Frédérick Lantelme vient de sortir le quatrième tome de sa monumentale « somme généalogique ». Intitulée « les Fabre de Massaguel », la première partie (180 pages) nous permet de suivre sur plus de quatre siècles (1572-1985) cette « famille innombrable dont Joseph - Sylvie - Fortunée Fabre, en épousant Jean de Dieu - Camille - Auguste Lantelme est devenue la bis-aïeule de l'auteur ». Sans aucun lien avec les Cyprien - Fabre (de La Ciotat et Marseille), cette famille tire son origine de Dougny (Tarn) où des Fabre, marchands et consul dès le début du XVII^e siècle, ont acquis en 1768 la seigneurie de Massaguel. Après les tableaux et listes généalogiques (lignées, tiges, branches, rameaux, familles et foyers dans un ordre impeccable, qui nous permettent d'aborder l'ascendance du compositeur Déodat de Séverac), une notice historique sur la seigneurie de Massaguel et diverses relations sur la famille dues à des « cousins » complètent agréablement le premier chapitre. Plus bref (60 pages), mais tout aussi solide, le second est consacré aux Vergnès de la Prade (1590-1985), originaires de la vallée de Videssos (Haut-Pays de

Foix, en Ariège) et dont la descendante Jeanne - Joséphine - Augustine épousa, au début du XIX^e siècle, Jean - Elisabeth - Fortuné Fabre de Massaguel, trisaïeul de l'auteur. C'est l'occasion, cette fois, de faire une incursion du côté des aïeux du chevalier d'Orgeix ! L'ouvrage est abondamment illustré (portraits et photos armoiries et copies d'actes) et agrémenté d'une vingtaine de dessins de demeures familiales, dus au « cousin » Paul de Trignon. Animé d'une fougue exemplaire, Fred Lantelme nous annonce un cinquième tome dédié aux familles provençales Vincent et Benet. Faisons nôtre le diction qu'il aime citer: « Les défunts restent vivants tant que ceux qui les ont connus sont toujours en vie ».

Un volume in-4^e de 242 pages, tiré en offset (1986), que l'on peut se procurer auprès de l'auteur.

G. Reynaud

Un scandale

Huez (38) - Lu dans un R.P. - « Le troisième d'octobre (...), la troisième enfant adultérin de l'impie Georges (...), fils à feu Blaize et de malheureuse Louise (...), fille à feu Guillaume, j'ai baptisé, (...), le parrain, lui a donné son nom de Blaize et la marraine a été Magdeleine (...). Par bonheur, personne ne assiste aux cérémonies, ayant cependant fait tout ce que j'aye peu pour faire cesser ce malheureux commerce, sans effet. Le malheureux étant supporté dans son crime aussi bien que sa complice et ay signé n'ayant trouvé aucun témoin qui aye voulu signer. (...), curé ».

P.C.C.
François Pierra

Un certificat médical au XVIII^e siècle

« Je soussigné, metre chirurgien à Gattières, certifie et se fait foy que Monsieur le prieur Nicolas se trouve atteint de plusieurs dartres sur la tête avec playes que cella incomode beaucoup et pour sa guérison es nécessaire qui prend et qui porte perruque outre cella pour lui ôter la crasse che cella luy cose une grande incommodité.

En foy je lui ay fait la présente a Gattières ce 21^e aout 1717 ».

Sebastien Revel Chirurgien
(A. D. 06 : G1304)

Port de Bouc Journée Portes Ouvertes « Débutants »

Dans le cadre du Mini-Festival du Club Culturel et Sportif de Port de Bouc, l'Antenne Port de Bouc de l'A.G.B.D.R. (CCS Généalogie) organise une

Journée Portes Ouvertes

Au Centre Culturel Elsa Triolet le Dimanche 24 mai 1987, de 9 heures à 18 heures.

- Accueil et Conseils aux Débutants.
- Exposition de Documents et tableaux généalogiques.

- **Tables rondes et Forums :**

Informatique

Relevés et Dépouillements

Répertoires des familles étudiées

Microfichages

Présentation des travaux

Accès à la bibliothèque

Démonstration de matériel : IBM-PC, Amstrad 1512

APPLE. Lecteurs de microfiches.

Entrée libre.

Venez nombreux. Amenez vos Amis. Possibilité de repas sur place.

L'émigration des Maltais en Algérie au XIX^e siècle

La période de 1830 à 1914 sera celle où les habitants de l'Archipel Maltais émigrent en grand nombre vers l'Algérie. Après avoir connu des rapports tendus avec le dernier grand-maître des Chevaliers de Malte, français, et la garnison que les révolutionnaires parisiens ont installée à Malte, les Maltais vont faire les frais d'une administration anglaise qui instaure sur les îles une politique sévère et méprisante et ils apprécieront d'autant plus la puissance qui s'installe en Algérie. Les grands problèmes du moment vont entacher les relations entre les anglais et les autochtones. Problèmes économiques sur fond de misère avec les fluctuations causées par les sécheresses, les épidémies, la mise en quarantaine de l'archipel, la baisse du prix du coton, la baisse du loyer agricole, l'activité portuaire amenée par la guerre de Crimée, puis l'ouverture du canal de Suez. Problème démographique aigu : la population passe de 100.000 habitants en 1798 à 180.000 en 1900. Problème linguistique lié à la lutte d'influence entre l'anglais, langue que veut imposer la puissance coloniale, et l'italien, véhicule de risorgimento (renaissance) que préparent sur l'archipel les exilés de la proche péninsule. Problèmes politiques avec la naissance d'un sentiment nationaliste qui s'affirmera au cours de la période.

Les anglais qui aimeraient déléster l'archipel d'une partie de sa population ne vont pas aider les projets d'émigration, tout au plus, essaieront-ils d'orienter les maltais vers des tentatives d'émigration militaire dans des îles d'Amérique ou vers Hong-Kong. Les maltais ne donneront pas suite, comme ils refuseront les projets d'émigration lointaine que leur porpo-
seront des organismes privés. D'une façon générale, seuls quelques individus émigreront vers des terres arabes (l'Egypte en a recueilli un peu plus, puis la Tunisie) ou vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie. A cette époque là, c'est l'Algérie qui attire les émigrants maltais. Outre la proximité du pays d'accueil, ils sont assurés de trouver immédiatement du travail et d'y obtenir des salaires nettement supérieurs à ceux qu'ils connaissent chez eux. La protection de l'armée et de l'Administration françaises est un argument convaincant, surtout par comparaison à ce qui se passe dans d'autres pays du Sud de la Méditerranée où les émigrants connaissent des difficultés causées par les politiques versatiles des dirigeants. Leur langue très proche de l'Arabe leur permettait de rentrer immédiatement en contact avec les autochtones et de s'adapter, sur ce plan, facilement au pays. Enfin leur catholicisme fervent trouvait un écho très favorable dans l'installation de la nouvelle Eglise d'Afrique. Les effectifs atteindront le chiffre maximum de 15.553 en 1886, classant la colonie maltaise au 4^e rang après les français, les espagnols et les italiens. La loi de 1889 sur les naturalisations décima le groupe des maltais qui adopta très rapidement la nationalité française. C'est dans la région

d'Alger, mais surtout dans l'est algérien que les maltais se sont installés, Philippeville et Bone, regroupant les plus gros effectifs. L'insertion professionnelle se fit sans difficulté, les maltais accédant à toutes les activités avec une facilité étonnante. Ils surent se faire remarquer (non sans susciter de jalousie) tout spécialement dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage (chèvre, porc, cheval), de la pêche et surtout du commerce, en particulier de l'alimentation.

Les maltais, en Algérie, ont connu une spécificité qu'on rechercherait en vain dans d'autres groupes ethniques. Proches des arabes par leur langue et leur niveau social, au début au moins, ils les étonnaient par leur foi chrétienne et leurs mœurs occidentales. Dénigrés par les colons français, ils n'étaient pas en odeur de sainteté dans l'Administration. Les autres émigrés - étrangers - eux-mêmes se sentaient supérieurs aux maltais. Quoi qu'il en fût, les naturalisations, les mariages croisés, très précoces chez les maltais, le rôle de l'école et du Service Militaire ont contribué à l'assimilation du groupe au sein du peuple nouveau qui se formait au-delà de la Méditerranée.

Marc Donato

(transmis par M. Dormoy)

A.G.H. Alpes-Maritimes & Monaco :

Nouveaux membres Année 1987

06-1691 Mademoiselle Eliza Barrère, « Le Soleil d'Or », chemin Rabiac-Estagnol, 06600 Antibes. Tél. : 93.74.27.38

06-1702 Monsieur Lucien Joly, 76, boulevard Virgile Barel, 06300 Nice. Tél. : 93.56.23.18. - F.E. : Joly - Umili - Pelloux

06-1704 Madame Jeanne Berger, 5, boulevard Dugommier, 06600 Antibes. Tél. : 93.33.92.62

06-1705 Madame Anne-Marie Delambre, 182, avenue de Gairaut, 36, Château d'Azur, 06100 Nice. Tél. : 93.51.23.34

06-1713 Monsieur Pierre Sonnevile, 1, chemin des Vignasses, Quartier Sainte-Catherine - La Turbie, 06320 Cap d'Ail. Tél. : 93.41.18.17

06-1952 Madame Paule Penide, Saint-James Mercuriol, 26600 Tain l'Hermitage. Tél. : 75.08.83.00 - 06600 Antibes. Tél. : 93.74.24.59

06-1957 Mademoiselle Lucienne Martin, 1, rue Jean Jaurès, 92160 Antony. Tél. : 42.37.76.31 - F.E. : Caravan Giraud Raibaud (St-Cezaire)

06-1958 Madame Andrée Gilormini, 3, avenue du Grand Cavalier, 06600 Antibes. Tél. : 93.34.33.44

06-1959 Monsieur Michel Labet, 47, rue Grande, 06570 Saint-Paul-de-Vence. Tél. : 93.32.62.71 - F.E. : Labet (Jura), Gagnaire (A. Mmes), Schaaf (Allemagne), Bazzini (Italie)

06-1960 Madame Marie-José Codet, 282, Avenue Pierre Sauvaigo, 06700 St Laurent du Var. Tél. : 93.07.14.25

06-1961 Madame Claude Roy, « Les Chardonnerets », 7, rue Gravières, 06100 Nice. Tél. : 93.51.06.21

1050.A

Association Généalogique des Hautes-Alpes

Nouveaux membres.

05 2030 Mme Alberte Carre, 5, avenue de Chabrières, 05000 Gap.

05 2031 M. Serge Athenour, Villa Liahona, 375 Chemin Mon Paradis, 83200 Toulon.

F.E. : (05) Athenour (Laye, La Bâtie-Neuve), Blache, Rolland, Massot, Tatin (St Pierre d'Argençon), Meyssonier (La Bâtie-Neuve), Nicolas, Provansal (Ancelle).

05 2032 M. Claude Gautier, La Basse Tourronde, 05000 Gap.

F.E. : Margier (Peyru 26)

05 2033 M. Maxime Pavier, 79 HLM Bas Escluzeaux, 05300 Laragne-Montéglin

05 2034 M. Jean Antoine Savine, 12, rue Savines, 05200 Embrun

F.E. : Savine (Embrun), Saint-Ours, Liautaud, Jouve de Puy-Sagnières, Guigues (05)

05 2035 Mme Odette Bertrand, 6, Impasse des Léchères, 38240 Meylan

F.E. : Bertrand (Monetier-les-B.), Armand (Briançon et Monetier), Finat, Finaton (Monetier), Joutard (Monetier et Valloulse).

05 2036 Mme Marcelle Gauthier, 13, rue de la République, 38000 Grenoble

F.E. : André Brun Seguin (Trescléoux 05), Angles (Veynes 05)

05 2037 M. Marcel Martin, Trescléoux, 05700 Serres

05 2038 M. Jean Marc Barfety, 2, rue Lalande, 75014 Paris

05 2039 M. Raymond Manent, 1, chemin de la Maisonnelle, 05300 Laragne - Montéglin.

Journée pique-nique à Grambois (84)

Le 24 mai à partir de 10 h est organisé à Grambois un regroupement des Généalogistes des départements de Vaucluse, Bouches-du-Rhône et Alpes de Haute Provence. Bien entendu les membres des autres départements sont très cordialement invités.

Le lieu d'accueil sera le stade municipal qui offre beaucoup d'espace (jeux d'enfants) et de commodités. Se munir éventuellement d'un parasol...

Le programme comportera la visite du village et l'évocation de son passé, une rencontre avec des personnalités locales et régionales, la Généalogie en pays d'Aygues, des échanges divers.

Afin d'harmoniser le programme général, il serait souhaitable que les membres qui désirent faire une communication, veuillent bien m'en faire part.

Merci d'avance.

Le Président du C.G.V.

Association généalogique et héraldique des Alpes-Maritimes et Monaco :

Entre nous

Nous avons appris avec plaisir la remise de la cravate de commandeur des palmés académiques à M. Pierre Cosson, licencié en histoire et titulaire d'un doctorat d'Etat ès lettres. Monsieur Pierre Cosson, membre de notre délégation d'Antibes, est bien connu des historiens et des archéologues de la région.

Nous avons remarqué avec plaisir, la nomination de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur, au titre du Secrétariat d'Etat aux Rapatriés de Monsieur Gilbert Mary, Conseiller Général du canton de Breil-sur-Roya et membre de notre délégation de la Vallée de la Roya.

Nous présentons à ces deux récipiendaires, nos plus vifs compliments.

Nous avons appris avec peine le décès de notre collègue, le Docteur Claude Maurel, de Tourette-sur-Loup ; nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Compte-rendu de lecture Pragelato

Notice historique, par M. Mensa

Ecrit par l'Abbé Mensa, curé de Pragelato (en français Pragela, à l'entrée de la route de Pignerol, dans le Piémont), ce volumineux ouvrage (près de 350 pages) se subdivise en deux parties. La première comprend dix chapitres consacrés successivement à l'origine du Val Chisone (Val cluson, connu avant l'an 1000, le Pragela correspondant à la partie haute de

ce Val), à l'arrivée des Vaudois (fin du XII^e) et à la réforme protestante de 1532, à l'Edit de Nantes puis à sa révocation (1598-1685), à la défense de la vallée par Catinat, à l'exil des Vaudois en Wurtemberg (1698) et aux nouvelles guerres entre Louis XIV et Victor-Amédée II, jusqu'à la Paix d'Utrecht (1713). Les sept chapitres de la seconde partie traitent respectivement des églises du Pragela, de la vie dans la vallée, de la vallée de la Tronche et de son dépeuplement entre 1923 et 1944, de la tragédie du col de Beth (81 mineurs ensevelis par une avalanche en 1904) et de divers témoignages s'y rapportant, enfin d'une chronologie complète du Val Cluson de 1630 à 1974. Bien présenté et imprimé sous une élégante couverture en quadrichromie, ce livre est illustré d'une trentaine de photographies, mais manque malheureusement de cartes et de plans. Les généalogistes y découvriront avec plaisir quantité de patronymes, pratiquement tous à consonnance française (le Val Cluson ayant fait partie du Dauphiné jusqu'en 1713 : cf. les nombreuses études de Charles Maurice sur le sujet) : les Allard, Allaud, Balcet, Berandon, Bergoin, Bermond, Bernard, Bert, Bertel, Berton, Bonin, Brey, Broue, Coucourde, Coxé, Faure, Flot, Friquet, Gonnet, Griot, Guigas, Guilot, Guyot, Jaquin, Jayme, Jean, Joli, Jousserand, Lanterne, Marcellin, Matheoud, Meyer, Montoux, Nouvel, Papon, Passet, Pastre, Perron, Perrot, Ponsat, Pra, Turin, Villot... « Pragelato. Notizie storiche » par M. Mensa, ed. Alzani, Pinerolo (in-8°, 346 pp., 1976). Offert à la bibliothèque de l'AG-13 par M. G. Aubert qui suggère, en vue d'achat éventuel, de s'adresser à Mme Borel-Raviol, Tabaccheria Alimentari, Via Umberto I, à 10060 Fenes-trelle (tél. : 121-830-01).

G. Reynaud

Surprises de l'Etat Civil

(Suite)

Monsieur Gallician (n°1018 P.G. du 6.12.86) et Monsieur Alfred Blanc (n°1028 P.G. du 21.01.87) ne sont pas les seuls à avoir noté ce genre d'affaire.

Lors de recherches de parenté, j'ai relevé ceci dans les Archives Départementales des Bouches du Rhône, à l'annexe d'Aix en Provence :

1°) n°134 (1839) : Naissance de Marie Magdeleine Séapou Hélène, fille de Jean Baptiste Hélène et de Brigitte Vassale ; (mes « sosa » respectivement 66 et 67) à Martigues le 3 février 1812.

Transcription du Jugement du 17 juin 1839

Réparation d'omission (de déclaration de sa naissance) lors de la publication de mariage d'Antoine Pierre Bruno demeurant rue Chateau Joli n°4, pêcheur, né à Marseille le 6 mars 1806, fils de Pierre Bruno, pêcheur et de Marie Catherine Mouiran avec Marie Magdeleine Séapou Hélène couturière pour hommes née à

Martigues le 3 février 1812, domiciliée avec sa mère à Jonquières, son père, marin, absent, depuis de longues années, Brigitte Vassale, journalière. Le mariage a eu lieu le 13 juillet 1839 (page 138). Il a donc fallu en arriver à la publication des bans pour que l'on se rende compte de l'inexistence civile de Marie Magdeleine !

2°) Marianne André, a été « bigame » par suite d'une erreur de transcription sur les tables décennales de 1810 à 1822, en effet :

elle figure comme étant l'épouse de Joseph Raphaël Dannorius Salemmé (frère de mon sosa 32) mariage le 12 février 1813 à Martigues à la lettre S mais elle figure aussi comme l'épouse de Joseph-Raphaël Damarius mariage le 12 février 1813 à Martigues à la lettre D.

J'ai vérifié toutefois sur le registre, il n'y a bien qu'un seul acte de mariage ! Noter aussi la « manie » de l'époque, la mode étant aux Brutus, Scipion, etc. (Révolution) le scribe a transformé Gennaro (janvier) prénom napolitain, en Dannorius, puis en nom de famille Damarius.

Ceci peut-être utile aux chercheurs qui ne trouvent pas un acte, l'imagination, dans ce cas peut les aider !

Louis Salemmé (n°475)

Poursuite du dépouillement à Toulon

Ce qui n'est pas utile à la ruche n'est pas, non plus, utile à l'abeille.

Marc Aurèle

Je viens de déposer aux Archives Municipales de Toulon la table filiative des 3.350 mariages célébrés dans cette ville entre 1691 et 1700 inclus.

Après le dépouillement de cette deuxième décennie (1), je m'étais juré d'effectuer une pose et de me consacrer, enfin, à mes propres recherches généalogiques interrompues voici plus de 3 ans.

Mais, pris à mon propre jeu et surtout intimement convaincu de la nécessité de la tâche entreprise, même si son ampleur est quelque peu effrayante, je me suis décidé à poursuivre le relevé des mariages toulonnais jusqu'à ce que mes possibilités - limitées en ce qui concerne le décryptage des textes anciens - n'interrompent ce travail, c'est-à-dire aux environs de 1640 (2).

Au-delà de cette date, je ne saurais trop insister auprès des collègues toulonnais qui maîtrisent bien la paléographie de cette époque - il y en a - pour qu'ils mettent en application la sentence macédonienne : « Ce que nous n'avons pas fait, vous l'accomplirez. Ce que nous avons commencé, vous l'achèverez. Où nous nous sommes arrêtés, vous poursuivrez ».

F. Poussibet (Agevar)

(1) et. P.G. n°1009, en ce qui concerne la dernière 1/91-1/10.

(2) et. P.G. n°110. Aux difficultés de lecture, veut s'ajouter à compter de 1638 le fait que les actes (patronymes compris) sont écrits en latin.

1050.B

Questions

(suite)

Se reporter au mode d'emploi
paru dans PGAM 925

87/51 Clément - Le Roux, rech. X Pierre C., bourgeois de Caseneuve, natif de St. Saturnin d'Apt 84 x Jeanne Le Roux av. 1698, rég. Apt 84

(Serval 75 Paris)

87/52 Sollier - Grasset, rech. X Martien S., Maître cordonnier de Saignon 84 x Anne G. av. 1659 - rég. Apt, Ménerbes, Bonnieux, Mérindol 84.

(Serval 75 Paris)

87/53 Aubert - Geoffroy (de), rech. X Pierre A. x Anne G. (de) ca 1710-1715 Mallemoisson 04 ou Digne 04.

(Paradis 83 Toulon)

87/54 Brunel - Villeveille, rech. X Antoine B. x Jeanne V. ca 1680-1685 Le Chaffaut 04 ou Gaubert 04 d'où Marguerite B. n° 24/02/1688 Gaubert 04.

(Paradis 83 Toulon)

87/55 Garcin - Nastolat, rech. X Antoine G. x Anne N. ca 1665-1670 Valensol 04.

(Paradis 83 Toulon)

87/56 Herie (Eyrie), rech. * François H. ca 1681 Savines 05.

87/57 Herie (Eyrie), rech. * Honoré H. ca 1722 Savines 05.

87/58 Colomb, rech. * Marguerite C. ca 1724 Le Lauzet 05

(Douilly 13 La Ciotat)

87/59 Itard - Martin, rech. x Jean Baptiste I. x Claire Martin ca 1769 Moustier Sainte Marie 04.

87/60 Taxil - Bertrand, rech. x Jean François T. x Madeleine B. ca 1735 Moustier Ste Marie 04.

87/61 Vachier - Rey, rech. x Antoine V. x Marguerite R. 1745 Vergons 04.

(Kerhoas 83 La Valette)

87/62 Beranger - Chaîne, rech. x Pierre B. x Thérèse C. ca 1705 Les Camoins Marseille 13.

87/63 Coulomp - Mistral, rech. x Joseph C. x Anne M. ca 1735 Vergons 04.

87/64 Barthélémy - Rey, rech. x Etienne B. x Anne R. ca 1695 Aubagne 13.

87/65 Cucurny - Lejeune, rech. x Michel C. x Rose L. ca 1700 Aubagne 13.

87/66 Digret - Benoit, rech. x Etienne D. x Françoise B. ca 1720 Marseille 13.

(Kerhoas 83 La Valette)

Questions diverses

D 87/43 Le 25 octobre 1630, que s'est-il passé à Cote (Sète), y a-t-il eu un naufrage ou autre fortune de mer entraînant mort de marins ?

Qui peut consulter journaux ou gazettes de cette époque en rubrique nécrologique ?

(Salemme 13 Carry le Rouet)

D 87/44 Recherche liste noms membres Légion Italique réfugiés dans l'Ain et le Dauphiné en 1799 à la suite revers Armée Française en Italie (Légion créée en 1795 par Bonaparte ; patriotes de la République Cispadane).

(Salemme 13 Carry le Rouet)

D 87/45 Recherche liste noms marins et soldats napolitains rescapés et réfugiés à Toulon en 1799, amenés par flotte française et quelques navires napolitains de l'Amiral Caracciolo (pandu par Nelson au mât de son navire La Minerva).

(Salemme 13 Carry le Rouet)

D 87/47 Marseille - En 1714 où était Notre

Dame de la Calade ?

N'est pas les Carmes du quartier de la Calade. Peut-être l'actuelle Palud.

(Mounier 83 Ollioules)

D 87/48 Signatures (sur R.P. et autres) parfois accompagnées de deux traits parallèles de 1 cm de long, encadrant une série de points (1 à 5) Signes maçonniques ? obédience ?

(Mounier 83 Ollioules)

D 87/49 Existe-t-il une étude générale sur ce qui semble être des glyphes (trait gravé en creux dans un ornement quelconque) de compagnonnage ou corporatifs, marques que l'on retrouve parfois accompagnant les signatures dans les actes B.M.S. ?

(Poussibet 83 Toulon)

Réponses

(Suite)

R 87/18 suite

- Entre 1854 et 1874 Ecole des Beaux Arts.

- 1874 - Première exposition. Installation à Paris.

- La 29/4/1882. Mariage avec Hélène Breyse (qui lui donnera deux enfants avant de mourir en 1895).

- Il part alors pour Venise.

- En 1899, il se remarie et s'installe à Paris, mais jusqu'en 1928 il « descendra » souvent en Provence.

- Le 13 mai 1936, il meurt à Paris, peu de temps après sa dernière fille et sera enterré au vieux cimetière Parisien de Saint Ouen.

(Stefani 13 Marseille)

R 87/4 Questions diverses - au s. livre de U.C. de Castellane

L'ouvrage de U.C. de Castellane a été distribué vers 1980/82 à tous les adhérents de l'Association Alpes de Lumière - Prieuré de Salanon - 04300 Mane.

(Lesch 13 Marseille)

L'on trouve l'ouvrage : Editions Zodiaque - La Pierre qui Vire 89830 Saint Léger Vauban. Madame Hostagni a pris contact avec M. Rigot (souhaitons être informés si informations intéressantes).

(Hostagni 83 Toulon)

R 87/5 Questions diverses - ordre hiérarchique dans Eglise catholique

Dans la liste donnée je pense tout d'abord que Prêtre correspond à un état et non à un échelon hiérarchique. Si l'on veut classer, je pense qu'il faut dire en partant du haut : Evêque, Curé, Vicaire. Il y a parfois un échelon entre Evêque et curé, ainsi l'Evêché de Mende était divisé en Archiprêtres.

par ailleurs au niveau de la paroisse, il y avait le Prieur, qui percevait les revenus de la Paroisse et le curé qui assure la desserte de la paroisse. Si une seule personne assure les fonctions, on dit Prieur Curé. Si le Prieur ne réside pas dans la paroisse, ce qui n'est pas obligatoire, il y a un Curé qui reçoit la congrue ou portion congrue, et assure sur place le service de la Paroisse.

Enfin suivant les situations et les rédacteurs des actes, on peut trouver outre prêtre Curé qui est assez fréquent d'autres expressions ainsi j'ai trouvé dans un acte de mariage la qualité de « lieutenant de Curé » que se donnait un vicaire faisant fonction de Curé pour la cérémonie.

(Oteur, Serpentinier 30 La Grand Combe)

R 87/6 de fait ou de droit

Je pense que dans un acte d'état civil ces mots ont leur sens général et qu'il faut comprendre que le lieu réel est différent de celui qui est noté dans l'Acte de naissance pour le cas cité.

J'ai rencontré cette formule dans un acte de mariage de 1874, la mariée institutrice était dite domiciliée de fait à A et de droit à B. « A » était son lieu de travail et « B » le domicile de ses parents. Elle n'avait sans doute fait aucune demande de changement et était toujours légalement domiciliée chez ses parents bien que n'y habitant pas.

(Dr. Serpentinier 30 La Grand Combe)

R 87/7 différence entre officier d'état civil et Maire sous la révolution. D'après « Institution et vie municipale à Aix en Provence sous la révolution (1789 - an VIII) de Ch. Derobert - Ratel chez Edisud.

« L'article 7 du décret du 22 décembre 1789 instituit, dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne, une municipalité. Celle-ci était composée d'un maire et d'officiers municipaux, de notables, d'un procureur de la commune et d'un substitut de celui-ci.

Le chef du corps municipal portait l'appellation de Maire (Article 4 du décret du 14 décembre 1789). Son mandat était de 2 ans, renouvelable une fois (Article 43). Quant aux officiers municipaux, leur nombre variait en fonction de l'importance de la population. Leur mandat était de 2 ans ; ils étaient renouvelés par moitié chaque année (Article 42).

Le Maire et les officiers municipaux constituaient le corps municipal qui, suivant la qualité des affaires à traiter, se divisait en bureau ou en conseil.

Sous la législative, quelques précisions et modifications ont été apportées au système établi par le décret du 14 décembre 1789, notamment par le décret du 20-25 septembre 1792, qui leur confiait l'Etat Civil. Ce décret prescrivait que les actes de mariages, de naissances, de décès ne seraient plus dressés par le clergé, mais par l'administration municipale.

L'article 2 du titre 1^{er} de ce décret enjoignait aux conseils généraux des communes de nommer, par la voie du scrutin, à la pluralité des suffrages, parmi les membres, suivant l'étendue et la population des lieux, une ou plusieurs personnes qui seraient chargées des fonctions d'officiers publics et qui tiendraient les registres des mariages, naissances et décès aux lieux et place du clergé. En vertu du décret du 20-25 septembre 1792, le prononcé des divorces était de leur compétence et ils devaient en dresser acte sur les registres de mariage.

L'officier civil, à mon avis, n'était autre que la personne chargée de l'état civil. Dans les villes importantes existait un bureau de l'Etat Civil, constitué d'un chef et de commis. Ce bureau était chargé essentiellement de la rédaction des actes. Dans les petites communes, cette tâche incombait généralement au Maire, qui cumulait la fonction de Maire et d'officier de l'état civil. Sa signature était souvent suivie de Maire et officier civil.

(Audibert 84 Cavallion)

(Réponse identique du Dr. Serpentinier 30 La Grande Combe)

1050.C

PROVENCE GENEALOGIE

Nous avons appris le décès de Madame Roger André, née Josette Marcon âgée de 65 ans, membre de notre association n°1.440.

Nous présentons nos condoléances à sa famille.

Rencontre - Languedoc - Provence - Catalogne

Sous le patronage des Affaires Culturelles, l'Archiviste Municipal de la Ville d'Agde organise une journée - rencontre de Généalogistes amateurs languedociens, provençaux et catalans, le samedi 20 juin 1987 à partir de 9 heures au Palais des Congrès du Cap d'Agde.

Des membres de la fédération généalogique des pays de langue catalane assisteront probablement à cette rencontre et pourront donner des renseignements sur la recherche dans leurs pays.

Programme de la journée :

- 9 h accueil des participants au Palais des Congrès du Cap d'Agde. Exposition des travaux et ouvrages.

- 10 h "Le Félibre Paul Albarel et la Généalogie" par Louis Albarel de Narbonne.

- 10 h 30 « Les alliances Agathois de la famille Embry » à la fin du XVIII^e par M. Louis Gruet de Pau.

- 11 h « Les familles du Bas Languedoc répertoriées dans l'Armorial Catalan » par Mme Madeleine Jonqueres.

- 12 h Vin d'honneur offert par la Municipalité d'Agde.

- 13 h Repas au restaurant « Les Trois Sergents » à proximité du Palais des Congrès (inscription).

- 15 h « Tentative d'approche Socio-Economique des phénomènes Cathares en Languedoc » par Mme Anne Brenon.

- 15 h 45 « Les noms de personnes et de lieux au XIV^e » par Monsieur Christian Camps.

- 16 h 30 Visite du Musée d'Archéologie sous-marine du Cap d'Agde - Statue de l'Ephèbe d'Agde revenue du Musée du Louvre.

- 20 h Repas en commun dans une pizzeria du Cap (inscription).

Participation : Repas 13 heures 110 F. par personne. Inscription et chèque couvrant les frais de participation à adresser avant le 15 juin 1987 à :

Madame Marie France Palombo-Casas, 17, rue du Maître Voilier Cannac, 34300 Agde. Tél. : 67.94.84.41.

Onomastique Les Patronymes Judéo-Comtadins

Une bonne connaissance de l'onomastique apporte un précieux concours à nos recherches généalogiques.

Qu'en est-il pour les Judéo-Comtadins ? Parqués et enfermés dans nos « Carrières » (ghettos) d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon et de l'Isle-sur-Sorgue il était logique que l'endogamie soit chose courante. Cet état de fait explique la pauvreté de notre stock onomastique.

René Moulinas nous indique que « au 18^e siècle, pour l'ensemble des habitants des quatre Carrières - soit 2.000 à 2.500 personnes - on ne relève pas plus de 45 patronymes différents, parmi lesquels certains, comme Crémieux, Millaud, Monteus ou Naquet se taillent la part du lion ». Sur mon arbre généalogique, je rencontre fréquemment de tels noms, tant du côté paternel que maternel.

La plupart du temps, nos patronymes correspondent à un nom de ville ou de lieu précédé de la particule « de ». Je cite :

- de Beaucaire : ville du département du Gard ;
- de Bedarrides : dans le Vaucluse ;
- de Carcassonne : dans l'Hérault ;
- de Cavaillon : ville d'une des quatre Carrières. On trouve aussi Cavaillon ou Cavaillon.

- Crémieux, Crémieu : se rapporte à la ville de Crémieu, chef-lieu de canton de l'Isère. Mais d'une façon plus poétique, on pense au nom hébreu écrit « KRM » qui se lit Carmi ou Cremi et fait penser au Karmi, nom biblique ;

- de Laroque (ou La Roque) : plusieurs localités du Comtat portent ce nom ;
- de Lattes : ancien nom du port de Montpellier ;

- de Lunel : dans l'Hérault ;
- de Meyrargues : dans les Bouches-du-Rhône, au bord de la Durande ;

- de Millaud : nom très répandu. Se rencontre aussi orthographié Milhau - Milhau ou Millau : peut désigner soit la ville de Millau dans l'Aveyron ou le bourg de Milhau situé près de Nîmes dans le Gard ;

- de Monteux : Qui, sous des orthographes diverses (Monteus, Montell, Montellis, Montaud, de Montaux) semble toujours désigner le village de Monteux au sud de Carpentras ;

- de Puget (ou Delpuget) : issu de la ville de « Le Pouget » dans le Var ;

- de Roquemartine : dans les Bouches-du-Rhône ;

- de Saint-Paul ou Desampal : toponymes localisés en Provence et Languedoc ;

- de Valabregue ou Valabregues : dans le Gard sur la rive gauche du Rhône.

Le patronyme Lion ou Lyon (que l'on retrouve aussi en Lorraine) serait un rappel du nom biblique de Juda que Jacob, son père, avait comparé à un jeune lion (Génèse 49,9).

Nous rencontrons quelques noms d'origine étrangère tels que :

- Alfanderic ou Alphandery : de l'arabe « al fandery » perceuteur d'impôts. Chez les ashkénazes on le retrouve sous les formes Haif, Halphon, Haifen qui viennent du nom hébreu « léha hlif » : changer.

- Ascoli : installés à l'Isle-sur-Sorgue au 17^e siècle ; leur ville d'origine était Ascoli Pisero, près d'Ancone en Italie.

- Astruc : signifie « né sous une bonne étoile » et proviendrait d'une immigration fort lointaine ; aussi Astruget, Benestruc.

- Avidor ou Avigdor : proviendrait du nom portugais « ouvigdor » (juge) ; pourrait être aussi un dérivé du nom biblique « Abi Gedor » père de Gedor, un des sept noms donnés à Moïse dans le Talmud.

- Cassin : viendrait de la ville de Cassino en Italie ou sobriquet hébraïque de Kazin (riche).

- Cresque ou Crescas : signifie en provençal « que tu croisses » ; traduction en langue vulgaire de l'hébreu Zemah.

- de Lisbonne : évidemment issu du Portugal.

- Naquet : nom très répandu. Serait d'origine d'espagnols transplantés dans les Etats du Pape vers 1550. Mais il est plus vraisemblable que Naquet soit une déformation de Bonissac (bon Isaac) ou d'un vieux mot français signifiant jeune garçon ou valet.

- de Pampelonne : viendrait de Pampelune en Espagne mais on trouve des villages en France nommés Pampelonne.

- Sasia, Sasias, Sazia : rapproché du provençal « sazi » qui signifie rassasié ; pourrait être aussi un toponyme italien.

- Profa ou Pourfat : d'origine probablement ibérique.

- Vidal, Vives ; traduction en langue vulgaire du nom hébreu Haïm (vie).

Enfin, on rencontre quelques noms ashkénazes tout naturellement sous le patronyme de Allemand ou Alamand.

Nous constatons donc avec regret que la répétition des patronymes ne facilite guère nos recherches.

Michel Mayer
Président du Cercle de
Généalogie Juive

« Le cousinage n'est plus ce qu'il était »

Je ne sais si mes collègues généalogistes ont éprouvé, ou éprouvent encore, les angoisses qui furent les miennes lorsque je me suis trouvée confrontée au texte d'un acte de mariage, datant bien évidemment de l'Ancien Régime et étant donc un acte relevé dans un Registre Paroissial ou registre de catholicité, ledit texte faisant mention de « l'empêchement canonique de consanguinité du 3^e au 3^e degré - ou du 3^e au 4^e degré - ou encore du 4^e au 4^e degré - dont dispense a été obtenue auprès de Monseigneur, etc. ».

Tout au début de mes recherches, j'avoue que j'ignorais complètement de quoi il retournait, et la phrase ci-dessus mentionnée était pour moi... du latin, même si elle était rédigée en français, ce qui n'était, du reste, pas toujours le cas ! Petit à petit, avec l'aide de mes « aînés » en généalogie, je suis quand même arrivée à faire le point et, première des choses, à apprendre qu'il y avait, en la matière, deux façons de considérer ces degrés de parenté, à savoir le Droit Civil et le Droit Canon, qui est le Droit propre à l'Eglise et qui s'applique aux actes paroissiaux.

Lorsqu'on sait l'importance que peut avoir cette indication de parenté puisqu'elle implique automatiquement un bisaïeul/le ou trisaïeul/le commun aux deux époux, que même, quelques fois, cette consanguinité peut être double (côté paternel et côté maternel), et que cela permet donc de retrouver le ou les ancêtres communs et d'éviter les erreurs que peuvent entraîner les prénoms et patronymes semblables dans différentes générations et que cela permet aussi d'éclaircir le rébus que pose parfois les générations décalées, on comprend mieux l'intérêt de suivre cette trace toute indiquée.

L'idéal bien sûr est de retrouver la dispense de consanguinité accordée par l'Evêque après présentation de supplique par les intéressés, et enquête par l'autorité religieuse avec audition de témoins, je parle bien entendu toujours au passé et pour les mariages relevés dans les Registres Paroissiaux.

J'ai eu la bonne fortune de retrouver quatre de ces enquêtes et chacune m'a permis de remonter la lignée concernée sur trois ou quatre générations supplémentaires, le plus souvent sans date, mais les indications de l'âge des témoins entendus donnent une échelle valable dans le temps, en se basant sur la date de l'enquête elle-même.

Malheureusement, il n'est pas toujours possible de retrouver ces documents. Quoiqu'il en soit, en Droit Canon, on désignait le degré de parenté de chaque personne sans compter la souche commune :

- Frères : 1^{er} degré égal,
- cousins germains : 2^e degré égal,
- cousins issus de germains : 3^e degré égal,
- enfants d'issus : 4^e degré égal, etc.

Quand il y avait inégalité on donnait la position de chacun :

- oncle-nièce 1^{er} degré touchant le 2^e,
- Le Droit Canon dont la définition lui était particulière, et qui s'appliquait donc aux actes anciens, mais plus récemment était celui en vigueur entre les années 1917/1983, a connu un changement suffisamment profond pour qu'on en parle : en effet, à compter du 28 novembre 1983, le nouveau Droit Canon accepte la manière retenue par les Codes Civils, dont il est à remarquer qu'ils sont moins rigoureux.
- Frères : 2^e degré égal,
- cousins germains : 4^e degré égal,
- cousins issus de germains : 6^e degré égal,
- enfants d'issus : 8^e degré égal.

Ainsi, pour l'Eglise, jadis, l'empêchement de mariage de cousins issus de germains - 6^e degré aujourd'hui - se nommait 3^e degré égal.

Aujourd'hui, l'empêchement n'atteint plus que les cousins germains, 4^e degré, jadis 2^e degré égal.

Il y a toujours empêchement entre oncle-nièce - 3^e degré - jadis 1^{er} degré touchant le 2^e.

C'est donc en raison de ces importants changements que l'on peut dire que « le cousinage n'est plus ce qu'il était » et que tout généalogiste doit être au courant de ces différentes façons de compter les degrés de parenté, évitant ainsi des erreurs et qui peuvent permettre, parfois, d'heureuses et inattendues découvertes en ce qui concerne les mariages relevés dans les Registres Paroissiaux.

Sources : Demande de renseignements auprès de l'Evêché de Nice, et réponse de la Chancellerie de l'Evêché en date du 05.08.1986.

M. Buray
A.G.H.A.M.M. 776

Inauguration du Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence

François Léotard, Ministre de la culture et de la communication et Jean Favier, Membre de l'Institut, Directeur Général des Archives de France, ont inauguré, le 27 mars le Centre des Archives d'Outre-Mer des Archives Nationales à Aix en Provence.

Ce bâtiment regroupe désormais les archives centrales de l'ancienne administration coloniale en provenance des dépôts de la rue Oudinot et de la rue des Francs Bourgeois à Paris, dans une ville Universitaire et dans un cadre adapté aux conditions modernes de la recherche.

Dossiers conservés par les Archives d'Outre-Mer :

- Correspondance officielle entre la Guyane et la France, XVII-XIX^e s. (C14)
- Etat-Civil - réparti dans deux séries : 1) archives ministérielles modernes : 29 bureaux d'état civil sont conservés depuis 1677 (Cayenne).
- 2) dépôt des papiers publics : état civil : première moitié du XIX^e s., registres de catholicité depuis 1677 (Cayenne) et 1685

pour les mariages : affranchissement 1800, 1803 et 1831 : état civil des esclaves 1834-1848.

- Greffe - réparti dans deux séries : 1) dépôt des papiers publics : greffes, justices de paix, tribunaux... XVIII-XX^e s. (C2-14.15)

2) fonds déposés : cour d'appel, registres des condamnés à la prison, lois et ordonnances (enregistrement)... 1703-1857.

- Notariat : concerne Approuague (1807-1817), Cayenne (1777-1912), St Laurent du Maroni (1879-1912) - (série dépôt des papiers publics)

- Conservation des hypothèques : Cayenne 1821-1912 - série dépôt des papiers publics.

- Dépôt des fortifications : cartes et plans 1669-1880.

- Dans la fond série géographique, la partie Guyane est très vaste et variée : affaires administratives, immigrations et colonisation, justice (exemple : état civil, arrêtés conférant des nom patronymiques aux affranchis, 1852-1869) ; enseignement, cultes... XIX-XX^e.

- Inspection générale de travaux publics, 1878-1938.

- Commission d'enquête dans les T.O.M. : Guyane-agriculture, justice, rapports annuels de l'administration pénitentiaire, 1928-1936.

- Registre des recrutements de l'Armée de Terre (citoyens français exclusivement).

Tous ces fonds sont consultables aux Archives Nationales, dépôt des Archives d'Outre-Mer, Chemin du moulin de Testas, Les Fenouillères Aix en Provence, Tél. : 42.26.43.21. Ouverture du lundi au vendredi de 9 à 17 heures.

* Liste des pays pour lesquels des sources (documents originaux d'archives) sont conservées à Aix en Provence :

Algérie - Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Canada - Centrafrique - Comores - Congo - Côte d'Ivoire - Djibouti - Dominique - Gabon - Guinée - Haïti - Inde - Laos - Madagascar - Mali - Maurice - Mauritanie - Niger - Sénégal - Seychelles - Tchad - Togo - Trinité et Tobago - Vanuatu - Viet-Nam.

Luc Antonini

Froid et Archives

Au cours du dernier hiver, le gel a provoqué la rupture d'une canalisation aux Archives Départementales du Var, à Draguignan, et l'inondation de locaux renfermant des registres de notaires des XVI^e et XVII^e siècles. Soixante et quinze registres avaient particulièrement souffert ; ils ont été traités et sauvés par une méthode inattendue pour un profane.

Une entreprise de Pellissanne, spécialisée dans la lyophilisation alimentaire, a exposé les précieux documents à une température de -30° C, le froid transformant l'eau, imbibant le papier, en glace, puis en vapeur otée par ventilation. Après quelques traitements annexes, les registres ont regagné leurs étagères.

PROVENCE GENEALOGIE

Nous avons appris le décès de Madame Roger André, née Josette Marcon âgée de 65 ans, membre de notre association n° 1.440.

Nous présentons nos condoléances à sa famille.

Rencontre - Languedoc - Provence - Catalogne

Sous le patronage des Affaires Culturelles, l'Archiviste Municipal de la Ville d'Agde organise une journée - rencontre de Généalogistes amateurs languedociens, provençaux et catalans, le samedi 20 juin 1987 à partir de 9 heures au Palais des Congrès du Cap d'Agde.

Des membres de la fédération généalogique des pays de langue catalane assisteront probablement à cette rencontre et pourront donner des renseignements sur la recherche dans leurs pays.

Programme de la journée :

- 9 h accueil des participants au Palais des Congrès du Cap d'Agde. Exposition des travaux et ouvrages.

- 10 h "Le Félibre Paul Albaril et la Généalogie" par Louis Albaril de Narbonne.

- 10 h 30 « Les alliances Agathoises de la famille Embry » à la fin du XVIII^e par M. Louis Grulet de Pau.

- 11 h « Les familles du Bas Languedoc répertoriées dans l'Armorial Catalan » par Mme Madeleine Jonquieres.

- 12 h Vin d'honneur offert par la Municipalité d'Agde.

- 13 h Repas au restaurant « Les Trois Sergents » à proximité du Palais des Congrès (inscription).

- 15 h « Tentative d'approche Socio-Economique des phénomènes Cathares en Languedoc » par Mme Anne Brenon.

- 15 h 45 « Les noms de personnes et de lieux au XIV^e » par Monsieur Christian Camps.

- 16 h 30 Visite du Musée d'Archéologie sous-marine du Cap d'Agde - Statue de l'Ephébe d'Agde revenue du Musée du Louvre.

- 20 h Repas en commun dans une pizzeria du Cap (inscription).

Participation : Repas 13 heures 110 F. par personne inscription et chèque couvrant les frais de participation à adresser avant le 15 juin 1987 à :

Madame Marie France Palombo-Calas, 17, rue du Maître Voilier Cannac, 34300 Agde. Tél. : 67.94.84.41.

Onomastique Les Patronymes Judéo-Comtadins

Une bonne connaissance de l'onomastique apporte un précieux concours à nos recherches généalogiques.

Qu'en est-il pour les Judéo-Comtadins ? Parqués et enfermés dans nos « Carrières » (ghettos) d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon et de l'Isle-sur-Sorgue il était logique que l'endogamie soit chose courante. Cet état de fait explique la pauvreté de notre stock onomastique.

René Moulinas nous indique que « au 18^e siècle, pour l'ensemble des habitants des quatre Carrières - soit 2.000 à 2.500 personnes - on ne relève pas plus de 45 patronymes différents, parmi lesquels certains, comme Crémieux, Millaud, Monteus ou Naquet se taillent la part du lion ». Sur mon arbre généalogique, je rencontre fréquemment de tels noms, tant du côté paternel que maternel.

La plupart du temps, nos patronymes correspondent à un nom de ville ou de lieu précédé de la particule « de ». Je cite :

- de Beaucaire : ville du département du Gard ;
- de Bedarrides : dans le Vaucluse ;
- de Carcassonne : dans l'Hérault ;
- de Cavaillon : ville d'une des quatre Carrières. On trouve aussi Cavaillon ou Cavaillon.

- Crémieux, Crémieu : se rapporte à la ville de Crémieu, chef-lieu de canton de l'Isère. Mais d'une façon plus poétique, on pense au nom hébreu écrit « KRM » qui se lit Carmi ou Crém et fait penser au Karmi, nom biblique ;

- de Laroque (ou La Roque) : plusieurs localités du Comtat portent ce nom ;
- de Lattes : ancien nom du port de Montpellier ;

- de Lunel : dans l'Hérault ;
- de Meyrargues : dans les Bouches-du-Rhône, au bord de la Durande ;

- de Millau : nom très répandu. Se rencontre aussi orthographié Milhau - Milhaud ou Millau : peut désigner soit la ville de Millau dans l'Aveyron ou le bourg de Milhau situé près de Nîmes dans le Gard ;

- de Monteux : Qui, sous des orthographes diverses (Monteus, Montell, Montelis, Montaud, de Montaux) semble toujours désigner le village de Monteux au sud de Carpentras ;

- de Puget (ou Delpuget) : issus de la ville de « Le Puget » dans le Var ;

- de Roquemartine : dans les Bouches-du-Rhône ;

- de Saint-Paul ou Desampal : toponymes localisés en Provence et Languedoc ;

- de Valabregue ou Valabregues : dans le Gard sur la rive gauche du Rhône.

Le patronyme Lion ou Lyon (que l'on retrouve aussi en Lorraine) serait un rappel du nom biblique de Juda que Jacob, son père, avait comparé à un jeune lion (Génèse 49.9).

Nous rencontrons quelques noms d'origine étrangère tels que :

- Alfanderic ou Alphandery : de l'arabe « al fanderi » percepteur d'impôts. Chez les ashkénazes on le retrouve sous les formes Hailf, Halphon, Halfen qui viennent du nom hébreu « leha hlif » : changer.

- Ascoli : installés à l'Isle-sur-Sorgue au 17^e siècle ; leur ville d'origine était Ascoli Pisero, près d'Ancone en Italie.

- Astruc : signifie « né sous une bonne étoile » et proviendrait d'une immigration fort lointaine ; aussi Astruget, Benestruc.

- Avidor ou Avigdor : proviendrait du nom portugais « ouvidor » (juge) ; pourrait être aussi un dérivé du nom biblique « Abi Gedor » père de Gedor, un des sept noms donnés à Moïse dans le Talmud.

- Cassin : viendrait de la ville de Cassino en Italie ou sobriquet hébraïque de Kazin (riche).

- Cresque ou Crescas : signifie en provençal « que tu croisses » ; traduction en langue vulgaire de l'hébreu Zema.

- de Lisbonne : évidemment issu du Portugal.

- Naquet : nom très répandu. Serait d'origine d'espagnols transplantés dans les Etats du Pape vers 1550. Mais il est plus vraisemblable que Naquet soit une déformation de Bonissac (bon Isaac) ou d'un vieux mot français signifiant jeune garçon ou valet.

- de Pampelonne : viendrait de Pampelune en Espagne mais on trouve des villages en France nommés Pampelonne.

- Sasia, Sasias, Sazia : rapproché du provençal « sazi » qui signifie rassasié ; pourrait être aussi un toponyme italien.

- Profa ou Pourfat : d'origine probablement ibérique.

- Vidal, Vives : traduction en langue vulgaire du nom hébreu Haïm (vie).

Enfin, on rencontre quelques noms ashkénazes tout naturellement sous le patronyme de Allemand ou Alamand.

Nous constatons donc avec regret que la répétition des patronymes ne facilite guère nos recherches.

Michel Mayer
Président du Cercle de
Généalogie Juive

« Le cousinage n'est plus ce qu'il était »

Je ne sais si mes collègues généalogistes ont éprouvé, ou éprouvent encore, les angoisses qui furent les miennes lorsque je me suis trouvée confrontée au texte d'un acte de mariage, datant bien évidemment de l'Ancien Régime et étant donc un acte relevé dans un Registre Paroissial ou registre de catholicité, ledit texte faisant mention de « l'empêchement canonique de consanguinité du 3^e au 3^e degré - ou du 3^e au 4^e degré - ou encore du 4^e au 4^e degré - dont dispense a été obtenue auprès de Monseigneur, etc. ».

Tout au début de mes recherches, j'avoue que j'ignorais complètement de quoi il retournait, et la phrase ci-dessus mentionnée était pour moi... du latin, même si elle était rédigée en français, ce qui n'était, du reste, pas toujours le cas ! Petit à petit, avec l'aide de mes « aînés » en généalogie, je suis quand même arrivée à faire le point et, première des choses, à apprendre qu'il y avait, en la matière, deux façons de considérer ces degrés de parenté, à savoir le Droit Civil et le Droit Canon, qui est le Droit propre à l'Eglise et qui s'applique aux actes paroissiaux.

Lorsqu'on sait l'importance que peut avoir cette indication de parenté puisqu'elle implique automatiquement un bis-aïeul/le ou trisaïeul/le commun aux deux époux, que même, quelques fois, cette consanguinité peut être double (côté paternel et côté maternel), et que cela permet donc de retrouver le ou les ancêtres communs et d'éviter les erreurs que peuvent entraîner les prénoms et patronymes semblables dans différentes générations et que cela permet aussi d'éclaircir le rébus que pose parfois les générations décalées, on comprend mieux l'intérêt de suivre cette trace toute indiquée.

L'idéal bien sûr est de retrouver la dispense de consanguinité accordée par l'Evêque après présentation de supplique par les intéressés, et enquête par l'autorité religieuse avec audition de témoins, je parle bien entendu toujours au passé et pour les mariages relevés dans les Registres Paroissiaux.

J'ai eu la bonne fortune de retrouver quatre de ces enquêtes et chacune m'a permis de remonter la lignée concernée sur trois ou quatre générations supplémentaires, le plus souvent sans date, mais les indications de l'âge des témoins entendus donnent une échelle valable dans le temps, en se basant sur la date de l'enquête elle-même.

Malheureusement, il n'est pas toujours possible de retrouver ces documents. Quoiqu'il en soit, en Droit Canon, on désignait le degré de parenté de chaque personne sans compter la souche commune :

- Frères : 1^{er} degré égal,
- cousins germains : 2^e degré égal,
- cousins issus de germains : 3^e degré égal,
- enfants d'issus : 4^e degré égal, etc.

Quand il y avait inégalité on donnait la position de chacun :

- oncle-nièce 1^{er} degré touchant le 2^e.
- Le Droit Canon dont la définition lui était particulière, et qui s'appliquait donc aux actes anciens, mais plus récemment était celui en vigueur entre les années 1917/1983, a connu un changement suffisamment profond pour qu'on en parle ; en effet, à compter du 28 novembre 1983, le nouveau Droit Canon accepte la manière retenue par les Codes Civils, dont il est à remarquer qu'ils sont moins rigoureux.
- Frères : 2^e degré égal,
- cousins germains : 4^e degré égal,
- cousins issus de germains : 6^e degré égal,
- enfants d'issus : 8^e degré égal.

Ainsi, pour l'Eglise, jadis, l'empêchement de mariage de cousins issus de germains - 6^e degré aujourd'hui - se nommait 3^e degré égal.

Aujourd'hui, l'empêchement n'atteint plus que les cousins germains, 4^e degré, jadis 2^e degré égal.

Il y a toujours empêchement entre oncle-nièce - 3^e degré - jadis 1^{er} degré touchant le 2^e.

C'est donc en raison de ces importants changements que l'on peut dire que « le cousinage n'est plus ce qu'il était » et que tout généalogiste doit être au courant de ces différentes façons de compter les degrés de parenté, évitant ainsi des erreurs et qui peuvent permettre, parfois, d'heureuses et inattendues découvertes en ce qui concerne les mariages relevés dans les Registres Paroissiaux.

Sources : Demande de renseignements auprès de l'Evêché de Nice, et réponse de la Chancellerie de l'Evêché en date du 05.08.1986.

M. Buray
A.G.H.A.M.M. 776

Inauguration du Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence

François Léotard, Ministre de la culture et de la communication et Jean Favier, Membre de l'Institut, Directeur Général des Archives de France, ont inauguré, le 27 mars le Centre des Archives d'Outre-Mer des Archives Nationales à Aix en Provence.

Ce bâtiment regroupe désormais les archives centrales de l'ancienne administration coloniale en provenance des dépôts de la rue Oudinot et de la rue des Francs Bourgeois à Paris, dans une ville Universitaire et dans un cadre adapté aux conditions modernes de la recherche.

Dossiers conservés par les Archives d'Outre-Mer :

- Correspondance officielle entre la Guyane et la France, XVII-XIX^e s. (C14)
- Etat-Civil - réparti dans deux séries : 1) archives ministérielles modernes : 29 bureaux d'état civil sont conservés depuis 1677 (Cayenne).
- 2) dépôt des papiers publics : état civil : première moitié du XIX^e s., registres de catholicité depuis 1677 (Cayenne) et 1685

pour les mariages : affranchissement 1800, 1803 et 1831 : état civil des esclaves 1834-1848.

- Greffe - réparti dans deux séries : 1) dépôt des papiers publics : greffes, justices de paix, tribunaux... XVIII-XX^e s. (G2-14,15)

2) fonds déposés : cour d'appel, registres des condamnés à la prison, lois et ordonnances (enregistrement)... 1703-1857.

- Notariat : concerne Approuague (1807-1817), Cayenne (1777-1912), St Laurent du Maroni (1879-1912) - (série dépôt des papiers publics).

- Conservation des hypothèques : Cayenne 1821-1912 - série dépôt des papiers publics.

- Dépôt des fortifications : cartes et plans 1669-1880.

- Dans le fond séries géographiques, la partie Guyane est très vaste et variée : affaires administratives, immigrations et colonisation, justice (exemple : état civil, arrêtés conférant des nom patronymiques aux affranchis. 1852-1869) ; enseignement, cultes... XIX-XX^e.

- Inspection générale de travaux publics. 1878-1938.

- Commission d'enquête dans les T.O.M. : Guyane- agriculture, justice, rapports annuels de l'administration pénitentiaire. 1928-1936.

- Registre des recrutements de l'Armée de Terre (citoyens français exclusivement).

Tous ces fonds sont consultables aux Archives Nationales, dépôt des Archives d'Outre-Mer, Chemin du moulin de Testas, Les Fenouillères Aix en Provence, Tél. : 42.26.43.21. Ouverture du lundi au vendredi de 9 à 17 heures.

*Liste des pays pour lesquels des sources (documents originaux d'archives) sont conservées à Aix en Provence :

Algérie - Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Canada - Centrafrique - Comores - Congo - Côte d'Ivoire - Djibouti - Dominique - Gabon - Guinée - Haïti - Inde - Laos - Madagascar - Mali - Maurice - Mauritanie - Niger - Sénégal - Seychelles - Tchad - Togo - Trinité et Tobago - Vanuatu - Viet-Nam.

Luc Antonini

Froid et Archives

Au cours du dernier hiver, le gel a provoqué la rupture d'une canalisation aux Archives Départementales du Var, à Draguignan, et l'inondation de locaux renfermant des registres de notaires des XVI^e et XVII^e siècles. Soixante et quinze registres avaient particulièrement souffert : ils ont été traités et sauvés par une méthode inattendue pour un profane.

Une entreprise de Pélassanne, spécialisée dans la lyophilisation alimentaire, a exposé les précieux documents à une température de -30° C, le froid transformant l'eau, imbibant le papier, en glace, puis en vapeur otée par ventilation. Après quelques traitements annexes, les registres ont regagné leurs étagères.

Retour aux sources Les sœurs siamoises de Cucuron

Rappelons tout d'abord que le but de cette rubrique est de confirmer, dans la mesure du possible, par la consultation de pièces authentiques (et notamment des registres paroissiaux et autres sources généalogiques), certaines anecdotes ayant trait au passé de notre région. La dernière enquête proposée (PGNAM 980) concernait la prétendue naissance de sœurs siamoises à Cucuron (Vaucluse), rapportée par l'historien aixois Honoré Bouche (1598-1671) dans sa « Chorographie de Provence » (1664). A la page 220 de cet ouvrage, figure en effet cette mention : « De Cucuron, Cucuron, dix feux et demy, au Baillage d'Apt où il y a un Monastère de Religieuses Servites. En ce village est arrivé des choses fort étonnantes pour la naissance des enfans. Le Sieur Solery dit qu'une femme y fit sept enfans masles, en trois accouchemens, sçavoir quatre au premier, deux au deuxième, et un au troisième. Et de nos jours l'an 1639, y nâquit au 8 juillet un Monstre de deux filles, ayant deux têtes, quatre bras, tout autant de pieds et de cuisses, dans un seul estomach et ventre : celle qui estoit au côté droit estoit plus forte, plus robuste, et avoit plus de chaleur que celle qui estoit au côté gauche. En leur baptême une fut nommée Louyse et l'autre Philippe ; et comme en ce temps-là la guerre entre Louys Roy de France et Philippe Roy d'Espagne estoit la plus enflâmée, l'on tiroit d'icy quelque bon augure pour la paix, et pour l'union entre ces Princes qui n'arriva pas pourtant qu'environ vingt ans après... ».

Le contrôle des actes de catholicité, effectué par M. Guénod (qui nous a également fourni copie du texte ci-dessus) a livré l'acte de baptême de ces jumeaux attachées. Rédigé en latin, il peut se traduire ainsi : « Louise et Philippe Gudigne sœurs et filles de Claude et Marguerite Goudete, nées en même temps et réunies, leurs corps soudés au même point, ont été baptisées le 8 juillet 1639, dont les parrains furent, à savoir, pour Louise, Honoré Gudin et sa marraine fut Madame Louise de Jourdain ; le parrain de Philippe fut César Gal et sa marraine Philippe Limaye. Par moi : Arnaud, prêtre ».

Les registres de sépultures de cette époque n'ayant pas été conservés, on n'a pas pu savoir pendant combien de temps avaient survécu ces sœurs siamoises. Toutefois, la description précise qu'en donne Bouche laisse entendre qu'elles auraient pu vivre assez longtemps pour se prêter à des observations. On les classerait aujourd'hui parmi les jumeaux thoracopages (unis par le thorax), les plus fréquents (73 %) chez les frères siamois.

Par ailleurs, grâce à M. Arnaud (PGNAM 361), nous savions que d'autres jumeaux attachés étaient nés à Cucuron, 86 ans après les sœurs Gudin. En voici l'acte de baptême, rédigé cette fois en français (et toujours communiqué par M. Guénod) : « Jean et Jeanne Nance enfans jumeaux ayant deux têtes bien distinctes et un seul corps deux mains et deux pieds,

baptisés entre main par la sage femme et nés le trente de juillet année 1725 et ensevelis le même jour, enfans de Jean et de Tulle Roche, Bruneyrol ptre curé ». Bien différents des précédents, puisque n'ayant qu'un seul corps portant deux têtes, ces jumeaux attachés seraient aujourd'hui rangés parmi les inodolymes. Ces deux naissances de jumeaux attachés en moins d'un siècle, précédées (d'après Solery) de celle de quadruplés, résultant les uns comme les autres du morcellement du germe en cours de division, pourraient faire penser à l'intervention d'un facteur héréditaire. Cependant, on tend aujourd'hui à attribuer ces anomalies plutôt au vieillissement de l'ovule ou à des conditions du milieu utérin. De fait, dans l'un des cas (Nance), l'âge de la mère était relativement avancé (39 ans) et aucune parenté directe n'a pu être mise en évidence entre les couples Gudin et Nance (recherches de M. Guénod). Signalons enfin, à titre de curiosité, que l'un des spécialistes actuels des naissances multiples et des jumeaux attachés, travaillant aux U.S.A., s'appelle W.E. Nance !

Nouvelle question : D'après Garcin (« Dictionnaire de la Provence »), « les habitants (de Seyne-les-Alpes, 04), vivaient plus longtemps que dans toute autre partie de la Provence ». A l'occasion d'un dépouillement des actes de décès, un âge moyen au décès (enfants en bas-âge exclus) pourrait-il être fourni pour le XVIII^e siècle ?

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AG 13 du 21 février 1987

Ordre du jour

- Renouvellement du Bureau : Madame Béguin élue à la Présidence du CGMP est démissionnaire.

- Programme 1987 - Assemblée Générale de l'AG 13 - Assemblée Générale du CGMP.

- Questions diverses.

Mme Béguin rappelle le souvenir de notre Président Paul Gueyraud et place cette réunion sous son égide.

Après avoir rappelé que le Président d'une Association Départementale ne peut cumuler son mandat avec celui de Président de l'Union Régionale, Mme Béguin remet sa démission et demande au Conseil de pourvoir à son remplacement.

Notre collègue Jean-Marie Delli Paoli est sollicité par la Présidente sortante. Il répond favorablement à cette demande. Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, celui-ci est élu à la majorité des voix exprimées par le Conseil d'Administration.

Le nouveau Président exprime ses remerciements pour la confiance qui lui est accordée. Il fait appel aux membres du C.A. pour l'aider dans sa fonction en requérant la participation de tous les élus. Il

est envisagé la création de divers points de réflexions dans le but d'alléger la tâche de chacun, d'apporter plus de souplesse à l'action, et permettre des prises de décisions plus dynamiques.

Le nouveau Bureau de l'AG 13 est constitué comme suit :

Président d'Honneur : Georges Reynaud

Président : Jean-Marie Delli Paoli

Vice-Présidents : Mme Eliane Beguin, MM. Robert Juteau, Yvan Malarte, Georges Tete

Secrétaire Général : Mme Geneviève Stephani

Secrétaires Adjointes : Mme Elise Cadou, M. Paul Coliomp

Trésorier : André Barbaroux

Bibliothécaire : Mme Marie-Louise Desmoulins

Conseillers techniques : André Barbaroux, Marcel Guénod

La mise en place de Commissions diverses est envisagée mais devra faire l'objet de l'ordre du jour du prochain C.A. qui est fixé au samedi 11 avril 1987.

- L'Assemblée Générale de l'AG 13 aura lieu le samedi 16 mai à Salon où nous serons reçus par notre correspondant local M. Jean Meynard. L'ordre du jour de cette Assemblée sera étudiée lors du prochain CA du mois d'avril. L'après-midi sera consacré à une projection d'images du Salon d'hier et d'aujourd'hui présentée par MM. Passelègue et Viala, érudits d'histoire locale.

- L'Assemblée Générale du CGMP aura lieu à Port de Bouc le 15 novembre 1987, on pourra y faire le point sur le Congrès National qui aura eu lieu entre temps à Nancy les 3-4 et 5 juillet prochain.

- Mme Béguin fait part de sa récente participation à l'AG de la Fédération et du chaleureux accueil qui lui fut réservé par les membres de l'antenne parisienne du CGMP.

- Il est fait part de l'obtention du Prix Pierre de La Garde d'Hozier 1986 (le célèbre généalogiste marseillais d'origine salonnaise) par notre collègue Luc Antonini en récompense de ses travaux généalogiques et l'édition du « Lys de Provence ». Prochain Conseil d'Administration le 11 avril 1987 au château de Calas.

Mouans et Sartoux

Un ouvrage de 300 pages, format 16 x 24, sur l'histoire de Mouans et Sartoux paraîtra en septembre prochain. Il a été réalisé, sous la direction de Michel Gourdon, par quelques auteurs au nombre desquels nous relevons la présence de notre collègue Christian Gabert, de l'Association des Alpes Maritimes.

Le livre est actuellement en souscription au prix de 120 francs à : C.A.C.O. - BP 27 - 06370 Mouans Sartoux

Commande et paiement par chèque à l'ordre de CACO

Le prix en librairie sera de 160 Francs.

Antenne de Paris

Notre réunion du 18.3.87 a été présidée d'une façon imprévue et excellente par Madame Beguin, notre Présidente du Centre Généalogique de Midi-Provence, en séjour à Paris.

Le Centre Généalogique de M.P. couvre les sept départements du Midi y compris la Corse. La présidence de Mme Beguin a été d'un grand intérêt pour tous en plus du plaisir de sa présence parmi nous, nous assurant de l'intérêt que le C.G.M.P. porte à notre antenne parisienne par l'envoi d'un viatique de 500 F. afin de soulager nos frais. Somme qui sera mise de côté afin de faire face, le moment venu, à une dépense utile. Remerciements au Conseil d'Administration du C.G.M.P.

Il n'a pas été possible de trouver un de nos amis, tous très occupés, pour remplacer MM. de Roussan et Descarsin. Par contre, M. de Roussan a été promu à l'honorariat et Madame Bieven a bien voulu accepter la présidence de l'Antenne parisienne, ce dont nous la remercions très vivement. Cela permet de continuer l'existence de notre antenne. M. de Roussan fera la passation des dossiers de l'antenne à Mme Bieven et restera en contact avec elle.

Que M. Descarsin et Madame trouvent ici les remerciements de tous pour leur précieuse collaboration durant ces 5 années.

Programme : Notre soirée a été comme à l'habitude très dynamique, nous étions 31, et très intéressante par les communications des uns et des autres.

Ont pris la parole :

1. M. Ameil
2. M. le Professeur Canu
3. M. Kaikati (Liban)
4. M. Rigot
5. M. Rossi
6. M. Sauteron

et bien entendu Madame Beguin qui nous a dit toutes les bonnes attentions du C.G.M.P. en faveur de l'Antenne parisienne peut-être un peu délaissée par certains départements, à notre point de vue.

- Le tableau « géographique » a été refait et redistribué (auquel nous tenons beaucoup).

- Mme Besse a reçu de M. de Roussan 62 fiches documentaires concernant les de Joannis.

- M. de Roussan a reçu de M. Ameil et de M. Geissel des renseignements précieux pour attaquer en Calabre - qu'ils en soient remerciés.

- Nous avons rappelé l'exposition du Cercle de Généalogie Juive du 29 mars et le Spécial Congrès du 3, 4, 5 juillet 1987 à Nancy.

Nous recherchons un délégué pour le Var, M. Jehan devant quitter Paris, avec nos regrets.

Prochaine réunion : le mercredi 21 octobre à 18 h 30 à la brasserie « Le François Coppé », 1, bd du Montparnasse, Paris 6^e, métro Duroc. Tél. : 47.34.72.70.

Adresse de Mme Bieven J. D. : 28 bis, rue Traversière, 75012 Paris. Tél. : 43.07.21.85.

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AG 13 Calas le 11 avril 1987

Aimablement reçus au Château de Calas par le comte Christian de Villeneuve Esclapon, les 21 membres du Conseil (3 excusés) se sont réunis pour préparer l'Assemblée Générale de Salon du 16 mai prochain.

Ordre du jour :

- Compte rendu financier de l'exercice 86.
- Modification du bureau. Dépôt de nouvelles signatures et déclaration à la Préfecture.

- Honorariat conféré à M. Frédéric Lantier, premier Président de l'antenne de Marseille qui a rédigé et édité d'importants travaux familiaux.

- Tarif de faveur prévu pour les membres du Comité du Vieux Marseille (Suppression du droit d'entrée pour l'inscription).

- Présence souhaitée des responsables d'Antennes au Conseil d'Administration.

- Il est décidé de créer un Prix pour récompenser un travail personnel ou collectif de valeur. Le but de ce Prix est d'éviter que les travaux de nos membres ne restent confidentiels, la raison d'être de notre association étant avant tout la publication et l'entraide.

Les propositions seront faites au Bureau qui décidera.

Les Commissions :

Ticam - Responsable : M. Georges Reynaud ; 120, bd Camille Flammarion 13004 Marseille (l'achèvement des relevés de la Major est en bonne voie).

Trésorerie - Trésorier : M. André Barbaroux ; 1, av. Roger Salzmann 13012 Marseille.

Il sera maintenant nécessaire, l'actif de l'association « s'étouffant » (Appareil de saisie, ordinateur, flash annulaire, etc.) d'établir un bilan différent d'un compte de trésorerie. Les appareils seront assurés contre le vol.

Trésorier adjoint : M. Maurice Richelme ; 7, rue Georges 13005 Marseille.

Commissaire aux comptes : M. Gilles Brabant ; Perception de Port de Bouc 13110.

Héraldique - Responsable : Cdt. Robert Juteau ; 10, Grand Rue La Croix Rouge 13013 Marseille.

Paléographie - Responsable : M. Georges Tête ; Plan de l'Etoile 13109 Simiane Collongue. Son ouvrage « Généalogie et textes anciens », manuel d'initiation à la paléographie, peut être acquis auprès du responsable des imprimés.

Questions-Réponses - Responsable : M. Paul Collomp ; « L'Oustaou » Pont de l'Etoile St Pierre les Aubagne 13400 Aubagne.

Dépouillements - Responsable pour les Bouches du Rhône : M. Paul Collomp, M. Guénat assumant la responsabilité de la commission régionale.

Demandes de subventions - Responsable : M. André Margant ; 170, av. de St Julien 13012 Marseille.

Recherches et réponses aux A.C. - Responsables Mme Geneviève Stéfani et Abbé Paul Michel Gaultier du Coudouret ; A.C. 1, Place Auguste Carli 13001 Marseille.

Général et Cadastre - Responsables : M. Georges Reynaud et Professeur Vincent Donnet. Rappel de l'ouvrage de M. Félix Laffé « Le cadastre des XIX et XX^e s. » qui est commercialisé par les A.D. des B.d.R. depuis sa parution en 1986.

Bibliothèque - Bibliothécaire : Mme Marie Louise Desmoulins ; 61, rue Jules Isaac 13009 Marseille.

Informatique - Responsable : M. André Barbaroux.

Imprimés - Responsable : Abbé Paul Michel Gaultier du Coudouret ; La Ribeyrette B.P. 2 30530 Chamborigaud.

Fichier des patronymes - Responsable M. Marcel Perrot 42, bd Françoise Duparc 13004 Marseille.

Presse et relations publiques - Responsables : M. Luc Antonini ; 21, av. de la Reine Astrid 13100 Aix en Provence et M. Raimon de Crozet ; 27, rue Pierre Dupré 13008 Marseille.

Edition - Responsable : M. René Giroussens ; 26, Route de St Chamas 13800 Istres. Rôle : Conseils pour l'édition d'un travail terminé. Achat de matériel : après étude le projet d'achat d'une relieuse à spirale est abandonné.

Antennes et correspondants - (Coordination) Responsable : Cdt Robert Juteau.

Antennes :

Aix en Provence - M. Luc Antonini
Arles - M. Guy Ferrand, 4, Place Félix Eboué 13200 Arles

Port de Bouc - M. Yvan Malarte Cours Landrion 13110 Port de Bouc

Salon de Provence - M. Jean Meynard 32, rue D. Kinet 13300 Salon

Correspondants :

Aubagne - M. Paul Collomp
Istres - M. René Giroussens

La Ciotat - M. Pierre Olive 7, les Oliviers, av. J. Moulin 13600 La Ciotat

Paris - M. Gérard Odore 31, rue Carves 92120 Montrouge.

Correspondants auprès des autres associations généalogiques.

Bretagne et Dauphiné : Mme Marie-Louise Desmoulins

Franche Comté : M. René Poudra, Le Musset Bt J, av. Fontenaille 13100 Aix en Provence

Gard et Languedoc : Abbé Gaultier du Coudouret

Marché et Limousin : Mme Simone Auvil- le, 47, Hameau du Val St Donnat 13100 Aix en Provence.

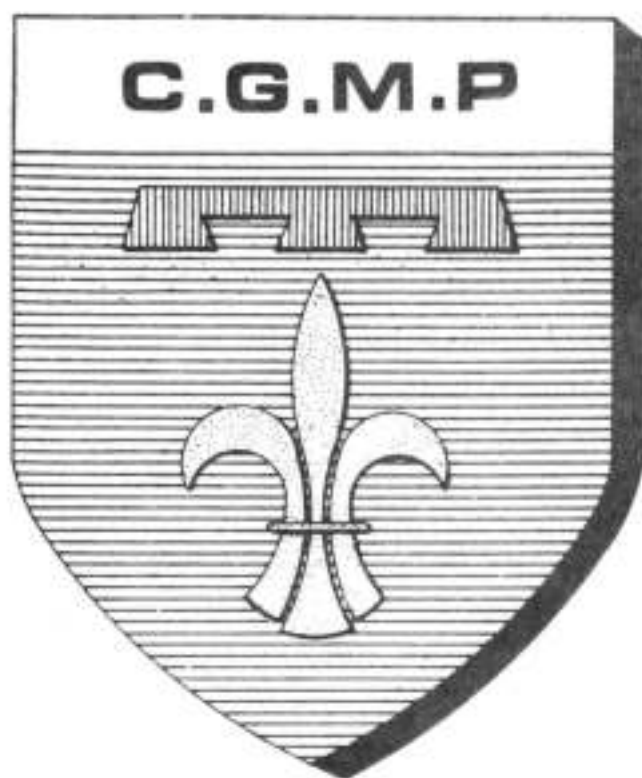
Divers - Intervention de M. Yvan Malarte sur une expérience de microfilmage de documents. Cette solution semble être la solution d'avenir - facilité de classement, d'utilisation, de manipulation et visionneuses « inertes », peu coûteuses et solides. (Les premiers exemplaires nous sont offerts par l'intervention de M. Brabant). Un budget de 500 francs est alloué pour en faire progresser l'étude.

Enfin nous nous sommes retrouvés, avec nos hôtes, pour un agréable déjeuner sur les bords du bassin du Réaltor.

Geneviève Stéfani

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GÉNÉALOGIQUE



BULLETIN D'INFORMATIONS & DE LIAISONS
PARUTION BI-HEBDOMADAIRE PAR FEUILLET
DANS

LES NOUVELLES AFFICHES DE MARSEILLE

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU MIDI - PROVENCE

MAISON DE LA CULTURE - 13110 PORT-DE-BOUC - Téléphone : 06.39.12 — Provence-Côte d'Azur-Corse

du n°1055 au n°1082

ANNÉE 1987 2

PROVENCE GENEALOGIE

Agevar

Les membres du Conseil d'Administration d'Agevar se sont réunis le 10 avril 1987.

Ont été examinés successivement :

- l'état des réponses actuellement reçues en vue de l'informatisation des familles étudiées. Il convient d'activer le retour des fiches remplies.

- la nouvelle organisation du Comité de Rédaction du bulletin PG/NAM dont le rôle est de statuer sur la priorité à donner à telle ou telle communication sans exercer de censure sur les textes émanant des Associations.

- les questions réponses dans la présentation desquelles certains souhaitent voir figurer moins d'abréviations, bien que celles-ci soient normalisées.

- Relevés et Tables : les archives départementales faisant microfilmer les registres paroissiaux qu'elles détiennent donneront priorité au microfilmage des Tables et permettront ensuite à Agevar de reproduire ce microfilmage.

- l'Assemblée Générale annuelle aura lieu à Gontaron (salle Paul Mauré) le 3 mai à 10 heures. L'après-midi la réunion sera ouverte au public (communications diverses et échange de vue sur les problèmes posés par les recherches généalogiques).

- de nouveau le problème du local de notre association risque de se poser.

gnel - Armand - Accoyere - Real - en Belgique : Fauconnier - Hubert - Leyns - Beausir - Besman - Sinaï - Walkencere - De Kriegaler - Tourre - Gevaert - Cardinal - Mestiagh - Vanhiella.

N°13/2004 M. Michel Brocchiero, 9, rue Cynnos, 13015 Marseille.

N°13/2005 M. Roger Dormoy, résidence Marie Louise C 54 13008 Marseille

N°13/2006 M. René Bonifassi, 5, allée Marcel Soulat, 13014 Marseille

N°13/2007 M. Gabriel Gondouin, La Marina Bleue, Bloc C 8 App. 292 13014 Marseille

N°13/2008 M. Guy Gondouin, rue des Gardians Bt E 13014 Marseille

N°13/2009 Mlle Isabelle Nel, 9, rue du Sud 13003 Marseille

N°13/2036 M. Raoul Cardelin, 46, rue Gambetta 13130 Berre l'Etang

N°13/2037 Mlle Anne Guillermit, 21, rue des 3 Frères Barthélémy 13006 Marseille. F.E./Cozic - Dagorne - Le Dantec l - Guillemet - Turnier - Hyardet - Comis - Caillol - Couchet - Rebonel - Garlin - Long - Azari.

N°13/2038 Mlle Nancy Asset, 32, bd Ray 13009 Marseille. F.E. Arnaud - Pecout - Dorieu - Asset.

N°13/2039 M. Henri Deschamps, 9, rue Docteur d'Argelos, 13100 Aix en Provence

N°13/2040 M. Henri Mombelli, av. Beau Soleil, 13320 Bouc Bel Air.

Enfermé dans des remparts, esquissés par des traits pointillés sur les cartes ci-contre, Marseille ne changea guère de physionomie entre 1040 et 1666. Des églises furent édifiées, souvent sur l'emplacement de chapelles existantes : La Major (1) au XI^e s., St-Laurent (2) au XII^e s., Les Accoules (3) au XIII^e s., St-Martin (4) au XIV^e s. Hors des remparts, la puissante abbaye de St-Victor (5) dominait la ville mais n'y avait aucune charge pastorale. Entre le XIV^e s. et le milieu du XVI^e s., Marseille fut divisée, pour des raisons de stratégie militaire, en 6 quartiers appelés « sixains » : St-Jean, La Draperie (Hôtel de Ville), Les Accoules, St-Jaume (au nord-est du port), St-Martin, La Calade (Hors remparts, à l'est du port). Au XVI^e s., le nombre des quartiers fut ramené à quatre, que l'on retrouve sur la plan :

- St-Jean (a), quartier des pêcheurs et des marins.

- Cavillon (b) dans la partie haute de la ville, où résidaient volontiers les gens d'affaires.

- La Blanquerie (c), au nord-est du port, était le quartier des artisans, professions libérales etc...

- Le Corps de Ville (d) avait une vocation plus administrative.

Il faut préciser toutefois que, si St-Jean n'abritait à peu près que des gens de mer, les métiers et les classes sociales étaient fort mêlés dans les autres quartiers.

L'agrandissement, voulu par Louis XIV et exécuté à partir de 1666, fit repousser les remparts à l'emplacement qu'ils occupèrent jusqu'au début du XIX^e s. Une 5^e paroisse « intra-muros » fut créée dans les quartiers neufs, placée sous l'égide de St-Ferréol, une église (5) fut construite mais n'eut qu'une brève existence : consacrée en 1744, elle fut démolie en 1794.

L. Mounier

C.G.M.P. Marseille Nouveaux membres

N°13/2000 M. Christian Georges Allais, 31, Tour d'Aygosi, 67/69 Cours Gambetta, 13100 Aix en Provence. F.E. Allais, Gayard - Coutouly - Roque - Poujol - Englade - Pauline - Cabanes - Lefevre.

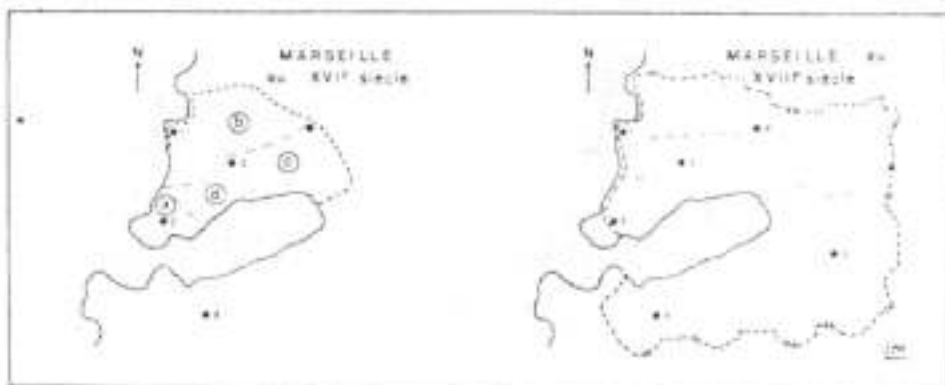
N°13/2001 M. René Peyrin, 215, rue Breteuil, 13006 Marseille.

N°13/2002 M. Jean Lesbros, 18, bd Baillet, 13006 Marseille

N°13/2003 Mme Marie José Nihanian-Fauconnier « La Destinado », 12 bt des Rambauds, 13380 Plan de Cuques. F.E. Artufel - Audifren - Audemar - Barthelot - Blanc - Chauquet - Douin - Durand - Gros - Imbert - Pebre - Mouren - Maunier - Olivier - Rajouffre - Ricard - Serre - Segonde - Tizot - Trouchaud - Trouin - Taucussel - Guiran - Croizet - Beillière - Giraud - Auran - Varan - Salen - Bourillon - Dumas - Molinard - Clavel - Reboul - Ferrer - Comte - Reynaud - Bigonnet - La

Topographie de Marseille

Les actes religieux localisent les événements concernant les Marseillais par rapport aux paroisses. Les actes civils, surtout fiscaux, antérieurs au XVII^e siècle font souvent référence à des quartiers dont il peut être intéressant de connaître l'emplacement.



Le problème des signatures

Dans un précédent article, j'indiquais que les signatures apportaient un élément appréciable, sinon déterminant, dans la graphie des patronymes.

Est-ce à dire que lors des divers dépouillements, l'orthographe des signatures ait toujours prévalu sur celle utilisée par le scribe ?

Certainement pas.

Une étude parue dans « GE-Magazine » classait les signatures en 5 catégories :

- courante,
- à paraphe lente, appliquée,
- à papier
- dessinée, très lente,
- très déformée.

Par souci d'exactitude, nous rejurons délibérément l'utilisation de cette dernière, trop sujette à caution.

La signature « à paraphe » est en principe celle des gens les plus cultivés. Il ne s'agit pas, bien entendu, ici, de la signature abrégée souvent réduite aux seules initiales, mais de celle concernée par la seconde acception du terme : « traits que l'on ajoute au nom pour personnaliser la signature ». Théoriquement du moins, cette signature devrait être la plus exploitable. En fait, il arrive que les tarabiscotages compliqués, les entrelacs savants qui l'accompagnent rendent la fin du patronyme difficile à déchiffrer.

Nous lui préférons - et de loin - la signature « courante » qui est le propre de gens sans doute moins instruits, mais probablement beaucoup plus modestes. Cette graphie aura toujours notre faveur par rapport à celle retenue par le copiste.

La signature « lente, appliquée » bien que très lisible n'apporte pas toujours des certitudes absolues. C'est le cas de Enau (orthographié comme tel par le scribe sur l'exemplaire de Toulon et Enaud par ce même transcritur sur le document détenu à Draguignan) qui signe Hainau lors de son premier mariage le 29 avril 1697, Haynau lors de sa seconde union le 10 juillet 1708 et Hanau le 11 novembre 1715, lors du baptême de l'un de ses enfants.

Tant soit peu que le père ou un témoin homonyme vienne, en sus, apporter une orthographe encore différente, le chercheur se trouvera devant un choix qui sera d'autant plus difficile que le patronyme n'est pas commun à la région.

La 4^e catégorie, celles des signatures « dessinées, très lentes » apparaît être le fait de gens sachant peut-être lire (ou à l'annoncer ?), mais ne sachant probablement pas écrire. Il semble, au moins pour certains d'entre eux que la seule connaissance graphique qu'ils aient acquise, ait été limitée, en fait, à leur seule signature, apprise « par cœur » au vu, sans doute, d'un modèle plus ou moins bien imité. Dans ces conditions, on ne peut, au plus, chercher dans ces signatures qu'une confirmation phonétique et non leur accorder un quelconque crédit orthographique.

Bien entendu, la limite qui sépare chacune de ces catégories n'est pas rigide, ni toujours très bien définie. Tout est une question d'appréciation et d'accoutumance aux patronymes locaux. En cela, la Généalogie ne se contente pas d'être une science, elle devient un art. Et ce n'est pas là le moindre de ses attraits.

F. Poussibet

Les papiers de la famille de Bardel

Inventaire inter-séries des pièces conservées aux Archives départementales des Hautes-Alpes

PRÉFACE

En réunissant dans un seul inventaire inter-séries les références des papiers de la famille de Bardel, j'ai cherché à mettre à la disposition des généalogistes locaux un modèle qui pourrait inspirer des travaux du même type, portant sur d'autres familles.

Ce bref inventaire a en outre un avantage : il met en valeur la très grande richesse de la série F des Archives des Hautes-Alpes. C'est une mine qui contient certainement beaucoup de trésors, que le réper - dressé par Arthaud permet seulement de soupçonner.

Les liasses contenant les papiers Bardel confirment cette richesse. Deux cahiers, par exemple, nous fournissent l'état de la noblesse du Gapençais en 1598 et en 1609 (arrière-ban de Gap et assemblée du second ordre), documents qui justifieraient une publication critique.

Je n'ai pas voulu dresser une généalogie de la famille Bardel. Ce travail a été déjà accompli et on le trouvera dans les papiers que le regretté maire de Serres, M. Imbert, a laissés aux Archives du département. Mais la lecture des pièces décrites dans l'inventaire jette un jour intéressant sur de nombreux aspects de la vie de la noblesse provinciale de l'Ancien Régime. On peut en suivre les difficultés financières, en noter l'extraordinaire dévouement à la monarchie, qui multiplie décès et blessures sur le champ de bataille et, en observer les avatars en matière religieuse. Certains faits mériteraient une analyse plus poussée. Par exemple, lorsqu'on observe les difficultés et les frais auxquels s'exposent les capitaines qui doivent reconstituer leurs compagnies, on se dit qu'une étude détaillée permettrait d'y voir une forme de fiscalité qui n'ose pas dire son nom. Les difficultés de M. de Bardel (p. 27) avec le curé de Méréuil lors de l'assemblée des Trois Ordres en 1785 jettent une lueur sur l'état des esprits à la veille de la Révolution. Les correspondances au sujet des successions de Prusse et d'Irlande sont intéressantes pour l'histoire du protestantisme local et des suites de la révocation de l'Edit de Nantes. Il y a même la mention d'armoiries inédites, qui ont échappé jusqu'ici aux héraldistes locaux (p. 44). Enfin, on mentionnera la mésaventure survenue à deux veuves Bardel, d'ancienne noblesse, qui se voient condamnées à l'amende comme non nobles en

1714, au motif qu'elles n'avaient pas fourni leurs titres dans les quinze jours de la demande, délai bien court, imposé de Grenoble à deux femmes perdues dans la montagne du Serrois. Les Bardel attendront 1772 qu'un arrêt du Conseil d'Etat du Roi vienne casser le jugement assez malveillant d'un intendant zélé. Mais cela donne la mesure exacte des conditions dans lesquelles pouvaient être rendus ces jugements, auxquels des auteurs comme le baron du Roure pour la Provence, ont sans doute donné une importance excessive. D'autres familles du Gapençais ont connu la même mésaventure (les de Bernard de Feissal), cependant que d'autres jugements dans le même sens étaient bien entendu parfaitement justifiés (Astier des Granges).

L'histoire de la Marine trouvera son compte aux nombreuses pièces qui retracent la carrière de l'amiral de Bardel, l'un des derniers du nom. On le voit servir fort honorablement jusqu'en 1794. Il est arrêté à Lorient comme ci-devant noble, il est relâché après la Terreur et il ne reprendra le service qu'en 1814.

Dans l'inventaire que j'ai dressé, j'ai numéroté les pièces, afin d'en faciliter le repérage dans l'index. Ces 742 numéros ne sont bien entendu pas reportés sur les pièces elles-mêmes. J'ai aussi relevé quelques manquants, que j'ai mentionnés au passage (cf n° 72).

Enfin, on notera que j'ai limité ma recherche aux séries les plus importantes des Archives, du point de vue qui m'intéressait. Cela ne signifie pas que la série A et la série B et les archives des localités, ne contiennent pas de pièces concernant les Bardel. Et les registres de la Chambre des Comptes de l'Isère ont certainement les hommages, comme les minutes notariales de nombreux actes privés sur la famille. Mais il n'était pas question, pour des raisons pratiques, d'étendre ma recherche, alors surtout que la plupart des actes en question existent, en original ou en copie, dans les fonds que j'ai inventoriés.

Jean Grosdidier de Matons
Washington, DC 1986

L'aide sociale avant la lettre ?

Ordonnance du Conseil des Capitouls (Cité) de la Cadière.

A donner en honneur de Dieu par Sr Gayroard Anthoine (dit Aliogue) pour faire visiter sa fille par les Esprits.

L'an 1556 et le 2 février assemblée de l'honorable Conseil de La Cadière en la chambre de l'Horloge et par commandement de Mr le bailli Sauveur Bernard et Laurent Chaudoin, Ant. Gayroard, Barth. Chaix, Pons Alligre et Laurent Gamel conseillers lesquels tous ensemble et bon accord ont ordonné et fait ordonnance qu'il soit baillé à l'honneur de Dieu, au seigneur Anthoine Gayroard dict Aliogue, 10 florins et ce attendu que l'on doute la fille dudit Aliogue, estre tourmentée du malin esprit, et pour icelle remédier et amener la dicte fille à gens expérimentés pour esconjurier les dicts malins esprits.

A.C. La Cadière
p.c.c. D. Cheilan

Par une heureuse coïncidence, deux collègues de l'A.G. 13, Mme Frendo et M. Gaspary nous envoient, dans le même temps, des notes concernant deux Consuls de France dans les pays méditerranéens. Certes un siècle sépare les deux hommes, mais il nous a paru intéressant de publier ensemble les documents, pour pouvoir comparer les préoccupations des personnages étudiés, préoccupations qui transparaissent dans leurs écrits.

Louis, Marie, Dimitry de Gaspary, consul à Athènes au XVIII^e siècle

Les consuls étaient des officiers qui représentaient le Roi dans les villes étrangères avec qui nous pratiquions le commerce ; ils dépendaient du ministre des Affaires Extérieures et avaient parfois avec lui des rapports difficiles. Notre collègue, Monsieur Roger Gaspary, a trouvé dans les Archives de la Chambre de Commerce de Marseille (série J. 530) et aux Archives Nationales (série A. E. 81 173) la correspondance que Louis Marie Dimitry de Gaspary entretint avec Vergennes et Turgot pour prouver sa qualité de Français.

1^{re}) Lettre du 12 octobre 1764 où il rend compte de sa nomination au consulat d'Athènes.

2^{de}) Lettre du 24 novembre 1764 :

« ... Je viens d'apprendre par M. La Salle, contre mon espérance que... / ... Votre Excellence n'avait pu avoir égard à mes instances, ni à celles de la Chambre du Commerce pour l'expédition de mon Brevet par les Soupçons qu'Elle a formé sur mon compte, en ce qu'étant né à Athènes, je ne sois censé Sujet du Grand Seigneur et, que conséquemment à cette observation Elle désirait d'avoir des preuves certaines du contraire, et d'être informée de ma généalogie et de ma naissance... Je ne pouvois rien désirer de plus flatteur que d'avoir occasion de vous donner, Monseigneur, une juste idée de ma famille et de Vous en faire une relation fidèle ; j'aurai l'honneur de dire à Votre Excellence en premier lieu, que mon origine dérive de Corse, mais depuis plus d'un siècle, nous avons le Bonheur d'être français ; ma famille n'a connu depuis lors d'autre protection que celle du Roy, Notre Auguste Monarque.

En 1658 feu mon Bisayeul, appelé Mathieu Gaspary, s'embarqua sur les Vaisseaux de Sa Majesté, il y a servi pendant l'espace de trente ans, il s'y est signalé et a rendu de grands services à l'Escadre commandée par M. Devivonne qui manquoit de vivres devant Messine, il obtint pour sa récompense de Louis Le Grand, la faveur d'avoir une fleur de lis dans ses armoiries : feu mon grand père, son fils aîné et de Demoiselle anné jofrette de Toulon, où il naquit, exerça le consulat de Cette Echelle, par provision du Roy, pendant l'espace de trente quatre ans, il eut, en 1750, une pension viagère de mil livres, en récompense de ses longs Services ; Son frère, appelé Jean Louis Gaspary, fut également nommé au consulat de Metelin où il mourut ; le Sr Bahazard Gaspary, mon oncle, qui réside présentement à Marseille, après avoir été négociant aux Echelles de Smyrne et d'Allep, fut député

en l'île de Mierque, où il demeura en qualité d'intendant, pendant tout le temps de notre gouvernement. Le Roy a eu la bonté de lui accorder depuis environ deux ans une pension viagère de mil deux cent livres ; j'ose ajouter à toutes ces informations, Monseigneur, que mes tantes au nombre de quatre, furent mariées, l'aînée à feu M. Maillet, cy-devant consul général de France en Morée, la seconde à M. Dalaumes, ancien consul de France à Allep, la troisième à M. Martin, dont la fille a épousé M. Jouvin, consul actuel de l'île de Scio et, finalement la quatrième à M. Tirant dont le fils est aujourd'hui négociant à Smirne, mon père, issu d'un père consul, est conséquemment français ; Moy, Monseigneur, je suis né à Athènes, il est vrai, mais c'est sous le pavillon du Roy et je ne crois pas qu'on puisse me disputer de n'être originaire français ; je ne suis pas non plus le seul des Consuls de notre Nation nés en Levant, j'en pourrais citer plusieurs qui sont actuellement en place ; de plus j'ai été employé d'office dans les affaires de la Chancellerie pendant l'espace de huit ans, à la satisfaction générale ; ... Tous ces titres si chers à mon cœur, me font une obligation de me devouer plus intimement au Service du Roy. Et c'est pour y satisfaire que je me suis offert pour le Consulat d'Athènes. Et pour Etro apportée de Donner comme mes ancêtres mes Soins et mes attentions à tout ce qu'il pourra améliorer et augmenter notre commerce dans cette partie ; Votre Excellence n'ignorera pas sans doute, que l'intérêt particulier, ni l'ambition ne m'y ont point conduit ;

3^{de}) Lettre du 3 mai 1782 :

Il semble que 18 années n'aient pas calmé les inquiétudes de Louis Marie de Gaspary qui remet au compte de Flotte un mémoire où il revient sur sa généalogie : « Ma famille, originaire de Normandie, s'est établie depuis longtemps en Provence et se divisa en trois branches. Mon trisaïeul (?) issu de la troisième branche, servait en qualité de colonel, d'un régiment d'Esclavons, au siège de Candie (?) sous les ordres de M. le Duc de Beaufort, général des troupes combinées.

Mon Bisayeul (Mathieu) s'est embarqué à Toulon dès ses plus jeunes ans (1658) en qualité de volontaire sur le vaisseau du Roy commandé par M. le Commandeur de Paul et s'est rendu recommandable dans divers combats contre les Algériens. Il servit à la campagne de Sicile, lorsque M. Duquesne, lieutenant général, joignit à Messine l'Escadre de M. le Maréchal, duc de Vivonne et, fit venir des approvisionnements de la Morée, en 1676, pour rafraîchir cette flotte des subsistances dont elle avait besoin. Ces secours méritèrent à sa famille, de la part de Louis XIV, le privilège de porter une fleur de lis dans l'écusson de nos armoiries. Deux de ses frères sont parvenus au même grade militaire au service de la République de Venise. L'aîné fut Tué au siège de Négrepont (Eubée) et le second, connu sous le nom de Comte de Gaspary, périt par la tête de son régiment dans la ville de Naples de Romanio (Naples) contre le premier corps de Janssaires qui entra dans la vil-

le lorsque les Turcs firent la conquête de la Morée (?)

Mon ayeul (Joseph Dandry), natif de Toulon (1680), fut nommé au consulat d'Athènes, le 27 juin 1708, par provision de Louis le Grand. Il a exercé ce poste pendant trente quatre ans. Le Roy, en récompense de ses services, l'a gratifié d'une pension de mil livres pendant les dix dernières années de sa vie. J'ai été nommé moy-même au consulat d'Athènes par brevet de Sa Majesté en date du 6 août 1764, au même titre et avec les mêmes facultés que les consuls établis dans les différentes Echelles du Levant (Telle est la teneur de mon Brevet)...

On remarquera que de 1764 à 1782, M. de Gaspary passe d'une origine corse à une origine normande !

(Roger Gaspary, C.G. 13 N° 520)

A.G. 13 Aix

Réunion le mardi 16 juin 1987 à 18 heures 30 à Luynes, avenue de la Libération, salle des Anciens Combattants.

Archives de la ville de Marseille

Mlle Bennot, archiviste en chef de la ville, a récemment publié l'inventaire des archives laissées par Pierre Birtas (*1864 - + 1950).

Les 284 articles, constituant ce fond, sont trop considérables pour pouvoir être seulement énumérés. La généalogiste sera plus particulièrement intéressée par les 50.000 fiches établies sur les familles marseillaises du XVI^e siècle. La cote est 20 II...

L. M.

Curiosité

relevé dans les Registres
Paroissiaux de Grasse
1715

Le quinzième avril est comparu pardevant nous Armand Estable fils à feu Antoine et Marie Ricord fille à feu Pierre de cette paroisse qui nous ont déclaré qu'ils s'étaient mariés ensemble il y a environ vingt ans et que leur mariage qui fut célébré par Messire Muraire pour lors Curé, après les trois publications faites ne fut point couché dans les registres des mariages, à ces causes et la réquisition des dits Stable et Ricorde, nous curé soussigné avons inséré dans le présent registre leur déclaration présente.

Vicaire : Loïs Millot
Relevé dans les R.P. de Grasse
par Roger Viout

Le coin informatique

Voici le résultat des réponses qui me sont parvenues concernant les utilisations de micro-ordinateurs et des logiciels employés.

En l'absence d'autorisations de publier les adresses des membres qui ont eu l'amabilité de répondre, je suggère qu'à la personne qui veut se mettre en rapport les uns avec les autres me fassent parvenir, la première fois la lettre adressée à leur correspondant, affranchie, libellée au nom du correspondant que je compléterai moi-même de l'adresse.

Adresser vos demandes à : Barboux André, 1, avenue Régis Salermann, 13012 Marseille.

Membres	Unité centrale Mémo.	Disques	Logiciels
Combar Bruno	xx81	64k	Publié Généalogie & Histoire
Badoulet Alfred	xx81		Petit prog personnel
Curon Richard	xx81	16k	Rien sérieux étant donné matériel
Combar Bruno	apple II c	128k	2d
Solomon Louis	apple II c		Pélessier modifié
Falcoz	apple II c		Rien pour instant
Brunère Gérard	apple II c	128k	Pélessier modifié
Combar Bruno	apple II gs	512k	Pélessier + CX base 100
Comu Jean-Paul	apple II gs		Pélessier modifié
Hoba Jean-Paul	Macintosh		Pélessier
			Cx mon base + logiciel club APPLI
Sedoulet Alfred	amstrad 6128		Recherche
Malarte Louis	amstrad 6128		Recherche
Piot Claude	Tandy 1000		Voir NAM N° 1048
Nicolas Jean Pierre	Thomson 107		Chaîne écrite QWBASIC
Clavé Evelyn	Commodore 64		Recherche
			Logiciel personnel
Doudy Hélène	Commodore 64		Recherche
Kerhosa Magali	Sharp lrs 50		Recherche
Barboux André	IBM XT	640k	1d + 2D 20M
			Chaîne BASIC MS + BASE donnée

Légende : En ce qui concerne les disques et disquettes, d = minidisque, D = disque dur, k = 1.000, M = million. Le chiffre précédent la lettre d ou D correspond au nombre d'unités.

Un éphémère commerçant marseillais : Beaumarchais

On connaît la part que l'auteur du « Barbier de Séville » prit à la guerre d'indépendance de l'Amérique, il arma, en particulier, un bateau qui participa à la bataille de la Grenade. On sait aussi qu'il livra des armes et des munitions aux insurgés dont il devait être payé par des marchandises venues du Nouveau Monde.

Pour stocker ces marchandises, Beaumarchais loua à la municipalité de Marseille, le 1^{er} décembre 1774, pour 2400 livres par an, l'ancien collège des Jésuites, fermé depuis 1764, après que la Compagnie de Jésus ait été condamnée par le Parlement. Hélas ! Les marchandises n'arrivèrent jamais et Beaumarchais résilia sa location le 31 décembre 1779 après un fort court et éphémère échange épistolaire avec les échevins marseillais.

Le collège des Jésuites était situé dans la rue St-Jaume, détruite lors du percement de la rue de la République. La rue St-Jaume avait un autre collège, réparti et construit, côté des Oratoriens, dont un des élèves fut l'abbé Bartholémy, auteur du « Voyage du jeune Anacharsis en Grèce ».

L. Mounier

A bon entendeur, Arles... !

« Ce bulletin est ouvert à toute étude d'histoire... mais aussi à la généalogie, ou toute autre recherche scientifique faite à partir des Archives d'Arles ».

C'est un extrait du bulletin (Annuel) proposé (gratuitement) par les Archives Municipales d'Arles.

Et réalisé sous la Direction de Françoise Haurby-Chamaret, Archiviste Municipale. J'en connais, grâce à notre ami Serre, 4 numéros. C'est riche, bien documenté, truffé de précisions sur des documents plutôt mal connus du grand public (et les généalogistes sont « un grand public »). En un mot, c'est bien fait.

C'est une initiative à souligner d'autant plus que nous sommes habitués depuis déjà quelques années à certains froideurs d'accueil dans tel ou tel dépôt.

Puis sur nos doigts ?

Car il est vrai que quelques uns des nôtres, à force d'inconséquence, d'égoïsme, de manque d'esprit amical vis-à-vis des personnels des Services d'Archives, de compréhension devant leurs problèmes, aboutissent à créer un climat de défiance regrettable.

On comprendra un jour (peut-être) que les généalogistes doivent représenter quelque 0,04 % de la population totale de notre pays : même s'ils se sentent structurés, rien ne les aide à s'acquiescer les Dépôts d'Archives.

Alex, dans ces conditions si quelque un à Arles ou ailleurs « Ouvre ton Dépôt » on peut estimer qu'il (ou qu'elle) soit assez salutaire.

Si des prix sont misés dans notre petite Provence et distribués par des généalogistes, ils pourraient aussi aller vers les auteurs d'initiatives qui ouvrent les Dépôts au lieu de les transformer en réservoirs à spéculations.

A bon entendeur, salut !

(C'est écrit de cœur)

Et tout ceux-ci de pareilles initiatives viennent de la ville de nos Ancêtres : Ne posez jamais la question « café Matoré ? » à Arles. Ça brise comme !

Y. Malarte

Hasard, coïncidence, message... ?

En mai 1984, je recherchais en Beaucaire mes ancêtres paternels et notamment dans les archives de ficomarche via trinitaire Anne Foillard, j'apprenais avec regret que les D.M.S. de 1771 à 1780 étaient absents, mais en compulsant d'autres années, je découvrais dans un registre une note manuscrite écrite au dos d'une ceculaire émanant d'une banque parisienne, datée du 31 décembre 1900, libellée à par un lecteur anonyme.

Cette note attira immédiatement mon attention car son auteur énumérait les enfants de sa grand-mère Anne Foillard et ceux de son père. Tout cela cadrait exactement avec ce que je recherchais.

Sur ma demande d'avoir une photocopie de ce papier, il me fut aimablement répondu que ce papier n'était pas un document et n'avait rien à faire dans le registre, que si il m'intéressait, je pouvais le conserver.

Rentré chez moi, je comparais l'écriture de cette note avec celles d'anciennes correspondances et je constatais que son auteur était sans aucun doute possible une de mes grand-tantes Marie Jeanne Devoluet, ancienne directrice du Pensionnat des Ursulines à Thoiry (Ain) décédée après la sécularisation à Lyon en 1912 à l'âge de 57 ans.

Un de mes cousins germains m'a confirmé par la suite qu'une de nos grand-tantes s'était intéressée à la généalogie familiale et qu'il avait vu dans sa jeunesse un tableau qui n'a malheureusement pas été retrouvé.

C'est tout de même extraordinaire que soixante-douze ans après son décès, elle soit venue m'aider dans mes recherches.

G. Devoluet

A.G. 13

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GENEALOGIE

Un livre des morts à Menton 1695 - 1731

Jean Onuphre Imberti, prêtre du diocèse de Vintimille, appartenait à une famille mentonnaise de bonne bourgeoisie, alliée aux Pretti et aux Monlón, il fut pendant plus de 36 ans curé de Saint-Michel-Archange, la grande et belle paroisse de Menton, alors ville principale de la principauté de Monaco. Le livre des morts de la paroisse fut ouvert par lui le 5 mai 1695 avec l'inscription du décès et de la sépulture de Julie Giarro et c'est son acte de décès inscrit par Emmanuel de Pretti, recteur de Roquebrun, qui l'a clos le 13 septembre 1731. Ainsi pendant plus de 36 ans le bon pasteur a conduit son troupeau.

Procédant au relevé systématique des actes de décès et sépulture de la paroisse de Menton, j'ai eu le privilège, grâce à ce beau registre, de connaître un peu la carrière de ce prêtre. Par de petits détails dans la rédaction des actes, j'ai pu suivre ses états d'âme. J'ai vu son écriture s'affaiblir, puis décliner lentement, restant toujours lisible. J'ai pu constater qu'il a été fidèle au poste jusqu'au bout puisque son dernier acte date du 10 septembre, trois jours avant sa mort. Par quelques détails toujours pertinents, il m'a aidé à connaître et aimer Menton et les Mentonnais d'il y a plus de 250 ans.

Généalogistes et amis de l'histoire, ayons une pensée pour ces prêtres consciencieux qui ont travaillé pour nous. Respectons, n'abîmons jamais les beaux registres qu'ils nous ont laissés. Protégeons ces documents irremplaçables, pendant qu'il en est temps encore, en établissant bien vite des relevés accessibles.

Il s'agit donc d'un livre des morts et le prêtre qu'était Don Onofrio n'attachait que peu d'importance à l'âge terrestre des défunts, en conséquence il n'indiqua pas d'âge. Pas d'âge donc pas de statistiques genre « mortalité infantile », « mortalité des femmes en couches », pas plus que pyramide des âges, nous laisserons cela à ceux de nos collègues qui feront les rapprochements entre les renseignements donnés par les registres baptismaux et ceux des registres matrimoniaux et les sépultures. Puis nos informaticiens nous dresseront de rigoureuses et utiles statistiques pour autant que nos ancêtres soient nés, mariés et morts dans la paroisse. Contentons nous des indications qui nous donne le vocabulaire du rédacteur :

« figlietto », ou « figlietta » est pour un enfant en bas âge,
« figlio di » ou « figlia di » pour un enfant ou un adolescent,
« di giuseppe » c'est l'adulte fils ou fille de Joseph,
« fu di Giuseppe » c'est pour l'adulte dont le père est déjà mort, ce qui est généralement le cas des gens prenant de l'âge. Les 2.645 actes de décès de ces 36 années portent les noms de 366 familles, autant que de jours dans une année bissextile. Tant de décès sont d'une ville déjà importantes.

Les familles comptant plus de cinquante actes ou décès sont :

Faraldo	121 actes
Fornari	85 actes
Bosano	62 actes
Raspaldo	60 actes
Rocca	58 actes
Trenca	55 actes
Carles	54 actes
Chiarico	54 actes
Trocchi	54 actes
Augiero	50 actes

Dans ce temps là on ne se contentait pas de noter les seuls décès survenus à Menton ; dès qu'on l'apprenait, on transcrivait le décès des paroissiens survenus quelquefois fort loin car les Mentonnais étaient souvent des marins ou des commerçants qui voyageaient beaucoup, on trouve :

- 7, dans les ports ou au large de l'Espagne
- 7, à Marseille,
- 6, à Gênes,
- 5, dans les mers du Levant,
- 3, à la Martinique,
- 3, au Pérou, Chili et Amérique,
- 2, à Toulon,
- 2, à Salonique,

Trois Mentonnais sont morts en esclavage chez les Turcs, à Constantinople et en Afrique.

Quand il s'agissait de personnages plus ou moins importants, il était d'usage de l'indiquer sur l'acte de décès.

On ne trouve aucune religieuse, et le curé de Menton n'a noté la mort d'aucun dignitaire du diocèse de Vintimille...

Lorsque les défunts n'avaient pas été baptisés dans la paroisse, le curé devait l'indiquer, ce qui nous donne des renseignements intéressants sur l'origine des familles et de leur nom.

Une seule fois en 36 années le curé de Menton horrifié a dû noter ce qui suit sur son livre :

le 28 octobre 1721 :

François Joseph Gerbaudo, de Jean, mort le 24 dudit mois et enterré hors de la

terre sacrée, mort impénitent et sans le sacrement d'extrême onction. Sans confession, ni communion aux Pâques depuis trois ans.

A été enterré dans le jardin d'une villa près de la mer, par concession de Mgr Charles Marie Mascardi, notre évêque.

Enfin, en hommage aux grands de ce monde, on sonnait les cloches plus ou moins longtemps selon un cérémonial qui n'a pas l'air très rigoureux, le plus honoré a été sans conteste le Roi de France Louis XIV.

11 septembre 1715

Sur l'ordre de notre Prince Antoine 1^{er} toutes les cloches de la paroisse des chapelles des couvents et des confréries, des monastères et des oratoires, ont sonné en l'honneur de

Sa Majesté Louis XIV Roi de France pendant deux heures à l'aurore et au crépuscule, on a recommencé les 12 et 13 septembre. Trois célébrants ont dit deux messes de Requiem au Maître autel tendu de noir et pourvu de huit cierges, on en fit de même aux autels de Ste Dévote et du Rosaire. On récita les Oremus pour l'âme du Roi Louis et j'y ajouterai les miens.

Un catafalque sera exposé pendant trois jours en présence de tout le magistrat. Soixante douze messes seront dites dans toute la ville.

Ce Roi qui était né le 5 septembre 1638 a régné 72 ans 3 mois et 16 jours depuis le 14 mai 1643.

Innocent III, pape, n'a eu droit qu'à 1/4 d'heure de cloches matin et soir pendant 3 jours.

Benoît XIII, pape, 1/4 d'heure de cloches le soir seulement pendant 3 jours...

Enfin, le 20 février 1731 ; pour le Sérénissime prince Antoine 1^{er}, une heure de cloches matin et soir pendant trois jours et trois messes solennelles en présence de notre syndic Horace Pretti de Ste Marie et du Seigneur Augustin Rostagni.

Les sonneries sont très variables pour les membres de la famille princière...

Mais tous les Mentonnais morts au loin, esclaves ou pauvre marin noyé dans les eaux froides du Nord, tous ont eu droit comme les grands aux honneurs du Campanin cher à leur cœur. Qu'ils reposent en paix loin et avec eux le bon curé qui savait honorer tous ses enfants.

Jacques Athénor
CG Alpes Maritimes

Structures de la propriété foncière et de la population à Montmeyan (Var) au milieu du XVIII^e siècle

A tous les généalogistes qui veulent connaître la vie d'un village de Provence avant la Révolution, je ne puis que recommander la lecture de l'étude faite en 1975 par MM. Gabriel Henry Blanc et Marseille sur « Montmeyan, trois siècles d'histoire ». Ce livre, publié en édition très restreinte agrémentée d'illustrations de l'un des auteurs, passionnera l'amateur de la Provence ancienne ; il restitue la vie politique, administrative, les jours heureux et les querelles qui ont fait la trame de la vie quotidienne de Montmeyan.

Malheureusement aucune édition plus large n'existe actuellement et l'ouvrage ne peut être consulté qu'aux Archives Départementales du Var. Toutefois M. Blanc (3, rue d'Arcole à Cotignac - Var) m'a fait connaître qu'il en détenait encore quelques exemplaires à vendre.

Considérant tout l'intérêt que certains des chapitres de ce livre pouvait présenter pour quiconque veut mieux connaître la vie de ses ancêtres, j'ai demandé à M. Blanc la permission, qui m'a été très gentiment accordée, de résumer en une brève étude, très simplifiée par rapport au travail approfondi des auteurs de l'ouvrage, la structure de la propriété foncière à Montmeyan au milieu du XVIII^e siècle : elle nous renseigne à la fois sur les composantes de la population et sur la répartition des terres.

Elle se fonde sur le cadastre de 1746 et sur un enregistrement de 1790 concernant les biens-fonds, facultés et droits fonciers des privilégiés de Montmeyan (noblesse et Clergé) qui, exempts du paiement de la taille, ne voyaient pas leurs propriétés figurer au cadastre de 1746 ; la teneur de ces biens n'ayant pratiquement pas changé depuis 1746, ils pouvaient être, sans risque d'erreur, mis en parallèle avec les biens roturiers cadastrés à cette date.

A l'époque considérée, soit au milieu du XVIII^e siècle, les terres de Montmeyan, appartenant à la maison de Castellane depuis plusieurs siècles, ont été partiellement domeniées depuis 1724 ; la famille Grimaldi Régusse en a acheté la plus grande part.

La paroisse relève de l'Evêché de Riez et de la viguerie de Barjols ; elle comptait, en 1726, 610 habitants appartenant à 122 familles ; elle en comptera 638 en 1765. Le terroir comprenait dans sa totalité 3071 hectares d'une valeur de 87.523 livres. Sans les terres gastes (bois et landes en friche), il s'étendait sur 1141 hectares valant 85.121 livres et englobant les terres cultivées ou susceptibles de l'être, même à faible rendement : dans ce décompte des terres cultes, celles qui étaient roturières couvraient 668 hectares pour une valeur de 58.073 livres.

Quelle était la répartition de ces terres par catégories sociales ?

A) La Noblesse

Le nombre des nobles, tous coseigneurs de Montmeyan, était de quatre. Deux d'entre eux étaient nobles d'épée : le chevalier Antoine de Castellane, seul résident à Montmeyan et le marquis de Grimaldi Régusse, président à mortier au Parlement d'Aix. Les deux autres appartenaient à la noblesse de robe : le sieur Brunet de la Salle qui résidait à Aups et le sieur Esprit d'Eymar de Nans, procureur du roi au bureau des finances de la Généralité d'Aix.

A eux quatre, ils représentaient 2,16 % des inscrits au cadastre de 1746, ce qui correspond à la moyenne relevée pour la Provence intérieure. Ils possédaient 76,81 % des terres franches de taille représentant 31,19 % de la valeur totale du terroir. Mais il faut noter que sur cet ensemble qui était constitué pour 81,81 % en superficie et 8,79 % en valeur, de terres gastes, les terres cultivées ou cultivables ne représentaient que 37,68 % en superficie et 29,25 % en valeur de la totalité des terres similaires se trouvant dans la paroisse.

En outre, les nobles étaient propriétaires de terres roturières comptant pour 1,26 % en superficie et 5,45 % en valeur dans l'ensemble du terroir et pour 5,62 % en valeur de terres cultivables (soit 8,24 % en valeur des terres roturières).

Ainsi, au total, la Noblesse possédait 78,07 % en superficie et 35,65 % en valeur des terres de l'ensemble de la paroisse, soit 8,91 % en moyenne pour chaque noble ; les terres roturières, mieux exploitées, entrant pour une part importante dans ce décompte.

A ces revenus fonciers s'ajoutait la perception des droits féodaux fondés les uns sur les droits du seigneur sur la terre, les autres sur son droit de commander.

Au nombre des premiers la tasque (levée sur les gastes défrichées), le droit de quart (sur les grains et herbages des défens de la communauté), le surabondant des glands (profitant aux porcs nourris dans les bois seigneuriaux), le droit de cens (sur les ventes), les droits d'indemnité et de lods (purge tous les dix ans sur les biens de la communauté), le droit de pulvérisage (sur le bétail étranger traversant le terroir), le droit de chasse.

Les droits constituaient environ 70 % de l'ensemble des perceptions au titre féodal du Seigneur.

Au droit de commander se rattachaient les perceptions sur les banalités, le moulin, le four, la justice, la pension féodale (issue de l'affranchissement d'anciens droits féodaux).

Au total les droits féodaux représentaient 3,95 % de la valeur du terroir ; soit un peu moins de 1 % en moyenne pour chaque noble. Néanmoins ils comptaient pour 11,23 % par rapport à la valeur des biens de la noblesse.

Celle-ci gardait donc une forte assise économique due à sa propriété foncière encore considérable, plus qu'à la perception des droits féodaux conservant surtout une valeur de prestige pour les seigneurs.

B) Le Clergé

Il comprenait trois ecclésiastiques représentant 1,62 % des inscrits au cadastre.

Il possédait moins de 1 % des terres franches de taille ; la valeur de ces terres constituait 1,87 % de la valeur du terroir. Comparées à l'ensemble des terres cultivables, celles du clergé comptaient pour 2,19 % en superficie et 1,93 % en valeur. Il s'agissait de terres de faible qualité et ainsi, en moyenne, chaque membre du clergé possédait 0,64 % de la valeur des terres de la paroisse.

Mais les prêtres possédaient souvent, à titre personnel, des terres roturières de bonne valeur qui font qu'au total le clergé se partageait 1,26 % du terroir et 3,65 % de sa valeur.

De plus la dîme lui rapportait un revenu, plus modeste qu'on ne pouvait s'y attendre, de l'ordre de 1,68 % de la valeur du terroir. Elle représentait cependant 31,88 % de la valeur des biens fonciers du Clergé.

C) Le Tiers-Etat

Il constituait l'ordre de beaucoup le plus nombreux, les 96,22 % de la population puisque 185 roturiers sont inscrits au cadastre de 1746.

Il possédait 20,67 % des terres en surface et 59,70 % en valeur, soit respectivement sur les terres cultivables 60,13 % et 68,72 %. Mais la valeur des terres, qui représentait en moyenne par tête 0,32 % de la valeur du terroir, diminuait à mesure que l'on descend dans les catégories sociales :

— La Bourgeoisie, composée de cinq membres, qui ne travaillaient pas la terre mais veillaient à son exploitation représentait 2,70 % des inscrits au cadastre ; elle possédait 11,37 % des terres et 15,07 % en valeur. Elle constituait la classe dominante du Tiers-Etat avec, en moyenne, 3,01 % de la valeur du terroir.

— Les Professions Libérales étaient représentées par 7 personnes, soit 3,78 % des inscrits : trois notaires, un avocat, un chirurgien, un greffier et un trésorier.

Tous les sept se partageaient 5,68 % des terres en surface et 5,06 % de leur valeur, soit 0,72 % par tête en moyenne. Ils étaient souvent forains et, de ce fait, contrôlaient souvent moins bien l'exploitation de leur terre que les bourgeois.

— Artisans et Commerçants, exerçant à leur compte, étaient au nombre de six, soit 3,24 % des inscrits au cadastre : un maçon, un barbier, un tisseur à toile, un menuisier, un tailleur d'habits, un maréchal de forge.

Ils détenaient 1,79 % des terres, en superficie et 2,23 % de leur valeur, soit en moyenne, par tête, 0,39 % de la valeur du terroir.

Mais le gros de la population cultivait la terre sous des catégories diverses :

Les Ménagers (paysans propriétaires se suffisant à eux-mêmes) étaient au nombre de dix-neuf, soit 10,27 % des inscrits. Ils détenaient 23,65 % des terres et 25,79 % de leur valeur, soit en moyenne 1,35 % par tête de la valeur du terroir. Mais leurs situations personnelles connaissaient de grandes différences, la valeur de leurs biens fonciers variant de 1285 à 77 livres.

— Les Travailleurs étaient représentés par 69 personnes, soit 37,29 % des inscrits. Il s'agissait de propriétaires que des revenus insuffisants obligeaient à travail-

lier à mi-temps comme salariés pour le compte d'autres propriétaires plus fortunés, ils possédaient à eux tous 26,79 % du sol du terroir et 23,08 % de sa valeur, soit, en moyenne, 0,33 % par tête. Leurs terres étaient essentiellement constituées d'essarts éloignés du village et peu productifs.

— Les Bergers, dénombrés à neuf personnes, soit 4,85 % des inscrits au cadastre, faisaient paître leurs troupeaux dans les deffens communaux et les terres particulières. Ils possédaient 3,79 % en surface et 2,84 % en valeur des terres, soit 0,31 % en moyenne, par tête, de la valeur du terroir.

— Venaient ensuite dix-neuf « Sans Profession », mal définis, représentant 10 % des inscrits au cadastre. Ils détenaient 8,53 % des terres en superficie, mais seulement 6,77 % de leur valeur, soit en moyenne 0,35 % par tête.

— Les Hôirs, dont la profession n'est pas indiquée, les « Dames » et les « Veuves » étaient au nombre de trente-trois, soit 17,74 % des inscrits. Ils possédaient 7,47 % des terres en superficie et 5,05 % en valeur ; celles-ci étant essentiellement constituées par des essarts.

— Les Biens de la Communauté, dits « de l'Hôpital », représentaient 1,19 % de la surface du sol et 1,72 % de la valeur totale du terroir. Il s'agissait de prés et de terres arpentées à des particuliers.

— Enfin, les Forains, propriétaires de terres dans la paroisse, mais habitant ailleurs, avaient une condition proche des ménagers ou des travailleurs, dans la mesure où ils n'appartenaient pas à la Bourgeoisie ou aux professions libérales.

Si l'on considère, à cette époque, la hiérarchie des fortunes foncières on compte :

— 4 nobles possédant des fortunes de l'ordre de 6000 à 9000 livres.

— 9 bourgeois ou ménagers possédant des biens d'une valeur de 1000 à 2000 livres.

— 20 personnes, ménagers ou professions libérales, détenteurs de biens représentant 500 à 1000 livres.

— 86 personnes (ménagers, artisans, professions libérales, quelques bergers) possédant des terres d'une valeur de 100 à 500 livres.

— 64 personnes possédant des biens fonciers d'une valeur inférieure à 100 livres, dont 41 personnes disposant de biens de moins de 50 livres. Ce sont les plus déshérités ; on y compte, outre un artisan maçon, des travailleurs, des bergers ou des forains.

On constate un écart considérable dans l'échelle de la fortune foncière : 5,5 % des parties prenantes se partagent 29,24 % de celle-ci en valeur alors que 80 % des autres ne disposent, à eux tous, que de 43,87 % de la valeur du terroir.

Agever
Louis BARBAROUX

Les origines d'un Vice-Consul de France à Sfax Antoine d'Espina (1819-1867)

Parmi les agents consulaires français en poste en Tunisie au cours du 19^e siècle, Antoine d'Espina tient une place de choix. Vice-consul à Sfax de 1849 à 1858 puis à Sousse, il meurt du choléra en 1867 dans cette dernière résidence.

Sa correspondance est une chronique suivie des activités du Sahel, principalement pendant l'insurrection de 1864 dont il est un témoin attentif, ses lettres contiennent surtout pendant qu'il exerce ses fonctions à Sfax, de précieux détails sur Gabès et l'Aradji. Toutefois, elles paraissent devoir beaucoup, pour ces régions méridionales au moins, à son beau-frère Jean Henri Mattei di Janino, courtier en laine pour le compte de maisons marseillaises qui, après avoir tenu l'agence consulaire à Gabès, prend celle de Sfax en 1855.

Une note autobiographique adressée en 1856 à Léon Roches alors Consul Général à Tunis rappelle ses origines. On y remarque que, nommé en 1849 sous la présidence de Louis Napoléon Bonaparte, Espina évoque les services rendus sous l'Empire par son père, catalan de noble origine, à Charles IV d'Espagne, alors en exil officiel, et surtout la bienveillance de Lesseps dont les chercheurs retrouvent la famille mêlée à toutes les questions tunisiennes pendant plus d'un demi-siècle.

Ce document qui apporte quelques données nouvelles sur le recrutement des agents d'Orient souligne la situation un peu paradoxale de ce diplomate qui, seul parmi ses collègues de Tunisie (Mattei, Sicard, Gaspary, Gandolphe) n'appartenait pas à la vieille nation française ; il restitue surtout les débuts de carrière d'un représentant de la France dont l'activité scientifique, le dévouement, la dignité ont été unanimement reconnus par les contemporains et les historiens.

André Martel
auteur d'une thèse sur le sujet

Notice autographe sur l'agent Vice Consul de France à Sfax

« Né en légitime mariage à Rome le 14 mars 1819 de Don Raphaël d'Espina de Barcelone et Eufrasia Giraud » issue de parents français tous deux mariés et domiciliés à Marseille avant 1809. Je suis rentré en France en 1821 et j'y ai résidé depuis lors sans interruption. Jouissant d'une pension de retraite de 34.000 réau de velon soit 6.000 francs à titre d'ancien secrétaire de Sa Majesté le Roi d'Espagne Charles IV et de son épouse Marie Louise depuis 1809 jusqu'à leur mort, mon père me donna une éducation exclusivement française en rapport avec le poste d'honneur et de confiance qu'il avait occupé. Les études classiques terminées j'oserais dire non sans quelques lauriers dont je fus couronné par le Duc d'Albe, beau-frère de notre gracieuse Souveraine, je me suis rendu de Marseille à Paris pour prendre à la Sorbonne mes premiers gra-

des universitaires. Je me suis livré incessamment depuis 1835 à l'éducation publique dans divers établissements de l'Université avec honneur et succès comme me l'ont souvent déclaré mes supérieurs et comme en font foi les pièces probantes et à l'éducation privée dans 4 familles honorables, qui ont bien voulu me donner des témoignages flatteurs de leur satisfaction et me conserver leur estime pour la manière dont j'avais rempli les fonctions délicates qu'elles m'avaient confiées. En 1846, j'ai quitté la maison de Mr. le Lieutenant Général Baron de Bartheles, l'un des aides de camp de feu le Roi Louis-Philippe, pour aller prendre, sur les instances de M. l'Abbé Barges, professeur d'hébreu et de syriaque à la Sorbonne, et de M. l'abbé Bougade, aumônier de la chapelle St Louis à Carthage, la direction des études classiques du Collège Français de Tunis, le seul établissement de ce genre qui existait dans tout le Balika. Des raisons de santé seulement me déterminèrent à quitter un poste qui me permettait de me rendre utile, en me consacrant sur la terre étrangère à l'éducation de sujets français et en répandant au profit et à la gloire de ma patrie adoptive sans distinction de race ni de culte les idées d'ordre, de civilisation et de progrès qui font honneur à la propagande française.

Pendant les deux années scolaires passées à Tunis, on parla sous l'autorité consulaire de Mr. de Lagon et en partie sous la régence de Mr. Delaporte, ces deux diplomates m'ont souvent manifesté leur contentement sur la manière dont je m'acquittais de la tâche que je m'étais imposée par pure philanthropie chrétienne ; l'année 1848 me trouva à Paris occupé entièrement à achever l'éducation d'un des meilleurs élèves lauréat du Collège de Tunis, Mr. Ferdinand Van Gaver, filleul de Mr. le Vicomte Ferdinand de Lesseps, actuellement docteur en médecine, auquel il fut alors donné de passer en Sorbonne bachelier ès lettres et bachelier ès sciences après 18 mois de préparation. Ce double succès contribua quelque peu à relever le dit Collège aux yeux de l'Université et dans l'opinion de la colonie européenne de Tunis. Je lui dois en partie mes lettres de naturalisation qui me furent accordées franches de tous droits. Ma résidence en France depuis 1821, les positions honorables que j'y avais occupées, mon éducation toute française, l'usage désintéressé que j'avais fait à Tunis de mon instruction universitaire avaient également paru des titres suffisants pour m'octroyer la qualité de français et pour m'ouvrir bénévolement en vue des services que je pouvais rendre la carrière des emplois publics.

Le 15 février, Mr. le Comte Théodore de Lesseps daigna m'écrire lui-même pour m'annoncer succès de mes démarches c'est-à-dire ma nomination d'agent consulaire à Sfax ; aux appointements de 1.500 francs. C'était mettre le pied à

N. B. : les « livres » dont il est question dans cette étude sont des « livres cadastraux », monnaies de compte servant à établir des comparaisons entre les possédants, notamment pour le paiement des impôts, mais n'ayant pas de valeur intrinsèque.

mer et compter à l'avance sur l'indulgence et la protection de mes chefs que mes vœux et mes services ultérieurs leur paraissent me mériter la faveur d'être définitivement admis dans la carrière des consulats. C'était donc sous Mr. Maroschau, Ce diplomate m'honora de son amitié particulière en vue de plaire à la famille de Lessops dont il me savait le protégé. Monsieur de Theis obtint du ministre une décision qui m'alloua en totalité les frais de voyage et de traversée que j'avais faits du Paris à Sfax en les liquidant au chiffre de 1034 frs 52 centimes. Mr. le Baron Jules de Lessops eut la bonté de m'annoncer à cette occasion la part qu'il avait prise à l'obtention de cette indemnité laquelle, grâce à son intervention et à la bienveillance du Comte de Lessops, me fut accordée conformément au tarif voté pour les agents consulaires directement appointés par le département.

En 1852 en trouvant en cargo à Paris et cherchant à améliorer ma position, j'obtins après six mois de démarches assidues et après avoir offert au département un mémoire statistique et commercial sur ma résidence, une augmentation de mes honoraires qui se 1.500 f furent portés à 2.500 f, la titre d'argent Vice Consul et le droit de revêtir l'uniforme de mon grade.

Je dus ces faveurs ministérielles aux rapports bienveillants de la Direction Commerciale laquelle digna porter à la connaissance de Mr. le Ministre que j'avais servi alors avec zèle, intelligence et dévouement.

Toutefois, ma reconnaissance ne peut oublier à cette occasion ni Mr. Benedetti qui lors de ma nomination épithème à la mission de France à Tunis voulut bien m'accorder l'appui de son crédit personnel auprès du secrétariat général, ni Mr. Dronier qui eut la bonté de se souvenir des recommandations particulières dont j'avais été l'objet auprès de lui de la part de Messieurs de Lessops, ni aussi de Mr. Derby alors Directeur des Archives et de la Chancellerie dont le dévouement efficace me fit surmonter plus d'un obstacle.

En 1853, Mr. Decand qui daignait lui aussi m'honorer de son amitié me fit savoir que désormais mon traitement serait ordonné directement en mon nom et qu'au lieu de la toucher par le moyen du Consulat Général, j'étais autorisé à m'entendre à ce sujet avec M. Fleury Hébrard à Paris. Dès janvier 1854 je fus appelé à jouir du bénéfice de la pension du retraite par suite de la nouvelle loi édictée au profit des agents consulaires. En 1855 je fin parvins au Ministère deux classes d'attachés de commerce et d'industrie objets d'histoire naturelle, d'archéologie, d'art, etc., se rapportant à une mission commerciale, scientifique et polytechnique qui avait intéressé cinq ministères et qui dès lors devait provoquer tout l'intérêt d'un agent placé dans les conditions requises pour aider de tous ses bons offices un voyageur accrédité par le gouvernement.

Ce premier envoi sera suivi en 1855 d'un second conjointement à un catalogue détaillé et raisonné de tous les objets qui auront fait partie des deux expéditions. Puisse les renseignements décrits ou appréciés sous les yeux être de nature à combler quelques lacunes de la géographie commerciale et scientifique de la partie saharienne de cette régence. Tel est le tableau résumé des avantages honorifiques et pécuniaires successivement accordés à la résidence de Sfax dans l'espace de sept années.

Sfax le 15 août 1856
L'Agent Vice Consul de Sfax
A. d'Espina

Généalogie Fréndo

- I - Fréndo Fortunato x Gatt Céronimo (père de Salvatore F. - Melle)
- II - Fréndo Nauteur x Olivier Marie Anne (père de Frédéric F. x Borg Hess - Marseille)
- III - Fréndo Frédéric x d'Espina Augustino (père d'Antoine F. x Mattoli, et père de d'Espina Raphaël x Girard Lédie - Marseille)
- IV - Fréndo Nauteur x Repello Alice
- V - Fréndo Georges x Weismann Lisa

Communiqué par Mme Fréndo
Paris (A.G. 13)

Registres paroissiaux du 17^e siècle d'Olérou

Nos collègues et amis M. et Mme Rotger ont rendu dernièrement un grand service à tous ceux qui s'intéressent au passé d'Olérou. En effet, ils ont sauvé de la décomposition par pourriture la quasi totalité des archives anciennes de cette commune, proche de Toulon et connue pour ses belles cultures florales. Des irresponsables, des inconscients ou des ignorants de la valeur documentaire des « vieux papiers », ont fait entreposer, il y a quelques années, dans un local désaffecté parce qu'insalubre (humide et sans air), les archives qui ne servaient plus pour l'administration de la commune. La fermentation, avec odeur caractéristique, ne tarda pas à se produire, puis des moisissures firent leur apparition sur le papier ancien particulièrement propice au développement de divers champignons. Nos appels au secours de ces documents anciens et, en grande partie, irremplaçables, ne furent pas entendus et, en tout cas, restèrent sans suite jusqu'à la récente intervention de nos amis de l'AGEVAR.

A l'heure actuelle, on peut dire que presque tout est sauvé après nettoyage, séchage, désinfection, ventilation et dépôt dans un local communal sain.

En ce qui concerne les registres paroissiaux (inventoriés autrefois sommairement par Mmes Kerbois et Moril, M. St Pol et nous-mêmes), M. et Mme Rotger ont fait un dépouillement détaillé avec classement alphabétique et chronologique des actes du 17^e siècle. Leur travail se présente sous la forme de cinq gros cahiers, à savoir : 1/ Baptêmes

(3 cahiers) du 14/8/1650 au 28/11/1654; 1655 à 1674; 1675; 1676; 1677 - 78; 1692 à 1697 et 1700; 2/ Mariages (1 cahier) 1660 à 1664; 1665 à 1678; 1692 à 1699 et 1700; 3/ Sépultures (1 cahier) 1660 à 1779; 1692 à 1699 et 1700.

Pour tous les actes on trouve, dans ces cahiers, la date et le folio. Les baptêmes indiquent le nom, le prénom et la filiation des nouveaux nés; les mariages sont répertoriés sous les noms de chacun des deux époux avec l'indication de leurs filiations respectives et enfin, les sépultures indiquent l'âge des défunts, leur situation lorsqu'elle est connue et, éventuellement, le nom du conjoint.

Une collection de ces cinq cahiers a été déposée aux AD du Var, à Dragagean, une à la Mairie d'Olérou, une à la Bibliothèque de l'AGEVAR et une autre est destinée à celle du C.G.M.P.

Il y a là un travail exceptionnel en raison du sauvetage des actes et surtout en ce qui a nécessité du temps, de la patience et beaucoup d'argent pour les « vieux papiers ». Il a fallu également beaucoup de temps pour dépouiller et classer les actes paroissiaux, matière première de toute recherche généalogique. Tout cela mérite de chaleureux compliments et les remerciements de tous les chercheurs à M. et Mme Rotger.

A. et B.Z.
Agover

C.G. 13 - Un départ regretté

Lors de notre réunion du 24 juin 1997 aux Archives Communales de Marseille (Pisier Carl) nous aurons l'occasion de rencontrer notre Secrétaire Générale Mlle Stéfani avant son départ pour la Capitale.

Les Amis qui ont à cœur de la remercier de son dévouement et de sa gentillesse, viendront lui dire au revoir et se voir là. Tous les adhérents sont conviés.

Le Conseil d'Administration
Nous sommes persuadés que de la Capitale, elle ne cessera pas de s'occuper des pouvoirs régionaux.

Le généalogiste du Service

Les articles publiés s'engagent par la responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GÉNÉALOGIE

Vient de paraître

Le premier numéro spécial du C.G.M.P. vient de paraître ! Nous avons voulu rassembler dans un document unique des données et des Etudes de fond inédites capables de mieux faire connaître les activités de chaque Association formant notre Union.

Avons-nous réussi ?

C'est à vous de nous le dire en nous adressant vos critiques, vos suggestions et, pourquoi pas ! vos encouragements.

Nous devons dire un grand merci aux auteurs des articles publiés et surtout au Centre Généalogique du Vaucluse et à Monsieur Arnaud, son dynamique Président, qui furent les artisans de l'ouvrage. Ce numéro spécial vous sera remis gratuitement par les Présidents de votre Association, selon des modalités qu'il arrêtera (disponible au local de permanence ou envoi par la Poste).

Le Président du C.G.M.P.
Eliane Beguin

Allez à Reilianne en Août ! Généalogie et numismatique

Sciences auxiliaires de l'histoire, numismatique et généalogie font bon ménage.

Aussi nous souhaitons que nombreux soient les généalogistes à visiter l'exposition "Mille ans de monnayage alpin", début août, à Reilianne (AHP).

Pourquoi "monnayage alpin" ? Parce que les deux départements alpins, Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence, sont étroitement liés en matière de numismatique (comme sur beaucoup d'autres plans), et qu'il est apparu aux organisateurs qu'il était judicieux de les grouper, en l'occurrence. Pourquoi "mille ans" ? Parce que sans exclure un monnayage gaulois ou romain dans cette région, ce n'est guère qu'à la chute de l'Empire romain qu'apparaît la première activité monétaire locale.

Par des tableaux et des cartes, et par les monnaies et billets, voire médailles, présents, les visiteurs pourront ainsi découvrir l'étendue de ce monnayage, des feodaux aux monnaies de la Ligue, des billets de circulation aux pièces de nécessité.

Quant aux généalogistes qui convergeront vers le musée d'Emile et Henriette Lauga, à cette occasion, ils se verront remettre (gracieusement) la brochure éditée lors de la première exposition de ce genre, à Manosque, en octobre dernier, exposition qui fut ensuite présentée à Barcelonnette (Noël 85) et à Gap (mai 87).

(Aux amis des Arts à Reilianne, du 1^{er} au 10 août 1987. Vernissage le samedi 1^{er} août, à partir de 17 heures. (Ouvert tous les après-midi. Entrée gratuite).

Jean Fuchand (C.G.04)

N.D.L.R. : Nous publierons prochainement un article de M. Richard sur la monnaie à l'époque révolutionnaire.

Nous avons retrouvé, dans les papiers personnels du regretté Abbé GUYRAUD, l'avis de parution d'un ouvrage marquant le centenaire de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes et qu'il avait reçu étant déjà très malade.

Nous prions cette Société d'excuser le retard mis à annoncer la sortie de son ouvrage et nous lui souhaitons LONGO MAI !

Un événement : l'ouvrage du centenaire de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes

La Société d'Etudes des Hautes-Alpes, qui est la mémoire du département, a été fondée en 1881 et a fait paraître son premier bulletin en 1882. Ce double centenaire a été célébré par une série de manifestations qui ont revêtu d'autant plus d'éclat, qu'il est très rare de voir une association de la loi 1901, entièrement gérée par le bénévolat, aboutir à un âge aussi avancé, mais surtout que cette institution n'a jamais été aussi prospère par le nombre de ses adhérents ou le volume de ses publications.

Aujourd'hui, sort en librairie l'ouvrage du centenaire sous le titre : "Un siècle de recherches et de travaux sur les Hautes-Alpes, 1881-1982". Il rappelle ces manifestations, évoque sa naissance dans cette période de foisonnement de sociétés savantes, souvent éphémères, qui marquaient en France la fin du XIX^e siècle, enfin, etc. et en la partie essentielle, reproduit le colloque consacré au bilan de l'œuvre accomplie.

Ce bilan est double. Il concerne d'abord les publications représentées par les 32 000 pages du bulletin paru sans interruption depuis 1882, et par les 35 livres totalisant 6 120 pages, édités depuis 1960 à son compte, ou dans quelques cas, patronnés, certains ayant été honorés par des prix littéraires. Et puis, il y a l'effort d'animation grâce auquel elle a notamment assuré la création du musée départemental, la restauration du château de Tardat, ou servi de support à l'inventaire des monuments historiques des Hautes-Alpes, aux fouilles archéologiques... Cet ensemble a été exposé par thèmes selon le plan suivant :

— "La Société d'Etudes et la musée départemental de Gap", par M. Georges Duvernois, Vice-président et conservateur de ce musée.

— "La Société d'Etudes et la littérature", par M. Emile Escallier, Président, qui vient, hélas, de nous quitter brutalement, en pleine activité.

— "La Société d'Etudes et l'histoire : son rôle dans la sauvegarde du patrimoine artistique", par M. Pierre-Yves Playoust, Vice-président et directeur des Services d'archives du département.

— "Le Provençal haut-alpin, la Société d'Etudes et l'Ecole de la montagne" crée la même année, par les mêmes hommes et dont on trouvait également le centenaire, par

M. Paul Pons, Secrétaire général et Majorat du félibrige.

— "Sciences de la nature et archéologie : bilan de cent années de travaux de la Société d'Etudes", par M. Jean Ulysse, Président de l'association des professeurs de biologie-géologie de l'enseignement public.

— "La Société d'Etudes et la géographie", par M. Charles Arpeot, Agrégé de géographie, Docteur en lettres, Maître-Assistant à l'Université de Lyon II, dont nous avons, depuis, appris le décès avec une profonde émotion.

Ces documents représentent un volume de 270 pages qui sera un instrument de travail indispensable aux chercheurs pour localiser leurs thèmes. Car aucune étude sur les Hautes-Alpes ne peut désormais se faire sans recourir aux archives de la Société d'Etudes.

Cet organisme qui soit ses publications à ses 540 membres, ainsi qu'à plus de cent sociétés ou bibliothèques, dont une trentaine à l'étranger, a bien servi la cause du rayonnement haut-alpin, ce qui lui valut d'être reconnue d'utilité publique, par décret du 23 Mai 1980.

On peut se procurer l'ouvrage, soit dans les librairies, soit au siège de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 23, rue Carnot - 05000 Gap. (C.C.P. 6900 D Marseille), au prix de 25 Francs francs.

AG 05 Réunion du 29/5/87

L'assistance est toujours nombreuse, et on a fait remarquer que la salle de la Société d'Etudes devenait trop petite.

La rencontre du 10 mai à Reilianne avec nos collègues des Alpes-de-Haute-Provence est évoquée. Là, par contre, la participation haut-alpine aurait pu être plus importante. L'ambiance amicale habituelle de ces journées ne s'est pas démentie. A cette occasion, deux dans ont été faits à notre bulletin :

— de M. Emile Lauga, en "Recueil de documents et textes historiques", concernant Reilianne et le département des A.H.P.

— de M. Charles Balme, "Extrait des archives de l'hôpital de St-Etienne" le testament du Prieur Emmanuel de Castillon - St-Jurs.

Nous remercions nos chers collègues remerciements aux donateurs.

A noter :

L'assemblée générale annuelle de notre association a été fixée au samedi 3 octobre. Pèlerinage en Champsaur. La préparation de l'exposition est prise en charge essentiellement par Daniel Jousseigne. Le contacter pour toute aide ou contribution à lui apporter.

M. Gatu présente le résultat d'un travail effectué à Paris : il s'agissait, à partir des dossiers des "cartes de sûreté" de recenser

les originaires de différentes provinces résident à Paris en 1793. La liste des originaires des départements de la région P.A.C.A. sera publiée dans le bulletin.

Centre généalogique du Midi-Provence Compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 Mars 1987

Admissions au Conseil

Pour le département des Bouches-du-Rhône : M. Delli Paoli, Président ; M. Barbaux, Trésorier.

Ces cooptations seront soumises à la prochaine Assemblée Générale.

Compte rendu du dernier Conseil d'Administration

Aucune réserve n'étant présentée, le compte rendu du Conseil d'Administration de décembre 1986 est approuvé.

Effectifs, Cotisations

On compte à l'heure actuelle : AGVAR : 107 ; CG Vaucluse : 129 ; AG04 : 34 ; AG05 : 25 ; AGHMM : 52 ; AGBDR : 196.

70 nouveaux membres ne figurent pas dans ce décompte. La date limite des réinscriptions est fixée au 15 Avril 1987.

PGNAM

La nouvelle formule (1 encart de 4 pages, 2 fois par mois) a débuté début Avril.

La commission de rédaction s'est mise en place. On note que le Service Questions-Réponses s'améliore. On peut dorénavant envisager de publier des photos, des dessins. Une enquête auprès des lecteurs est envisagée. L'abonnement est à prévoir à 70 Fra. en 1988. Le principe d'une "entrée en matière" lors de chaque début d'année est retenu. Il est rappelé que les textes à publier doivent être transmis dactylographiés. Les abréviations de la rubrique "Q.R." seront répétées.

Bulletin 0

De nombreux textes sont déjà entre les mains du responsable (A. Arnaud, Président du CV Vaucluse). Le dossier devant être terminé fin mai, le solde des envois devra lui être adressé à la fin avril.

Figurement : les noms et adresses des membres du bureau de chaque Association, le siège social, les coordonnées des membres du Conseil de la Région, ainsi que les statuts du CGMP.

Conseil d'Administration Régional de Juin
Il est fixé au 13 juin, à Port-de-Bouc (Elsa Triolet).

RIFE 2

L'envoi des questionnaires est une affaire réglée.

Une information complémentaire devrait être diffusée.

— Signalant que le même patronyme peut se trouver plusieurs fois s'il est de lignées différentes.

Précisant que les familles étudiées ne sont pas forcément celles de sa propre

Généalogie

Les questionnaires devront être retournés aux Associations Départementales pour la fin Avril.

Congrès National de Nancy

Le CGMP a réservé un stand qui sera tenu à tour de rôle par le responsable choisi dans chaque département.

On y présentera de la Documentation, une carte positionnant chaque composante de la région, et leurs Blasons.

On envisage d'y présenter les travaux d'A.M.C. Stauder, concernant la Lorraine, ainsi que les tableaux d'ascendance Lorrains ou Alsaciens de nos divers membres.

On pourrait, de même, présenter les publications des membres du Centre, et il sera demandé qu'une pensée affectueuse soit réclamée aux participants de l'office religieux à la mémoire de M. l'Abbé Gueyraud.

Imprimés

Le commissariat régional, confié à M. Trébant à Port-de-Bouc, fera l'objet d'un bilan annuel, intégré dans le bilan présenté par le trésorier régional, pour le CGMP.

Journées Généalogiques

Elles sont décalées d'un an et reportées en 1988 de manière à alterner, annuellement, avec le Congrès National.

Fédération Nationale

Mme Baguin, Président Régional, y représentera le Centre qui dispose de 6 pouvoirs et de 9 Délégués.

Commission Nationale "Dépouillements"

M. Guenot, responsable régional et mandaté pour la Commission Nationale, manifeste son inquiétude devant le peu de travaux effectués, comparés à la masse du travail restant à faire, devant la disparité de ce travail, les réticences de certains à faire partager à d'autres le fruit de leurs recherches, devant le fait que de nombreuses tables sont mal déposées ou pas déposées du tout.

Les registres se dégradent très rapidement. Il signale que seule une action systématique de microfilmage pourra pallier partiellement à l'usure des originaux.

Il est envisagé :

— Que le CGMP affecte une aide financière aux opérations de microfilmage.

— Qu'une aide au traitement informatique soit réétudiée.

Assemblée Générale

Fixée au 15 Novembre à Port-de-Bouc. L'après-midi sera consacré à une rencontre informelle.

La commission informatique sera réunie le samedi 14 après-midi.

Rapports avec la Corse

M. Malarte rend compte du contact pris avec l'Association Généalogique Corse.

Cette procédure est approuvée par le Conseil. Elle devra être poursuivie pour inclure la Corse, quelle que soit la procédure retenue, dans la mouvance de la région "Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse".

Antenne Parisienne

Le Conseil accorde une subvention de 500 F pour aide au fonctionnement.

Echange des revues

L'échange sera pratiqué avec le cercle de l'Éducation Nationale.

Notes

(1) Le Conseil est fixé au 13 juin à Port-de-Bouc, Centre Culturel Elsa Triolet.

Entre nous...

Nous apprenons les décès de :

— Monsieur et Madame Maurel, décédés à 26 - Nyons à quelques mois d'intervalle. Ils étaient les parents de Madame Demezy (AG13).

— Madame Muguet, décédée dans sa centième année à 04 - Puisseux. Elle était la mère du colonel Muguet (C.G.04).

Nous présentons aux familles éprouvées nos très sincères condoléances et les assurons de notre sympathie.

Citations

Celle-ci, un peu amère :

"... Nous sommes sortis de ces femmes, dont tout au long des siècles nous avons laissé tomber les noms, avec une sorte de négligence et peut-être de mépris".

Jean d'Ormesson

"Le vagabond qui passe sous une ombrelle trouée".

Celle-là, légèrement cynique :

"La généalogie agnatique démontre la naïveté du généalogiste, et sa confiance imperturbable dans la fidélité des femmes".

Pangloss

Mais quand on sait qui se cache derrière Pangloss !!!

En enfin la dernière qui efface tout et réconcilie les précédentes :

"Dieu confie à l'enfant qui naît la double grâce d'espoir et de consolation."

(Proverbe finlandais)

M. Buray

A.G.H.A.M.M. 776

La boutade de Pangloss, que rapporte notre collègue, est tout à fait pertinente sur le plan de la génétique.

Qui oserait affirmer que les 16383 aïeules que nous comptons jusqu'à la quinzième génération ont toutes été vertueuses ? Qui oserait affirmer que les 16383 aïeux, leurs époux, n'ont pas eu d'autres enfants que ceux figurant dans leur descendance officielle ?

La généalogie, bâtie sur des équivoques, serait-elle une science sans valeur ?

Certes l'homme est, au premier chef, l'héritier des gènes qu'il a reçus lors de sa conception ; mais il est aussi le fruit de ce que fut, tout au long de sa vie, son milieu, familial, religieux, social, culturel ; cet environnement le modèle au moins autant, sinon davantage, que son hérédité.

Pour le généalogiste qui ne veut pas se satisfaire d'entier des noms à la manière des perles mais qui veut replacer l'homme dans son temps, l'important n'est pas de pouvoir comparer ses chromosomes avec ceux de son ancêtre n°SOSA 32708, mais de suivre le cheminement de sa famille à travers les siècles.

Alors, comme disait Pangloss, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Questions - Réponses

Questions

87/77 Bérard - Roberts, rech. x Judéon B. (c. 1582) x Marie R. (c. 1682) à Manduel (30) ou identifiant d'où ? Jean R. (Manduel) x Marguerite Andresse le 11/4/1682 Fleuclaire (30).

(Pezareix 30 Vauvert)

87/78 Cournot - Gerosme, rech. x Félix Claude G. x François G. ca. 1630 Esquibla Le Puy d'ou Mathieu G. x Catherine Boissacette 20/2/1667 Fourques 30.

(Pezareix 30 Vauvert)

87/79 Stroppiana - Tripoli, rech. asc. et desc. de Jean-Louis S. (*1835 Crescentino It.) x Tripoli Marie Catherine fille des hôpices de Mars 1858 - 1844 - 1890 Forcalquier 04.

d'où S. Fernand Jean * 18/4/1872 Forcalquier.
S. Joseph Antoine * 4/2/1871 Forcalquier.
S. Marie Clémence * 1866 - 1888 Montolimar.

(Pezareix 30 Vauvert)

87/81 Bouvier - Frances, rech. x Laurent B. x Jeanne F. ca. 1777 Pompiignan (30) Jeanne F. * 1749 de François F. x Elisabeth Bourmies. Cette famille a-t-elle été étudiée ?

(Fante 04 Pierrefort)

87/83 Morin - Barbaroux, rech. x Jean M. x Thérèse B. ca. 1638 - 1690 Garboul 83 ou Pugetville 83 d'où Catherine M. * 17/9/1690 Garboul.

(Paradis 83 Toulon)

87/84 Pellissier - Gautier, rech. x Jean P. x Anne G. ca. 1608 - 1612 Nans-les-Pins 83.

(Paradis 83 Toulon)

87/85 Pourrière - Bernarde, rech. x Mathieu P. x Honorade B. ca. 1640-1650 Quinson 04.

(Paradis 83 Toulon)

87/86 Guillard - Imbert, rech. x Jean Antoine G. x Marguerite L. d'où Jean-Louis G. * 18/10/1777 Le Bousquet 80.

(Rea 13 Aix en Provence)

87/87 Henri (Y) - Granet, rech. x André H. x Elisabeth G. d'où Antoine H. * 4/7/1771 Bargesmon 83.

(Rea 13 Aix)

87/89 Roux, rech. rera. sur asc. de Jean Jacques R. * 18/3/1760 Avignon paroisse de La Madeleine fils de Antoine R. x et Louise Maurel.

(Ave 04)

87/95 Rostan, rech. * Mario R. ca. 1880 région l'Isle-sur-Sorgue fille de Antoine R. x Catherine d'Andria x Marie R. x Frédéric Nicolas 1876-1877 - patronymes Gauthier et Toperies originales de Faucon 81.

(Arnaud 84 Avignon)

87/96 Allenoux (Athe(a)oux), rech. x Antoine A. (*1600 - 1676) Notaire et Juge Royal à Floquebrune sur Argens x Marguerite Valence Le Mui ca. 1630 (83) rech. asc.

(Rostagni 83 Toulon)

87/98, rech. tous rera. sur famille Reiffanne à Apt (84) ou X^e et XI^e.

(Rostagni 83 Toulon)

87/99 Porle - Roux, rech. x Claude P. x Catherine R. avant 1695 région Gordes 84220.

(Serval 75 Paris)

87/100 Tamisier - Ramée, rech. x François T. x Anne R. avant 1704 François T. * à Gargas 84.

(Serval 75 Paris)

87/101 Bourgué - Rigord, rech. x Jean R. x Anne R. avant 1742 Gordes - Oppède - cavillon (84).

(Serval 75 Paris)

87/102 Comtat, rech. - Marie Marguerite C. * 5/9/1792 Carpentras (84) yx 28/5/1811 avec Joseph Isard.

(Rey 83 Pourrières)

87/103 Issard, rech. - et desc. Pierre Joseph L. * 8/4/1847 Carpentras 84 yx 10/2/1847 avec Louise Gaubert Percephur à Caderousse (84) ca. 1854.

(Rey 83 Pourrières)

87/104 Agricolier, rech. * Magdeleine A. ca. 1752 l'Isle sur Sorgue x avec Joseph Issard - 5/10/1831 Carpentras (84).

(Rey 83 Pourrières)

87/107 Julien, rech. * Clément J. ca. 1648 Arles (13) tous rera. sur sa famille.

(Cardon 13 Aix)

87/108 Mège - Raoulx, rech. x Pierre M. x Louise Rosalie R. ca. 1790 Arles d'où Madeleine M. * 21/3/1800 Arles.

(Pezareix 30 Vauvert)

87/112 Estienne (d') - Chaussegros (de), rech. x Béranger d'E. ar de Venelles (84) x Françoise de C. dame de Minet (84), Lioux (84) et Gardanne (13) ca. 1901. Tous rera. sur ces familles.

(Caldier 91 Courcouronnes)

87/113 Boniface - Pontèves Vaugines (de), rech. x Bernardin B. notaire de Cadenet (84) (1852 à 1884) x Catherine de P. l'a Vaugines 84 ca. 1665.

(Caldier 91 Courcouronnes)

87/114 Cambi - Laugier (Legier), rech. x Charles C. ar d'Avare (06) de Nicolò C. et Léonarda Barancelli (origine Florentine) x avec Marguerite L. (origine inconnue) ca. 1560.

(Caldier 91 Courcouronnes)

Questions diverses

D 87/80 Josephine Baker, rech. rera. sur Josephine B. (l'Artiste célèbre) et notamment sur son 1^{er} mariage avec Abbati.

(Abbati 13 Marignolles)

D 87/82 Pauleau, plusieurs membres du CGMP ont un Pauleau dans leur généalogie ascend. Pour complément article cousinage en préparation prière communiquer rera. "x l'a" à Mme Yvonne Arnaud, 11, avenue des Erables - 84 Avignon.

(Arnaud 84 Avignon)

D 87/88, Quelle est l'origine du prénom Myrtille (personne née dans le Nord).

(Dandot 04 Manosque)

D 87/90, Dans la "Revue intermédiaire des Chercheurs et des curieux" il est souvent fait référence au "Benezit". Qu'est-ce que le "Benezit" ?

(Dandot 04 Manosque)

D 87/91, Qui peut me situer Bourbon en Vendée ? département Vendée, cité dans un acte de naissance de 1832 pour nais. mère 1795.

(Dandot 04 Manosque)

D 87/92, En 1784 trouve dans les rég. Notariaux de Marseille, des délibérations du Corps des Boulangers et Fourgonniers. Quelles étaient les attributions des Fourgonniers ?

(Gabriel 04 Manosque)

D 87/93, A Sisteron en l'an XI^e de nombreux décès de Piémontais faisant partie d'un convoi pour le dépôt des Colonies à Marseille. Qu'était ce dépôt ? S'agissait-il de déportés et pourquoi ? Ont-ils été envoyés dans nos colonies et lesquelles ?

(Gabriel 04 Manosque)

D 87/94, En quoi consistait le métier de "Faiseur de corps" ?

(Gabriel 04 Manosque)

D 87/105, Qui pourrait me donner des rera. familiaux sur le Sieur Perrat, Médecin de

S.M. la Reine Marie Leszinska (épouse de Louis XV).

(Pierro 31 Marseillan)

D 87/106, Qui pourrait me donner des rera. sur un tableau d'ascendance éventuel de la marquise de Pompadour ?

(Pierro 31 Marseillan)

D 87/111 Stroppiana, Mon ancêtre Jean Louis S. est né le 27/11/1835 à Crescentino (Prov. de Verceil) Italie. Il existe un village du nom de S. dans la prov. de Verceil. Qui pourrait donner des renseignements sur ce village ?

(Pezareix 30 Vauvert)

D 87/115, rech. les n^{os} de la revue "Des Terrasses" publiée par la fondation de Lourmarin (Laurent - Viber) de 1926 à 1930.

(Testot-Ferry 13 Marseille)

Réponses aux questions

87/4, "Pages d'histoires Marseillaises...", renseignements complémentaires, imprimé à La Pierre qui Vire et édité par association La Bouillade, 21, avenue du Petit Bois 37300 Joué-les-Tours, Augier 04. Mêmes renseignements de Madame Arlaud 81 Vaison. Mêmes renseignements d'une adhérente des A.H.P. 04.

87/13, Dans "Les négociants Marseillais au XVIII^e" (tome II pages 723 et 928) Charles Carrière cite David Maystre Négociant d'origine Nimoise établi à Marseille dès 1705, associé avec son beau-frère Fourtune. David mourut en 1718. Paul serait-il l'un de ses fils ?

(Reynaud 13 Marseille)

87/14, Capitaines Marins, Martin François Capitaine de vaisseau 1723. La famille Martin était installée à La Ciotat comme constructeur de bateaux en 1687.

(Schittly 75 Paris)

87/17, rech. en Italie, voir annales de "Généalogie" n° 4 (bibliothèque du CGMP) : les registres de la période Napoléonienne sont détenus par les archives d'Etat des Préfectures, dont le Consulat doit pouvoir donner l'adresse. Les Monnons (adresse dans PG-NAM n° 1020) ont microfilmé l'état civil de 1805 à 1865 de la Province de Livourne et de toute la Toscane.

(Mounier 83 Oléroule)

87/21, Etienne Delasi, fils de Mathieu D. et de Rose Sauré, est né à Allauch le 14/5/1747.

(Guilbert 13 Plan de Gagnon)

87/32 Senes - Marlin, x le 5/10/1728 à Solles Pont de Joseph S. fils de André S. et de feu Catherine Collé x Madeleine Rose M. fille de feu J.B.M. et de feu Ollioules Magdeleine de Solles Ville.

* Magdeleine Rose Martine le 11/10/1707 Toulon (Ste Marie) fille légitime et naturelle de J.B.M. et de Magdeleine Dolloules, parrain Jean Rpo, marraine Magdeleine Hud. ?

Autres enfants de Joseph S. et Magdeleine Rose M. : Catherine * 25/8/1730 Par. André Senes Mar Marguerite Senes - Marie Marguerite : * 13/1/1732 - Marie Anne : * 23/8/1733 - Anne Rose : * 29/6/1737 - J.B. * 12/11/1738.

- de Magdeleine Rose Martine le 3/3/1785 à Toulon (Ste Marie) - de Joseph Senes le 1/10/1759 à 59 ans Toulon (Ste Marie) x André Senes (22 ans) de feu André S. et

Françoise Vesque de Solliès x avec Catherine Colle âgée de 15 ans fille d'Honoré C. et d'Anne Augière d'Hyères 83, le 29/5/1690 à Solliès-Pont.

(Poussibet 83 Toulon)

87/32 Senes - Martin, x Joseph S. fils d'André S. et de feu Catherine Colle avec Magdeleine Rose Martin fille de feu J.B. M. et de feu Magdeleine Dolhoules de Solliès Ville le 5/10/1728.

Mêmes indications que dans réponse précédente x Jean Baptiste Martin avec Magdeleine Dolhoules 1697 Hyères.

(Grue 83 Solliès Pont)

87/40 Balme - Julien, x 10/10/1711 Balme Joseph, fils de feu Louis B. et Marie Cabanon x Anne J. d'Antoine J. et Jeanne Giely -Jonquières 84 d'où Marie *17/5/1715 -Claudia *30/11/1717 - François *31/10/1720 -15/10/1726 - Marie Rose *25/8/1728 - Joseph Balme, 87 ans -8/3/1761 époux d'Anne Julien - Claudia Balme - 17/6/1735 - Marie Balme 70 ans - 13/4/1785 Veuve d'Etienne Icard.

Il n'y a rien sur les registres avant le 10/10/1711.

(Massonnet 84 Jonquières)

87/48 Signes sur registre, il s'agit bien de signes maçonniques : le nombre de points et la forme des signes donnant le grade et l'obédience.

(Fredon 13 Aubagne)

87/91 Bourbon en Vendée, La Roche sur Yon fondée par Napoléon I en 1804 a porté successivement les noms de Napoléon Vendée sous le premier et second Empire, après Bourbon Vendée de 1814 à 1848.

(Collomp 13 Marseille)

87/92 Fourgonnier, Fourgon : perche terminée par une longue tige de fer au moyen de laquelle le boulanger remue et égalise la braise dans son four d'où fourgonnier.

(Collomp 13 Marseille)

87/80, Joséphine Baker, artiste lyrique, comédienne née à Saint Louis, USA, le 3/6/1906 fille d'Arthur B. et de Carry Mac Donald habitait en 1965 "Les Milands" par Castelnau-Feyrac (Dordogne) - Paris 1975.

(Reynaud 13 Marseille)

Cercle Généalogique de Vaucluse

Née à Tulette

Baptisée à Caumont.

Quel est son nom ?

L'an mille sept cent soixante et onze et le vingt huit décembre, j'ay suppléé les cérémonies du baptême à une fille née à Tulette en Dauphiné le vingt six septembre dernier et ondoyée le même jour par M. le curé de la même paroisse dans une maison particulière à cause du danger de mort où elle se trouvait, et comme ladite fille est en nourrice dans cette paroisse, et que ledit curé ne m'a assuré que du seul ondoisement, et que d'ailleurs dame Marie-Thérèse Marguerite Courbassier épouse séparée de corps et de biens de M. François Avit Delaye médecin de Valréas m'a assuré en être la mère fournissant pour cette effet tout ce qui est nécessaire à son entretien, je soussigné ay suppléé lesdites cérémonies à cause du danger de mort où se trouvait ladite fille, son parrain a été Joseph Maureau cordonnier et sa marraine Marie Anne Rampaud qui luy

ont imposé le nom de Marie Adélaïde Thérèse en foy de ce, me suis signé avec le parrain la marraine étant illétrée.

Esperandieu Vicare Perpétuel

Caumont/durance GG 13

(communiqué par Claude Noailles)

Un peu de poésie

— Tous les obscurs dont je descends...
— Leur ombre dans mon cœur prend forme et se modèle,
— Et ma voix rajeunit leur chant le plus ancien.
— Tous leurs yeux, tour à tour, passent dans ma prunelle,
— Leurs visages divers se fondent dans le mien,
— Car je ressemble aux plus ignorés de leurs rêves;
— Je suis enfin pour eux ce qui n'a pas été,
— Et les continuant, sans qu'elle les achève,
— Ma vie est un instant de leur éternité.

André Delacour

(né à Rodez en 1813)

(Tiré de "Poètes contemporains, Anthologie de 1900 à nos jours" Firmin Didot et Cie 1946. Paru dans Héraldique et Généalogie N° 2 1983).

— Tu m'as fait connaître à des amis que je ne connaissais pas,

— Tu m'as fait asseoir à des foyers qui n'étaient pas les miens.

— Celui qui était loin, tu l'as ramené proche, et tu as fait un frère de l'étranger.

Rabindranath Tagore (1861-1941)

né à Calcutta

Prix Nobel 1913

— Il y a dans ma famille un coordonnier et un évêque, des gueux et des Monseigneurs. C'est un peu l'histoire de tout le monde. L'homme est ce qu'il est, il vaut ce qu'il fait. Hors de là tout ce qu'on lui ajoute et tout ce qu'on lui ôte est zéro.

Victor Hugo

PCC Juteau

Les inventaires - après décès

Précision sur article précédent.

Dans le très intéressant article sur les inventaires après décès, il est indiqué : "on trouve encore une petite — pierre — (?) d'huile, qui en "contient environ 600 livres."

Il s'agit d'un réservoir en pierre, monolithe, creusé, de forme variable comme sa taille et sa contenance, comporte souvent un couvercle en bois monté sur charnières métalliques et à fermeture ; même fonction qu'une "pierre" en céramique, permettait de stocker sa provision d'huile de noix par exemple.

Sorte d'auge ou bûche, antérieur au XX^e siècle, il s'en rencontre encore quelque fois dans le Sud des Alpes.

Lesch

Centrale de faire-part :

Ne jetez plus les faire-part que vous recevez (naissances, mariages, décès...) Envoyez-les nous, ainsi que vos propres faire-part, afin que nous puissions constituer une intéressante collection qui rendra bien des services aux futurs généalogistes.

En attendant que le C.G.M.P. puisse les classer dans ses propres locaux, ils seront centralisés par Robert Testot-Ferry, 66, rue Grignan, 13001 Marseille.

Testot-Ferry

Méridionaux illustres

VALERE BERNARD

Issu d'une modeste famille de meuniers de la Sorgue, Valère Bernard (1860-1936) fut tout à la fois peintre, graveur, sculpteur, poète et romancier. Elève de Puvis de Chavannes, il sut concilier réalisme et symbolisme dans des compositions originales comme "Les gueux au soleil", "La Farandole" (à la mairie de Mailan), "L'industrie" (à la mairie de La Clotat), mais sa puissance d'expression surtout dans ses eaux-fortes notamment celles illustrant ses poèmes "Guerra" et "La Pauriha". Auteur de deux grands romans réalistes ("Bagatoun" et "Le Boumion") et de nombreux recueils de vers en provençal ou en occitan ("La legenda d'Esclarmonda"), Valère Bernard fut capoté du félibrige de 1909 à 1919 et l'un des fondateurs du "Cremasclé", à l'origine du Musée du Vieux Marseille. Son nom a été donné à une place du quartier vauban, proche de son domicile. L'année 1986 a été marquée par une série de manifestations (expositions, conférences) commémorant le 50^e anniversaire de sa mort. Elles vont se prolonger en 1987, notamment par la parution d'un ouvrage biographique illustré, en juillet prochain (*)

1) BERNARD Marius Valère, * Marseille, 218, rue Paradis, le 10/2/1860, y - 96, Bd Vauban, le 9/10/1936, y x, le 12/11/1889 avec : BALLESTRA Madeleine Benedicte (ou Benoite), * Marseille, 3/9/1866, y - 2/3/1938, dou : 1.1. Casimir Jean-Baptiste, sculpteur, * Marseille, 5/10/1881, y - 29/3/1954, s.s. 1.2. Anne Pauline Rose, * Marseille, 29/1/1896, - Digne, 28/1/1973, x Marseille, 12/4/1960 avec BOUDOU-RESQUE Gérard, s.p.

Parents :

2. BERNARD Fortuné Casimir, * Cavillon, 21/8/1831, - ? 1888, x Avignon ? ca 1855 avec 3. AUBANEL Rose Euphrasie, * Avignon, 13/3/1834, - Marseille, 11/11/1898.

Aïeuls :

4. BERNARD Pierre Alexandre, "Vaucluse (aujourd'hui Fontaine de Vaucluse), 29/4/1786, x avec :

5. LAPORTE Magdeleine.

6. AUBANEL Michel, maréchal-ferrant, *Grasse, ca 1793, - Marseille, 26 Bd Vauban, 29/3/1865, x avec :

7. BARBUT Marie Thérèse Justine.

Bis-aïeuls :

8. BERNARD Pierre, dit "Piboulas" (Grand Peuplier), de Vaucluse.

9. LONG Thérèse.

(généalogie établie d'après les données de M. Paul Nougier, Président du Comité Valère-Bernard).

N.B. : nous lançons un appel aux Vauclusiens et aux Grasseois pour qu'ils essaient de compléter et de prolonger cette ascendance.

* "Approche de la vie et de l'œuvre de Valère Bernard" par Georges Ricard et Paul Nougier. Ouvrage d'environ 150 pages, 25 illustrations couleur et 40 noir et blanc, imp. typo, prix de souscription : 75 F.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GENEALOGIE

Révolution Française et Numismatique

Comme toutes les sciences auxiliaires de l'Histoire, la numismatique est une cousine germaine de la généalogie et il nous paraît intéressant de faire connaître aux membres de nos associations l'article de notre collègue Jean RICHARD (C. G. 04), déjà publié à la fin de l'année dernière dans le n° 51 du Bulletin de la société culturelle "Les Amis des Arts" de Reilhan.

Nous remercions vivement le Président des "Amis des Arts", M. Emile LAUGA, membre du CGPM et vice-président de C. G. 04, de nous avoir autorisé à reproduire le texte.

Pour tout le monde la Révolution Française commence le 14 Juillet 1789.

Pour les numismates, il ne s'est rien passé ce jour là, hormis la prise de la Bastille, qui allait enrichir le patriote Palloy (1).

Les monnaies françaises continuent d'être en or (Louis de 24 livres, demi-Louis de 12), en argent (écu de 6 livres, petit écu de 3 livres, pièces de 30 et 15 sols), et en cuivre (2 sols 12 6 et 3 deniers). C'est le système L.S.D. : Louis valant 20 sols, sols valant 12 deniers; en usage depuis le 13^e siècle. Sans que la valeur faciale apparaisse sur les pièces, dont seuls le module (le diamètre) et le métal donnent la valeur.

Mais les légendes (2), trahissent le changement qui se produit dans notre pays et par lui en Europe et dans le Monde.

L'effigie royale est toujours là, mais le latin D.G. FRET NAV. REX (Roi de France et de Navarre par la grâce de Dieu), fait place à ROI DES FRANCOIS, dès 1791, SIT NOMEN DOMINI BENE-DICTUM (Béni soit le nom du Seigneur), est remplacé par REGNE DE LA LOI. Le millésime ne fait plus seulement référence à l'ère chrétienne : 1791 s'accompagne d'une mention nouvelle, l'an 2 de la liberté (3).

La théocratie de l'ancien régime a cédé devant la laïcité du nouveau.

A une époque où les médias sont balbutiants, la pièce de monnaie va donc transmettre jusque dans les provinces les plus reculées, et au delà des frontières qu'il y a quelque chose de changé dans le royaume de France.

Celui-ci d'ailleurs, agonise. Le 21 septembre 1792, est proclamée la République. Le 21 janvier 1793 à 10 H 25, Louis XVI, qui n'est plus que le citoyen Capet, à la tête tranchée.

Début 1794, apparaît avec le drapeau

tricolore, la première pièce qui soit libellée dans une monnaie nouvelle : c'est le cinq décimes, "à la fontaine d'aise", gravée par Dupré. Cette magnifique pièce de cuivre anticipe sur la loi de Germinal (7 Avril 1795), qui décrète l'établissement du système monétaire décimal.

Le franc, né en 1300 (4) et disparu en 1641 est ainsi rétabli. Sa définition est de 5 grammes d'argent à 900 pour mille, soit 4,5 g; d'argent fin. Il est divisé en décimes et en centimes. Comme l'esprit nouveau se veut cartésien, le gramme remplaçant les anciennes mesures, les pièces correspondent à des poids "ronds", chez les monnaies d'argent, l'écu de 5 f. pèsera 25 grammes, la pièce de 2 f. 10 grammes, celle de 1 f. 5 g., pour la 1/2 f., et ses 2,5 grammes, pour le quart de franc et ses 1,25 g. Le centime de bronze accusera 1 gramme, la 5 centimes de cuivre 5 g., la 10 centimes 10 grammes (5), et le 2 décimes 20 g.

La nouvelle monnaie forte, puisque le franc vaut un peu plus que l'ancienne livre (1 livre et 3 deniers) et pratique, mettra cependant des années à s'imposer. Il est vrai que concurremment aux espèces nouvelles, les anciennes continuent d'avoir cours, malgré le décret du 6 mai 1799, rendant obligatoire la comptabilité en francs, on emploiera longtemps encore le mot sou, c'était courant jusqu'à la veille de la guerre de 1939 ! Nous mêmes, ne parlons-nous pas souvent encore, en anciens francs, disparus cependant officiellement en 1959 ?

Il n'empêche que le mouvement est irréversible. Et, peu à peu, tous les pays vont adopter un système monétaire similaire. Que l'on compte en dollars, en marks ou en roubles, ils sont divisés en cent centimes. Même les Anglais s'y sont mis en 1968 !

Nous n'avons jusqu'ici parlé que des espèces métalliques. Mais, dès 1701 (6), des "billets de monnoye", avaient été émis en échange de pièces destinées à la refonte. Et, en 1716, le fameux Ecossais Law, fut autorisé à émettre des billets, avec les aléas que l'on sait (7). Pendant plus de soixante dix ans, plus de papier monnaie. Mais, en 1789, la pénurie de monnaie métallique aboutit à l'émission d'assignats gagés sur la vente des domaines de la couronne, puis du Clergé et portant intérêt.

En 1792, les assignats étant déconsidérés et leur valeur faciale trop importante ne permettant par les transactions usuelles, les municipalités sont autorisées à émettre leur propre monnaie de papier : ce seront les "billets de confiance" (8).

Las ! Un an à peine après, chaque commune en fit un feu de joie sur la place publique. Cela explique leur rareté.

Les assignats eurent la vie plus longue. D'abord libellés en livres (25 à 2 000 livres) et en sols (10 à 50 sols, ils traduisent à partir du 18 nivose AN III 7 janvier 1795) le nouveau système monétaire. On vit donc des assignats de 100, 750, 1 000, 2 000 et 10 000 f.

En 1796, les planches à assignats sont détruites et les assignats sont échangés contre des mandats territoriaux à trente contre un. Qui, un an plus tard, seront admis dans les caisses publiques à cent pour un.

Des milliers de Français furent ruinés, d'autres firent fortune.

Ce n'était pas la première fois. Ce ne sera pas, hélas, la dernière.

Pièces et billets abondants et variés, témoignent du foisonnement de la numismatique révolutionnaire, après la simplicité du monnayage royal de Louis XVI. Mais, la Révolution bouleversant les structures sociales, changeant les mœurs, amène d'autres formes de monnaie.

Ainsi, les monnaies de siège, ou monnaie obsidionales, coulées avec du métal provenant de la fonte de canons ou de cloches, pour subvenir aux échanges commerciaux d'une ville assiégée. Ce fut le cas lors du siège de Lyon par les armées de la Convention en 1793, celui de Valenciennes la même année, la Convention étant cette fois l'assiégée, les sièges d'Anvers et de Strasbourg en 1814, 1815, avec des pièces marquées d'abord du L de Louis XVIII, puis du N Napoléon.

Ainsi les pièces de nécessité ou de confiance devant le manque permanent de "petite monnaie". Echangeables en assignats les plus connues sont celles des frères Monnaie, qui leur donnèrent leur nom. On dit un Monnaie, comme on avait dit une Guillotine. Ces monnaies de tous modules et de tous métaux, naïves ou grandiloquentes, montrent la force libératrice de la Révolution Française. Elles connurent d'emblée le succès en raison de la faveur rassurante du métal. Elles sont peu collectionnées et c'est bien dommage, car elles témoignent de l'imagination fiévreuse des monnayeurs privés de cette époque (9).

Tout aussi nombreuses et variées furent les médailles frappées pendant la Révolution Française. Exaltation de Louis "premier roi des Français" d'abord, puis

de Louis XVII, des grands ténors de l'époque Mirabeau, Charlotte Corday ou Saint Just, et des idéaux révolutionnaires (florissent alors les symboles maçonniques), enfin de l'homme providentiel qui commence à asseoir son pouvoir personnel sur les ruines de la Révolution, Bonaparte. Là encore, la monnaie jouait à plein son rôle de média numéro un.

Mais la transition fut lente. En l'An XI (1802.3), l'écu de 5 F. popularisé auprès des populations, le masque à l'antique de "Bonaparte, premier consul". L'An 12 (1803.4), c'est "Napoléon, empereur". Mais le revers (10), indique toujours "République Française". Il faudra attendre 1809, pour que la République fasse place à l'Empire, sur les légendes des monnaies.

La Révolution Française était vraiment terminée.

Du moins en apparence.

JOHN RICHARD

(1) Alain Weil lui a consacré un livre haut en couleurs, "Histoire et Numismatique du patriote Palloy, démolisseur de la Bastille", Paris-Lyon 1976.

(2) On appelle légende une phrase circulaire inscrite soit à l'avant soit au revers d'une pièce, soit encore sur la tranche.

(3) Le calendrier républicain fut instauré le 22 septembre 1792, lendemain de l'abrogation de la royauté. Il devait rester en vigueur un peu plus de treize ans, jusqu'au 1^{er} janvier 1805. Pour compliquer les choses, le "calendrier conventionnel" fut rétroactivement au 14 juillet 1789 "l'An 1 de la liberté", si bien que par exemple, la pièce de 12 deniers de 1792 indique que "l'An 4 de la liberté", tandis que celle de 2 sols de 1793 porte "l'An 1".

(4) représentant le roi des Francs à cheval, d'où son nom.

(5) Il y avait donc cent décimes au "grave" premier nom du kilo.

(6) Le billet est en réalité beaucoup plus ancien. On connaît un billet chinois datant du 14^e siècle avant Jésus Christ.

(7) Cf Edgar Faure "La Banqueroute de Law", Paris 1977.

(8) Dans notre département, onze communes furent autorisées à émettre des "billets de confiance". Il semble que seules trois utilisèrent effectivement ce droit, si l'on en croit le numismate gapençais Gilles Vial : Manosque qui émit des billets de 2, 5, 10, 20 et 30 sols, pour un total de 15.000 livres ; Seyne pour 4.000 livres, et Entrevaux pour 1.000 livres. Moustiers et Digne ne semblent pas avoir émis de tels billets. Et l'on ignore tout des émissions autorisées pour Argens, Barras, Barcelonnette, Castellane, Forcalquier et Sisteron. On saurait grâce aux chercheurs de ces localités de faire parler les archives.

(9) Lire en particulier les ouvrages de Jean Mazard "Histoire monétaire et numismatique contemporaine", Tome I (1790-1848), Paris-Bâle 1965 et de Michel Hennin "Histoire numismatique de la Révolution Française" Paris 1826, réimpression.

(10) L'avant ou côté face d'une pièce représente l'effigie du souverain ou le symbole de l'état émetteur. Le revers ou côté pile indique la valeur faciale.

Compte-rendu "quatorze siècles d'ancêtres" (VII et VIII)

par Étienne Robert

Déposés, comme les précédents, à la Bibliothèque municipale de Cavillon et aux bibliothèques du C.G.M.P. et du C.G.V., ces tomes VII et VIII, achevés en novembre 1985, devaient être les deux derniers du cycle entrepris par Étienne Robert (C.G.M.P. n° 553) en 1981, le tome IX, consacré à sa mère Irène Bourcier, ayant paru en 1983 (cf. PGNAM n° 537, 609 et 681). Cependant, un ou deux autres tomes supplémentaires d'autobiographie sont annoncés, qui porteront sans doute au-delà de 2.000 le total des pages rédigées à l'attention de ses six enfants. Après avoir exposé les motivations qui l'ont incité à cette tâche depuis 1976 (essentiellement le désir de vérifier les propos maternels), l'auteur résume en cinq tableaux les liens généalogiques qui le rattachent à Mérovée par l'intermédiaire des d'Agout et de Baux (50 générations sur 14 siècles, d'où le titre de l'ouvrage). Les 240 pages restantes sont consacrées à l'étude des lignées de ses grands-parents paternels : les ROBERT et les BOURGUES (et alliés) ayant vécu autour du Luberon (dans le quadrilatère Cavillon-Gordes-Gargas-Cadenet) entre le XVI^e et le XX^e siècles. Pour la région et pour chaque village, un large aperçu géographique, historique et biographique est fourni, puisé notamment dans l'"Atlas historique de Provence", mais aussi aux sources les plus diverses et, notamment, "Provence Généalogie". Ce travail est illustré par un splendide blason en couleur composé par l'auteur (surmontant la devise : "Ense et aratro", par l'épée et la charrue), qui résume la saga familiale) et par des documents variés (une soixantaine de pages) rendant compte d'une somme considérable de recherches. Comme l'écrivait très justement le regretté Président Gueyraud, il s'agit là d'un "excellent exemple de ce que peut être une monographie familiale, à partir de documents à la portée de tous".

Cercle généalogique des Alpes de Haute-Provence

Réunion Alpes de

Haute-Provence et

Hautes-Alpes

du 10 Mai à Reillanne

Le Cercle généalogique des Alpes de Haute-Provence avait organisé ce dimanche une rencontre à Reillanne avec le Cercle des Hautes-Alpes. Les participants étaient reçus par M. Émile Lauga, vice-président du C.G.A.H.P., et Mme, au centre culturel, maison des associations.

Une quarantaine de personnes, dont certaines venues du Languedoc, assistait à cette réunion, marquant ainsi l'attachement qu'elles réservent à la généalogie, cette science auxiliaire de l'histoire, au même titre que l'Héraldique, que la Sigillographie ou l'Archéologie (qui constitue les archives du sol).

M.M. Charles Baille et Augier respectivement présidents du cercle généalogique des Alpes de Haute-Provence et du cercle des Hautes-Alpes, présentaient.

LES TRAVAUX

M. Émile Lauga prononce une adresse de bienvenue à ses chercheurs à "part entière". Il présente succinctement le village de Reillanne, rappelant que l'histoire a le plus souvent vu dans une des hordes comme les Hautes et Basses Alpes. La vallée de Vitrolles (communes actuelles de Barcelonnette, Esparron et Vitrolles) n'a-t-elle pas appartenu aux Basses Alpes jusqu'en 1810 avant d'être rattachée aux Hautes-Alpes ? Il souligne la qualité de l'érudition dont témoigne depuis longtemps ce dernier département.

Un tour de table permet de faire le point des recherches des participants, alors a eu lieu un échange de communications. Un apéritif amical est alors servi. M. Georges Allaud, maire de Reillanne, avait tenu à saluer les généalogistes puis ce fut le repas très apprécié par nos hôtes au restaurant de la place "Chez Martine et Robert".

L'après-midi avait été réservé à la visite du château de Sauvan, monument historique du XVIII^e siècle "Palais provincial de la dernière amie de la reine Marie-Antoinette, la comtesse de Galleon Forbin-Janson".

Cette journée a été placée sous le signe de la généalogie bien sûr, mais aussi de l'amitié et de la convivialité.

E. LAUGA

Dates des prochaines réunions du Cercle des A.H.P. Dimanche 28 Juin de 9 h 30 à 17 h à MANOSQUE, Dimanche 2 Août 1987 : lieu à définir, Dimanche 27 Septembre de 9 h 30 à 17 h à Manosque, Dimanche 8 Novembre 1987. Assemblée Générale, M.J.C. Manosque.

Permanences : le deuxième samedi du mois, salle Jean Grondé, Bibliothèque Municipale, Manosque.

Montesquieu à Marseille

MONTESQUIEU venait souvent à Marseille pour rendre visite à sa sœur Madame D'HERICOURT dont le mari était Intendant des Galères. Un jour qu'il se promenait sur les Ports un jeune batelier l'aborde et lui offre de lui faire faire un tour sur mer. MONTESQUIEU accepte. Pendant la promenade, le grand écrivain remarque que son conducteur paraît soucieux. Questionné, le jeune Marseillais lui apprend qu'il se nomme Robert, qu'il est apprenti chez un bijoutier de la Ville et qu'il "fait le batelier" à ses moments de liberté pour aider sa mère et ses sœurs qui travaillent elles aussi presque sans repos afin d'économiser 2000 écus, somme nécessaire pour racheter son père pris par des corsaires Marocains et actuellement en esclavage à Tétouan.

Montesquieu, touché par les malheurs de cette famille, abrège sa promenade et donne au jeune homme, en le quittant, sa bourse qui contenait 400 francs en Or.

Six semaines plus tard Robert revenait libre à Marseille. MONTESQUIEU l'avait non seulement racheté mais lui avait fait remettre de quoi payer son passage et une somme de 1.250 francs.

Après des recherches infructueuses pour retrouver le généreux inconnu qui a secouru son père, le jeune Robert le rencontre dans une des rues de la ville, lui témoigne avec émotion sa reconnaissance et le prie, en insistant beaucoup, de bien vouloir le suivre à la maison paternelle afin que toute sa famille puisse le remercier.

Mais MONTESQUIEU feint de ne pas le reconnaître, nie tout et s'échappe dans la foule.

Jamais on n'avait su que celui-ci était l'auteur de cette noble action sans une note écrite de sa main et retrouvée après sa mort. Cette note portait qu'une somme de 7.500 francs avait été envoyée par lui au banquier MAINN, résidant à Cadix. Ses héritiers prirent des renseignements sur l'emploi de cette somme et apprirent qu'elle avait servi à délivrer un Marseillais du nom de Robert, esclave à TETOUAN. Que de trouvailles dans les archives! Qui retrouvera les descendants de ce Robert!

G. STEFANI

(Les Marseillais et leurs titres historiques par Liénard - 1864)

L'Héraldique

Le droit aux armoiries

Nous avons vu précédemment, que la pratique de l'héraldique, tout ancienne qu'elle puisse être, reste de nos jours très vivace. Mais qui peut prendre des armoiries. Juridiquement la réponse est très simple, tout le monde. Chacun peut adopter et utiliser les armoiries de son choix, à la seule condition de ne pas usurper celles d'autrui. Moderne, cette règle pourtant ne fait qu'appliquer les principes déjà énoncés au XIV^e siècle. Certains auteurs ont voulu faire croire que l'usage d'un blason, donc d'un sceau, était interdit à certaines catégories de gens : roturiers, femmes, bêtards, juifs, serfs, etc... Consultez un médiéviste il vous dira qu'il n'en est rien. Des sceaux de paysans datant du XIII^e siècle par exemple ont été retrouvés, ainsi que des sceaux d'éclésiastiques, de femmes. Dans le pays chartrain l'on connaît les armoiries du sieur Adam, maire de "Ville l'Évêque", en 1260 et qui n'était pas noble pour autant. En voulant voir dans les armoiries des marques de noblesse et des signes de féodalité, nos assemblées révolutionnaires n'ont fait qu'établir leur ignorance en la matière; et c'est à piquant, l'abolition des armoiries décidée par l'Assemblée Constituante en sa séance du 19 juin 1790 a été faite sur proposition de monsieur le vicomte Mathieu de Montmorency.

Vous pouvez donc prendre les armoiries de votre choix; si vous désirez les officialiser, les protéger contre une usurpation involontaire toujours possible, vous pouvez les faire enregistrer auprès du "Conseil Français d'Héraldique", pour cela consulter le responsable héraldique de votre région qui constituera un dossier et l'adressera au "Conseil d'administration du C.F.H. Les 20 membres de ce conseil vérifieront si le blason proposé est composé suivant les règles traditionnelles de l'héraldique; si une usurpation involontaire n'a pas été commise? Adopté, le blason sera répertorié sur un registre en double exemplaire, registre qui pourra être consulté par tous ceux intéressés par l'héraldique. L'un des buts du C.F.H. est d'ailleurs de constituer un véritable armorial contemporain.

Mais il se peut aussi que vous ayez déjà un blason, et même plusieurs, trouvés au cours de vos recherches. Dans ce cas, avant toute chose, n'oubliez jamais cette règle essentielle : un blason est intimement lié à son patronyme; ils sont indissolubles. Ce n'est là qu'une question de logique; en adressant vos vœux de nouvel an il ne vous viendrait pas à l'idée de vous servir des cartes de visites de votre oncle maternel, c'est donc avec discernement que doit se faire l'usage d'un blason, comme employer des armoiries comme emblème d'une raison sociale par exemple. Mais aussi, comme tous les patronymes de votre généalogie font parties de votre famille, leurs armoi-

ries, par définition trouvent leur place dans votre généalogie. Ainsi, si vous avez une chevalière aux armes de votre grand-père maternel, ne la condamnez pas à rester au fond d'un tiroir; mettez la donc, il vous suffira à la demande d'un curieux d'en indiquer l'origine familiale. C'est ainsi que pour des raisons sentimentales, politiques ou autres, 2 frères peuvent porter des armes différentes, l'aîné gardera les armes paternelles, le cadet adoptant celles de sa mère. Une même personne pouvant au cours de son existence changer d'armoiries.

Autre cas particulier : plusieurs familles n'ayant aucune parenté peuvent avoir les mêmes armes. Par exemple les armoiries d'argent à la croix d'azur (une croix bleue sur fond blanc) sont respectivement les armes des familles :

- de Croix d'HEUCHIN illustre famille de Flandre, Artois, Champagne

- de CROIX, famille du pays chartrain, mentionnée depuis Guillaume de CROIX, chevalier vivant au XII^e siècle

- CROISANT famille de l'anguemais

- MARSEILLE notre bonne ville, dont ce sont les armoiries comme chacun sait.

- Cette similitude pourrait faire craindre une certaine confusion; elle n'est qu'apparente, d'abord ces cas sont assez rares et ces familles ne sont généralement pas de la même région. C'est d'ailleurs pour cette dernière raison, que dans les temps anciens, certaines familles, ayant des armes paternelles surfeit (armes dont le blasonnement quand il s'adresse évoque le patronyme) prirent avoir adopté sans le savoir les mêmes armes, par manque de communication. De nos jours il n'en va pas de même. Pour le débutant chercheur héraldique, tout cela peut paraître bien compliqué, mais avec un peu d'habitude, il s'y retrouve bientôt, et s'apercevra que si l'héraldique n'est pas indispensable à l'établissement d'une généalogie, cette science peut cependant lui permettre de retrouver le bon chemin; parmi les nombreux patronymes rencontrés, surtout quand ils sont semblables, et puis les difficultés du début passé qu'il est plaisant de savoir lire toutes ces armoiries qui jusqu'alors n'étaient qu'insignifiantes vignettes, et qui soudain vous racontent leur histoire.

- Je conseille vivement à tous ceux qui voudraient approfondir cette science de consulter le "Traité d'Héraldique" de Michel Pastoureau, édité par les Grands Manuels Picard. Cet ouvrage reprend en détail toutes les questions que nous venons d'étudier. Moderne, d'une lecture agréable ce livre se trouve dans la plupart des bibliothèques et dépôts d'archives?

- Pour terminer, chers collègues généalogistes, je ne puis que vous dire : A vos armes, partez.

R. JUTEAU

AGEVAR

Assemblée Générale 1987

La 6^e Assemblée Générale d'AGEVAR s'est tenue le dimanche 3 mai 1987 à la salle Polyvalente "Paul Maurel" à Gonfaron. Y assistaient, outre 30 membres environ d'AGEVAR, Mme Bégouin, Présidente du CGMP, M. Bonansea, adjoint au Maire de Gonfaron, Mme Bieven, Présidente de l'Antenne parissienne du CGMP, M. Serge Capelle, Président de l'Antenne de Généalogie Algérie à Toulon.

M. Barbaroux, Président, donne lecture du rapport moral : AGEVAR compte 126 membres, soit une très légère diminution par rapport à l'année précédente, due à l'absence de renouvellement de cotisation par quelques adhérents.

Le Président retrace les liens qui unissent AGEVAR à la Fédération Nationale et au CGMP ; il fait connaître dans quelles conditions se déroule la préparation du supplément au Répertoire Informatique des familles étudiées et remet à Mme Bégouin un premier lot de 65 réponses. Il rappelle les nouvelles conditions de rédaction et de publication du bulletin "Provence Généalogie" et du bulletin O en cours de finition.

Il indique ensuite le résultat des conversations qu'il a eues avec Mlle Déleau, Directrice des Archives départementales du Var, au sujet de la mise sur microfilm des registres paroissiaux et des conditions dans lesquelles des photocopies de tables existantes pourraient être établies par AGEVAR, il observe que l'effort des membres de l'Association devra porter sur les relevés.

Il se félicite de l'attrait qu'ont eu les réunions mensuelles animées à Toulon par M. Pujol et rappelle que le conseil d'administration d'AGEVAR s'est réuni quatre fois au cours de l'année.

Il regrette que de nouvelles difficultés risquent de priver de nouveau l'Association de local à brève échéance.

AGEVAR a participé à l'opération TRA dont M. Maurin, Vice-Président entretient ensuite l'assemblée : si les travaux sont presque terminés en ce qui concerne l'ouest varois, ils ont pris quelque retard, qu'il faut combler, pour l'est du Département.

Mme Fioppa, trésorière adjointe, donne ensuite lecture du rapport financier ; les ressources, provenant essentiellement des cotisations finançant des dépenses qui se répartissent, à 50% environ pour l'abonnement à PGNA, le reste concer-

nant la part du CGMP, les frais administratifs et l'achat de livres. Si un excédent s'est révélé, il faut noter que le nouveau changement de local en perspective risque d'entraîner des frais auxquels il faudra faire face. Au cours du débat qui s'instaure ensuite M. Gayot souhaite qu'à l'avenir soient adressées à tous les adhérents des lettres de convocation à l'Assemblée Générale, en plus de l'avis publié dans le bulletin.

M. Zatzépine regrette que l'antenne de Brignoles n'ait pas repris vie et demande un nouvel effort dans ce sens. Il souhaite que l'Association recommence à participer au Forum des Associations à Toulon.

Le rapport moral et le compte rendu financier sont approuvés à l'unanimité.

L'Assemblée ratifie ensuite à l'unanimité la décision du conseil d'Administration du 3 Octobre 1986 ayant transféré le siège social d'AGEVAR de la Maison de la Culture à la Maison de quartier du Port Marchand, place du Commandant Laurenti à Toulon.

L'Assemblée est ensuite appelée à voter en vue de pourvoir 5 sièges du Conseil d'Administration dont les titulaires ont été élus ou réélus il y a trois ans (M. Barbaroux, Mme Cavalié, Mme Kérohas, Mme Guiraudenc, Mme Top-Dusehu) ainsi que celui de M. Conquet, démissionnaire.

Le résultat du vote est le suivant :

Volants 33

Bulletin blanc 1

Sont élus : M. Barbaroux, Mme Top-Dusehu, Mme Kérohas, Mme Cavalié, Mme Guiraudenc, M. de Pierrefeu.

Le brevet de Généalogiste du 1^{er} degré est ensuite remis à M. Levoyer, l'ordre du jour étant épuisé, le Président donne la parole à Mme Bégouin qui entretient notamment l'Assemblée du Congrès de Nancy et de la journée Généalogique qui se tiendra à Port-de-Bouc au mois de novembre prochain.

L'après-midi est consacrée à des communications : M. Pujol rappelle la vie d'un de ses ancêtres apothicaires à Sauveterre de Rouergue en donnant d'intéressantes précisions sur les usages qui présidaient à l'admission dans cette profession. M. Cruon indique sommairement en quoi l'informatique peut être accessible à tous et servir les recherches généalogiques. M. Zatzépine commente un édit de Louis XIV dont il a découvert une ampliation dans les archives municipales de Belgentier ; il propose ensuite une table ronde sur l'entraide plus étroite qui pourrait exister entre les membres d'AGEVAR lorsque l'un d'entre eux se heurte à une difficulté majeure dans ses recherches généalogiques. M. Bouffier entretient l'Assemblée des familles principales qui vivaient aux Mayons (près de Gonfaron) avant la Révolution. M. Serge Capelle appelle à la collaboration de tous les généalogistes en rappelant les difficultés spécifiques aux recherches concernant l'Algérie et les territoires d'Outre-mer.

Enfin, au cours du débat ouvert au public, M. Serge Athenoux, membre de l'Eglise des Mormons, donne des précisions sur l'aide apportée par cette église aux généalogistes.

Une exposition des travaux des membres d'AGEVAR, organisée dans la salle de réunion, a été visitée avec intérêt par un nombreux public.

Le Président
L. BARBAROUX

La Secrétaire
G. DELAYES

Entrée remarquée de l'onomastique à Beaubourg

La Bibliothèque publique d'information du centre Beaubourg vient de terminer une exposition le 25 mai sur le thème "Parlez-vous français". Au cours de celle-ci on pouvait, entre autre, entendre des textes de Napoléon Bonaparte dit avec l'accent suave d'Ajaccio. L'originalité de cette exposition, pour nous généalogistes, n'était pourtant pas là. Elle résidait dans un écran relié à un ordinateur, permettant de visualiser la répartition géographique actuelle d'un patronyme. Ce système dénommé "géopatronymie" permet de visualiser des données tirées du fichier des abonnés au téléphone. Gageons qu'une invitation ne tardera pas à être lancée au concepteur par la Fédération et que nous pourrions utiliser cet appareil lors d'un prochain Congrès de Généalogie, J.M. Delli-Paoli

Citation

Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé. Tout ce que nous faisons, tout ce que nous sommes, est l'aboutissant d'un travail séculaire.

Ernest RENAN (1823-1892)

NOMS DE FAMILLE, FAMILLES DE NOMS

Michel Vincent - Plon

504 p. 130 F.

Cet ouvrage qui ne remplacera pas le Dauzat n'est pas tout à fait un dictionnaire. On y trouve répertoriés plusieurs milliers de noms sous un peu moins de 250 entrées. Le parcours manque de balises. Le temps que l'on perd en recherche est compensé par le plaisir de vagabonder au fil des pages et de découvrir de succulents articles. A ne pas manquer pour les passionnés d'onomastique.

J.M. Delli-Paoli

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GENEALOGIE

Évaluation d'une population

A l'aide des seuls registres de l'état civil.

1. La Nécessité de la connaissance de ce paramètre :

Le généalogiste et historien "local" est amené tôt ou tard, à situer chaque individu dans son environnement politique, économique, religieux, culturel ou social. Le microcosme familial et villageois constitue, de toute évidence, le centre d'intérêt essentiel pour tenter de connaître ce qu'a pu être la vie de nos ancêtres. Si la grande Histoire Nationale peut nous servir l'échelle chronologique, elle est parfaitement muette des événements qui ont été, en réalité, la préoccupation journalière de ces gens.

S'il est facile de situer géographiquement un village, d'en déduire le climat et les productions essentielles, il est plus malaisé de connaître avec précision le nombre de ses habitants. La mesure numérique des groupements humains, (et surtout une appréciation exacte de son évolution), permet de retrouver la trace des phénomènes qui ont marqué l'histoire locale. De même les grands courants migratoires, d'une importance énorme en ce qui concerne notre passé génétique ou culturel, apparaissent au travers de ces situations.

2. Les recensements des populations :

Sous l'ancien régime, seul l'intérêt fiscal a amené l'administration à connaître l'importance numérique d'une population. D'où l'utilisation d'une unité particulière, locale et pondérale : "Le Feu". Suivant les Provinces ou les villages, un "feu" peut désigner un foyer de 4 à 6 personnes, ou une communauté d'environ 200 habitants ayant 50.000 livres de revenu ! Mais déjà au XVIII^e siècle S., la nécessité d'une mesure plus fiable s'impose sur le plan institutionnel, et à l'évidence, le seul document lié à la population "au jour le jour" est le registre paroissial qui consigne vie et mort des individus dans leur environnement familial. Précieusement conservés dans nos dépôts d'archives, et bien connus de tous les généalogistes, c'est encore à eux que nous allons avoir recours, en utilisant les procédés simples des démographes de cette époque.

Après la Révolution, toujours devant la nécessité de la collecte des impôts et le besoin de soldats, les communes tinrent un décompte approximatif, (et peut-être pas tout à fait honnête), de leurs administrés. Ces chiffres se retrouvent facilement aux archives communales.

Le premier recensement national vrai-

ment fiable date de 1851, et a été organisé par les "Statistiques Générales de la France". Nous avons heureusement en Provence un recensement antérieur (1765), dû à l'Abbé Expilly. Ce document, très complet et d'une précision remarquable, est publié in-extenso dans le "Dictionnaire Historique et Politique des Gaules et de la France" du même Auteur.

3. La méthode de calcul :

Expilly tire de l'ensemble de son travail, portant sur le dénombrement de 692.293 individus vivant en Provence, une loi très simple :

"La population, dans le périmètre considéré, est égale à l'année commune des naissances", multipliée par 25. (L'année commune des naissances étant la moyenne annuelle calculée sur 10 ans).

Une approche semblable du problème a été faite en 1803 par le mathématicien Laplace qui propose un multiplicateur quelque peu différent : 28,35. La réalité n'est malheureusement pas si simple car suivant l'époque et le lieu, les phénomènes politiques, géographiques, économiques, sanitaires et sociaux vont influer à la fois sur la natalité et la durée de la vie. Il devient intéressant, en utilisant les méthodes et les machines modernes, de tenter une amélioration de la précision tout en restant dans un schéma mathématique accessible à tous.

Comme dans tout calcul statistique, nous allons essayer d'établir une loi liant la population d'un village, (connue avec précision par les recensements de 1765 et de 1851) avec la moyenne annuelle des actes d'état civil issus de cette population, dans les décennies encadrant ces dates. (Ces données sont facilement collectables dans les dépôts d'archives).

Le choix de "l'échantillon statistique", déterminé surtout par les facilités d'accès, s'est porté sur une trentaine de communes Provençales de volume, d'implantation et d'évolution différents. Soit pour le calcul de base :

a : 8 villages côtiers ou de côtes à faible croissance : LA CIOTAT, VERNÈGUES, CUCURON, CASSIS, VIENS, ANSOUIS, LES SAINTES-SAINTE, MIRABEAU.

b : 7 villages de plaine ou de côtes à croissance moyenne : EYRAGUES, LA BASTIDE DES JOURDANS, SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON, ALLEINS, CADENET, BARBENTANE, MOURIES.

c : 6 villages de plaine à forte croissance : SAINT-REMY, MAUSSANE, LAMANON, CHATEAURENARD, SENAS, VILLELAURE.

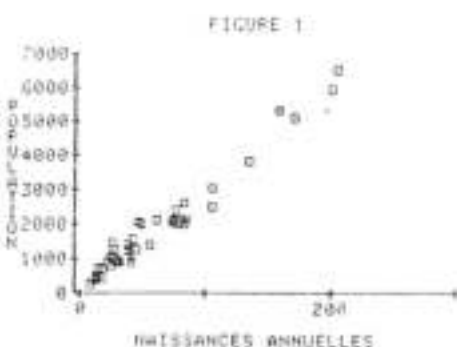
Le contrôle a été effectué sur 6 villages présentant les mêmes diversités : GÉMENOS, LA PENNE S/HUVEAUNE, PEYPIN, GRAMBOIS, ISTRES, MAILLANE.

La méthode a été appliquée "en vraie grandeur" pour connaître l'évolution sur 2 à 3 siècles des villages de : CADENET, VILLELAURE et MAILLANE.

Environ 70.000 actes ont été décomptés et traités par un ordinateur et un logiciel "prévisionnel" classique.

4. La corrélation et les calculs de régression :

Intuitivement, il est logique d'admettre que le nombre de naissances et le nombre de décès annuels dans une communauté sont en rapport direct avec le nombre d'habitants de cette communauté. Si les "données statistiques" relevées dans notre échantillon sont portées sur un graphique, on voit que les points descriptifs du nombre de naissances en fonction du nombre d'habitants se trouvent groupés autour d'une droite, (FIG. 1), dite droite de régression et de la forme algébrique bien connue :



$Y = aX + b$, dans laquelle $Y = \text{POPULATION}$, $X = \text{NAISSANCES annuelles}$. Les coefficients a et b sont cherchés dans ce calcul, ils représentent :

a = pente de la droite, (c'est le fameux multiplicateur d'Expilly),

b = constante, sans grand intérêt dans le cas d'une grandeur numérique faible.

Les coefficients de la droite de régression sont trouvés par la méthode dite "des moindres carrés". En entrant dans l'ordinateur les données de l'échantillon statistique choisi, on aboutit au résultat suivant :

$\text{POPULATION} = 28,27 \text{ NAISSANCES} + 39$
(On remarque que le multiplicateur des naissances : 28,27, est proche du multiplicateur de Laplace : 28,35. L'époque du calcul de Laplace, 1803, est bien dans la fourchette de notre échantillon).

L'analyse des erreurs d'estimation, en appliquant cette loi, fait apparaître un défaut immédiat : SURESTIMATION en 1765, SOUS-ESTIMATION en 1851. Il est donc nécessaire de rechercher une méthode plus fine pour corriger cette erreur systématique.

Le calcul étant fait ponctuellement, dans de petits villages, à deux époques différentes, on peut penser que le taux de fécondité par couple et l'âge moyen de la mort sont les raisons principales de ces écarts.

5: La pondération par les décès :

La même recherche, en remplaçant la moyenne annuelle des naissances par la moyenne annuelle des décès, conduit à la formule :

$$\text{POPULATION} = 30,39 \text{ DÉCÈS} + 53$$

Comme on peut le penser, les erreurs sont plus importantes mais moins systématiques.

Bien que ces deux variables, naissances et décès ne soient pas totalement indépendantes, on peut rechercher une régression multiple qui, toujours par la même méthode conduit à la formule :

$$\text{POPULATION} = 18,86 \text{ NAISSANCES} + 10,53 \text{ DÉCÈS} + 22,54$$

Ce qui donne en simplifiant : $\text{POPULATION} = 19 \text{ Naissances} + 10 \text{ Décès}$.

(Ce polynôme possède 3 variables. Sa représentation graphique nécessite un espace à 3 dimensions dans lequel l'équation ci-dessus est matérialisée par un plan. Les points figuratifs des données statistiques se retrouvent aussi près que possible de ce plan, les coefficients numériques optima étant également déterminés par la loi "des moindres carrés").

L'analyse des erreurs montre une très nette amélioration de la moyenne, avec toujours le même défaut : Surestimation en période de forte croissance. Un calcul de probabilité accorde une précision supérieure à + ou - 10% dans la moitié des communes "échantillon", et un taux de corrélation de 0,970 hautement significatif.

Si la prise en compte des décès améliore sensiblement le résultat numérique, elle apporte également au chercheur des informations indispensables à la connaissance de "L'Histoire Locale", qui reste, ne l'oublions pas, la finalité du propos.

6. Recherche d'une solution par la croissance :

Une approche grossière du taux de fécondité par couple peut être obtenue facilement en divisant le nombre de naissances par le nombre de mariages. Le résultat est intéressant : il y a, en moyenne, 5,58 enfants par couple en 1765 et "seulement" 4,01 enfants par couple en 1851.

Incontestablement la natalité a baissé au cours de ce siècle et ce phénomène

est probablement la cause de l'erreur systématique persistante malgré la pondération par les décès. L'utilisation du nombre annuel des mariages n'offre aucun intérêt, ce chiffre est trop petit et trop fluctuant.

On peut également penser qu'à cette époque de fortes migrations, le couple quitte le village d'origine de l'épouse pour s'établir ailleurs.

Les deux recensements, séparés par 86 ans, permettent d'établir le taux de croissance de chaque commune "échantillon". La recherche d'un éventail ouvert a d'ailleurs été prise en compte pour ce choix. C'est ainsi que l'on passe d'une ville en pleine décroissance, LA CIOTAT qui perd 0,22% de ses habitants par an, à un village en très forte croissance démographique, VILLELAURE, qui gagne 1,77% en moyenne.

Un autre moyen d'évaluer la croissance, est de rechercher le gain des naissances sur les décès $(N-D)/N$. A partir de ces deux nouvelles informations, on peut essayer de retrouver une corrélation entre le taux de croissance et le multiplicateur réel. Ce qui donne, après une manipulation tant soit peu empirique : $\text{MULTIPLICATEUR} = -25,28 (N-D/N) + 32,66$

La projection de cette droite sur un graphique permet de constater, de visu, que pour une forte croissance, donc une forte natalité, le multiplicateur idéal est 22. Mais quand les naissances sont égales aux décès, il est préférable de choisir 32.

Une manipulation algébrique simple permet de retrouver une loi homogène à la première droite de régression :

$$\text{POPULATION} = 7 \text{ NAISSANCES} + 25 \text{ DÉCÈS}$$

Cette loi ayant comme point de départ des statistiques de croissance, permet d'obtenir, en développement continu, une pente représentative de l'évolution de la population sur une période de courte durée et de démographie perturbée.

7. Le contrôle par le calcul :

Les résultats sont tout à fait comparables entre les communes "prises en charge" dans l'établissement de la formule et les communes "tests". La première méthode permet de placer la moitié des résultats entre + et - 10% d'erreurs, et 29% des résultats accusent des erreurs supérieures à + ou - 20%. La deuxième méthode place 43% des résultats entre + et - 10% d'erreurs, et 24% des résultats avec des erreurs supérieures à + ou - 20%. Le gain par comparaisons aux multiplicateurs simple d'Expilly ou de Laplace est net. La pondération par les décès permet une approche plus fine du calcul dans les petites communautés et aux coefficients de croissance variables et hétérogènes.

8. L'importance du bon choix des moyennes :

Bien que l'on ne puisse le vérifier, il est

probable qu'une part importante des erreurs de notre estimation soit due à un écart "accidentel" et important du nombre des naissances ou des décès dans la décennie prise en compte. Si le but du calcul n'est qu'un simple sondage, cette erreur n'apparaîtra pas. Si au contraire le chercheur essaie d'établir une évolution démographique continue, sur une période relativement longue, un "accident" de cette nature se remarquera facilement et révélera un fait historique intéressant. C'est encore là un avantage du décompte des décès. Pour que le calcul global ne soit pas trop faussé, il paraît préférable de lisser les "années communes" des naissances et des décès, par la méthode des moyennes mobiles établies sur 30 ans, soit une génération. (Il s'agit d'un calcul simple : Pour trouver les moyennes mobiles b, c, d, e, f, etc. des décennies A, B, C, D, E, F, G, etc., on cherche le rapport :

$$b = (A+B+C)/3, c = (B+C+D)/3, d = (C+D+E)/3 \text{ etc...}$$

Ce lissage donne de bons résultats sur une large moyenne, mais risque de cacher une réalité historique intéressante si l'analyse fine des données annuelles a été négligée.

9. Procédés pratiques :

Le chercheur intéressé par le nombre d'habitants d'une communauté, et disposant de registres d'État Civil fiables, pourra selon ses besoins utiliser l'un des procédés suivant :

a : Si un ordre de grandeur est suffisant, compter le nombre des naissances dans une décennie et multiplier ce nombre par TROIS. Le résultat sera probablement un peu trop élevé en période de forte croissance démographique, (fin du XVIII^e siècle), mais acceptable pour les XVII^e et XIX^e siècles.

b : Si l'on se contente d'une estimation ponctuelle par sondages, compter le nombre des naissances et des décès dans les années entourant la période considérée, (au moins 10 ans), calculer les moyennes annuelles et appliquer la formule :

$$\text{POPULATION} = 19 \text{ FOIS LES NAISSANCES} + 10 \text{ FOIS LES DÉCÈS}$$

On peut encore s'attendre à une erreur par excès en période de forte croissance.

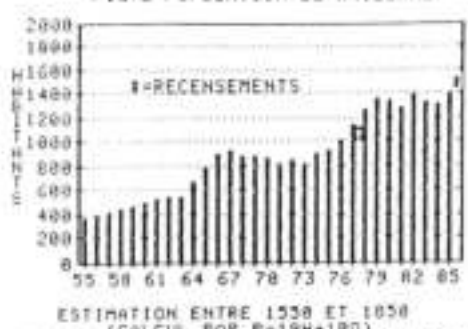
c : Si l'on veut tracer une courbe aussi exacte que possible de l'évolution d'une population, il est nécessaire de décompter la totalité des actes de naissances et de décès, d'en tirer une moyenne annuelle par décennie et de rentrer les chiffres ainsi obtenus dans la formule précédente.

$$P = 19 N + 10 D$$

Le lissage des "années communes des naissances et des décès" par la méthode des moyennes mobiles améliore théoriquement le résultat global mais risque d'effacer un événement démographique intéressant.

Une application de cette méthode est donnée par la FIG.2, donnant une estimation de la population du village de

FIG. 2 POPULATION DE MAILLANE



(LISSAGE MOYENNES MOBILES 3 DECENNIES)

MAILLANE qui possède des registres paroissiaux conservés en bon état, malgré quelques lacunes, depuis 4 siècles et demi. L'histogramme est tracé de la façon suivante :

- Entre 1550 et 1560, moyenne annuelle des Baptêmes multipliée par 26,
- Entre 1560 et 1625, interpolation, (ces valeurs sont avancées avec la plus grande prudence...),
- Entre 1625 et 1646, moyennes annuelles des Baptêmes et des Sépultures, application de la méthode 1.,
- Entre 1646 et 1670, interpolation,
- A partir de 1670, exploitation continue des registres par la méthode 1, lissages par des moyennes mobiles sur 3 décennies.

Une deuxième tracé, utilisant des "années communes" non lissées et la loi établie à partir des critères de croissance :

$$P = 7N + 25D$$

mettra peut-être en évidence des fluctuations importantes de la population, exagérées par le calcul, mais aptes à attirer l'attention du chercheur sur un point intéressant de l'histoire locale, (Voir FIG.3 : décès de MAILLANE entre 1710 et 1759. Le drame de la dernière peste "Provençale" y apparaît nettement. Le calcul de la population par les deux méthodes exposées donne respectivement en 1730 : 800 et 730 habitants. L'écart n'est pas très important, et, peut-être, la réalité est-elle entre ces deux estimations?).

Quand des lacunes existent dans les registres de base une interpolation est

FIG. 3 DECES ANNUELS A MAILLANE



quelquefois possible. Il faut se méfier particulièrement des registres de sépultures du début du XVII^e siècle qui souvent ignorent les décès des enfants "hors usage de raison". Dans ce cas il vaut mieux appliquer simplement la formule de Laplace :

$$P = 28N$$

10 : La pyramide des âges :

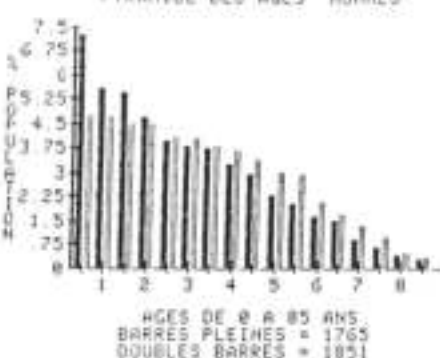
A partir des recensements de référence, (1765 et 1851), nous avons pu tracer deux "pyramides des âges" assez précises et qui attirent quelques réflexions :

- a : Les sexes sont à peu près équilibrés.
- b : La durée de la vie en général n'a pas beaucoup évolué au cours de ce siècle, à peine 1,5% de la population atteignent 80 ans. Par contre l'espérance de vie à la naissance et la durée moyenne de la vie ont notablement progressé.
- c : Le pourcentage d'enfants en bas âge, par rapport au reste de la population est nettement plus élevé en "remontant" le temps.
- d : Nous n'avons pas d'informations concernant les XVI^e siècle et XVII^e Siècles, mais on peut penser que ce caractère est encore plus accentué. Au cours de ces périodes de forte natalité et de faible espérance de vie, l'application des formules n'est pas inexacte quant au chiffre global, mais il faut tenir compte que, dans cette population, un nombre important d'enfants destinés à mourir jeunes, ne seront jamais des géniteurs.

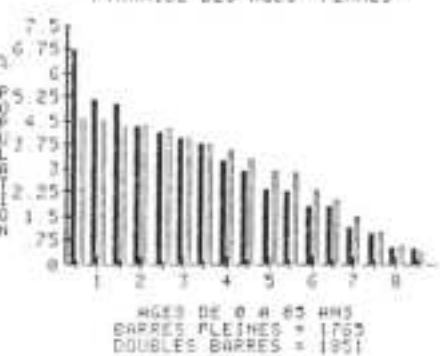
11 : Conclusion :

Les chercheurs du C.G.M.P. et du C.E.G.F.C. (1) trouveront aux sièges de

PYRAMIDE DES AGES "HOMMES"



PYRAMIDE DES AGES "FEMMES"



ces associations, un document plus complet précisant les bases de données, le développement des calculs, les applications graphiques et quelques informations relatives aux données statistiques et à leur traitement par l'informatique.

Les méthodes décrites dans cette étude ne dérogent pas aux critères fixés dès le départ : Évaluer la population d'une Communauté à l'aide des seuls registres

de l'ÉTAT CIVIL. La connaissance de l'importance numérique et de l'évolution démographique de tout groupement humain est nécessaire pour une approche sérieuse de l'histoire de ces Hommes. Son caractère quantitatif apporte à toute recherche une base concrète et objective, indispensable à l'approche des phénomènes économiques et sociologiques plus difficiles à comprendre, et qui constituent la "réalité historique".

De nombreux généalogistes amateurs ont entrepris la sauvegarde des Registres Paroissiaux, et la diffusion de documents modernes, faciles à lire et à compiler. Très souvent présentés sous forme de tables décennales, ils pourront servir à l'acquisition des données de base sans recherches fastidieuses.

Marcel GUENOT
MARTIGUES, AVRIL 1987

(1) C.E.G.F.C. : Cercle d'Étude généalogique de Franche-Comté

Revue des Revues 1987/2 bis

(La précédente Revue a été numérotée 1987/2, au lieu de 1987/1, par erreur).

Héraldique et Généalogie n° 102

- 1987/1

- Table analytique des articles parus en 1986.
- Généalogie LE TELLIER, confesseur de Louis XIV.
- Embryon de généalogie de Benoît St-Justin, en comtat Venaissin au XVII^e siècle.

Gé-Magazine n° 46 - Janv. 1987

- La vie des curés de campagne.
- Le métier de vannier.
- Le folklore.
- Les archives de l'Enregistrement.

d° n° 47 - Fév. 1987

- Les Capétiens ont mille ans.
- Les prénoms et la mode.
- Les A.D. de la Mayenne.

d° n° 48 - Mars 1987

- La recherche d'un contrat de mariage.
- Catholiques et protestants dans la France du XVII^e siècle.
- La mémoire familiale ouvrière.
- Les A.D. des Bouches-du-Rhône.

d° n° 49 - Avril 1987

- Les Loups au XVIII^e siècle (cf note in fine).
- Les marchands vénitiens.
- Les Sculpteurs d'ivoire.
- Généalogie et informatique.
- Les musées dans la connaissance des traditions populaires ; article consacré aux musées de Dijon et Tournus. Rappelons que notre région est riche en musées de traditions : Ariaten à Arles, Vieux Marseille, Château-Gombert, etc.

Provence Historique n° 147 - 1987/1

- Bulletin consacré au STO et aux

Maquis de la dernière guerre. Quand la Jeunesse de quelques uns d'entre nous devient objet de recherches historiques !

R.F. de Généalogie n° 48 - Fév. Mars 1987

- Fulmination et cognition spirituelle. Termes de droit canon.

Lien du Chercheur Cevenol n° 68 - 1986/4

- Appel pour participer à des études sur les problèmes religieux dans les Cévennes et sur les devis de construction de châteaux forts.

d° n° 69 - 1987/1

- Reproduction (remarquable) de 120 seings manuels utilisés dans les Cévennes entre les XII^e et XVI^e siècles.

- Inventaire de la bibliothèque d'un écuyer de Gênes en 1656 : 42 livres, la plupart d'inspiration protestante.

C. G. Protestante n° 17 - 1987/1

- Les rapports des généalogies familiales avec l'Histoire.
- Les familles de CLAUDEL, COUVE en Languedoc, Ile Maurice et Marseille.
- Liste d'abjuration à 12 - St-Affrique et sa région.

C. G. Juive n° 9 - 1987/1

- Recherches judeo-espagnole dans le nord du Maroc.
- Les Archives du Consistoire Central à Paris.
- Documents concernant les Juifs aux A.N.

Nord Généalogie n° 84 - 1987/1

- Etat des dépouillements des R.P. du Nord.
- Généalogies MULLIEZ, CHATELAIN.

d° n° 85 - 1987/2

- Généalogies DAUDRUY, SCHERPEREL, WAUQUIER.
- Origine des patronymes BOCQUET, DUTRIEU, BRUNHAUL.

Généalogie Algérie n° 17 - 1987/1

- Les colonies agricoles en Algérie.
- Recherches généalogiques en Espagne.

C. G. Alsace n° 77 - 1987/1

- Les Juifs de 68 - Soultz au XVII^e siècle.

C. G. Champagne n° 34 - 1987/1

- Patronymes anglais en Champagne ?
- L'Etat-Civil en milieu rural sous la Révolution.

C. G. Ardennes n° 30 - 1987/1

- p. m.

Nos Ancêtres et Nous n° 33 - Janv. 87

- L'Yonne et la Bourgogne.

d° n° 34 - Avril 1987

- D'Hugues à Louis Capet.
- Liste des Bourguignons ayant participé à la guerre d'indépendance de l'Amérique.

- Les tailleurs de pierre.

- Le Musée National des Arts et Traditions Populaires.

- Archives récemment entrées aux A.D. 01.

C. G. Pyrénées-Atlantiques

n° 9 - 1987/1

- Répartition actuelle des patronymes.
- Recensement des centennaires basques. (Une vérification à partir des actes de baptême s'imposerait pour que la liste soit tout à fait crédible).

C. G. Picardie n° 47 - 48

- Liste des patronymes étudiés.

Union généalogique du Centre

n° 48 - 1987/1

- Sur les traces d'Emile ZOLA.
- Généalogies FOUSSIER (Maine), CHARPENTIER (Berry).

C. G. Ouest n° 50 - 1987/1

- Les Hommes d'Armes.
- Un mariage mixte à la Rochelle en 1645.
- Le fond PANNETON à la B.M. de Nantes.

C. G. de la Caisse d'Epargne de Pontoise n° 33

- p. m.

C. G. Montfermeil n° 3

- Recherches en Corse.

Les Amis des Arts n° 51 - 1986/4

- Les monnaies et la Révolution Française.

C. G. Sud-Ouest n° 15 - 1986/2

- Liste de métiers anciens.
- Généalogies DELORD, GUILHEM, TEXIER, (Aquitaine).

Marseille n° 145 - Oct 86

- 100 ans de chansons à Marseille.

d° n° 146 - dec 86

- La campagne PASTRE.
- Les BRUNY.
- Le site de Niolo, en Corse.
- La Vieille Charité à Marseille.
- L'hôpital de l'Hôtel-Dieu à Marseille.
- Végétaux, sorcellerie et médecine.
- Chaque bulletin comporte des reproductions commentées d'ex-voto de N.D. de la Garde : documents précieux pour la connaissance d'un passé relativement récent et qui peuvent ouvrir des pistes généalogiques.

Du Passé au Présent (Education Nationale) n° 10 - 1986/3-4

- Les monographies de village : intérêts pour le démographe et le généalogiste.

d° n° 11 - 1987/1

- Le procès révolutionnaire des héritiers de l'Abbé TERRAY, contrôleur des finances de Louis XV.
- Les prénoms en France au XIX^e siècle.

Cenacle généalogique (Hôpital de Cannes) n° 9 - 1987/2

- Evolution de la famille.
- La Franc-Maçonnerie.

R. G. Normande n° 21 - 1987/1

- Les marins de Granville à la bataille de Saintes (1782).
- Généalogies : BOISYVON, GOUVETZ, COUSTELLIER, MORIEULT.

C. G. Lorraine n° 63 - 1987/1

- Les registres de Pèlerinage : registres du XVII^e siècle, trouvés dans les Vosges, sur un lieu de pèlerinage et portant le nom des pèlerins. De tels registres existent-ils en Provence ou ailleurs ?
- Généalogie MOCQUAVEINE, GODEL.

Annales de Généalogie et d'Héraldique n° 8 - 1986/4

- Les prénoms au XIX^e siècle.
- Les recherches dans les documents de l'Enregistrement. L'ouvrage de base, en la matière, reste le « Guide des Recherches dans les Fonds d'Enregistrement sous l'Ancien Régime de Mme VILAR-BERROGAIN.

Note sur les loups de Provence : Ils étaient nombreux. Vers 1760, la communauté de St-Cannat tenta de s'en débarrasser en les empoisonnant (AD-13) : cote 161 EFF 1). Il fut distribué des pains de saindoux et de la poudre de Nux Vomica ; les deux produits devaient être intimement mélangés, mis en boule de la grosseur du poing qui seraient déposées le soir en des lieux repérés ; le matin, les appâts non consommés étaient récupérés. L'opération était répétée huit soirs de suite. Une dernière recommandation était adressée à la population : Il était interdit d'utiliser le saindoux distribué pour graisser les boîtes et les courroies !

L. MOUNIER

Cercle généalogique des Alpes de Haute-Provence

La prochaine réunion se tiendra le dimanche 2 Août 1987 à SISTERON dans la salle de l'Ancien Collège, Place du Tivoli, de 9 heures 30 à 17 heures.

ORDRE DU JOUR : - Nouvelles de la Fédération - Nouvelles du Congrès de NANCY.

Veillez nous préparer par écrit votre avis sur :

1°) la nouvelle présentation des n° des NAM.

2°) nous donner pareillement vos impressions sur le bulletin « 0 ».

Nous vous remercions par avance.

Possibilité d'une communication.

BALME

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GENEALOGIE

Lorsque vous écrivez à un collègue, à une association du CGMP ou au CGMP, n'oubliez pas :

- d'indiquer votre numéro d'adhérent,
- de joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

Merci

ENTRE NOUS

CGAHP

Nous souhaitons la bienvenue parmi nous à :

RACHEL, petite-fille de Mme DE LUNA, * le 7/10/86;

Jean MAYEUL, petit-fils de Mme GABRIEL * à Sisteron le 9/1/87.

FLORENCE, petite-fille de Mme CASTAGNIER, * le 10/2/87.

Félicitations aux parents et grands-parents et longue vie aux nouveaux-nés.

Pour les mariages, nos vœux les meilleurs accompagnent :

CHANTAL Famille de Mme CASTAGNIER x le 28/3/87 à Robert PARRAUD x SYLVIE Famille de notre dévouée secrétaire, Mme ROBERT, devant avoir lieu le 18/7/87 avec Hervé BERANGER.

Aux familles ainsi réunies et aux nouveaux époux, nous souhaitons joies et bonheur.

AGEVAR

Notre collègue, Madame CAVALIE d'Agevar, vient d'avoir la douleur de perdre son mari ; nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos plus sincères condoléances et l'assurons de nos sentiments amicaux.

AGEVAR

Registres paroissiaux d'OLLIIOULES 18^e siècle

Nos amis M. et Mme Rotger ont pour suivi le dépouillement détaillé des registres paroissiaux d'Ollioules.

Les listes des baptêmes, mariages et sépultures des années 1701 à 1710 et de 1715 à 1725 sont, dès à présent, à la disposition des chercheurs dans les lieux ou dépôts indiqués précédemment.

On notera que les actes des années 1711 à 1714 manquent depuis longtemps dans la collection communale d'OLLIIOULES, mais ils existent aux AD du Var sous la cote 7 E 94 (Volume 2) où ils ne sont pas répertoriés.

A. et E. Z.

A. G. 05

Réunion mensuelle du 28/8/87

Au cours de cette réunion, des représentants de « l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours » (autrement dit des Mormons) interviendront pour nous présenter les motifs de l'intéressement de cette Eglise à l'œuvre généalogique, et les implications actuelles pour les chercheurs généalogistes.

ATTENTION : Exceptionnellement la réunion aura lieu à la Bibliothèque Municipale, Boulevard Poincaré, à Gap.



« Pèlerinage en Champsaur »

Comme prévu nous participerons à cette manifestation, d'une part en incluant à l'exposition sur l'émigration champsauroise une série de tableaux d'ascendance et de notes biographiques sur quelques champsaurois célèbres (de LESDIGUIERES à Paul ROBERT en passant par Dominique VILLARS, FAURE du SERRE, l'utopiste NICOLAS, David MEYER, etc.).

Cette exposition, pendant toute la période estivale, fera partie de l'animation de la maison de la culture de St-Bonnet. D'autre part, au cours des trois journées de la manifestation, nous assurerons une permanence (au même lieu).

Voici l'essentiel du programme :

- Vendredi 4 septembre 9 h 00 : Présentation de la manifestation. Puis : Un marché 1900 dans le vieux St-Bonnet. Diaporama sur le Champsaur. Visites. Exposition.

- Samedi 5 septembre Journée dans le Valgaudemar : Château de Lesdiguières. Col des Festraux. La Chapelle. Refuge du Gioberney (Randonnées, diaporama sur le Valgaudemar). St-Firmin.

- Dimanche 6 septembre Journée dans le Haut-Champsaur : Vallée de Champoléon. Orcières (Complexe sportif, randonnées) Animation à Pont-du-Fossé. St-Léger. Ancelle. Soirée de clôture avec bal à St-Bonnet. (Un premier bal est prévu le vendredi soir).

DE LA GÉNÉALOGIE A L'ARCHÉOLOGIE

Suite aux articles sur les consuls de France parus dans PG n° 1057 et 1061, notre collègue Roger GASPARY nous apporte un complément d'information. Antoine ESPINA découvrit à El-Djem, l'antique Thysdrus, en Tunisie, une pierre tumulaire portant une épitaphe chrétienne (cf Bulletin de l'Athenaeum français, de juillet 1855) reproduite ci-contre et qui signifie « ROGATUS, fidèle, a vécu en paix IV ans II mois, enterré à la veille des calendes d'avril, pendant la VII^e indiction ». Cette pierre fut déposée à la Goulette, avant-port de Tunis dans la propriété de Joseph GASPARY, autre consul de France et arrière grand oncle de notre collègue ; ce dernier exhuma cette inscription en 1963 et lorsqu'il quitta la Tunisie la remit au lycée français de La Marsa, dont elle orne l'entrée. On remarquera l'emploi de l'indiction, période de 15 ans, qui fit l'objet de la question 86/174.

Par ailleurs, M. Testot-Ferry nous apporte les précisions suivantes : **Les origines d'un Vice-Consul de France à Sfax : Antoine d'Espina (1819-1867).**

Complément :

Le van Gaver cité p. 1061, 3^e col. est :

Sauveur-Ferdinand van Gaver, fils de Marie-Théodore-Amédée (Marseille 1797-Hyères 1882) et de Marie-Madeleine Gandolphe (1811-Hyères 1891).

Ferdinand van G., médecin à Marseille, est * TUNIS 14-12-1829, + Sousse 20-1890, x 10-04-1860 à Hélène Vachier Sousse 27-05-1839, + Marseille 09-04-1879, fille de Marius et de Carmel Saccoman. D'où : dix enfants et nombreuse descendance.

Robert TESTOT-FERRY



ROSATVX
FIDENISBI
XITINPA
CEANNOS
IIIIANXII
BPETSRI
DIEKAEN
DASAPRIH
INXVII

UN PROBLEME URGENT : Les dépouillements systématiques des registres de l'ancien régime

DES RELEVES SYSTEMATIQUES, POURQUOI ?

Toute recherche généalogique a besoin de sources. C'est dans les registres de l'Etat Civil, et dans les registres Paroissiaux de l'Ancien Régime que tout généalogiste recueille la plus grande partie de ses informations. Si pour les premiers l'existence de tables décennales permet une recherche rapide et aisée, pour les seconds il est presque toujours nécessaire de lire le document original page par page, ligne par ligne. Entreposés depuis plusieurs siècles, ces vieux cahiers fragiles, écrits à la plume d'oie avec des encres de fabrication "personnelle", ont, somme toute, bien traversé le temps. Mais depuis quelque vingt ans, la prolifération des généalogistes a considérablement augmenté les risques de dégradation par usure, par manipulations maladroites, et même par vandalisme plus ou moins conscient. Cet état de fait amène les administrations de tutelle à prendre des mesures de retraits, que certains jugent coercitives ou illégales, mais qui s'avèrent indispensables si l'on veut conserver cette énorme richesse patrimoniale, historique et culturelle.

Partant de ce constat, les solutions permettant de pouvoir poursuivre la généalogie tout en protégeant les registres apparaissent clairement :

1°/ Reproduire immédiatement les documents originaux sur un support photographié, fidèle à l'original.

2°/ Ne mettre en communication que cette reproduction, l'original étant entreposé dans les meilleures conditions de conservation.

3°/ Construire une copie "chronologique", aussi complète que possible, permettant une recherche facile et rapide. (C'est cela l'opération appelée "dépouillement systématique").

4°/ Mettre en communication ces copies, à la fois dans les dépôts administratifs et dans les centres généalogiques connus.

Ces quatre conditions doivent être remplies pour que l'opération soit complète, utile, efficace et légale puisqu'il s'agit du domaine public.

PRATIQUE DES RELEVES SYSTEMATIQUES :

Nous voulons disposer d'informations claires, fiables, d'accès et de lecture faciles. Les "Clés" indispensables qui nous permettront d'entrer dans notre "Etat Civil modernisé" sont bien évidemment : NATURE DES ACTES, PATRO-

NYMES, DATES ET LIEUX. Ces "Clés" sont la base du tri et du "traitement de l'information". Le chercheur moderne rejoint là, en toute logique, le législateur révolutionnaire, créateur des tables décennales. Toute information complémentaire sera évidemment bienvenue, notamment la notification de la source.

Le travail de "dépouillement systématique" commence par la lecture de l'acte d'origine, ce qui demande quelques notions de paléographie, la connaissance de la phonétique des patois du lieu, quelque fois un peu de "latin de cuisine" et surtout de l'entraînement. Une astuce de praticien consiste à rechercher dans les tables décennales du XIXème S. quelques pages manuscrites et joliment calligraphiées et d'en faire des photocopies. On dispose ainsi d'un grand nombre de Patronymes "fixés" sur le lieu étudié.

Toujours pour des raisons de lecture, il est préférable de remonter le temps, l'écriture du XVIIIème Siècle est en général plus accessible que celles des XVIIème ou XVIème S. (Les généalogistes opérant de la même façon, pourront ainsi profiter d'un travail encore inachevé.).

Nous n'avons pas pu mettre en place, au niveau national, une "norme de présentation". Certains peuvent le regretter, mais s'agissant d'une activité de loisir, accomplie par des bénévoles, toute contrainte peut être préjudiciable et il vaut mieux laisser opérer chacun suivant ses moyens et son bon sens.

Dans l'état actuel de nos possibilités et des techniques à notre disposition, ce sont les tables dactylographiées et utilisant un classement alphabétique des patronymes de recherches, qui sont le plus souvent déposées. Il est nécessaire, à partir de l'acte original, d'utiliser un clavier de machine à écrire pour recopier l'essentiel de l'information. C'est évidemment la partie du travail la plus longue et la plus difficile. L'utilisation d'un ordinateur présente un avantage considérable dans cette opération : Les fautes de frappe se corrigent facilement, mais surtout les propriétés intrinsèques de l'informatique permettent le tri et le classement "à posteriori". On peut alors se passer du brouillon manuscrit si l'on opère directement dans un dépôt d'archives ou si l'on possède chez soi la copie du registre. L'impression sous forme d'états ou de fiches, à partir de l'enregistrement informatisé, n'offre aucune difficulté technique.

L'utilisation de ces méthodes modernes permettra, probablement dans peu de temps, de mettre à la disposition des chercheurs un réseau télématique, d'accès simple et peu onéreux.

De même, toujours à partir de la saisie de base, on peut envisager des tas d'opérations intéressantes : classement alphabétique des épouses, reconstitution des familles, statistiques, etc..., en profitant de tout ce qui a pu être noté.

POURSUITE ET AVENIR DES DEPOUILLEMENTS SYSTEMATIQUES :

Sur les limites géographiques actuelles de la France Métropolitaine, nous avons au moins 150 Millions d'actes "enregistrés" dans les registres paroissiaux, dont 10% de mariages. Si nous considérons le volume de travail accompli au C.G.M.P. depuis une dizaine d'années, il nous faudra plus d'un siècle pour arriver au bout de la tâche. (Et notre région est probablement une des plus performantes...)

Pour parer au plus pressé, la bonne tactique est certainement de commencer par les mariages. C'est en général ce qui se fait pour les grandes villes (Marseille). Quant aux petites Paroisses rurales, le rassemblement par Cantons, dans lesquels on retrouve les mêmes Familles, paraît conseillé. Mais si le dépouillement des registres Paroissiaux doit ouvrir la voie à une monographie locale ou familiale, la nécessité de suivre les naissances et les baptêmes "au jour le jour" impose de traiter directement la totalité des actes.

La Fédération Nationale vient de créer une commission dite des "DEPOUILLEMENTS SYSTEMATIQUES". Toutes les associations de Généalogistes ont participé aux premiers travaux de cette commission. Les points de vue particuliers divergent quelque peu sur les méthodes et sur le volume des informations à transmettre, mais sur la "déontologie" de l'opération, l'unanimité est remarquable : LE TRAVAIL DE DEPOUILLEMENTS SYSTEMATIQUES DES REGISTRES PAROISSIAUX DEVIENT FONDAMENTAL ET INDISPENSABLE POUR LA POURSUITE DE NOS ACTIVITES ; IL DOIT ETRE GENERALISE, AMELIORE ET ACCELERE ; IL DOIT FAIRE PARTIE DU "FOND COMMUN DES GENEALOGISTES", ET, BIEN SUR, ETRE VERSE DANS LE DOMAINE PUBLIC. L'INFORMATION DOIT CIRCULER POUR EVITER DES TRAVAUX "EN DOUBLE", OU INCOMPLETS ET PEU FIABLES. IL EST INDISPENSABLE DE NE PAS PERDRE DE VUE LE BUT DE L'OPERATION QUI RESTE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE.

LE FINANCEMENT DE L'OPERATION :

On vient de la voir, un résultat satisfaisant demande des bonnes volontés, des années de travail, mais aussi des moyens matériels onéreux. Les associations de généalogistes ne disposent que des cotisations et de quelques maigres subventions. L'opérateur bénévole y est toujours "de sa poche", ne serait-ce que par ses frais de transports.... Le C.G.M.P. vient de s'équiper en informatique et dispose d'ordinateurs à MARSEILLE, à PORT DE BOC, à AVIGNON et à TOULON, et quelques amis possèdent leur matériel "privé". Ce n'est pas suffisant, mais il faut en même temps former des équipes d'utilisateurs et disposer des locaux nécessaires. L'édition des documents terminés pose égale-

ment un problème délicat, c'est sur ces points que se porte actuellement notre effort "logistique" et financier.

La reproduction photographique des registres doit en principe être assurée par l'administration, avec comme corollaire évident la mise en place de lecteurs de microfilms en nombre suffisant. Le travail effectué par "Les Mormons" dans de nombreux départements offre un intérêt important, surtout si l'on peut se procurer des copies ou des exploitations informatisées. La commission nationale poursuivra ses efforts pour améliorer, étendre et profiter de ces sources peut-être plus faciles d'accès que les originaux, mais là aussi le financement semble dépasser nos possibilités.

Nous continuerons à mener la "quête des subventions" auprès des structures politiques locales et régionales, avec diplomatie et persévérance....

CONCLUSION :

Quoi qu'il en soit, l'important est le résultat final. Nous en appelons à tous les volontaires. En dehors de la nécessité de cette opération, (qui, nous l'espérons, est bien perçue par tous), le dépouillement systématique n'est pas un travail rebutant ou fastidieux. Outre l'intérêt que l'on peut y trouver quand il s'agit d'une recherche personnelle, la simple lecture des actes offre bien des agréments, et, de détails en détails, c'est bien souvent toute l'histoire du village qui se déroule dans ces vieux grimoires. Nous espérons bien continuer à profiter de certaines publications, oh combien intéressantes, qui ont comme point de départ le dépouillement des registres.

Un recensement, hélas encore incomplet vient d'être effectué. L'opération de mise à jour doit, en principe, être semestrielle. Il est indispensable que nous disposions, pour LES JOURNEES GENEALOGIQUES de la mi-Novembre de l'état exact de TOUS LES TRAVAUX effectués dans cette discipline, (même incomplets ou fragmentaires). Il serait dommage de faire deux fois la même besogne, ou de ne pas profiter de ce qui a déjà été fait. N'hésitez pas à mettre au courant de vos problèmes les commissions départementales, nous ferons notre possible pour vous aider, mais en échange, chassez tout comportement égocentriste ou égoïste, l'entraide et la générosité restent nos meilleurs outils.

Pour le Conseil
d'Administration Régional :
M. GUENOT

3^{ème} Journée-Rencontre des généalogistes amateurs

Ils étaient plus de cent cinquante les généalogistes amateurs qui venus d'une quinzaine de départements à l'invitation du Maire d'Agde et de son service des archives se sont rassemblés le 20 Juin 1987 dans le magnifique Palais des Congrès du Cap.

Dès leur arrivée, ils ont reçu un dossier préparé à leur intention, où figurait, en

plus des dépliant touristiques concernant notre ville, une fiche énumérant les instruments de recherche mis, chez nous, à la disposition des lecteurs pour faciliter leurs investigations. Car, ici comme partout ailleurs, la clientèle de notre service des archives est dans sa très grande majorité constituée par des généalogistes amateurs.

Nos invités ont examiné en connaissance les panneaux présentant différents travaux généalogistes et apprécié des ouvrages écrits par leurs semblables, ouvrages dont la diversité des sujets est une preuve des multiples ouvertures que procure la généalogie sur tous les domaines de la connaissance. Et ces ouvrages d'amateurs sont aussi la confirmation concrète du caractère authentique populaire et culturel de la recherche généalogique.

Les stands des libraires spécialisés ont eu aussi beaucoup de succès : le généalogiste amateur est un curieux toujours à l'affût du livre qui lui apportera un élément de plus pour la compréhension de l'histoire de ses ancêtres.

Les exposés présentés lors des séances du matin et de l'après-midi ont été suivis par une assistance attentive et passionnée.

Monsieur Albarel parlant du félibre Paul Albarel a montré que le généalogiste d'aujourd'hui ne s'attache pas à la confection d'un austère tableau géométrique et qu'il sait trouver les accents poétiques pour évoquer ses ancêtres et, par delà les années, leur témoigner son affection.

Madame Jonquères, Présidente de l'Association Catalane de généalogie dans une causerie d'une brillante érudition sut mettre en valeur les activités et les succès des familles de notre région au service des Rois d'Aragon.

Sa compétence en matière de recherche en pays catalan lui valut de nombreuses questions de la part de l'assistance.

Lors du vin d'honneur offert par la Municipalité, le Docteur Tourreau, Maire Adjoint et Conseiller Général, remplaçant M. Pierre Leroy-Beaulieu, Maire d'Agde retenu à Paris par ses obligations, tint à saluer tous ces chercheurs amateurs et à leur dire l'intérêt que l'équipe municipale d'Agde porte à leurs travaux.

Les généalogistes sont des gens particulièrement sociables parce qu'ils savent que tous les hommes sont cousins.

Le repas pris en commun dans un grand restaurant du Cap fut donc très animé et les conversations d'un grand intérêt.

Vers 15 heures, Monsieur Gulet venu de Pau, descendant de la famille Embry-Saladry et dont, un ancêtre fut le dernier Maire d'Agde sous la Royauté et le deuxième de la République, nous parla des alliances agathoises de sa famille au 18^{ème} siècle.

Il est certain qu'en peu de temps nous pourrions lui trouver d'innombrables cousins actuels dans notre ville ! D'une culture mathématique de haut niveau,

Monsieur Gulet qui depuis quelques temps utilise son ordinateur pour le classement et l'exploitation des résultats de ses investigations généalogiques est toujours prêt à aider de ses conseils les débutants en cette matière.

Enfin, notre distingué onomasticien, Monsieur Christian Camps, à partir du dépouillement d'un compoix du XIV^{ème} siècle existant dans nos archives municipales présenta une étude fort intéressante sur les noms des familles de cette époque particulièrement bien reçue par tous les assistants, la plupart avaient déjà l'année dernière apprécié les qualités de vulgarisateur de Monsieur Camps et tous avaient retrouvé avec plaisir le texte de son exposé de 1986 dans le dossier remis à chacun cette année.

Une visite au Musée de la Clape et un salut à son Apollon récemment retrouvé terminèrent cette rencontre.

Et tous ces cousins généalogistes, en se quittant, promirent de se retrouver chez nous, l'an prochain.

Quelques familles Languedociennes

Lors de la rencontre CGL-CGMP du 21/06/1987, Mme JONQUERES a fait un exposé fort apprécié, sur les familles languedociennes répertoriées dans l'Armorial Catalan. Il n'est pas possible, pour des questions de place, de reproduire in extenso la causerie de notre collègue du CGL, aussi nous ne donnons ici que quelques extraits de son intervention, tenant à la dispositions des lecteurs intéressés le texte de l'exposé :

Les puissances chrétiennes devant l'invasion islamique, songent à partir du XI^{ème} siècle, à reconquérir l'indépendance perdue, en sacrifiant aux lois féodales le Roi Sanche III de Navarre, ancêtre des Rois d'Aragon, anéantissant l'espoir placé en son pays que l'on crût un moment capable de prendre le commandement de l'offensive qui sauverait la péninsule de l'emprise arabe.

Mais hélas ! le partage, à sa mort, en 4 états de son royaume dont aucun ne peut assumer, à lui seul, l'initiative de la reconquête, ruine ce projet hardi.

De cette impuissance, nous dit Albert Mousset, dans son histoire d'Espagne, résulte une conséquence : la multiplication des alliances entre les Princes de l'Espagne du Nord et les Maisons nobles d'outre-Pyrénées. Les Rois se tournent vers la France, s'allient aux familles de Gascogne, de Toulouse, de Bourgogne, de Champagne. Les mariages féodaux dessinent ainsi les coalitions qui devaient faire échec aux envahisseurs.

L'assassinat de Ramire I d'Aragon en 1063 au siège de Grados est le départ d'une vendetta organisée par le Pape Alexandre II. Le fils et successeur de Ramire I d'Aragon, Sanche Ramirez, est l'époux d'une champenoise appartenant

au lignage de Roucy, le frère de la Reine d'Aragon, Eble de Roucy, recruté dans l'Est de la France et en Normandie, des combattants, unis aux Aquitains et placés sous les ordres d'un de ces derniers Guy Geoffroy. En 1064 ils s'emparent de Barbastro, ce fut la 1^{re} croisade et l'implantation de nombreuses familles françaises : provençales, normandes, poitevines, bourguignonnes, champenoises et gasconnes.

En Catalogne Ramon-Berenguer III (1096-1131) repousse les Almoravides, avec l'aide d'Aimeric de Narbonne à Martorell, à 60 km de Barcelone. Lui aussi a choisi Douce de Provence comme épouse suivant l'impulsion donnée par le Roi d'Aragon. Ces racines languedociennes et provençales, ces liens créés au cours des âges, nous les retrouverons mentionnés par Mossen Jaime Feber dans "Trovas" non seulement dans la famille Royale mais encore dans celle des conquérants venus de France qui ont écrit l'histoire fabuleuse, l'épopée de la Reconquista.

Don Garcia Garafa et don Armand de Fluvia y Escorsa Président de l'Association Catalane de Généalogie, héraldique et sigillographique de Barcelone, puisant leurs renseignements dans l'Armorial de Steve Tamborino écrit entre 1516 et 1519, les Manuscrits de Salamanca et de Toulouse qui recueillent les traditions médiévales, l'Armorial de Liupia, issu d'une vieille famille catalane, ainsi que les deux Armoriaux de Bernat Mestre, tous écrits entre 1546 et 1550, nous ont donné une remarquable édition complète de l'histoire de ces familles dans El Solar Catalan, Baléares et Valencianos.

C'est donc à tous ces érudits que je dois l'honneur et le plaisir de vous présenter aujourd'hui une famille qui s'inscrit dans l'histoire d'Agde, deux familles originaires de Narbonne, six de Montpellier, cinq de Toulouse, une de Carcassonne, une de Castelnaudary.

Famille originaire d'Agde : SAINT-SIMON - Familles originaires de Narbonne : BERNAU, ESCRIVA - Familles originaires de Carcassonne : CARCASSONNE - Familles originaires de Montpellier : BONES, ESTENA, CARAMANY, ENCLAPES, PORTADORA, GUADRENY - Famille originaire de Castelnaudary : GAUSE - Familles originaires de Toulouse : BATALIER, BERENGUER, BERNAT, MATOSES, POYO.

Questions-Réponses

- « Bouteilles à la Mer »

Questions :

B.M. I : Demande tous renseignements sur les ascendants et collatéraux de LOYS et VINCENT MICHEL (Le Castellet d'Entrevennes) début XVI^e OLIVIER REYNAUD ou REYNOARD (Valensole 04210) début XVI^e et Catherine CHAUDIERE (Valensole ? Gréoux ?) début XVI^e.

(RIGOT 75 Paris).

B.M. II : Y-a-t-il des fonds judiciaires de Saint-Martin de Bromes et Allemagne conservés avec ceux de Barjols aux Archives du VAR pour la période antérieure à 1550 ? - Si oui y-a-t-il des actes relatifs aux RIGORD ou aux BURLE ? Nature, référence ? (période de 1530-1550) - Marcel ATHENOUS ou ATTENOUX, Juge Royal de Barjols, est-il le même que le notaire de ce nom ?

- Des minutes du Notaire Marcel ATTENOUX ont-elles été conservées pour la période antérieure à 1550 ?

- Si oui, y-a-t-il des actes relatifs aux RIGORD ou aux BURLE ? nature, référence ? (période 1530-1550).

(RIGOT 75 Paris).

B.M. III : Demande tous renseignements sur les ascendants et collatéraux de Jean CHEVALLIER et Catherine BRESSAN, son épouse (Saint-Martin de Bromes, début XVI^e).

(RIGOT 75 Paris).

B.M. IV : Demande tous renseignements sur les ascendants et collatéraux de Guilhem AULANIER, Antoinette JUESSE ou JERSE Catherine BOIER (Marseille fin XVI^e début XVII^e).

(RIGOT 75 Paris).

B.M. V : Demande tous renseignements sur les ascendants et collatéraux de François BOURDEAU et Jacqueline SALELLES (Tarascon fin XVI^e début XVII^e).

(RIGOT 75 Paris).

B.M. VI : Demande tous renseignements sur les ascendants et collatéraux de Jacques ANDRE dit CAPON et Marguerite BAUMONNE (Marseille début XVII^e).

(RIGOT 75 Paris).

B.M. VII : Demande tous renseignements sur les ascendants et collatéraux de André DOL et Claire MARTIN (Aix-en-Provence première moitié du XVII^e).

(RIGOT 75 Paris).

B.M. VIII : Demande tous renseignements sur les ascendants et collatéraux de François MONTEGART et Isabelle RIPERT (Mazan Milieu XVII^e).

(RIGOT 75 Paris).

B.M. IX : Demande tous renseignements sur les ascendants et collatéraux de Louis MERCIER et Marguerite SURRE (Tarascon fin XVII^e début XVIII^e).

(RIGOT 75 Paris).

P. COLLOMP

AGEVAR

Le conseil d'Administration d'AGEVAR s'est réuni le 19 Juin 1987. Il a adopté à l'unanimité un projet de règlement intérieur tendant à répartir les tâches entre les membres du bureau : Pour cette année, le Président assurera la Direction Générale et l'administration de l'Association, en étant assisté de deux vice-Présidents : l'un d'eux sera chargé des relations publiques et l'autre de la direction des Travaux Généalogiques. Les membres du bureau, comme par le passé, seront assistés de délégués aux diverses activités. Le Conseil a ensuite procédé à l'élection des membres du Bureau et des délégués. Ont été élus :

Président : M. Louis BARBAROUX, Vice-Président chargé des relations publiques : M. Henri MAURIN, Vice-Président chargé des Travaux Généalogiques : M. Jean CHABAUD, Trésorier : Mme Magali KERHOAS, Trésorier adjoint : Mme Germaine PLOPPA, Secrétaire : Mme Ginette DELAYES, Secrétaire adjoint : Mme Yvonne GUIRAUDENC, Délégués : Antenne de Toulon, M. Sylvain POUJOL ; Antenne de Dra-

guignan, M. Jean PAQUET ; Imprimés : Mme Magali KERHOAS, Bibliothèque : Mme Top DUSEHU, adjoint : Mme Marguerite CAVALIÉ, Questions-Réponses : Mme Simone MAURIN, Commission des Brevets : M. Léon MOUNIER, Représentants d'AGEVAR auprès du CGMP : en sus du Président membre de droit, M. Henri MAURIN, M. Jean CHABAUD, M. Léon MOUNIER.

Le Conseil a décidé enfin que des démarches devront être faites pour qu'AGEVAR participe, dans toute la mesure du possible, au forum des Associations de Toulon.

Il a pris acte de ce que les démarches entreprises par le Président et le bureau ont permis d'aboutir au maintien du siège social de l'Association dans la Maison de Quartier du Port Marchand, les réunions mensuelles devant avoir désormais lieu le premier lundi après-midi de chaque mois et la bibliothèque ouvrant, à partir du 24 Septembre, les 2^{es} et 4^{es} jeudi du mois de 9 h 30 à 12 h.

PRAGELATO : notice d'histoire, de Don Michele MENSA

CI. PROVENCE GENEALOGIE N° 1050 du 9 mai 1987 - N.A.M. n° 3.116.

Vous pouvez vous procurer ce livre, dont le coût est actuellement d'environ 50 francs :

1° Si vous passez par la vallée du Chisone, venant de SESTRIERE à PIGNEROL, à la RUA (chef-lieu de la commune de PRAGELATO) au bureau de tabacs de M. BERTON, sur la gauche de la route nationale, à proximité de la Mairie de PRAGELATO.

2° Si vous allez à PIGNEROL même, à la librairie TAJO, via Duomo, 4, à l'angle de la via Trieste ; c'est dans le quartier situé entre la cathédrale S. Donato et le "Palazzo Municipale" (= Hôtel de Ville).

Cette librairie peut assurer l'expédition de ce livre contre-remboursement.

Il serait alors préférable de prendre contact d'abord avec M. G. AUBERT, 14, rue du Bouquet, 26200 MONTELMAR (membre du C.G. Vaucluse n° 825).

Vous devez noter que, contrairement à ce qui est écrit dans l'article cité en titre, la négoce de Mme BOREL-RAVIOL à FENESTRELLE ne fournit pas l'ouvrage en question.

Par contre on peut y trouver plusieurs livres en langue italienne sur les traditions, l'histoire, le folklore et le patois de la vallée du Chisone, de même que des cartes particulièrement précieuses pour ceux qui ont des ancêtres dans le Piémont.

Vous y découvrirez des noms de lieux, hameaux, quartiers, emplacements d'anciens forts ou redoutes etc, et jusque là introuvables. Se renseigner auprès de M. AUBERT.

L'expédition de ces livres et cartes peut être assurée par Mme BOREL-RAVIOL.

Georges AUBERT
C.G.V.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GENEALOGIE

Histoire des dîmes de St André-en-Bochaine (Hautes-Alpes)

Le dépouillement des registres notariés de Veynes m'a conduit à faire la découverte de deux documents intéressants sur l'état des dîmes dans la communauté de Saint-André-en-Bochaine (La Faurie-Hautes-Alpes).

Il s'agit tout d'abord, le 24 Septembre 1579 de la ratification passée le 4 juillet de la même année entre le prieur de Notre-Dame du Villard et les consuls et conseillers de ladite communauté.

Ce document me semble présenter un intérêt certain pour le généalogiste :

- quant à la démographie : la liste des deux tiers des chefs de famille du lieu, soit 79 personnes, laisse présumer une population globale d'environ 600 habitants sur ce territoire, sur la base de 5 individus par feu en moyenne (Cf. Abbé Paul GUILLAUME " Mouvement de la population du département des Hautes-Alpes ")

- quant à la répartition des patronymes : les familles les plus représentatives sont les ASTIER, AUBERT, BERMOND, BERNARD, BLAIN, CORREARD, GIRARD et MENASSIEU.

Suit le texte intégral de cette ratification :

"A tous présents et avenir, soit notoire que ce jourd'hui vingt quatrième jour du mois de septembre en l'année mil cinq cent septante neuf établis en leurs personnes prudents discrets hommes, Etienne CHARMEL Bayle et chatelain du lieu mandement de Saint-André en Beauchêne et son mandement, et en présence de moy notaire royal dalphinal soussigné et témoins sousnommés, les personnes manants et habitants dudit lieu et mandement de Saint-André sous écrits faisant chef de maison, aux autres parties appelées par Antoine MENASSIEU sergent ordinaire dudit Saint-André ainsi le rapportent, savoir est Jean SILVESTRE, Pierre BERMOND, Jean BERMOND, Jean-Antoine VIAL, Michel VIAL, Pierre FILLLOL, Boudon FILLLOL, Antoine GIRARD, Gaspard BES, M^r Alexandre BEYNET, Jaime BEYNET, Antoine BERNARD, Jean MALEIN, Jean RAYMOND, Claude MANENT, Antoine ANDRE, Marc ANDRE, Michel RAYMOND, Noé AUBERT, Antoine AUBERT, Michel AUBERT, Claude AUBERT, Pierre FASSOINT, Jaime FILLLOL, Auban GORNIER, Antoine MONARD, Claude BORELLI, Pierre GIRARD, Bayle, Pierre BLACHE, Arnoux GIRARD, Jaime GIRARD, André CORREARD, Suffran RICHARD, François MARTIN, Pierre CORREARD,

Claude PEYRO, Jean CORREARD, Raymond BERNARD, Jean PISTOL, Jaime MALCON, Pierre ROMAN, Jean LAURENS, Thézard REYNAUD, Pascal REYNAUD, Mathieu AUBERT, Claude ROMAN, Jean ROMAN, François ROME, Jean ASTIER, Jean MIGNO, Gabriel MENASSIEU, Antoine CORREARD, Jean CORREARD, Félix MENASSIEU, Auban MENASSIEU, Jean GONTARD, Jean MANENT, Jean MARTIN, Reynaud MARTIN, Claude BERNARD, Auzéart REYNAUD, François ASTIER, Jean ASTIER à feu Guillaume, Georges RACAMON, Claude ODOLAY, Guigues EVESQUE, Reynaud EVESQUE, Domenge EVESQUE, Pierre LUCET, André BERNARD, Pierre GIRARD, Pierre BLAIN, Raymond LUCET, Antoine LUCET, Etienne VIAL, Antoine BLAIN, Pierre BLAIN, Guillaume BLAIN et Antoine ASTIER fils de feu Etienne, lesquels particuliers manants et habitants dudit Saint-André-en-Beauchêne son terroir et mandement se disant faire la plus grande et saine partie de tous les manants et habitants dudit lieu et mandement de Saint-André savoir plus des deux parties de trois, la troisième faisant tous de leur bon gré, franche et libérale volonté pour eux leurs hoirs et successeurs quelconques et tant à leurs noms propres que de tous les autres manants et habitants dudit Saint-André et son dit mandement, absents pour lesquels se sont fort informés à plain du contrat et acte de transaction faite et passée entre Messire Joachim au Saint-siège apostolique prieur du prieuré de Notre Dame du Villard audit Beauchêne d'une part, et Claude BERMOND, Jean BERMOND, consuls, Berthon BERMOND et Eynard ROME, conseiller dudit lieu mandement de Saint-André à leurs noms et comme procureurs des manants et habitants dudit Saint-André et son dit mandement d'autre part, à cause du paiement des dîmes de leurs grains, agneaux et chanvre et autres fruits sujets à dîmes, ainsi qu'est porté par ledit acte de transaction reçu par moi Notaire royal dalphinal soussigné en l'année présente et le quatrième jour de juillet dernier par la publique lecture et déclaration qui leur en a été faite par moydit notaire soussigné pardevant ledit bayle chatelain et à la présence desdits témoins sousnommés que tous ensemble et d'un commun accord approuvent tous ratifient et confirment ainsi que par le présent contrat approuvent tous ratifient et confirment ledit acte de transaction et tout le contenu de celui à la faveur dudit Messire GERNAUD, prieur susdit dudit prieuré de Notre Dame du Villard absent et moy notaire soussigné pour lui et ses

successeurs acceptant et stipulant, et promettent lui payer et à ses dits successeurs annuellement pour le droit de dîme les quantités de bled et autres choses audit acte de transaction contenus faire et accomplir tous ainsi que dans celui est écrit, et comme lesdits consuls et conseillers procureurs susnommés ont promis et se sont chargés par ladite transaction et à la forme d'icelle et autrement comme si luy même avaient été présents et eussent contracté en icelle avec ledit Sr prieur laquelle transaction et le présent acte de ratification ils ont promis et promettent avoir et tenir ferme et agréable sans jamais y contrevenir sous expresse hypothèque et obligation de tous et chacun leurs biens meubles immeubles présents et avenir quelesdits particuliers manants et habitants susnommés dudit Saint-André et son dit mandement, ont pour caution obligé et soumis aux cours audit acte de transaction contenus et autres qu'apartiendra avoir recours comme ainsi l'attendre l'ont promis et juré sur les écritures en mains de moy notaire soussigné, en renonçant à tous droits à ce contraire, de quoi ont requis acte et consenti être fait audit Sr prieur pour leur servir et valloir respectivement ce que de raison, fait et publié au mas de la Faurie mandement dudit Saint-André à la place publique au devant la maison de Claude BERMOND y présent, Antoine BOYER d'icelle de Saint-Julien, et Louis RIEU de MONTBRAND témoins requis et appelés non signés pour ne savoir écrire n'y aussi ledit bayle n'y pareillement aucun des particuliers susnommés et moy Pierre PATRAS notaire royal dalphinal soussigné à la minute PATRAS."

Le deuxième document dont il est question, daté du 20 juillet 1789 rappelle la disparition d'un traité du 4 juillet 1579 ratifié par le texte ci-dessus et exécuté sans faille par les deux parties.

Les dispositions de ce traité et notamment les obligations des habitants de cette communauté envers le prieur de Notre-Dame sont connus grâce à un extrait d'une enquête faite en 1613 par des commissaires nommés par l'évêque.

Un double problème se pose alors pour l'avocat de la communauté :

- 1) Depuis quelle époque le traité du 4 juillet 1579 a-t-il cessé d'être exécuté ?
- 2) La question de la dîme du chanvre.

Ainsi, la communauté demande-t-elle la révocation de l'arrêt obtenu en sa faveur par le prieur de Notre-Dame pour le paiement de cette dîme en nature.

"La communauté de St-André est soumise à un droit de dîme à la cote 20^e de

toutes espèces de grains, légumes, agneaux, et chanvre.

Par traité du 4 juillet 1579 intervenu entre le prieur de Notre-Dame, et les consuls et conseillers de la communauté tant en leurs noms que comme procureurs fondés des habitants, par lequel tout droit de dîme fut abonné à 70 charges de bled, savoir 50 de froment, 14 de médiadier et 6 de gros bled, marchand et recevable; mesure dudit lieu de St-André, et sous la charge encore par la communauté de la réparation de l'église à la part du prieur, ensemble des habits, ornements et luminaire nécessaire pour l'office divin et de la 24^e due aux pauvres, sous la réserve de la part du prieur du droit de dîme dû par les nobles, ce qui est évalué annuellement à trois charges de bled, 2 de froment et une de metaye et encore de la dîme due sur les grains du domaine dépendant du prieuré et à la charge pour ledit prieur d'entretenir un curé et religieux pour le service divin.

Ce traité fut encore ratifié par les habitants de St-André formant les deux tiers des chefs de famille par un autre acte reçu par le même notaire le 24 septembre même année 1579: cette ratification n'explique pas les clauses du traité, il y est simplement dit qu'il sera exécuté suivant sa forme et teneur.

Il a été impossible, quelques recherches que l'on ait fait, de découvrir des extraits de ce traité qui auraient vraisemblablement été enlevés des archives par les prieurs ou leurs agents; le protocole du notaire qui l'avait reçu a été biffé dans l'endroit qu'il devait occuper. Il manque cinq feuillets. Il est clair qu'on a soustrait ces feuillets dans l'unique intention d'enlever le traité qu'ils contenaient.

Il y a apparence cependant que le traité a été exécuté ponctuellement de part et d'autre, qu'il l'était encore à l'époque de 1613 et qu'il l'a encore été après, on ne sait depuis quand il a cessé de l'être, ce qu'il y a de certain, c'est que l'on ne connaît les clauses de ce traité que par un extrait d'une enquête faite en 1613 par des commissaires nommés vraisemblablement par l'évêque pour savoir à combien arrivaient les revenus du prieuré.

Postérieurement à cette époque les prieurs, contre les dispositions du traité exigèrent la dîme en nature, il paraît que les habitants refusèrent celle qui était due sur le chanvre, puisqu'il y a encore 25 à 30 ans que le prieur se pourvut à la cour pour les y faire contraindre et qu'il obtint un arrêt qui a été sans recours jusqu'à ce jour et exécuté ponctuellement.

Dans cette position on demande si on ne peut pas en demander actuellement l'exécution contre le prieur actuel, malgré que l'on n'ait pas pu découvrir le traité du 4 juillet 1579, ayant la ratification et l'enquête faite par les commissaires en 1613 qui explique le contenu du

traité ou plutôt donne la note des soumissions du prieur et de la communauté.

(écriture ==) M. BARTHELEMY d'ORBANNE, avocat, qui a été consulté a dit: qu'il était impossible de donner une décision juste en l'état, qu'il était nécessaire avant que d'en donner aucune, de faire les recherches les plus exactes dans les papiers de la communauté, pour tâcher de trouver les rôles d'imposition pour le paiement des 70 charges de bled, les quittances qui en doivent avoir été passées par les prieurs, chaque année, examiner les comptes rendus par les consuls pour savoir s'il n'y est pas fait mention de ces quittances et enfin voir tout ce qui peut donner quelques renseignements sur l'objet qu'on veut consulter, pour savoir depuis quelle époque ce traité a cessé d'être exécuté, s'informer des anciens du lieu s'ils se rappellent de l'époque de la cessation de son exécution et ensuite on pourra donner une décision stable.

Il faudra faire un mémoire de tout ce qu'on pourra recueillir soit des ouïs dres ou autrement généralement de tout ce qui peut avoir écrit à cette affaire.

Ce sera après qu'on aura pris les renseignements ci-dessus qu'on pourra examiner la question de la dîme du chanvre pour lequel on annonce qu'il y a eut un arrêt rendu en défaut contre la communauté qui n'y a point formée d'opposition et quelle a au contraire, exécuté depuis lors en payant cette dîme chaque année; si néanmoins les renseignements qu'on demande pouvaient établir l'existence et la validité du traité de 1579, on pourrait encore faire révoquer l'arrêt de défaut en obtenant en la grande chancellerie des lettres de ratifications de temps et en impétrant ensuite requête civile contre l'arrêt, fondée sur le non valablement défendu de la communauté mais tout cela entraînera beaucoup d'embarras et beaucoup de dépenses, cependant si le traité pouvait être déclaré valable l'objet est assez essentiel à la communauté pour quelle fasse et les dépenses et les démarches nécessaires à le faire entreprendre.

J'ai reçu de Sr BERNARD, député à la communauté de Saint-André-en-Beauchêne la somme de neuf livres, pour les honoraires de M. BARTHELEMY, avocat en la consultation verbale qu'il a donné au bas du mémoire que j'ay dressé pour la communauté concernant un traité du 4 juillet 1579, relatif à des dîmes que le prieur de Notre-Dame du Villard en Beauchêne prétendait avoir sur ladite communauté, en ce compris l'examen des pièces et le rapport de l'affaire à Grenoble le vingt juillet mil sept cent quatre vingt neuf."

Note : Il est dit dans le mémoire que le droit de dîme s'élève à 70 charges de bled.

Il m'a semblé intéressant de préciser la valeur actuelle de cette mesure agraire en vigueur sous l'ancien régime.

La conversion est réalisée ci-après à partir des informations données par

Paul AIMES dans son ouvrage "anciennes mesures des Hautes-Alpes".

Ainsi, à la Faurie une émine de froment pèse 54 livres soit environ 23 kg et une charge (5 émines) 115 kg.

La dîme du prieur de Notre-Dame du Villard s'élevait donc annuellement autour de 8 000 kg de blé, toutes qualités confondues (par simplification) et la production globale annuelle de la communauté avoisinait 160 000 kg.

Il en résulte une production moyenne par tête d'habitant d'environ 270 kg, soit une consommation moyenne estimée à 500 grammes de blé (450 grammes de pain) par jour, après déduction de la part revenant au prieur (1/20) et de celle nécessaire aux prochaines semailles (1/3,5 d'après AIMES).

A Veynes, en 1588 une émine de froment (23 kg) coûtait 7 florins 6 sols (Annales des Alpes 1898, 11) en monnaie delphinale, soit 4 livres 10 sous en monnaie royale.

Sur la base d'un sou à 0,055 gramme d'or, sa valeur en 1575 (Cl. A. DIEUDONNE "Manuel de numismatique" T 2 Paris 1916), l'émine de froment "valait" 4,95 grammes d'or.

J.C. BERMOND -GAP-

Les Aldin dans la Basoche et ailleurs

par Georges Tête

Notre ami Georges TÊTE vient de terminer un ouvrage de 235 pages consacré à une branche de ses ancêtres qui vécurent en Lozère, aux confins de l'Aveyron et du Cantal. Après avoir rappelé le contexte économique, social et religieux dans lequel se situent ses recherches, Georges TÊTE fait dérouler sous nos yeux une chronique familiale où chaque élément est discuté minutieusement et où fourmillent détails et anecdotes tous très instructifs.

L'ouvrage comprend une présentation des "Acteurs dans leur rôle" en commençant par Jean ALDIN et Catherine CALCIAT qui habitaient la région de Nasbinals dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. L'étude des différents actes notariés (contrats, testaments, actes d'achats, etc.) permet de suivre la progression sociale de la famille qui accède à la noblesse; on assiste à l'expansion de la famille ALDIN qui marqua pendant un temps la vie de Nasbinals par sa position sociale, son prestige et sa puissance.

Une autre branche "roturière" est issue de Jacques ALDIN et Jeanne MERCOY.

Le travail de Georges TÊTE montre à tous les généalogistes comment il est possible, au-delà des simples recherches d'état-civil, d'effectuer l'étude d'une famille en la replaçant dans son contexte historique et social, en un mot "de mettre de la chair sur les os" pour reprendre une expression bien connue.

P. BIANCO
A.G.13

Problèmes d'orthographe

Les observations qui suivent risquent fort de faire sourire les généalogistes chevronnés. Elles comportent cependant des annotations qui m'eussent été profitables, il y a quelques années et qui pourraient, du moins je l'espère, servir aux débutants.

Lors des dépouillements effectués à Toulon, j'ai maintes fois constaté la francisation des patronymes provençaux : Casteau devient Castel; Benvençude, Bienvenue; Sarreiris, Tourneiris; Decugis, Vitalis, Denigris, Murairis (et Muradour) se sont transformés en Sarraire, Tournaire, Decuges, Vital (mais surtout Vidal) Nègre, Muraire. De même, Guigou, Mourchou, Rissou, Sardou, Fouquou (ou Foucou), Rebecou, Gensou, Pichou, Merou, Hugou, Amigou se sont mutés en Guigue, Mourche, Risse, Sarde, Fouque, Rebecque, Gense, Piche, Mère, Hugues, Amigues (ou Amic).

Le bigramme **OU**, à l'intérieur d'un patronyme devient fréquemment **O**. Ainsi Poumet, Doumet, Poussel, Forestier, Tourtel, Bourrel, Joulilian, Doulione, Doudon, Mourel, Bourgogne, Bounasse, Bouyer, Coulomb, Roubert, Rouman, Roustian, Doullioules se sont souvent modifiés en Pomet, Domet, Pessel, Forestier, Tortel, Borelli, Jullian, Dollone, Dodon, Morel, Bourgogne, Bonasse, Boyer, Colomb, Robert, Roman, Rostan, Dollioules. Il est d'ailleurs curieux de constater que selon le transcritteur on passe alternativement et inconditionnellement de l'une à l'autre de ces orthographes, le **OU** étant, toutefois, la forme archaïque.

Les noms étrangers subissent le même phénomène de francisation : Bucci Antonio, originaire du Piémont et qui signe nettement comme tel, Gasio Thomas, natif de Messine voient respectivement leurs noms transformés par le scribe en Bouche Antoine et Gassin Thomas. Et gageons que le dénommé Lempereur, né à Hambourg, devait tout simplement s'appeler... Kaiser dans sa Hanse natale. De même on sera réservé sur la graphie de Méraude Marie, russe de nation.

Même quand la phonétique est respectée, ce qui est loin d'être toujours le cas, on assiste à une instabilité orthographique. Hodou peut aussi bien s'écrire Audou ou Odou; Gense devient Janse; Jaisse s'orthographie Gesse; Gensoulin s'écrira Jansoulin et même... Jean Soulin; Elisabeth est l'équivalent d'Isabeau; Aicard devient Aycard et Icard; Julien s'écrira tour à tour Jullien, Julian, Jullian; Orange devient Lorange, Aurange, Laurence, l'Orange, un vrai panier d'agrumes. Quant aux Jeoffroy-Geoffroy, je renonce à infliger au lecteur l'interminable litanie de leurs "variantes".

J'ai noté des phénomènes d'aphérèse : Garrat, Thenoux, Méric pour Agarrat, Athenoux, Emeric ainsi que de métabolisme : Bermond, Almaric, Saquier, Malirat, Turlette pour Brémont, Amalric, Asquier, Marillat, Truette.

Parfois les patronymes (et aussi les toponymes) perçus fautivement par le scribe, n'ont pu être reproduits, par voie de conséquence, que d'une manière défectueuse. La comparaison systématique de l'orthographe employée par le copiste et la signature des conjoints, quand celle-ci, bien sûr, existe, m'a permis de rectifier de nombreuses erreurs. J'ai noté, au hasard, un Rigouard pour Ricard, un Reynouard pour Reynaud, un Bonifay pour Boniface, un Beaussier pour Bauchier.

La féminisation des noms - générale dans le Midi - ne fait pas, à Toulon, exception à la règle. J'ai relevé quelques formes peu courantes : Capelle, Tournelle, Bonnelle, Estournelle, Beuve pour Capeau, Tourneau, Bonneau, Estourneau, Beuf.

Certains féminins présentent quelques "constantes". C'est ainsi que les patronymes masculins terminés par :

- **EU** font **EUVE** au féminin : Andrieu, Tardieu, Roumieu, Mathieu deviennent Andrieuve, Tardieuve, Roumieuve, Mathieuve.

- **AT** s'achèvent en **ADE** dans la forme féminine : Revertégat, Issaurat, Nestoulat, Honorat, Rebuffat, Agarrat, Remusat font Revertégade, Issaurade, Nestoulade, Honorade, Rebuffade, Agarrade, Remusade.

- **C** se mute en **QUE** au féminin : Hubac, Emeric, Truc, Blanc, Flamenç, Amic, Vachenc se transforment en Hubaque, Emerique, Truque, Blanque, Flamenque, Amique (ou Amigue), Vachenque.

- **IN** ou **AN** finissent par **IGNE** ou **AGNE** dans la forme féminisée : Terrin, Ardouvin, Beguin, Trouin, Rostan, Armelin, Aubin deviennent Terrigne, Ardouvigne, Beguigne, Trouigne, Rostagne, Armeligne, Aubigne.

J'ai également noté une Bonnevoisine et une Grossejeanne féminins de Bonvoisin et de Grosjean.

J'ai pu constater - et ceci est vrai au moins pour la paroisse Sainte Marie de Toulon et pour les années 1691 à 1710 - que le scribe a montré un plus grand soin pour l'exemplaire destiné à la viguerie (et détenu par les A.D. du Var) que pour celui conservé par la paroisse (et déposé au A.M. de Toulon). Quand la lecture d'un patronyme (ou d'un toponyme) laissera un doute, on aura toujours intérêt à consulter l'exemplaire conservé à Draguignan. (1)

En contrepartie, ce dernier comporte un sérieux désavantage, les signatures des deux époux et de leurs témoins n'y figurant pas. On se trouve ainsi privé de ce moyen supplémentaire de contrôle, si utile parfois.

Mais où l'affaire se complique sérieusement, c'est quand le même scribe écrit le patronyme d'une façon tout à fait différente sur l'un et sur l'autre des deux exemplaires. Le nom Aicard-Icard semble à cet égard caractéristique. Le même transcritteur, pour le même acte - j'insiste - dans un acharnement que l'on pourrait croire systématique, orthogra-

phie de deux façons différentes, un patronyme pourtant assez répandu à Toulon.

Aux différences d'orthographe s'ajoutent les erreurs pures et simples du scribe. C'est ainsi que j'ai noté un Gamerre et un Truette à Toulon alors qu'à Draguignan figurent en lieux et places un Gravière et un Trabaud. Parfois la différence porte sur le nom de baptême : tel prénommé Honoré à Toulon se verra baptisé Henri dans l'exemplaire de Draguignan.

Ces contradictions ne peuvent que laisser le chercheur perplexe. J'ai essayé de leur trouver une explication : on a l'impression que l'officiant prenait des notes au moment de la publication des bans et rédigeait l'acte avant la cérémonie (2) laissant la place pour la signature des contractants et des témoins. Cette pratique, si elle se confirmait, expliquerait la mention "VACAT" (3) qui, ici et là, émaille les registres de mariages, mais aussi ne serait pas étrangère aux erreurs (ou aux oublis) du copiste.

Aussi, on peut se demander si nous n'avons pas le tort de vouloir donner - trop - de précision à ce qui, en fait, n'en comporte pas. Si de nos jours, on entend encore l'expression "les noms propres n'ont pas d'orthographe", que dire des patronymes du passé.

Ainsi, par quel effet du hasard, d'une migration, du quasi-analphabétisme d'un copiste, de sa surdité, du phénomène de francisation, le patronyme Poussielgue a-t-il bien pu se stabiliser en Poussibel, en passant par les orthographes intermédiaires de Poussigue et de Poussigou? (4)

F. POUSSIBEL

(1) A titre d'exemple sur 116 cas demeurés incertains à Toulon, 110 d'entre eux ont pu être décelés assez aisément à Draguignan.

(2) Dans la seule journée du 28 décembre 1692, 22 unions ont été célébrées à Toulon (Ste Marie). On voit mal l'officiant (ou même le scribe) établir le texte de chaque acte de mariage, au fur et à mesure du déroulement des cérémonies.

(3) Dans ce cas l'union n'a pas été célébrée.

(4) Le cas est fréquent. Dans P.G. N° 186, notre collègue de l'A.G. 13, M. DOLIER nous signale que depuis 1613, huit façons différentes ont été employées pour écrire son nom.

AG 13 - Antenne de Salon

Les généalogistes de Salon et de sa région sont cordialement invités à la réunion d'information qui se tiendra le Lundi 14 Septembre 1987 de 17 à 19 heures au C.M.A.C., Bd Aristide Briand, Salon-de-Provence.

J. MEYnard

Henri BOULERAND

Henri BOULERAND, CGV n° 1172, est décédé le Mercredi 29 Juillet à Cavaillon, au cours d'une opération chirurgicale. Il a été aussitôt transporté chez ses enfants, à Marseille, où il a été inhumé.

Cette brutale et triste nouvelle nous a été communiquée Vendredi 31 dans la soirée. Nous n'avons pas été en mesure de lui apporter, de même qu'à sa famille, le réconfort de notre présence et de notre amitié. La surprise de cette annonce, et la dispersion de nos membres en cette période de l'année ne nous ont pas permis de retrouver, d'accompagner, et d'évoquer la mémoire de celui qui était pour tous, beaucoup plus qu'un adhérent à notre association.

Son nom restera toujours attaché, pour les généalogistes, à la ville de Sault. Pendant plusieurs années, avec soin, compétence et opiniâtreté, il s'est penché sur les registres Paroissiaux de cette commune pour effectuer un relevé exhaustif des actes anciens. Il s'était initié à la lecture des actes en latin, à la Paléographie, au classement, à la dactylographie. Admirablement secondé par sa compagne, Fernande CASTELBON, pour ses travaux, les relevés, et la pratique de l'entraide il connaissait bien les Archives de Vaucluse et du Sud Ouest. Il entretenait à tous les niveaux d'excellentes relations. Il y a 3 ans lors de la réunion de Lacoste il avait généreusement ouvert sa demeure pour improviser un repas dont nous garderons le souvenir.

Exemple, Henri BOULERAND l'était pour de nombreuses raisons. C'est un ami qui nous quitte. Nous ne l'oublions pas.

Le Président du C.G.V.
A. ARNAUD

Les musées de traditions populaires

Le folklore n'a pas bonne presse : "Pittoresque, mais dépourvu de sérieux" est la définition que le petit Larousse donne de l'adjectif "folklorique". Et pourtant la connaissance de cette "science du peuple", suivant l'étymologie du mot est indispensable au généalogiste qui veut replacer ses ancêtres dans leur milieu, un milieu dont on connaît le poids des traditions et des usages.

Il existe, en Provence, de nombreux musées de traditions où on peut approcher ce qui fit la vie matérielle ou spirituelle de nos aïeux (vêtements, mobiliers, outillage, ustensiles, objets de culte ou de dévotion, etc.). Certains de ces musées sont, fort justement, très connus, comme le musée d'Arles; d'autres sont ignorés car blottis dans de petites villes ou villages, et renferment pourtant une grande part de la vie du temps passé.

Nous croyons que nos amis aimeraient être mieux informés sur les musées folkloriques de notre région; aussi sommes-nous disposés à ouvrir une rubrique spéciale dans "Provence-Généalogie"... rubrique qui ne peut être remplie que par vous! Nous prions donc nos collègues qui connaissent l'existence d'un musée, aussi modeste soit-il, de nous envoyer une courte note indiquant :

- Le nom et l'adresse du musée.
- L'organisme tuteur (commune, association etc.).
- Les conditions de visite (horaires, tarifs).
- Si possible, une courte description des collections.

Léon MOUNIER

Valère BERNARD

M. Albert DARAGNES (CGMP 84-1028), qui s'est découvert un cousinage par alliance avec Valère BERNARD, nous a adressé les compléments suivants : CF PGNAM 1066) :

Aïeuls

4. BERNARD Pierre Alexandre, x Beaumettes (84), le 27/07/1809, avec :
5. LAPORTE Marie-Magdeleine, originaire de Montoux (84)

Bisaïeuls

8. BERNARD Pierre, * Vaucluse, ca 1754, Y + le 25/04/1819
9. LONG Thérèse, * 1755, + Vaucluse, 12/10/1843, xx CARRI Joseph

Ces informations ont été communiquées à M. Paul NOUGIER, Président du Comité Valère BERNARD, lequel a permis en retour à M. DARAGNES d'entrer en relation avec l'une de ses petites-cousines gardoises...

Précisons par ailleurs que les souscriptions pour l'ouvrage de MM. NOUGIER et RICARD sur V. BERNARD doivent être adressées (avec un chèque de 75 F) à : Comité Valère BERNARD, 9, rue de la Gorge, 13007 Marseille.

Istres

A l'occasion du 40^e Anniversaire de sa création, la Société des Amis du Vieil Istres, édite un volume de 144 pages agrémenté de nombreuses illustrations.

Voici le sommaire de cet ouvrage essentiellement consacré au passé historique de notre cité :

- Charles ROSTAING : les noms de lieux du terroir d'Istres.
- Christian GIROUSSENS : la céramique sigillée du Castellon.
- Georges AMAR : la meunerie romaine de Barbegal.
- Jean-François HIC : ustensiles servant à la coiffure chez les romains.
- Rémi BALZANO : le sel des étangs.
- Bernard LIOU : le sanglier du musée d'Istres et le navire de Cléopâtre.
- René GIROUSSENS : les maires d'Istres de la 1^{re} République à la IV^{ème} République.
- Claude HERRERA : les débuts de la grande guerre à Istres.
- Martine SCIALANO : la tomette provençale.

- Philippe WALLEZ : l'hiver 1709 : Un catastrophique coup de froid.

PRIX DE SOUSCRIPTION JUSQU'AU 15 OCTOBRE 1987 : 80 F

(Réduction de 20 F. pour les membres des A.V.I. à jour de leur cotisation).

A partir du 24 Octobre 1987, cet ouvrage sera vendu au prix de 100 F.

Inscription et Règlement : OFFICE du TOURISME, Allée Jean Jaurès, 13600 Istres.

(Chèques au nom des Amis du Vieil Istres).

A.G. 05

Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée est fixée au samedi 3 octobre et aura lieu au "Pavillon" (Chabanas), à Gap.

Les membres de l'association sont convoqués de 9h à 12h. Tous nos collègues du C.G.M.P. sont cordialement invités.

Ordre du jour : Rapport d'activité. Compte-rendu financier.

Election au Conseil d'administration, qui tiendra une séance spéciale pour le renouvellement du Bureau.

Le mandat de trois membres du C.A. arrive à expiration (Mme MAGALLON, MM. COLLIN et AUGIER). Adresser les candidatures au siège de l'association.

Un repas suivra l'assemblée. S'inscrire quelques jours à l'avance auprès du Président (92.54.18.16) ou de Mme MAGALLON (92.54.12.86).

Les Officiers Bleus :

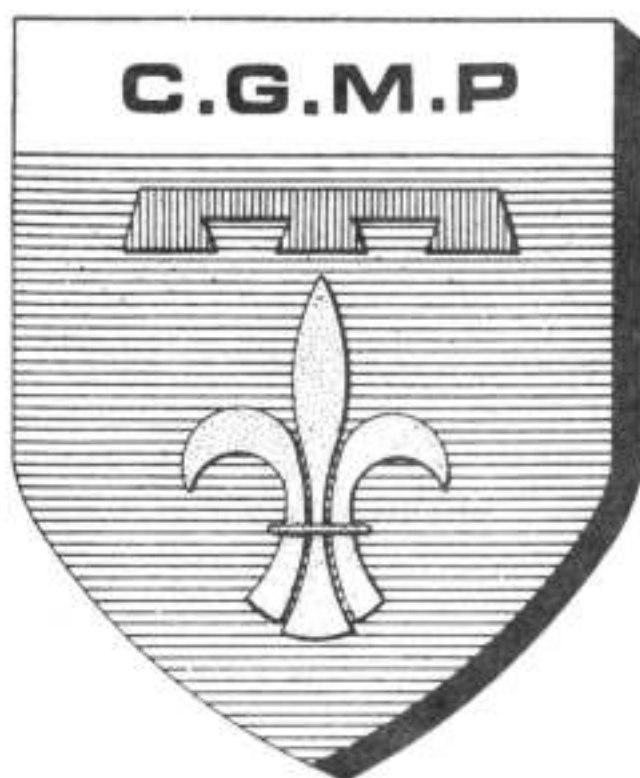
L'école de Marine de St Malo, devenue sous Louis XV l'école d'hydrographie formait des enseignes de marine pour les navires de la Cie des Indes orientales (fondée par Colbert et ensuite presque entièrement gérée par les commerçants de St Malo et Nantes). Devenue la grande Cie des Indes, par décret du Régent, avec monopole du commerce, et pour port l'Orient (Lorient). Après 3 ans d'études et avoir réussi à leurs examens, les jeunes enseignes allaient à Paris au siège de la Cie, rue Neuve des petits champs, dans l'ancien hôtel Turbœuf; on leur remettait leur brevet d'enseigne en second et leur affectation sur un navire de la Cie, navire qu'ils rejoignaient à Lorient. Leur uniforme comportait une veste bleue et on les appelait officiers bleus pour les différencier des enseignes de la marine royale. L'armée particulière de la Cie des Indes à terre, aux Indes, était vêtue d'un uniforme bleu foncé à parements rouge.

(réf. Bernard SIMIOT : étude romancée sur le commerce de St Malo et Nantes sous Louis XIV puis Louis XV dans 2 livres : "ces Messieurs de St Malo", "Le temps des Carbec" renseignements sur l'évolution de la Cie des Indes).

Mme Jacquet-Francillon
C.G.V.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GÉNÉALOGIQUE



BULLETIN D'INFORMATIONS & DE LIAISONS
PARUTION BI-HEBDOMADAIRE PAR FEUILLET
DANS

LES NOUVELLES AFFICHES DE MARSEILLE

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU MIDI - PROVENCE

MAISON DE LA CULTURE - 13110 PORT-DE-BOUC - Téléphone : 06.39.12 — Provence-Côte d'Azur-Corse

du n°1083 au n°1106

ANNÉE 1987 3

PROVENCE GENEALOGIE

QUESTIONS - RÉPONSES

se reporter au mode d'emploi paru dans PGNAM n° 925

QUESTIONS

Naissance = *, mariage = x, remariage = xx, décès = †, environs = ca.

87/116 TAXIS - HODOUL (HAUDE)

Rech. x Pierre T. x Mariannette H. d'où Marie Thérèse T. née le 26/12/1790 à Syéas (Digne) 04, Cavelle 83 La Seyne-sur-Mer

87/118 ANGELIER - GALANT

rech. rens. x Antoine A. x Suzanne G. natifs d'Arles d'où trois enfants * à Dunkerque.

Suzanne n° 1736

Jacques n° 1738

Jean-Baptiste n° 1739, Vallas 75 Paris

87/119 MEISSONNIER - AGNEL (ou AUGIER)

rech. x André M. de Solles 83 x Marguerite A. de Riez 04 ca 1650 d'où Marguerite M. x le 7/09/1673 à Riez x Aaron SEGOND, Caldier 91 Courcouronnes

87/120 CLEMENS - GAUDAMAR

rech. x Honoré C. Marchand de Riez 04 installé à Merindol 84 en 1671 x Marie G. * ca 1650 Riez ou Manosque + Merindol 84, Caldier 91 Courcouronnes

87/121 SEGOND - FAUCHIER

rech. x Jacques S. de Riez 04 x Jeanne F. probablement de Lacoste 84 ca 1650 d'où Aaron S. x le 7/09/1673 Riez x Marguerite MEISSONNIER, Caldier 91 Courcouronnes

87/122 VEYRIER - FOURCHUD

rech. rens. x Toussaint V. x Esperite F. d'où Marie Anne * 1721 Malmort de Comtat 84, Localisation patronyme FOURCHUD, Mounier 83 Ollioules

87/123 MCUTTE - ROMANES

rech. x Trophim M. x Marie R. ménagers à Pourrières 83 av. 1798 Pourrières ?, et si possible ascendance du couple, Augier 05 Tallard

87/124 GAROUTE - AGNEL

rech. x Jean-Baptiste G. x Madeleine A. ménagers à Pourrières 83 av. 1800 à Pourrières ?, ascendance du couple, Augier 05 Tallard

QUESTIONS DIVERSES

87/117 : En 1552, Jean TAUPIN, Médecin Marseillais, se déclare "natif de Boyne, en pays de Livernois", ou est-ce Boyne ? où est le Livernois ? Trois Boyne connus : en Irlande, dans le Gatinais, dans les Gorges du Tarn. Mounier 83 Ollioules

RÉPONSE AUX QUESTIONS

87/48 : plusieurs collègues ont répondu directement à Monsieur MOUNIER. La réponse la plus documentée est celle de M. FREDON AG 13 "... les points entre des barres parallèles (de 3 à 7) " sont indiscutablement des signatures maçonniques, "il en existe d'autres : points en lignes, en triangle, "séparés par une barre inclinée etc... tous ces signes "correspondent à des rites....." Mounier 83 Ollioules.

87/47 Rien dans "anciennes Madones du diocèse de Marseille" par Dom Henri JAUBERT, on trouve mention de Notre Dame des Aygalades et, par ailleurs ce dernier nom était souvent orthographié en deux parties (des Galades) au tournant du XVII^e siècle (cf. Montreuil). Notre Dame de la Calade pourrait être N.D. des GALADES ou encore lieu dit "La Calade" à Bon Secours. N.D. de la Calade = N.D. du Bon Secours ? Reynaud 13 Marseille

Nous sommes tous cousins

BARBAROUX André-BOURENE Gérard.

1. ROUX Jean Joseph (1721-1779) x 1746 Caseneuve LANDRIN Marie Anne d'où

1.1 ROUX Jean Baptiste * 1747 Caseneuve + 1795 Viers

1.2 ROUX Vincent * 1750 Caseneuve + 30 ge III à ?

Branche 1.1

ROUX Jean Baptiste (* 1747 Cas. + 1795 Viers) x 1773 Caseneuve FARNET Thérèse (* 1751 Cas. + 1883 Cas) d'où ROUX Marie Félicité (* 1791 Cas. + 1868 Cas) x 1810 Caseneuve TAMISIER Elzéard (* 1779. + 1845 Cas) d'où TAMISIER Marie Thérèse (1811 Cas. + 1884 Apt) x 1833 Caseneuve BOURENE Etienne (1802 Cas. + 1872 Cas) d'où BOURENE Joseph François (* 1847 Cas. + 1928 Apt) x 1850 Gordes IMBERT Marie Félice noémie (1852 Gor. + 1882 Gor) d'où BOURENE Louis Appolinaire (* 1876 Apt, 1961 Apt) x 1903 Apt CREVOULIN Thérèse Mathilde (1878 Apt. + 1957 Apt) d'où BOURENE André François (* 1904 Marseille) x FAGAYET Andrée Eugénie (1910 Le Pontet) d'où BOURENE Gérard Christian Henri (1943 CGMP n° 1033)

Branche 1.2

ROUX Vincent (* 1750 Cas. + 30/GE/III à ?) x 1782 Malmort VILON Elisabeth (* 1757 Malmort) d'où ROUX François (* 1783 Mail. + 1835 Martigues) x 1808 Martigues MERON Elisabeth (* 1781 Mart. + 1860 Mart) d'où ROUX Marie Rose (* 1814 Mart. + 1866 Mart) x 1835 Martigues BARBAROUX Joseph Thomas (1808 Mart. + 1867 Mart) d'où BAR-

BAROUX Esprit Marius (* 1842 Mart. + 1919 Mart) x 1873 Martigues CAUVIN Marie Clémence (* 1840 Mart. + 1877 Mart) d'où BARBAROUX Gaspard (* 1874 Mart. + 1934 Marseille) x 1903 RICARD André Louise (* 1884 Aubagne. + 1970 Mlle) d'où BARBAROUX Edmond Louis (* 1907 Mlle. + 1964 Mlle) x 1926 Marseille STORERO Marie Thérèse Jeanne (* 1910.) d'où BARBAROUX André Edmond Louis (* 1930 Mlle CGMP n° 528).

Curiosités

Paroisse de St Marcellin, près Veynes (05). (1^{er} registre de B.M.S. commun aux paroisses de St Marcellin, Châteauneuf et Glaise). Note liminaire :

"Les anciens et les nouveaux registres de la cure de St Marcellin établis depuis plus de deux cent ans ayant été brûlés ou perdus pendant la dernière guerre du piémont, et de l'année 1692. C'est pourquoi afin de servir en cas de besoin les pères et mères de cette paroisse, en présence de moy curé moderne, et des témoins soussignés, ont certifié que leurs enfants cy bas nommés et encore vivants ont été baptisés l'année le mois et le jour que s'ensuit. Premièrement a comparu.... etc."

Suivent les listes des membres d'une bonne douzaine de familles avec les dates de baptême des enfants et quelquefois l'indication des noms des parrains et marraines.

Grâce soient rendues par les généalogistes à une aussi excellente initiative.

- Veynes, 29 juin 1711, a été baptisé Marguerite fille naturelle et légitime de François (LA GRANE) allemand de nation et d'Anne de la HAYE, parisienne, tous deux passans. (En marge : le père et la mère sont dans une troupe de bohémiens).

- Valserres, 30 septembre 1733, sépulture de Joseph MARTIN.... "qui a eu le malheur de tomber d'un noier dont la chute lui a causé la mort sans avoir donné aucun signe de vie".

- M^r Jacques de MOTTE, notaire à Curbans, 04. Cm 22 juin 1599 : Capitaine Etienne M. de Tallard x Judith de M.... "pour éviter le visse et le péché de fornication".

- REMOLLON (05) Registre B.M.S. 9 mars 1770. "Déclaration de Jeanne A. veuve de Jean Guillaume M., de Théus, qu'ayant eu la faiblesse d'écouter les sollicitations réitérées de Joseph B. prêtre vicair dudit lieu, elle est demeurée enceinte de ses œuvres".

E. AUGIER
AG 05

C.G.A.H.P.**Réunion****du dimanche 22 juin 1987
à Manosque**

C'est à une réunion pleine d'imprévus qu'ont assisté les membres qui avaient fait l'effort d'être présents.

Tout a débuté par la défection du local mis habituellement à notre disposition.

Malgré cela, grâce à l'obligeance des propriétaires du restaurant "Le Sud" dans lequel nous avons pris notre repas amical de la mi-journée, qui ont mis un salon à notre disposition; gratuitement; je tiens à le souligner et les en remercier vivement, nous avons malgré tout pu tenir notre réunion.

Il a donc été rendu compte du C.D de Port-de-Bouc du 13 Juin, du résultat de l'enquête entreprise pour donner une suite à R.I.F.E. I, pour laquelle il a été envoyé 42 questionnaires et avons reçu 24 réponses plus ou moins fournies. Nos membres ont été informés des nouvelles structures vers lesquelles s'oriente la Fédération Française, structures préconisées depuis longtemps, d'abord par M. MALARTE, puis M. l'Abbé GUEYRAUD et à présent Mme BEGUIN, nous les avons informés de la possibilité prochaine d'utiliser des Micro-Fiches, ainsi que de la fourniture des dites Micro-Fiches et par le C.G.M.P. mais aussi par l'I.D.E.G.

Nous avons attiré l'attention sur l'inexactitude concernant la fourniture des Micro-films des Mormons telle qu'indiquée dans le N° 1048 des N.A.M. du 11/04/1987, pour cela se renseigner auprès des présidents d'Associations.

En rappelant que notre principal objectif; comme l'a d'ailleurs rappelé la Fédération; doit être les relevés systématiques; à ce propos, je signalai qu'à Port-de-Bouc j'avais remis à M. GUENOT, délégué régional et national à ceux-ci, le relevé de Mariage concernant Volx (04) établi par Mme DANDOIT et trois concernant Sisteron (04) œuvres de Mme CABELL.

Ici se situe le deuxième imprévu; notre O.J. prévoyait la présentation et débat après visionnage de la première Cassette Vidéo du Cours d'Initiation à la généalogie et à la recherche historique réalisé par M. BAUDOIN, Roeland du VIVIER, Vice-Président du Centre généalogique de Paris avec le concours de M. le Professeur DUPAQUIER, de M. l'Inspecteur Général Bernard GILDAS, de M. Jacques AMIELE et bien d'autres personnalités, mais alors qu'hors réunion notre matériel de présentation avait assez bien fonctionné, lors de notre réunion malgré plusieurs essais de réglage nous avons été contraint d'annuler cette partie de notre programme.

Nous avons donc poursuivi par les échanges d'information entre membres, la distribution d'imprimés, l'énoncé des nouveaux titres rentrés à la bibliothèque, parmi ceux-ci nous attirons l'attention sur "Le Guide des Sources Régionales pour l'Histoire de la Révolution Française" qui concerne la région PACA - Publications Université de Provence - Aix-Marseille I.

Compte tenu de tous les imprévus, la réunion s'est terminée plus tôt que prévue à 15 Heures 30.

BALME

Officiers Provençaux de l'Armée Royale qui ont combattu aux Etats-Unis pendant la guerre d'indépendance

ALPHERAN Félix d^m 06/04/1744 à Aix - 1792/

ASTON Jean * 21/11/1744 à Marseille - + 21/06/1790 à ?

BAUMIER Jean * 03/12/1753 à Signes - + 08/03/1782 à Tobago (Antilles)

BERNARDY de SIGOYER Dominique * 25/07/1746 à Apt - + 26/09/1794 à Apt

BERTRAND Agricole * 16/12/1758 à Avignon - + 25/02/1827 à Avignon

BERTRAND Alexandre (son frère) * 08/02/1763 à Avignon - + 27/05/1848 à Avignon

BERAGE de la BOYERE Jean * 26/02/1736 à Aix - + 1792/

BERGE Mathieu * 07/08/1735 à Signes - + ?

BOY Pierre de * 18/08/1737 à Marseille - + 15/11/1793 à Fribourg

CORIOLIS d'ESPINOUSE Jean-Baptiste * 18/05/1754 à Aix - + 15/02/1811 à ?

DES ISNARDS Esprit * 21/06/1752 à Carpentras. + /01/1827 à Suze-la-Rousse

DURAN de LA MOTTE Etienne * 15/08/1736 à Draguignan. + 1800/

FELIX d'OLLIERE Jean * 22/12/1755 à Ollières - + 03/06/1820 à Paris

GALLIARD Louis de * 11/03/1757 à Aix - + 1794/

GARAVAQUE Joseph * 06/07/1728 à Marseille - + 20/05/1801 à Marseille

GAUTIER d'AVALLON Joseph * 13/11/1761 à Aix - + ?

JAUBER de SAINT-PONS Jean-Baptiste * 25/06/1762 à Aix - + 1827/

JUJARDY de GRANVILLE Jean-Baptiste * 10/09/1741 à Marseille - + 26/11/1816 à Paris

JULIEN de MONTAULIEU d'ARPAVON Jean-Paul * 18/10/1755 à Valréas - + 1816/

JUSTAMOND Jean * 27/07/1750 à Bollène - + 09/10/1799 bataille de Savannah

LANGE de SAINT-SUFFREN Maurice * 13/05/1763 à Aix - + 08/01/1828 à Lambesc

LA ROUVIERE Charles de * 15/08/1755 à Orange - + 27/01/1812 à Orange

LYONS Jean * 28/02/1744 à Fayence - + 23/05/1792 à ?

LOMBARD DE ROQUEFORT Jean * 19/01/1735 à Antibes - + 24/02/1813 à Antibes

LOMENIE François * 09/04/1758 à Marseille - + 10/05/1794 (guillotiné)

MAIFFREDY de ROBERNIER Louis * 30/12/1762 à Montfort - + 09/09/1818 à Uzès

MARIN Jean de * 13/09/1737 à Tarascon - + 14/11/1781 à Williams-USA

MATHEY Joseph * 1753/ à Carpentras - + 1815/ à Carpentras

MATTY Jacques de * 23/09/1739 à Grasse - + 12/09/1780 à Lorient

MERINDOL de LA VALETTE Emmanuel * 14/01/1765 à Marseille - + 1830/ à Marseille ?

MIOLLIS Sextius * 18/09/1759 à Aix - + 18/05/1828 à Aix

PALYS DE MONTREPOS Henry de * 13/12/1733 à Avignon - + 15/04/1803 à Pont-St-Esprit

POTHONIER de SAINT-PAUL Joseph de * 26/01/1759 à Cotignac - + 06/01/1841 à Cotignac

PROYET Joseph de * 08/10/1761 à Avignon - + ?

REY de BARON Charles de * 19/05/1768 à Valréas - + 07/02/1794 à Philadelphie

SINETY Etienne * 21/08/1736 à Apt - + ?

SEGOND de SEDERON Marie de * 03/02/1758 au Beausset - + 1832 au Beausset

TARANGET François * 31/01/1742 à Mondragon - + 25/09/1793 à Spire (All.)

TARDIVY de TRONRENC Jean * 13/06/1743 à Grasse - + ?

VILLENEUVE de FLAYOSC Jean-Baptiste Charles de * 23/09/1757 à Draguignan - + 1791 à Paris

VILLENEUVE de FLAYOSC Jean-Baptiste Léonce de (son frère) * 30/09/1758 à Draguignan - + 18/07/1735 à Seillans

VACHER Jean-François * 1757 à Toulon - ?

Extrait du "Dictionnaire" édité par le Service Historique de l'Armée de Terre. Pour chaque officier cité, le Dictionnaire donne une généalogie, une biographie et la cote des documents le concernant.

L. MOUNIER

A.G. 05 - RECTIFICATIF

La réunion mensuelle et la réunion du Conseil d'Administration qui étaient prévues pour le 25 septembre sont reportées au

Vendredi 2 octobre 1987

au siège de la Société d'Etudes, à Gap; le Conseil d'Administration à 15 h 30 et la réunion mensuelle à 17 h 30.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

T.L.E.C.A.M. 1.1. (Mariages Marseille Bandieue)Additions et corrections (St-Julien)

Un premier supplément (concernant notamment les mariages de Château-Gombert célébrés à Allauch et divers ajouts ou corrections signalés par des membres) a paru dans le tome 1.2. (St-Ferréol). Grâce à Mme Cl. Mouchier, qui a découvert aux A.D. des B.-du-Rh., un registre paroissial de St-Julien (201E 2505) contenant plusieurs mariages dont les doubles manquent aux A.C. de Marseille, pour la période 1674-1685, nous pouvons fournir les additions et corrections ci-dessous, rentrées dans l'ordre chronologique, et qui doivent toutes être lues, précédées du code suivant: 13055 & 201E2505 M1

Additions

08.10.1674	CAILHOL	Jacques	PAUL	Magdeleine
25.11.1674	VALLANTIN	Nicolas	CAILHOL	Honorade
27.11.1674	DESCALLIS	Joseph	BESSON (de)	Magdeleine
27.11.1674	CAILHOL	Gaspard	CAILHOL	Anne
02.12.1674	BAILLE	Simon	ARNAUD	Magdeleine
15.01.1675	HOURS (?)	Claude	FABRE	Thérèse
21.02.1675	DURBEC	Laurens	GRANIER	Magdeleine
24.02.1675	BARTHELEMY	Jean-Baptiste	OLLIVE	Catherine
26.02.1675	MERANTIER	Guillaume	MARTIN	Claude
27.04.1675	COULET	Henri	OLIVE	Antholette
30.04.1675	AUDIBERT	Antoine	OLLIVE	Catherine
19.05.1675	BRASSEVIN	Pierre	DURBEC	Honorade
28.05.1675	RAMPAI	Jacques	DELESTRADE	Magdeleine
04.06.1675	BLANC	Louis	BOURRELLI	Marguerite
29.07.1675	JEAN	Pierre	CAILHOL	Jeanne
11.08.1675	SUCHET	Frédéric	CAILHOL	Catherine
10.09.1675	BLANC	Guillaume	COSTE	Magdeleine
07.10.1675	DURBEC	Hierosme	AMALBERT	Catherine
04.11.1675	LEGIER	François	CAILHOL	Catherine
04.11.1675	MARTIN	Pierre	MOUNET	Magdeleine
26.11.1675	DURBEC	Jean	DURBEC	Anne
07.01.1676	VOLLAIRE	Antoine	CAILHOL	Honorade
19.01.1676	MONNET	Jean	ANGLES	Isabeau
23.01.1676	CAILHOL	Jean	PORTAL	Claire
28.01.1676	CAILHOL	Jean François	PORTAL	Catherine
04.02.1676	CAMOIN	Pierre	PIGNE	Françoise
13.02.1676	GIRAUD	Jean	TOUACHE	Anne
23.04.1676	SAMAT	Hugues	CAILHOL	Mauchuane
17.05.1676	OLLIVIER	Jean-Baptiste	TASQUE	Gabrielle
13.06.1676	MEYER	Joseph	CAILHOL	Catherine
28.06.1676	CAILHOL	Antoine	CAILHOL	Magdeleine
27.07.1676	AGNIN	Guillaume	PAUL	Jeanne
16.08.1676	RIPERT	François	AUDIBERT	Magdeleine
26.09.1676	CAILHOL	Jean	DALEST	Magdeleine
26.12.1679	BLANC	Gaspard	COSTE	Thérèse
21.11.1680	BOURRELY	Jean	REYNE	Thérèse
04.02.1681	CAILHOL	Lange	CAILHOL	Magdeleine
09.02.1681	AUDIBERT	Barthelemi	CAILHOL	Anne
27.03.1681	CAILHOL	Mathieu	ICARD	Marguerite
27.03.1681	CAILHOL	Louis	CAILHOL	Claire
18.04.1681	RAMPAL	Jacques	CAILHOL	Marguerite
27.04.1681	MAZDIER	Martin	MORENOT	Honorade
20.05.1681	BRUNET	Mathieu	CAILHOL	Anne
03.06.1681	CAUVIN	Antoine	TOUACHE	Anne

27.07.1681	AMPHOUX	Jean	AUDIBERT	Victoire
04.08.1681	VALTIER	Jean-Baptiste	DURBEC	Claire
15.09.1681	DURBEC	Ceris	DURBEC	Marguerite
20.09.1681	BRUN	Jean-Baptiste	CAILHOL	Elizabeth
16.10.1681	JULIEN	François	OLLIVE	Marguerite
30.10.1681	MARGAILLAN	Pierre	MAUNIER	Françoise
03.02.1682	CAILHOL	Jean-Baptiste	DELESTRADE	Catherine
05.02.1682	BAUDE	Louis	(M)COLIN	Jeanne
08.02.1682	CHEURON	François	OLLIVE	Magdeleine
02.05.1682	BERENGUIER	Jacques	PAUL	Marguerite
07.07.1682	MABILY	Jean	ICARD	Jeanne
28.07.1682	MONNET	Guillaume	PAUL	Anne
28.07.1682	CAMOIN	Pierre	GUENTE	Anne
02.08.1682	BLANC	Pierre	AUDIBERT	Honorade
20.08.1682	POMMET	Pierre	CAILHOL	Anne
01.09.1682	CAILHOL	Thomas	CAILHOL	Anne
15.11.1682	CAILHOL	Antoine	DURBEC	Venture
17.11.1682	GOUMLI	Antoine	CAUVIN	Marguerite
02.03.1683	CAILHOL	Guillaume	BOUAN	Jeanne
26.04.1683	DURBEC	Esprit	CASINEL	Anne
04.05.1683	CAILHOL	Honoré	DURBEC	Isabeau
22.05.1683	BERTON	Marc	CAILHOL	Thérèse
03.06.1683	BOAN	Jean	CAILHOL	Marquise
25.11.1683	CAILHOL	Nicolas	GUES	Magdeleine
02.12.1683	CAILHOL	Henry	LONG	Marguerite
23.12.1683	CAILHOL	Honoré	CAILHOL	Louise
20.04.1684	TURQUATI	Benoît	ANDRE	Marguerite
29.04.1684	COLOMB	Joseph	OLLIVE	Catherine
30.04.1684	CLEMENS	Jacques	CAMOIN	Catherine
20.05.1684	CARBONEI	Jean	COSTE	Catherine
01.08.1684	ARNAUD	Antoine	DURBEC	Marguerite
17.08.1684	CAUVIN	Lazare	AMPHOUX	Anne
29.08.1684	POUSSEL	Jacques	MERENTIER	Marguerite
30.10.1684	BRETON	Joseph	CAILHOL	Marie
21.11.1684	CAILHOL	Jacques	CAILHOL	Anne
25.11.1684	MOURARDE	Joseph	CAILHOL	Anne
26.11.1684	BOYER	Pierre	ARNAUD	Catherine
07.12.1684	MOURENC	Jean	AUDIBERT	Marguerite
11.01.1685	AUBERT	Antoine	CAILHOL	Catherine
03.06.1685	REVERTEGAT	André	AUDIBERT	Marguerite
10.07.1685	ROUGIER	François	EYGLIER	Marguerite
15.07.1685	CAUVIN	Jean	MONNET	Anne
07.08.1685	MESSIER	Pierre	OLLIVE	Venture
11.09.1685	OLLIVE	Jean	DEDDNS (DE)	Jeanne
06.11.1685	GUAIS	Jean	VACHIER	Jeanne
18.12.1685	RICARD	Mathieu	BOURRELLY	Jeanne

Corrections

Par rapport à TIECAM 1.1., les éléments soulignés doivent être lus comme ci-dessous:

03.10.1676	CAILHOL	Gaspard	CHAISE	Anne
10.11.1676	CAILHOL	Jacques	CAILHOL	Bernardine
10.11.1676	CAILHOL	Jean	CAILHOL	Anne
07.02.1677	COURTES	Jean	ROCHONNE	Marguerite
27.02.1677	MARTIN	Pierre	ROUSSE	Antoinette
02.03.1677	CAUVIN	Honoré	AUDIBERT	Magdeleine
20.08.1677	AUDIBERT	Jean-Baptiste	LIVONE	Thérèse
23.09.1677	CAILHOL	Lazare	CAILHOL	Marguerite
25.01.1678	TURQUAT	Antoine	CAILHOL	Marguerite
26.09.1678	BERTRAND	Sauvaire	HONDRE	Diane
24.10.1678	BLANC	Barthelemy	ALLEGRE	Marguerite
26.10.1678	COLOMB	Pierre	DURBEC	Catherine
10.09.1679	OLLIVE	Barthelemy	OLLIVE	Louise

PROVENCE GENEALOGIE

Vive la rentrée... avec la reprise de nos réunions

C.G. Alpes de Haute Provence

- à **Manosque** : A la bibliothèque Municipale, salle Jean GIONO. Permanences mensuelles de 10h à 12h les samedi 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre 1987.

A.G. Hautes Alpes

- à **Gap** : Au siège de la société d'Etudes les Hautes Alpes. Réunion mensuelle le vendredi 2 octobre 1987 à 17h 30 et ensuite tous les derniers vendredis de chaque mois.

A.G.H. Alpes Maritimes

- à **Nice** : Aux Archives Départementales, Cité Administrative. Réunions à 14h 30 le mercredi 30 septembre et tous les derniers mercredis de chaque mois.

- à **Antibes** : A la salle du Patronage, rue St-Antoine. Réunions à 14h 30 le samedi 3 octobre et tous les premiers samedis du mois.

- à **Grasse** : A la Bibliothèque Municipale, bd Antoine Maure. Réunions à 14h 30 le samedi 10 octobre et tous les 2^{es} samedis de chaque mois.

A.G. Bouches du Rhône

- à **Marseille** : Aux Archives Communales, 1, place Carli. Réunions de 17h à 19h le mercredi 7 octobre et tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois.

- à **Port de Bouc** : Au Centre Elsa-Triolet. Réunions de 18h à 20h le dernier jeudi de chaque mois, ou sur RV.

- à **Aix en Provence** : A la salle des Anciens Combattants, avenue des Libérateurs, Luynes. Réunions à 18h 30 les mardi 29 septembre et 1^{er} décembre.

- à **Salon** : Se renseigner auprès de M. MEYNARD

- à **Arles** : Se renseigner auprès de M. FERRAND

A.G. VAR

- à **Toulon** : A la maison du Quartier du Port Marchand, place du Cdt Laurenti. Réunions mensuelles à 16h 30, les lundi 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre 1987 et 4 janvier 1988. Bibliothèque à 9h 30 les jeudi 8 et 22 octobre, 12 et 26 novembre, 10 décembre.

- à **Draguignan** : A la petite salle COLLOMP, rue de la République. Réunions mensuelles à 18h 30 les mercredi 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre 1987 et 6 janvier 1988.

C.G. Vaucluse

- à **Avignon** : A l'école Sixte-Isnard, 31

avenue de la Trillade, (3^e étage). Permanences mensuelles de 14h à 18h les mercredi 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre 1987.

Conseil d'Administration Régional (CAR)

Extrait du compte rendu de la réunion du 13 juin à Port de Bouc :

Effectifs des Associations du CGMP : Avec près de 800 membres cotisants, on note une légère baisse des effectifs en milieu de l'année civile, l'expérience montre que nos effectifs sont au complet en novembre.

"Provence - Généalogie" :

La commission fonctionne régulièrement. Il est noté : une amélioration du service "Questions/Réponses", une demande pour des articles plus longs (2 à 3 pages) et la rareté des articles adressés par le CG Vaucluse; il est demandé aux collègues vauclusiens de bien vouloir faire un effort.

Bulletin 0 :

A3 Il donne satisfaction. Les frais d'expéditions seront pris en charge par le CGMP; il sera adressé, de plus, aux associations qui pratiquent l'échange des revues.

Echange des revues :

Le CAR émet un avis défavorable pour le CG RATP et charge le Secrétaire Général de faire réponse.

Subvention de la Région :

Le principe de demander des subventions à la Région reste acquis et la demande sera présentée au Conseil Régional (E. BEGOIN, F. AUMERAN). Il reste à définir le type de matériel à faire subventionner : Lecteur de microfiche ? Ordinateur pour le CGMP ?

En l'état de cause l'acquisition d'un photocopieur ne semble pas une bonne initiative.

Les propositions seront présentées au prochain CAR.

Congrès d'Avignon :

Les Annales seront commandées pour la Région.

Problèmes Fédéraux :

La réforme fédérale nationale doit être terminée pour le 31 décembre 1988; la Fédération pousse aux regroupements régionaux ce qui pose plusieurs problèmes dans quelques régions.

Il est envisagé, à Martigues, dans le courant du 1^{er} trimestre 1988, une table

ronde qui permettrait la rencontre de l'ensemble des associations généalogiques des régions PACA et Corse; le contact avec la Corse devra être relancé.

M. MOUNIER, Secrétaire Général, est désigné comme suppléant de Mme BEGUOIN, Président, au Conseil d'Administration de la Fédération.

Informatique : (A. BARBAROUX)

- Une séance d'initiation sera proposée en septembre à Port de Bouc.

- Un Apple sera mis à la disposition de Mme BERTHELOT, pour assurer le traitement de registres notariaux.

Microfilmage :

L'opération est lancée sur la Provence, avec notamment une microfiche consacrée au RIFE 1. (Répertoire Informatique des Familles Etudiées).

Des propositions précises de microfilmage faites au prochain CAR.

Dépouillements et Relevés :

- Le problème de la déontologie des dépouillements est longuement évoqué.

- Un article sera publié dans PG/NAM pour expliquer la philosophie de l'opération et les règles du jeu. On essayera de planifier le travail et on donnera la priorité au traitement des mariages. (NDLR cf PG/NAM n° 1076 du 12/08/87).

- Le CGMP assurera, pour les relevés, la prise en charge des photocopies destinées aux dépôts d'archives.

Prix du CGMP :

Il est décidé de mettre en place un "prix Paul GUEYRAUD", dont les modalités seront définies lors d'un prochain CAR.

Rife 2 :

- Le traitement des dossiers est commencé.

- Le prix du document est provisoirement fixé à 150 F.

Entre nous

Nous apprenons avec plaisir les heureux événements suivants, survenus dans des familles de collègues, membres du C.G. Vaucluse :

- naissance : le 12 avril 1987, Benjamin, Joseph, Cyril VILLALBA à 69-Villeurbanne.

- mariage : le 23 mai 1987, Véronique TEISSIER avec Jean-Pierre AICARD à 84-Jonquerette.

A tous, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

IX^e Congrès National de Généalogie

Nous donnons ci-dessous de larges extraits du compte-rendu officiel du IX^e Congrès National de Généalogie, organisé par l'Union des Cercles Généalogiques de Lorraine, qui s'est déroulé à Nancy du 3 au 5 juillet 1987 avec la participation de plus de cinq cents congressistes.

En prélude au Congrès, environ 50 présidents d'associations, fédérées ou non, se sont retrouvés dans la matinée du vendredi en un "Symposium des Présidents", afin de procéder, de manière informelle, à un échange de vue sur les relations entre les cercles. Le Secrétaire Général de la Fédération, Jacques Duhamel, a préalablement rappelé que le nouveau conseil d'administration mis en place en avril 1986 souhaitait que les généalogistes adhèrent tout d'abord à l'association de leur lieu de résidence afin de pouvoir participer activement à la vie d'un cercle, notamment en collaborant aux travaux d'intérêt général menés par ces cercles. Le Conseil, en fonction de la réforme des statuts votée en avril 1986, souhaite que les associations se regroupent au niveau régional, afin que puisse être assurée une meilleure coordination des activités généalogiques sur le plan local. Le Conseil a enfin, en accord avec la Direction Générale des Archives de France, encouragé ou entrepris des actions visant à mettre à la disposition des associations et de leurs adhérents des outils de travail, notamment dans les domaines de la formation, des dépouillements, de l'informatique et de la réédition d'ouvrages anciens. Le Conseil souligne que pour toutes ces actions, la Fédération joue la carte de la "préférence fédérale", car il est normal que les cercles fédérés se trouvent avantagés par rapport à ceux qui ne veulent pas accepter de se fédérer.

Les remarques faites à l'occasion d'un tour de table des associations non fédérées ont porté sur trois points principaux : l'utilité de la Fédération pour les cercles non fédérés, la relation avec les cercles non fédérés, sur l'obligation faite aux cercles de se regrouper au niveau régional, et sur un supposé manque de programme d'action de la Fédération.

En réponse à ces remarques, les représentants de la Fédération ont apporté les précisions suivantes :

- la Fédération ne peut rediffuser l'information vers les cercles que dans la mesure où elle lui est préalablement communiquée, et il est normal que les associations fédérées en bénéficient en priorité,

- depuis avril 1986, une nouvelle politique a été mise en place, qui a déjà donné des résultats : mise à disposition des associations de fiches de dépouillements de mariages (modèles Dupa-

quier); recensement des dépouillements effectués en France, par les soins de M. Philippe de Chastellux, de la Bibliothèque Généalogique à Paris; réédition sous forme de microfiches d'ouvrages anciens, dont la publication est supervisée par Yves Duponchelle, et la gestion confiée à l'I.D.E.G., etc.

- les associations qui se créent doivent pouvoir se fédérer, sans que les cercles existants leur jettent "l'anathème" sous un prétexte d'antériorité.

En conclusion, M. Chaix, représentant du Cercle de l'Ain, non fédéré, a parfaitement résumé ce qui est l'état d'esprit du nouveau Conseil d'Administration de la Fédération, en déclarant que la Généalogie avait besoin d'une union totale du type des associations d'usagers, sous la forme d'une structure légère laissant à chaque association sa liberté la plus totale, intermédiaire entre les cercles et les pouvoirs publics.

A l'issue de ce Symposium, un repas regroupait tous les participants avec la participation de M. Jean Favier, Directeur Général des Archives de France, et de M. Gildas Bernard, Inspecteur Général des Archives.

Le Président de la Fédération, M. Gaston Sagot, après avoir remercié M. Jean Favier, Directeur Général des Archives de France et M. Gildas Bernard d'avoir bien voulu accepter de participer à ce repas, souligne que les associations sont composées de bénévoles, hommes et femmes, de tous les âges et de toutes les conditions, ayant chacun leur propre caractère et leur propre ambition. Pour eux la recherche sur l'histoire des familles est un plaisir, et doit le rester, seul le résultat final du travail réalisé est à prendre en considération.

M. Jean Favier, a déclaré avoir été frappé de l'effort fait et des résultats obtenus par les cercles, dont de nombreux membres sont devenus de véritables chercheurs en dépassant les recherches personnelles pour participer à des travaux d'intérêt général contribuant à la sauvegarde du patrimoine. Il a confirmé qu'il avait fait le choix, par souci d'efficacité, de favoriser la Fédération pour avoir un interlocuteur unique. Il annonce également qu'il vient d'être en mesure de redonner aux Mormons l'autorisation de reprendre le microfilmage des départements. En conclusion, il souhaite que les relations cordiales établies entre les Archives et la Fédération continuent de se développer dans la voie prise depuis quelques mois.

Le Congrès de Nancy lui-même s'est déroulé dans les locaux de l'ancien Grand Séminaire de Nancy.

Se sont tenus les ateliers suivants :

- Emigration en Lorraine au XIX^e siècle,

- L'armée de Terre et la Marine, son animateur, M. Reveilleux, soulignant que toutes les familles de France ont eu des représentants dans l'armée, et suggérant que tous les cercles ayant une antenne en Région Parisienne spécialisent l'un de leurs membres pour des recherches au Château de Vincennes,

- Démographie historique : le Professeur Dupaquier remarquant que cet atelier aurait dû plutôt s'appeler "histoire sociale et généalogique", car le généalogiste doit être l'explorateur de l'espace social dans lequel ont vécu ses ancêtres, une généalogie digne de ce nom ne devant pas s'arrêter au seul tableau d'ascendance. L'histoire sociale de la France n'a jamais été faite, et elle passe par l'étude des familles.

- Formation et perfectionnement : animé par M. Roelants du Vivier, ces deux activités étant indispensables pour assurer la relève de la direction des cercles, et donner aux adhérents les moyens de faire l'histoire de leur famille. (Nous sommes en train d'organiser à Versailles des cycles de cours pour débutants qui se dérouleront pendant trois mois, les samedis après-midi.

- Protestants : en rappelant que M. Gildas Bernard prépare actuellement un ouvrage sur les sources relatives aux protestants.

- Juifs : les problèmes sont les mêmes que pour les Protestants. N'existent pour eux que les sources complémentaires, notamment les contrats de mariage chez les notaires, et les passeports, car les Juifs, avant 1789, étaient considérés comme des étrangers.

- Héraldique : cette science connaît actuellement un renouveau. A l'occasion du Congrès d'Arras, le Conseil Français de l'Héraldique suggère la publication d'un armorial révolutionnaire.

- Microfilmage et microfilmage : les Mormons viennent d'obtenir l'autorisation de reprendre le microfilmage de nos archives, sont programmés les départements de Mayenne, du Maine et Loire, de l'Yonne et des Bouches du Rhône; par ailleurs une convention est en cours de négociation avec les Mormons pour le prêt gratuit de microfilms dans un but de dépouillement systématique. En ce qui concerne le microfilmage, la Fédération a conclu un accord avec les Archives de France; ainsi que d'autres dépôts où bibliothèques, pour le prêt d'ouvrages anciens à rééditer sous forme de microfiches; enfin, le recensement des dépouillements effectués en France, entrepris par Gérard de Villeneuve pour le compte d'Héraldique et Généalogie, et repris par la Bibliothèque Généalogique Trière, sera publié deux fois par an sous forme de microfiche. (Le Cercle possède dans sa bibliothèque la première microfiche de ce recensement publiée à l'occasion du Congrès de Nancy.

Parallèlement aux ateliers, jamaïs les stands d'exposition n'avaient été aussi nombreux dans un Congrès de Généalogie. L'informatique était présente quasi partout, et prouve, s'il en était besoin, que les généalogistes savent utiliser les techniques modernes pour mener à bien leurs recherches.

La séance de clôture du Congrès fut ouverte par un éloge du Millénaire Capétien fait par M. Chaix qui a souligné que le Congrès s'était ouvert le jour même du

millième anniversaire du sacre d'Hugues Capet, qui représente pour beaucoup le premier pas vers la recherche généalogique, par l'établissement de l'arbre généalogique des Rois de France. Les premiers Capétiens se sont rendus compte qu'une vie humaine était trop courte pour faire œuvre définitive, qu'ils servent d'exemples aux généalogistes modernes qui doivent persévérer dans leur travail sans vouloir tout terminer dans leur propre vie.

Après un exposé fait par les responsables des ateliers, le Président de la Fédération, M. Gaston Sagot, souligne que pour la première fois aucun vœu n'a été émis par les responsables des ateliers, mais des recommandations ou des suggestions dont le Conseil d'Administration tiendra compte dans le cadre de la poursuite des actions fédérales, pour une meilleure cohésion de la recherche généalogique.

M. Gildas Bernard, Inspecteur Général des Archives de France, à qui il revenait, en sa qualité d'invité d'honneur, de tirer les conclusions de ce IX^{ème} Congrès, indique qu'il est frappé de l'effort fait et des résultats obtenus par les Cercles, dont les membres ont su dépasser les généalogies personnelles, pour mener à bien des travaux communs : la constitution de tables des registres paroissiaux est une nécessité pour sauver les registres, la formation et le perfectionnement des généalogistes aident les archivistes. Si la Direction des Archives de France a décidé de favoriser la Fédération, c'est dans un souci d'efficacité, pour avoir affaire à des généalogistes regroupés, afin de pouvoir plus facilement mener une politique commune dans le domaine de l'informatique, ainsi que l'utilisation de fiches standardisées pour ne pas avoir à revenir sur les dépouillements. Ces actions doivent se poursuivre, afin que la coopération entre les généalogistes, les historiens et les archivistes pour des travaux communs puisse se développer.

Maintenant, place au prochain Congrès d'Arras en 1989.

Jacques Duhamel
Secrétaire Général de la Fédération

Le CGMP au IX^{ème} Congrès de Généalogie

Une vingtaine de collègues du CGMP, dont une délégation de l'antenne parisienne, participaient à ce congrès ; un stand nous était réservé et la permanence qui y fut assurée permit d'engager de nombreux, et espérons fructueux, contacts avec les membres d'autres associations.

Mme BEGUIN, Président du CGMP, et M. VIOUT, Président de l'AGH Alpes Maritimes et Monaco, participèrent également au symposium des Présidents, dont on trouvera le compte rendu par ailleurs.

QUESTIONS - REPONSES :

se reporter au mode d'emploi paru dans PGNAM n° 925. Naissance = *, Mariage = x, remariage = xx, décès = +, environ = ca.

QUESTIONS :

87/125 BOURRELY - MARTEL

rech. * Jean Baptiste B. 1721 à Lantarcie Diocèse de Digne, et x de ses parents Antoine B x Elisabeth M. - PEZAREIX 30 Vauvert.

87/126 DUMAS - DURAND

rech. x Jean D x Marie D. dont le fils Jean D. à Nîmes ca 1766 a épousé x Jeanne FOURNIERE le 10/07/1787 à Nîmes. Rien trouvé à N.D. St Castor Nîmes de 1762 à 1765. - PEZAREIX 30 Vauvert.

87/127 DAUMAS - ESHURIEN

rech. x Louis D. x Rose E. d'où * Félise ca 1730 Arles. - PEZAREIX 30 Vauvert.

87/129 TALET - BLAUVAC

rech. x Jean Joseph T. x Brigitte B. ca 1750 Carpentras. - CRUVELIER 47 Agen

87/130 BECHET - DE SENE

rech. x Joseph B. x Marguerite S. ca 1710 Châteaurenard, Avignon. - CRUVELIER 47 Agen.

87/131 ANGELLIER - FELIX

rech. x Guillaume A. x Magdeleine F. ca 1710, Avignon. - CRUVELIER 47 Agen

87/132 VENTRE - IMBERT

rech. x Mathieu V. x Madeleine I. av. 1667, Le Beausset et région. - GIRAUD 13 Aix

87/133 IMBERT - ANTHOINE

rech. x Jacques I. x Anne A. le 12/07/1649 Le Beausset (pas aux A.D.) - GIRAUD 13 Aix

REPONSE AUX QUESTIONS :

87/112 CHAUSSEGROS (de) Contrat de mariage le 21 juillet 1624 à Cadonet (84). Honoré Estienne C. sieur de Mimet, fils de Jean Estienne + Blanche DIGENAS x Marguerite de CAMBIS, fille de Jacques et de d'elle Suzanne de BONIFACE, de Cadonet (84) Rôler. A.D. 84,3 E 21, fds Seigne Cadonet n° 178 f° 128 et sq. - BERTHELOT 84 Avignon.

87/113 BONIFACE / PONTEVES

Contrat de mariage, le 20 janvier 1555, à Cadonet M^{re} Bernardin BONIFACE, notaire, tabellion royal et greffier de Cadonet (fils de Georges BONIFACE et Catherine RASPUCE de Cadonet) et N. Catherine de PONTHEVES fille de N. Roman et Loyse CHAUTARDE de Cadonet. Réf. A.D. 84, 3 E 21, fds Seigne Cadonet n° 14 f° 19 et sq.

La filiation de Bernardin B. se trouve dans le testament de son père réf. 3 E 21 n° 7 f° 858 et sq. - BERTHELOT 84 Montoux.

La dure vie de nos ancêtres

Nous savons que nos ancêtres provinciaux étaient "savants de peu de science et riches de peu de biens" comme le notait déjà, sous Louis XIV, l'intendant LEBRET.

Mieux que de longs commentaires, les actes de notaires l'illustrent suffisamment.

1) Extrait du testament de Jean BARBAROUX, ménager à Ollioules, passé devant M^{re} COLLOMP, notaire royal à Toulon, le 19 avril 1773

Jean BARBAROUX institue pour héritier universel ses fils Jean-Joseph et Laurent, alors âgés de 30 ans environ "ils jouiront de tous ses biens à leur gré après son décès et celui de sa femme, usufruitière". Celle-ci aura à charge de les "nourrir et entretenir, sain ou malade, dans sa maison" et ils devront "lui laisser le fruit de leur travail et les profits qu'ils pourront faire".

2) Extrait d'un contrat "d'arrentement de chèvres" passé le 7 novembre 1775 par devant M^{re} IMBERT, notaire royal à Ollioules.

Messire Jean, André, Auguste DECUGIS, seigneur d'Evenos et d'Orves, donc à arrentement à Jean et Louis CADIÈRE, ménagers et bergers du lieu d'Evenos, succédant à Joseph CADIÈRE, leur père, décédé, "un troupeau de chèvres de 75 têtes qu'ils promettent de restituer en nombre avec paiement de 7 livres par tête manquante". La rente annuelle est de "60 banes tons par trentenier de chèvres, plus quatre livres de fromage de bonne qualité".

3) Extrait d'un acte passé en 1710 devant M^{re} IMBERT, notaire royal au Beausset, entre Marguerite BLAIN, récemment veuve de Jean IMBERT, et Guillaume IMBERT, son beau-frère.

Marguerite IMBERT reconnaît devoir à son beau-frère une somme de 59 livres et 5 sous en paiement du pain qu'il lui a donné pour sa nourriture depuis son veuvage.

4) Extrait du codicille au testament de Jacques CHARLES, ménager à Mailianne, passé devant M^{re} OLIVIER, notaire royal à Mailianne, le 5 octobre 1624.

Jacques CHARLES, qui a fait son testament peu de temps auparavant, ajoute à celui-ci un codicille attribuant à sa femme la moitié d'une maison dont l'autre partie va à son fils d'un premier lit. Il en profite pour lui léguer également "sa pailasse et son matelas".

Louis BARBAROUX
Agevar

* Le pain bis était à peu près 3 sous par kg, c'est-à-dire de 400 kg de pain que donnait Marguerite IMBERT, ce n'était pas énorme à une époque où la nourriture était la base de l'alimentation.

A propos des ponts sur La Durance à Tallard

1986 étant l'année de l'inauguration d'un nouveau pont à Tallard, nous avons essayé de trouver des documents sur les ponts précédents, et la façon dont les Tallardiens traversaient la Durance qui coupait leur territoire en deux, mais qui, voie navigable, permettait transports et voyages entre Dauphiné et Provence.

Le premier pont n'a été construit qu'en 1860. Il sera suivi d'un second en 1884, puis du dernier en date, inauguré cette année, et comme les précédents un 17 juin. Le torrent ne se franchit donc sur un pont que depuis une centaine d'années.

Or c'est dans un document datant du 3 janvier 1311 que nous avons trouvé la première allusion à un pont sur la Durance à Tallard. Les officiers du Comte de Provence avaient saisi la "barque" des Tallardiens - règlement de compte entre voisins - et ils offraient de la restituer si les Tallardiens promettaient de construire un pont dans un délai de trois ans. Le délai a été de 550 ans!

En ce temps là, la Durance, non canalisée par les digues, non détournée par Serre-Ponçon et le canal qui conduit en Provence la plus grande partie de ses eaux, circulait entre les rochers des Boulangeons rive gauche, et frappait, rive droite, la cuesta bajocienne où se dressent maisons et château : 300 mètres de large, et des flots parfois tumultueux.

Pour la traverser un bac énorme et solide était nécessaire. Nous avons un prix-fait du 23 octobre 1700 : le bac doit avoir 7 canes 1/2 de long (environ 14 m), être construit en mélèze venant de La Bréole. L'arbre, c'est-à-dire le mât, sera en sorbier. Et l'on oublie ni les deux rames, ni l'étrépe pour calfeutrer le fond.

Malgré ces précautions, tout n'allait pas toujours pour le mieux dans la traversée. Un texte du 27 février 1831 signale "les accidents trop souvent répétés sur la masse générale de la population de la commune, l'entraînement du bac plein de monde par grandes eaux, la perte de bêtes de somme entrant et sortant du bac, la perte de plusieurs personnes..."

Le sabotage existait aussi. Le 20 août 1834 un malfaiteur coupe la corde, le bac par à la dérive et subit de grosses avaries.

Notre bac donc, où les différents bac se sont succéder, dépendait, pour son fonctionnement, d'un câble relié aux deux rives, et de la bonne volonté d'un passeur. Le dernier bac, disaient il y a quelques années les personnes âgées qui l'avaient connu, avait deux plateformes. Les charrettes étaient placées sur la plate-forme supérieure et les ani-

maux restaient dans la partie inférieure. Au milieu de la barque s'élevait un gros mât avec une poulie bien graissée pour le câble attaché aux deux rives.

Le transport n'étant pas gratuit. Des textes officiels fixaient la redevance que faisait payer le passeur, péage variant naturellement selon les charges et les époques.

En 1755 une personne à pied doit 6 deniers tournois, une personne à cheval 1 sol, une chaise, litière ou chariot attelé 3 sols, un bœuf, une vache 6 deniers, un porc 3 deniers, un mouton, une brebis 1 sol, etc...

En l'an 1 de la république une personne doit 5 sols, une bourrique 5 sols, un bœuf, une vache 7 sols, un veau, un cochon 5 sols.

En 1880 une personne doit 5 centimes, une voiture avec le cheval 60 centimes, un âne chargé 4 centimes, non chargé 3 centimes, une brebis 2 centimes, etc...

Il y avait pour les habitués des tarifs à l'année, des tarifs préférentiels. On ne payait pas toujours de très bon cœur, mais le passeur était un "pays" à qui on ne pouvait causer d'ennuis. Nous avons retrouvé le nom de plusieurs passeurs au cours des siècles : celui de Reynaud VINCENT en 1585, de Laurent PHILIP, mari de Domange ROUGIER, qui mourra en 1687 à 66 ans, et de son fils Joseph, marié en 1686 avec Claudine CHABRE, de Jean et Jacques MATHIEU-MASSE, tous deux fils d'Antoine en 1693. En l'an VII Gaspard EBRARD est fermier du bac. De 1835 à 1844, c'est Joseph MEYNIER l'adjudicataire. En 1854, Joseph BAUDOUIN succède à Jean-Joseph JANSELMÉ. Vers 1878 le pasteur est un nommé LIEUTIER, puis il y eut, plus près de nous, M. RICARD père et fils, puis M. PAUCHON des Boulangeons, qui fut le dernier passeur.

Il ne fallait pas confondre la profession de passeur du bac de Tallard avec celle de "radelier", pour reprendre un terme des minutes de notaire de Curbans en 1555 car, sur la Durance voie navigable passaient nombreux les convois de bois quittant les forêts de Guillestre, Risoul, Ceillac et Boscodon pour fournir le matériau nécessaire à la construction des bateaux en Méditerranée.

Donc, ce 15 juin 1555, devant le notaire de Curbans, Jean GAUTIER, "facteur" du seigneur de Tallard, et Henri COLLOMBON, radelier de Tallard, signèrent un prix-fait de 28 écus pour un charriage de bois sur la Durance. En 1639, le sieur BERNARD de SASSENAGE donne l'ordre de faire une coupe de 24 pièces de bois "qui manquent aux galères de Marseille". En 1665, le Comte de Sault, lieutenant général en Dauphiné, donne l'ordre de fournir 200 sapins "pour servir aux navires que sa Majesté fait construire et les porter au bord de la rivière Durance". En septembre 1665, Denis MAYOL, bourgeois de Tallard et mari de Madeleine GONTARD, fille de Jacques, bourgeois de Venterot, est chargé de la fourniture des mâts pour les vaisseaux du roi au port de Toulon, et se

porte acquéreur de bois dans les communautés de Guillestre, Risoul et Ceillac.

Qu'il me soit permis de citer encore un nom de "radelier" : Bernard FAURE, de Tallard, qui, en 1416, conduit les radeaux sur la Durance depuis 20 ans.

La Durance, sans pont, rendait encore d'autres services. C'était un rempart contre les épidémies. Nous avons un texte du 3 juin 1642 où les consuls de Sisteron, inquiets de la peste qui a fait son apparition en Provence, conseillent aux consuls de Tallard de "surveiller la descente du bateau du côté de Curbans". C'est ce qui se fera, comme en 1476, 1483, 1556, 1558 où des mesures énergiques empêcheront la peste d'entrer dans le village : surveillance du bac, certificats de santé, quarantaine. Une facture du 10 octobre 1586 nous montre Jean André COLLOMBON recevant des mains d'Etienne FAURE, consul, des gages pour être demeuré "un mois et un jour à la porte pour prendre garde de ceux qui y entrent et recevoir les bulletins à cause de la contagion". En 1630, ces mêmes précautions évitèrent à Tallard la catastrophe, alors qu'à Gap, 3 000 personnes succombèrent à la peste - environ la moitié de la population.

L'ancien curé de Tallard, le père Richard DUCHAMBLO, historien à ses heures, n'a pas été très content que nous ne citions pas, dans ce chapitre, l'aide de St grégoire, patron de Tallard, que l'on dut pieusement invoquer dans ces circonstances-là!

Il y eut une période aussi où les Tallardiens appréciaient la présence de la rivière au pied de leur village. C'était à l'époque des guerres de religion. Pour Tallard résistant victorieusement contre LESDIGUIERES - un haut-alpin Célèbre - la Durance fut la porte de sortie non seulement vers les terres cultivées de la rive gauche, mais aussi vers Embrun ou Sisteron. Ravitaillement et renforts arrivaient ou partaient par voie d'eau, les troupes protestantes occupant toutes les terres situées au Nord, entre Gap et Tallard.

Il est ennuyeux de terminer cet exposé par un rappel de guerres intestines à une époque où se prêche l'osmécénisme, mais nous arrêtons là cet aperçu d'histoire locale. Il ne faut pas fatiguer les auditeurs! Comme beaucoup de généalogistes, nous avons un peu dévié vers l'histoire de notre village, ayant découvert nos ancêtres mêlés à des événements que nous avons cherché à retenir.

(Communication de Mme Simone MAGALLON lors de l'Assemblée Générale du C. G. M. P. du 12 octobre 1986 à Gap.)

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GENEALOGIE

L'Assemblée Générale du C.G.M.P. se tiendra le :

Dimanche 15 novembre 1987

au Centre Culturel "Elsa TRIOLET" à Port de Bouc.

Réservez votre journée, l'ordre du jour paraîtra prochainement dans ces colonnes.

AGEVAR

Registres Paroissiaux d'HYERES

Monsieur Jean CHABAUD, vice-président d'AGEVAR, et Madame Yvonne CHABAUD, viennent de déposer à AGEVAR, au CGMP et à la bibliothèque municipale d'Hyères, la liste alphabétique et chronologique des mariages célébrés dans cette ville de 1741 à 1792.

Cette liste, dactylographiée, forme une brochure dans laquelle chaque mariage figure dans la rubrique de l'initiale du patronyme du mari ; à l'intérieur de cette rubrique, les actes sont classés par ordre chronologique ; sont mentionnés, les noms et prénoms de l'époux et de l'épouse et la date du mariage.

Cette liste regroupe 2.367 mariages d'Hyères et des succursales paroissiales des Bormettes, de Carqueiranne, de la Crau et des "Isles de Porquerolles".

Il s'agit d'un travail considérable qui sera précieux pour ceux, nombreux, qui font des recherches dans les paroisses d'Hyères.

Les auteurs qui ont, avec patience, mené à bout ce long travail doivent être très vivement félicités et remerciés, d'autant plus qu'ils mettent actuellement au point la seconde partie de leur liste qui couvrira la période 1650-1740.

Louis BARBAROUX
président AGEVAR

Bouteilles à la mer

87/128 Qui portait les armes sculptées au-dessus de la porte du n° 181, rue Jean Jaurès à Fréjus : tranché d'or à une croix potencée de ... et d'azur à une branche d'olivier (?) de ... ? TESTOT FERRY 13 Marseille.

Dans son *Evocation du vieux Marseille*, Les Editions de Minuit, Paris 1959, André Bouyala d'Arnaud signale que les dernières représentations de la "Crèche parlante" furent données dans une salle de l'ancienne caserne du Sépulcre à Marseille. Où était située cette caserne ? Histoire ? Références ? Testot Ferry à Marseille.

Cercle généalogique des Alpes de Haute-Provence

REUNION DE SISTERON DU 2/8/87

Une dizaine de membres disponibles en cette période estivale se sont retrouvés à 10 heures, Salle de réunion des Associations Place du Tièvi à Sisteron.

Communication leur a été faite des dernières nouvelles émanant de la FFG, en particulier la priorité qui doit être donnée aux relevés systématiques des Manages de l'Ancien Régime ainsi qu'au modèle unifié de fiche devant être utilisée lors de cette recherche.

Il a été évoqué la prochaine possibilité d'utilisation de Micro-fiches, fournies par l'I.D.E.G. et par le C.G.M.P. ainsi que l'espoir d'avoir dans un avenir très proche un lecteur pour les dites Micro-fiches. De nombreuses explications ont été données quant à l'intérêt et l'utilisation d'un tel matériel.

Après le repas amical, pris en commun sous les frais ombrages de la tonnelle d'un restaurant de la ville, avec vue sur le lac, l'après-midi, comme à l'habitude, a été consacrée aux communications, parmi celle-ci : certaines particularités concernant lieux-dits, villages du 04 (ceci fait l'objet d'une page distincte). Mme Gabriel nous a remis la suite de ses relevés des baptêmes de Sisteron ; M. Berboyer nous a indiqué qu'en cas de difficulté il pourrait nous procurer une salle à La Brillanne, ce dont nous le remercions. Après distribution de documents, à 17 heures, l'heure de la séparation étant venue, nous avons pris date pour le 27 septembre à Manosque, ou à défaut à La Brillanne.

Charles BALME, Président.

De part et d'autre de l'Atlantique

L'un de nos adhérents, - Monsieur GEST André -, AGHAMM n° 06.1965, de Nice, nous fait part des recherches qu'il effectue sur la généalogie de sa famille.

Originaire de Calais, il est remonté en ligne directe jusqu'en 1702, date de mariage de son aïeul, soit 7 générations, mais il est momentanément arrêté ; son aïeul, GEST Antoine, s'étant marié à Longvillers (Pas-de-Calais) le 7/02/1702 mais sans indication de date de naissance, ni de lieu.

Il rappelle que sur environ 500 familles - GEST - habitant la France actuellement, la moitié est groupée dans les trois départements côtiers, Pas-de-Calais,

Somme et Seine-Maritime, l'autre moitié étant répartie dans toute la France avec une majorité dans la région parisienne, le Centre n'en comportant aucune. Cela semblerait indiquer que la plupart des familles - GEST - avaient une prédilection pour la mer et cela aurait peut-être un lointain rapport avec le passage des « Vikings », certaines familles seraient parties en Grande-Bretagne alors que d'autres seraient restées sur place en bordure de mer.

Par ailleurs, par suite d'un heureux concours de circonstances, grâce à Mme TODD-GEST, de Cincinnati, il lui a été envoyé un recueil comprenant 42 pages, établi à Houston (Texas) par un groupe privé. Ledit recueil, intitulé - GEST GUEST QUARTELY - reprend l'histoire et la généalogie des familles GEST - GIST - GUESS et GUEST (et autres dérivés GESTE - GHEST - GEAST, etc.), celles-ci venant pour la plupart de Grande-Bretagne et émigrées aux U.S.A. dans divers états. A ce sujet, le recueil - GEST GUEST - précité fait état d'une famille - GUEST - reconnue près de Caen vers 1066, au moment du départ de Guillaume le Conquérant pour la Grande-Bretagne. Il lui a été également envoyé un - pedigree - (arbre généalogique) de ces familles anglaises émigrées aux U.S.A., et ce, depuis 1500. En outre, il est également en rapport avec un - cousin - GEST, d'Amsterdam, cette seule ville aux Pays-Bas comptant quelques 25 familles.

Si certaines personnes étaient intéressées par ces indications ou pouvaient éventuellement apporter des éléments nouveaux qui pourraient permettre peut-être d'établir la jonction entre les différentes branches énoncées, française, américaine, hollandaise, ces renseignements seraient naturellement bien accueillis.

Toute correspondance devra être envoyée à l'A.G.H.A.M.M. Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Centre Administratif - 06 Nice.

A propos de protestants...

Notre collègue du Vaucluse : Monsieur Bruno CALDIER, 1 Allée du Ressaô, 91080 Courcouronnes, possède un fonds de documentation, concernant les protestants du Lubéron, qu'il est disposé à ouvrir aux membres du CGMP. Nous l'en remercions bien vivement et nous invitons les personnes intéressées à prendre contact avec lui.

Madame DUTURY, Conservateur des Archives Communales de Salon a bien voulu nous remettre la note que nous reproduisons ci-dessous. Nous l'en remercions très vivement.

Les archives municipales de Salon

- Le service des archives municipales de Salon a été créé en 1973.

Salon a conservé sur place ses archives anciennes et contemporaines. Le service est ouvert au public du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 18 h.

La salle de lecture comporte une dizaine de places.

- Les archives anciennes (antérieures à 1790) ont été classées par L. Gimon à la fin du siècle dernier.

L'inventaire de Gimon a été repris en 1973 par M. Platero. Il est dactylographié. Les archives anciennes sont conservées au 3^e étage, mairie, rue Bourgneuf. Les archives contemporaines sont stockées au sous-sol de la bibliothèque municipale, donc, d'accès beaucoup plus difficile ; l'inventaire en est très incomplet, non dactylographié.

- Les archives anciennes sont, dans l'ensemble en bon état et assez complètes ;

* Les plus anciennes dates citées sont :

1144 : Lettres patentes de l'empereur Conrad II en faveur de Mgr l'archevêque.

1164 : Lettres patentes de confirmation des susdites de l'Empereur Frédéric I (AA 1/1) Ce sont des copies.

* Le plus ancien document est :

1275 : « Instrument sur ce que le Sr archevêque d'Arles avait fait ordonnance de fere garenos au terroir dudict Salion » (AA 1/7)

* Le plus spectaculaire est :

Un rouleau de parchemin composé de 7 feuilles 1/2 cousues ensemble, mesurant environ 4m,50.

« instrument contenant un procès entre la communauté de Salion et le seigneur archevêque d'Arles par lequel est dict que les appellations des officiers dudict arch. ressortiront en cour de Rome ».

(AA 1/22)

- Pour le généalogiste

Les registres paroissiaux sont conservés depuis **octobre 1672** (il y a un "trou" de 1675 à 1678).

Il existe un répertoire des baptêmes - mariages - décès de **1672 à 1792** (manque 1676-1677 ; janvier 1678 ; 1683).

Il y a ensuite l'état-civil complet, avec les tables décennales.

Nous n'avons pas de microfilm.

Les photocopies sont interdites.

Nous répondons aux demandes par correspondance dans la mesure du possible.

Le dépôt des archives départementales d'Aix-en-Provence conserve les doubles des registres paroissiaux et remonte un peu plus loin dans le temps.

1555 - Ces registres sont en très mauvais état.

D'autres documents peuvent intéresser le généalogiste : Délibérations, correspondance, cadastres, etc...

Nous avons en particulier :

- les cadastres depuis 1430
- les registres de taille depuis 1594
- les registres de capage depuis 1607
- les registres de capitation depuis 1697

- pour les archives contemporaines les recensements et recrutements militaires (communication plus difficile).

Notre bibliothèque (histoire locale, histoire de Salon) est très pauvre.

La bibliothèque municipale possédant un fonds local, cela ferait double emploi. Nous sommes abonnés à GE-MAGAZINE.

Quelques généalogistes ont travaillé sur les archives de Salon ces dernières années. Malheureusement aucun travail n'a été véritablement mis en forme et déposé. Nous possédons cependant quelques notes sur les familles : Lamanon, Crousillet, Coren, Texier de Lancey, Miousset.

A.G.05

Réunion du 28 Août

Elle s'est déroulée dans la salle de la Bibliothèque Municipale de Gap aimablement mise à notre disposition par Mlle MACLET, Directrice. Cette réunion a été marquée par l'intervention de notre collègue Serge ATHENOUR qui nous a expliqué la motivation des Mormons pour la recherche généalogique. Exposé suivi d'une discussion à propos des possibilités offertes aux généalogistes, d'utilisation des fichiers de Salt-Lake-City. Une documentation à ce sujet nous a été remise et est déposée à la Bibliothèque de l'Association. **Rappel** : A.G. du 3 octobre : veuillez prévenir de votre participation au repas. Ce repas sera suivi, en début d'après-midi, par une visite commentée de la Bibliothèque Municipale de Gap. Mlle MACLET, Directrice, nous parlera également des projets d'activités de sa bibliothèque.

Pèlerinage en Champsaur

La manifestation s'est déroulée dans de très bonnes conditions. « Les Américains » sont venus nombreux retrouver leurs racines et les lieux d'où leurs ancêtres étaient partis. Rares sont les familles champsaurines qui n'ont pas une « branche américaine ». Aussi la popula-

tion dans son ensemble s'est piquée au jeu ; on a fouillé les greniers et les vieilles malles pour trouver les costumes et accessoires nécessaires à la reconstitution du marché 1900 ; et, dans les communes traversées lors des circuits de visite, l'accueil a été chaleureux, ce furent bien des journées de retrouvailles.

L'A.G.05 y a pris part : dans le cadre de l'exposition organisée à la Maison de la Vallée, nous avons préparé, pour quelques champsaurins célèbres, des tableaux généalogiques accompagnés de renseignements biographiques et de documents iconographiques. Il s'est agi, en définitive, de **Lesdiguères**, qui avait pris le parti de la Réforme lors des guerres de Religion, et, compagnon d'Henri IV, devint le dernier connétable de France. Plus près de nous **Dominique Villars**, médecin et botaniste, dont le nom a été donné au Lycée de Gap, **Faure du Serre** ; il nous a laissé une œuvre littéraire intéressante (rééditée récemment par le groupe « Le pays gavot » ; le docteur **Nicolas**, un utopiste qui a fait le voyage d'Amérique et a vraisemblablement connu Cabet. Enfin plus près de nous, **Paul Robert** dont le patronyme est devenu nom commun.

De plus la permanence assurée à la Maison de la Vallée nous a donné l'occasion de nombreux contacts : familles américaines ou champsaurines qui se recherchaient (nous avons pris part, ainsi, à des retrouvailles), nous avons pu également faire connaître les activités de l'Association. Le grand repas du vendredi a rassemblé, entre autres, une dizaine de nos membres. Je voudrais encore remercier tous ceux grâce à qui l'A.G.05 a été présente. Mmes Magallon et Orcier, Max Ailhaud, et plus particulièrement Mlle Luquet, qui était notre interprète, et Daniel Jousseime, pour la grande part qu'il a pris.

Signalons, pour terminer, un petit ouvrage sur « L'émigration champsaurine aux U.S.A. », par J.P. Eyraud et Marie Hugues. On peut se le procurer dans les librairies de Gap ou à la Maison de la Vallée, la Fare 05500 Saint-Bonnet-En-Champsaur.

E. AUGIER

Pourquoi la paléographie ?

Le bon sens populaire accuse la curiosité d'être un vilain défaut. Pourtant, utilisée à bon escient, elle est un puissant stimulant pour l'esprit. Elle le maintient en alerte et lui ouvre un vaste champ de satisfactions. Elle devient alors cette qualité dont peuvent se prévaloir les chercheurs de tout poil, en particulier, les généalogistes. Encore faut-il savoir la canaliser et lui donner les moyens de se pratiquer.

S'engager dans l'exploration du passé pour retrouver les racines de sa famille, faire revivre des souvenirs effacés, resusciter celui des Anciens, les tirer de l'oubli, les remettre dans leur temps, leur milieu matériel et spirituel, les réintégrer dans l'Histoire locale et générale de leur

époque, est un exercice exaltant. Cette aventure est à la portée de tous. Il suffit de savoir lire, écrire, compter (la connaissance des quatre opérations seulement), et être accessible aux conseils des défricheurs précédents. Sans s'en apercevoir, poussé par le plaisir de la découverte, cet outillage rudimentaire s'étoffera peu à peu de nouveaux instruments, promoteurs à leur tour, de nouvelles attractions.

La première étape du parcours, pour le généalogiste, consiste à établir l'ossature de son ascendance. Selon ses goûts et sa disponibilité, il peut la limiter à sa lignée agnatique (par le nom du père), directe (pères et mères) ou l'étendre aux collatéraux. Cette dernière formule ménage bien souvent des surprises. Elle peut révéler des détails cocasses, amusants, dramatiques, ou encore susciter des rencontres et rapprochements sympathiques par des cousinages inattendus.

Le choix fixé (il peut toujours être révisé en cours de route), les progrès sont, dans la grande majorité des cas, assez rapides. Ils sont seulement liés à la disponibilité de temps consacré à la collecte des informations et de la proximité ou facilité d'accès du lieu géographique concerné.

Les documents d'Etat Civil consultés, pour la période postérieure à la Révolution, sont des imprimés d'un modèle standard dont quelques portions laissées en blanc, comportent des mentions manuscrites destinées à les personnaliser. La lecture de ces inscriptions ne présente pas plus de difficultés que celle de la lettre d'un parent ou d'un ami. On peut cependant noter, dans les pièces les plus anciennes, un rappel assez fréquent des formes d'écritures désuètes et des libertés avec l'orthographe. C'est déjà une initiation à la paléographie.

Antérieurement à la Révolution, on aborde la période désignée sous le nom "d'Ancien Régime" par les Archivistes. On y retrouve les Registres paroissiaux tenus par le Clergé, ancêtres de l'Etat Civil moderne issu de cette Révolution. Ce sont tous des manuscrits et leur lecture n'est pas aussi facile. L'écriture, l'orthographe, la syntaxe sont alors directement liées au degré d'habileté et d'instruction du rédacteur. Les textes provenant des petites paroisses sont, en général, les œuvres de prêtres assez frustrés. Peu habitués au maniement de la plume d'oie et n'ayant pas poussé bien loin leurs études, leur rédaction doit constituer pour eux, une véritable corvée et la présentation s'en ressent.

Un peu moins sensible dans les grandes villes où un effectif ecclésiastique plus étoffé permet un meilleur choix de compétences pour ce travail, le phénomène reste cependant présent. Peut-être parce que cette tâche astreignante, imposée par les volontés conjuguées du Roi depuis François I^{er} et de l'Evêque du diocèse, est souvent confiée au prêtre le moins élevé dans la hiérarchie de la paroisse. Il faut aussi, équitablement constater (malheureusement) pour

nous...) que parfois le curé titulaire se charge de cette fonction et ne fait pas beaucoup mieux que le "lampiste"...

Force est donc pour le généalogiste, de se contenter d'utiliser ces matériaux imparfaits. Il ne faut surtout pas qu'il considère les difficultés rencontrées comme un épouvantail destiné à lui faire abandonner ses recherches. Car à l'analyse, ces difficultés sont mineures. Par chance, en effet, les autorités civiles et religieuses ont imposé (et maintes fois rappelé) le canevas à respecter dans la composition de chacun des actes de baptêmes, mariage, décès, maillons essentiels de la chaîne des générations. En conséquence, le lecteur est assuré de trouver partout cette structure et d'y découvrir sans effort, à peu près aux mêmes places (car il y a toujours des fantaisistes pour se distinguer...) les dates, noms et autres indications qu'il recherche. Il pourra même le faire et poursuivre son exploration si les textes sont rédigés en vieux français, en patois régional ou en latin (cas du Comtat Venaissin), jusqu'au moment où sont apparus et restent accessibles les premiers registres paroissiaux. Date variable pour chaque paroisse et jamais assez éloignée pour satisfaire une curiosité boulimique... Elle peut bien souvent être encore reculée par le recours aux minutes notariales, et cette prospection se rattache à la deuxième étape du parcours généalogiste.

En effet, tout l'édifice des générations empilées les unes sur les autres restent sans attrait s'il n'est pas animé par les faits et gestes de leurs composants. Diverses sources d'informations existent encore pour restituer ces étincelles de vie. L'une des principales est constituée par les minutes notariales. Ces instruments précieux et abondants permettent d'éclaircir bien des points laissés dans l'ombre par les seuls registres paroissiaux. Ou de dissiper des incertitudes, par exemple dans le cas où des homonymes ont contracté des unions presque aux mêmes moments. Un contrat de mariage, un testament, une donation, une simple quittance, etc... peuvent fournir le détail propre à supprimer l'hésitation.

Là aussi, le généalogiste bénéficie d'un fil conducteur. Tabellions et notaires ont été coulés dans le même moule de formation et suivent des canevas de rédaction quasi-uniformes. Ils respectent grosso-modo le même cadre et utilisent les mêmes formules pour traiter des affaires analogues où interviennent des gens différents.

Et si la compilation des actes notariés, par l'évocation d'un procès (cela arrive souvent), conduit à diriger des recherches dans les séries d'Archives affectées à la Justice, on constatera dans ce domaine, la présence d'une autre similitude de rédaction à base de forme stéréotypées.

Finalement, la seule difficulté réelle pour utiliser la masse de documentation disponible, réside dans sa lecture. Tous ceux de nos Collègues un peu avertis le savent bien, mais il est bon d'en informer

les débutants en matière de généalogie. Ils pourront mieux développer harmonieusement la progression de leurs recherches. Il est donc très utiles pour tous de posséder des notions de paléographie sans trop tarder dans leur démarche.

Au risque de paraître iconoclaste aux yeux d'un médiéviste ou d'un professeur de l'Ecole des Chartes, il faut admettre que les besoins d'un généalogiste amateur n'exigent pas une aussi grande rigueur de transcription que pour eux. Sa science peut donc se limiter au départ, à la connaissance des éléments de base. Ses progrès découleront automatiquement d'une pratique soutenue par le plaisir de ses découvertes. Et s'il n'attend pas un jour, la perfection, il aura au moins la satisfaction d'un travail bien fait.

Comment acquérir ces connaissances élémentaires, puis les perfectionner?

Au cours des dernières années, sous la pression de l'enthousiasme de nos Collègues, de nombreuses possibilités se sont développées et il est à ce jour, difficile d'en donner une liste exhaustive. Le fonds assez réduit constitué par les ouvrages d'éminents spécialistes et destiné surtout à leurs pairs ou disciples, s'enrichit en permanence de productions à caractère plus vulgarisateur. En citer quelques unes, risquerait de froisser les autres auteurs de celles jusque-là ignorées. Il est bon de savoir cependant, qu'à l'heure actuelle, on peut trouver dans presque chaque région, au sein de son Centre généalogique, les informations nécessaires pour se procurer de tels documents. Il en est ainsi notamment, pour le C.G.M.P. dont le service des imprimés dispose en permanence d'une brochure intitulée "Généalogie et Textes anciens".

Cette littérature spécialisée est en général le fruit de l'enseignement dispensé dans les principaux dépôts d'Archives, cours qui se poursuivent et se développent constamment. C'est un agréable devoir pour nous d'exprimer ici, notre sincère reconnaissance aux dévoués professeurs assez courageux pour affronter des étudiants, certes attentifs, mais assez disparates. Faire pénétrer leur savoir dans leur auditoire n'est certainement pas une tâche facile pour eux.

En ce qui concerne les publications, n'est-il pas regrettable qu'elles se fassent en ordre dispersé? Nécessairement, leurs auteurs, partant d'une base unique par nature, labourent le même champ, en dépit des différences éventuelles de charrues utilisées. Par contre, les fruits de leurs récoltes sont certainement imprégnés des caractères de leurs régions respectives. Ainsi, le "pied de chair salée" omni-présent dans la corbeille de la mariée auvergnate, est peut-être remplacé par un flacon de mirabelle.

en Lorraine, une caque de harengs fumés en Bretagne, une barrique de cru classé en Gascogne ou un estagnon d'huile d'olive en Provence, etc. Ce sont ces petits détails, dans leur diversité, qui permettent de nuancer la couleur générale de la grande Histoire de notre pays et de peindre plus fidèlement celle de ses terroirs. Et chacun sait parfaitement, dans le petit monde des généalogistes, que la résidence actuelle d'un chercheur en un point, n'implique nullement celle de ses ancêtres dans le même lieu. Le Provençal issu d'Angevins ou d'Alsaciens, serait certainement très heureux de pouvoir disposer d'un ouvrage général dans lequel il trouverait en annexe d'une partie traitant la paléographie, une analyse des termes, expressions, mesures, métiers, coutumes, etc., de toutes les régions dont celle qui l'intéresse. Avec l'esprit de collégialité dont ils font preuve à travers des Services du genre "Question-Réponses" il est fort probable qu'aucun amour-propre d'auteur ne viendrait s'opposer à la mise en commun des connaissances plus ou moins grandes acquises ici et là. Une véritable Fédération des divers groupements et Centres généalogiques, devrait sembler-t-il, envisager et promouvoir une telle synthèse, pour mettre à la disposition de tous ses membres un ouvrage aussi complet que possible. Est-ce un projet trop ambitieux.

Georges TETE

QUESTIONS-REPONSES

Bouteilles à la mer

B.M. XI

Qui pourrait me donner coordonnées de : Daniel Issalène, finaliste au 43^e championnat de France de jeu de dames à la Chapelle d'Armentières le 28 août 1983; derrière Luc Guinard ? Il aurait été recruté comme professeur de jeu de dames dans un lycée de Nantes - mais lequel - ? Il pourrait être un descendant de la branche des Issalène de La Canourgue alliée avec les de Blanquet de Rouville, et être le petit fils du Dr Gaston Issalène dont dernière trace connue juin 1926 à Malche - Doubs - Cette branche étant elle-même issue des Issalène de Martigues vers 1745 : Louis Saïemme n° 475, 33 Parc Bellevue, 13620 Carry-le-Rouet. Ses Issalène Sosa-Str : 3, 6, 12 etc... N.B. source : revues de jeux de société, quid, journaux, locaux ?

La généalogie mène à tout ou tout mène à la généalogie ?

Chers amis : à vos bonnes mémoires et merci d'avance !

B.M. XII

1750, Martigues : Une jeune femme du nom de Chave aurait été enlevée par les Barbaresques et serait devenue la favorite du Sultan du Maroc et lui aurait donné un fils qui régna sous le nom de Mouley Soliman. Celui-ci s'efforça

d'abolir la piraterie et d'introduire dans ses Etats la civilisation Européenne. C'est un peu la même aventure que connut Jeanne Lanternier en 1839 d'après l'historien Pidoux de la Maduère.

CF article page 17 du bulletin du C.E.G.F.C. N° 28 oct-nov-déc 1986, 3, rue Beauregard 25000 Besançon. Jeanne Lanternier, Sultane du Maroc ; et pour autant que M. Michel de Grèce dans son roman la nuit du Sérail, ait respecté l'histoire, ses sources lui auraient permis d'écrire celle de la cousine Germaine de Joséphine de Beauharnais, elle aussi enlevée et devenue Sultane Valide à Constantinople - Archives des Moines Franciscains à la sublime porte vers 1815-1830 -

Cette affaire Chave est donc à approfondir et il paraîtrait que des universitaires Marocains seraient vivement intéressés : Louis Salemme 33, Parc Bellevue 13620 Carry-le-Rouet. Sosa-str : 6, 10, 20 etc...

B.M. XIII

Origine et signification des patronimes : AGARAT, BÉRUS, CABASSON, DUPIÉ, FARNET, FARNOUX, GARASSE, GATTUS, LAVAGNE, OURDAN, TRUC, VERSE (Littoral Varois XVII^e siècle)

GIRAUD 13 AIX

PERLES DES B.M.S.

- Du 12 mars 1747 : Magdeleine Pey, femme de feu Jean-Baptiste, fille de feu Mathieu Roux et de feu Claude..., est décédée ce 12 mars, n'ayant reçu que l'extrême onction à cause d'un accident qui lui ôta la connaissance, dont elle mourut; elle naquit à Saint-Jérôme, était âgée d'environ huitante ans, enterrée au cimetière de cette paroisse. Témoins : Raphaël Pierre, Toussaint Saccoman, travailleurs de terre illettrés. L. Terrasson prêtre.

- Du 31 mai 1747 : Thérèse Ricard, fille de feu Antoine et de feu Catherine Henri, mariée à André Daumas est décédée ce 31 mai, sans avoir reçu les sacrements à cause qu'elle mourut subitement d'un coup de tonnerre, née à Séon, âgée de 38 ans environ. Elle a été inhumée le 1^{er} juin par nous soussigné au cimetière de l'église de Saint-André. Témoins : Jean-Baptiste Ponchin et Raphaël Pierre, travailleurs de terre illettrés. J. Domergue, prêtre.

- Le 4^{ème} décembre 1746, les vagues de la mer ayant jetté sur le rivage, sous la métairie de M. Jean Guès, un homme inconnu habillé à l'étrangère, et ayant donné avis à M. Duquesnet, juge de l'amirauté, lequel nous ayant déclaré que sa descendance serait inutile, comme il conste par un billet que nous avons, signé de sa propre main, nous soussigné avons enseveli le dit inconnu dans un coin de terre que nous avons béni à cette fin, n'ayant pas pu le transporter commodément dans le cimetière. Témoin : Raphaël Pierre, illettré. L. Terrasson, prêtre -

(Extrait du registre GG 551, B.M.S. de Saint-André de Séon).

p.c.c. - G. Reynaud

Entre nous

Madame MONDELLE vient de nous faire savoir le décès de son époux, survenu après une longue maladie. Il avait quitté le département de Vaucluse il y a un an, pour se retirer à Béziers, son pays d'origine.

Le Thor était devenu son pays d'adoption. Son nom restera attaché à cette commune dont il a établi le relevé alphabétique des Baptêmes et Mariages des Registres anciens.

Il y a 2 ans il suivait à Avignon un stage d'initiation à l'informatique, manifestant une fois de plus l'intérêt qu'il portait à la généalogie et à son évolution. Nombreux sont ceux et celles qui lui doivent une aide précieuse et éclairée. Loin de nous, nous savions que son concours nous serait toujours acquis pour servir la recherche généalogique.

Sa disparition, après celle d'Henri Bouliard, affecte profondément les anciens du C.G.V. Nous présentons à son épouse et à sa famille, nos sincères condoléances.

A. ARNAUD
Président C. G. Vaucluse

Nous apprenons également le décès, le 13 août 1987, à Nice de Madame Maximo MICHEL, épouse de notre collègue de l'A.G.H. Alpes-Maritimes; nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos plus sincères condoléances.

R. VIGOT
Président A.G.H. Alpes-Maritimes

Cercle généalogique des Alpes de Haute-Provence

Les membres du Cercle sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Dimanche 8 Novembre 1987 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures à la M.J.C. de Manosque. **Ordre du jour** : Compte rendu Moral; Compte Rendu Financier, Renouvellement Bureau.Candidatures à envoyer au secrétariat une semaine avant l'Assemblée. Ne peuvent voter que les membres à jour de la cotisation. Les mandats sont reçus au secrétariat.

Le Président
CH.BALME

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GENEALOGIE

A.G.H. Alpes Maritimes

NOUVEAUX MEMBRES

N° 06-1962 - Madame Michel ROUILLY, Chemin des Moulins - LE TIGNET 06530 PEYMEINADE

N° 06-1963 - Monsieur Georges SEASSAU - 13, Traversée des Capucines, 13080 AIX-en-PROVENCE - F.E. ANDRIO BOTTIN LAMBERT RISSO SEASSAU VIVAUDO (NICE) MICHEL (CASTAGNIER)

N° 06-1964 - Monsieur Gilbert KLEIN 93, Boulevard Emile Herriot, Bât C 06200 NICE

N° 06-1965 - Monsieur André GEST, Villa Le Petit Port, 26, Avenue Georges Sand, 06100 NICE

N° 06-1966 - Madame Odette GUEOR-GUEVSKY, 5, Impasse des Ratins 83440 CALLIAN

N° 06-1967 - Monsieur René LYON, 1 B Araucaria Park, 40, Avenue Sainte-Marguerite, 06200 NICE

Assemblée Générale du C.G.M.P.

Convocation

L'Assemblée Générale du C.G.M.P. se tiendra au Centre Culturel Elsa-Triolet à Port-de-Bouc le :

Dimanche 14 Novembre 1987 à 10 heures

Ordre du jour :

- Rapport Moral
- Compte-rendu financier
- Approbation: chaque association départementale disposant d'une voix par fraction de 10 membres cotisants. L'Assemblée Générale sera l'occasion de rencontres qui se dérouleront de la façon suivante : **Samedi 14 Novembre, à partir de 14 heures 30 :**
- Aide aux débutants.
- Information et travaux pratiques d'informatique.
- Démonstration et travaux pratiques de microfilmage.

Dimanche 15 Novembre, après-midi : - Réunions informelles, à la demande de nombreux collègues, qui souhaitent avoir des discussions par petits groupes de travail ou ateliers sur des sujets que vous nous proposerez préalablement. Un repas, à prix raisonnable, pourra être pris en commun le dimanche 15 novembre à midi. INSCRIVEZ-VOUS pour ce repas auprès de Madame MALARTE, Syndicat d'initiative de Port-de-Bouc (Téléphone : 42-06-27-28). Madame MALARTE pourra également vous indi-

quer les chambres d'hôtel disponibles pour la nuit du 14 au 15. Dites-lui, également si vous seriez intéressés par un ramassage en gare d'Arles.

VENEZ NOMBREUX

A.G. 13. Antenne de Salon

Les généalogistes de Salon et sa région sont informés que des réunions bimestrielles auront lieu le 2^e lundi, de 17 à 19 h. au C.M.A.C. Bd Briand.

Prochaine réunion lundi 9 Novembre 1987

J. MEYNARD

REVUE des REVUES 1987/3

HERALDIQUE ET GENEALOGIE

n° 103 - 1987/2

- Guillaume le Conquérant et ses compagnons
- Généalogie de Mgr LEFEBVRE (*)
- Généalogie d'EYQUEM de MONTAIGNE

d° n° 104 - 1987/3

- La formation et le perfectionnement des Généalogistes.
- Le "nom d'usage"
- Généalogies VILLEDON, BINOCHÉ.

Gé-MAGAZINE n° 50 - Mai, 1987

- Introduction: "Les Congrès passent et ne se ressemblent pas". Il y est question du congrès d'Istres "tout au bout de la France (sic)..." les Archives de France sont représentées et du congrès de Versailles "la généalogie est à son apogée. Le Directeur-Général des Archives de France est présent en personne". Nous rappelons simplement qu'au congrès d'Istres, M. FAVIER était là, venu "tout au bout de la France", ce qui est encore plus méritoire que d'aller de Paris à Versailles!
- Musée folklorique de Champlite, dans le Jura.
- Evocation des campagnes de l'Allier au début du siècle.
- Quand nos aïeux quittaient le droit chemin!
- Les A. D. de Loire Atlantique

d° n° 52 - Juil Août, 1987

- Hommage au professeur Jean DELAY
- L'hécatombe tuberculeuse
- Quelques pratiques féodales
- Notes sur les Capétiens.
- Les A. D. du Lot.

d° n° 53 - Sept, 1987

- Le congrès de Nancy.
- Les peigneurs de laine.
- Généalogie de GRIMALDI, prince de Monaco
- Les A. D. de Savoie

R. F. de GENEALOGIE n° 51 - Août Sept 1987

- Collectionneur d'Ancêtres: la généalogie dans un fauteuil! Un exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

- Généalogie d'André LAJOINIE (*)
- L'origine des patronymes gascons.
- Fonds judiciaires dans les AD.

LIEN DU CHERCHEUR CEVENOL n° 70 - 1987/2

- Lire et écrire en Gévaudan du XVI au XIX siècles
- Prix-fait d'une étable à Anduze.

C. G. Protestante n° 18 - 1987/2

- La vie d'Abraham BOULLAY, pasteur (1655-1727)
- Mariages protestants à 34-Montagnac, après l'édit de Tolérance de 1787

C. G. Juive n° 10 - 1987/2

- La langue judéo-espagnole.
- Le décret de 1808 appliqué aux noms des juifs.
- Les colporteurs.

d° n° 11 - 1987/3

- Généalogies d'Ephraïm MIKHAEL (1866-1890), poète et de Lazare BERNARD (1865-1903), défenseur de DREYFUS.

- Les origines provençales des CASSIN
- Les MILLAUD : histoire d'une famille judéo-comtadine.

NORD GENEALOGIE n° 66 - 1987/3

- La mort de Jean MULLIER, en 1628, ou l'occasion de connaître la vie des censiers.

- Liste des mariages de Lille, Marchienne.

- Généalogies LEBRUN, LEHEMBRE, FOURMEAUX, NOEL, BAERT.

d° n° 87 - 1987/3

- Généalogies LE ROUX (59 Steenvoorde), VILAIN, JOUBERT, ALLARD, DEMARQ-MIGNOT.

C. G. ALSACE n° 78 - 1987/2

- Complément à la Généalogie d'Alfred KASTLER
- Généalogies WURTZ, GREINER
- Déchiffrement de l'écriture gothique

C. G. CHAMPAGNE n° 36 - 1987/3

- Liste des paroisses de l'Aube, dont les tables BMS ont été éditées sur ordinateur.

C. G. ARDENNES n° 31 - 1987/2

- Les régiments français de 1779 (noms, garnisons, capitaines)
- La famille COLLESSON de BERONNE.

NOS ANCETRES ET NOUS n° 35 - Juil, 87

- Chatillon/Seine: son musée ethnographique renferme le caractère de Vix
- Généalogie des PERNOD: du chanvre à l'anis.
- ROLIN (1376-1462) Chancelier de Bourgogne
- Généalogie du maréchal VAILLANT (1790-1872)

-Généalogie du Dr MAREY, précurseur du cinématographe
-Etat pour 1908 des officiers de cavalerie bourguignons.

C. G. PYRENEES-ATLANTIQUES n° 10 - 1987/2

-Marins bascois du XVIII^e siècle, d'après les rôles de l'Amirauté de Bayonne.

C. G. PICARDIE n° 49

-La noblesse française sibiastante.

UNION GENEALOGIQUE DU CENTRE n° 49 - 1987/2

-Les Français et le papier monnaie.

d° n° 50 - 1987/3

-Un cas de rage dans le Cher en 1867.
-Ex voto de la marine de Loire.
-Pèlerinage sous Louis XVI.
-Un testament à Romorantin au XVII^e siècle.
-Etat des dépouillements des R.P. d'Indre et Loire.

C. G. OUEST n° 51 - 1987/2

-Les COLBERT, alliés du ministre, et la Vendée.
-Joseph FOUCHE
-Liste des RP microfilmés aux AD-44

G. G. de la Caisse D'EPARGNE de PARIS n° 17

-L'Hôtel THOYNARD, à Paris, siège de la C.E.

C. G. SUD-OUEST n° 16 - 1987/1

-Anthroponomie, à partir de "BCEUF"
-Noms d'anciens métiers.
-La disparition des patronymes.
-Généalogies CAUNA, LANCELIN, GUINEZ, CAZENAVE.
-Listes des guillotins à Bordeaux, en 1793,94.

MARSEILLE n° 147 - Mars 87

-Les titres constitutifs de la principauté des Martigues.
-La tradition chrétienne au 1^{er} siècle en Provence.
-Eglises et Chapelles de Provence
-Marseille avant 1939
-Le théâtre Valette

DU PASSE AU PRESENT (Education Nationale) n° 12 - Juin 1987

-L'inspection générale de l'instruction publique au XIX^e siècle.
-Les CASSINI, cartographes.

R. G. NORMANDE n° 21 - 1987/1

-Généalogies SOUQUET, VERDREL, LEMIEUX.

C. G. LORRAINE n° 64 - 1987/2

-Présentation des A.D. des Vosges; missions de l'archiviste.
-Généalogie des PERRIN de Ligny en Barrois
-A propos de la généalogie du maréchal LIAUTEY.

HISTOIRE ET GENEALOGIE n° 9 - 1987/1

ex "ANNALES DE GENEALOGIE ET D'HERALDIQUE"

-Noblesse des "neveux" de Joanne d'Arc.
-Le souci généalogique, chez SAINT-SIMON
-l'armorial LALAING

d° n° 10 - 1987/2

-Reliure et restauration aux A. N.

d° n° 11 - Mai Juin 1987

-Le SCEAU, document méconnu.
-La recherche généalogique en Allemagne et en Autriche (documentation des Mormons).
-Le peuplement de l'île Bourbon.

RACINES 26/07 n° 2 - 1986/3, 4

Nous pratiquerons, à l'avenir, l'échange des revues avec l' "Association d'Etudes Généalogiques Drome-Ardèche"
-Un compte de fermage à 07 St-Cirgues

d° n° 3 - 1987/1

-Les relevés systématiques; conseils aux redevables.

C. G. PTT n° 31 - 1987/2

-Nos ancêtres, le sel et la gabelle

(*) Le voisinage des généalogies LAJOINIE et LÉFEBVRE est un gage de notre neutralité politique !

L. MOUNIER

ONOMASTIQUE

La chronique

du professeur André COMPAN

Liminaire : Pour répondre à plusieurs de nos lecteurs qui nous demandent des précisions sur l'onomastique latine qui est à la base même de la transmission héréditaire des noms de famille, nous fournissons les indications ci-dessous. Il y a trois espèces de désignations à Rome et dans l'empire: a) le **signum**, le point de repère caractéristique; b) le **agnomen**, surnom, dénomination et enfin le **vocabulum**, terme spécifique précis qui a été admirablement défini par Cicéron dans son oeuvre **De Inventione** (I, 24, 34). Voici la citation: "**Nomen** est que suo quaque (persona) proprio et certo **vocabulo** appellatur" - le nom est le mot propre et distinctif assigné à chaque personnage.

PROTASI - Forme génitive de la graphie en latin ecclésiastique **Protasius**, attesté dès l'an 596 de notre ère Aix-en-Provence comme surnom mystique. **Protasius** - comme le féminin **Protasia** - est un hybride grec - latin qui a été formé sur l'adjectif grec **protos** qui signifie: le premier. Ce nom a connu une certaine faveur avec deux saints **Protas**. Le premier fut Martyr avec son frère Gervais en l'an 386 de notre ère. Si nous y ajoutons Pancrace, nous obtenons la célèbre trilogie des "saints de glace" fort connus des almanachs ruraux. Le second fut ermite à Combronde en Auvergne, au VI^e siècle. Citons enfin une sainte Protasie, martyre au III^e siècle et honorée à Senlis. Une variante provençale du patronyme est la forme **Protas**.

ROUQUIHOL - Doit représenter un dérivé de l'ancien provençal **roca**, roche, et désigne probablement le motteux ou troglodyte qui niche dans les trous de rochers. En ce cas, le sobriquet s'appliquerait à un individu menu et lesté. Signalons par ailleurs que Mistral dans **Lou Trésor d'ou Felibridge** (II, 815 a) cite sous la rubrique du simple **rouquil**, dont

rouquihol est le dérivé avec le suffixe **-eolu** (m), rocher en quercynol, avec **rouquihoun** et le dérivé secondaire: éclat de roche. En revanche, deux formes gasconnes peuvent être exclues ici. La première est **rouquihoun**, relief de repas; la seconde est **rouquihou**, rogation, reste.

DOULADOURE - Il s'agit là d'un nom de famille surtout languedocien avec une variante gasconne **Douladère**. Vient du bas-latin ***dolatoria** (variante: ***dolaturia**), faux féminin de **dolatorium**, instrument pour tailler les pierres, terme attesté chez saint Jérôme. En provençal médiéval, la **dolabra** est une espèce de houe, de pioche d'où le terme **doloire** en français et le **dolador** est l'ouvrier qui se sert de cet instrument pour le polissage.

FANGUIER - Nom dérivé du nom commun germanique **fanga** qui a donné, entre autres, **fagne** en wallon et **fange** en français. C'est donc la bourbe, le limon. C'est un terme de métier: il s'agit des manoeuvres qui curent les douves, les fossés; les **beal** ou canaux d'irrigation. Nous avons retrouvé un surnom directement en rapport avec cette besogne dans le cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice: **Nadal Pulsafangus** ou **Pulsafangum** (année 1152) mot à mot: qui pousse, qui enlève la boue. Dans les archives communales de Nice (année 1451) on compte 14 **pautriers** (de **palla**, boue, **pauto** de nos jours) et 8 **fanguiers**, ces derniers à plein temps. Ils sont affectés à la voirie des vallons et des chemins de terre. Ils doivent entretenir les rues Mascoinat et du Malonat et retirer cailloutis et branches d'arbres qui bouchent les arches du pont vieux après chaque crue du paillon.

MARELIER - Du latin médiéval ***marrelarius**, mot d'origine gauloise, signifiant: qui rassemble, classe des morceaux, de menus débris. De là, vient l'ancien français **marlier** et le nom commun **marguillier** qui apparaît en 1312; c'est le sacristain, le garde d'une église. Et le sens est explicite dans un document de 1414: celui qui distribue les jetons de présence aux chanoines, au moment de la tenue d'un chapitre. De là vient aussi le jeu de la marelle. En provençal moderne, deux mots corroborent cette signification: **lou marréu**, segment, tronçon et **lou marrelage**, qui est l'action de rayer ou de disposer en échiquier ou en losanges.

BEDEL - Nom de famille répandu dans la zone des pays d'oc. Emprunté au français ***bidil**, d'où le latin médiéval ***bedellus**, mot à mot réclameur, demandeur, à l'origine. C'est au XIII^e siècle que vont se préciser les deux sens principaux du terme. Ainsi, trouve-t-on dans le cartulaire de l'Université de Paris en 1251 cette définition: **bedelli tam communes quam speciales cujuscunque fuerint facultatis**; ce sont ici des appariteurs de faculté. L'autre signification est à peu près contemporaine de la précédente, puisqu'en 1254, dans les **Edits** de Saint Louis, le pouvoir royal met en garde les sénéchaux et les baillis contre la multiplication des charges des **bedellorum**, qui sont ici des huissiers de

tribunal du des sergents.

Signalons qu'en droit provençal ancien, le *bedellionatus* représente justement la fonction d'appareur.

PANSIER - Écrit encore : **PANCIER**. Le nom est dérivé de **pancerius*, en latin médiéval, issu lui-même de *panceria*, *panseria*, *panzeria* : cuirasse en métal (cf. en allemand *panzerdivisionen*, divisions blindées, d'origine latine). Le nom est relevé par L.A. Muratori : *Antiquitates Italicae Medii Aevi*, 6 vol. Milan, 1738-1742, ici tome IV, col.564. Il convient de remonter au latin classique *pantex*, *icis* et *pantices*, abdomen, paillasse.

André COMPAN

Docteur en linguistique romane.

LA DURANCE

Bien qu'étant connue en ce temps là comme l'un des trois Fléaux de la Provence, la Durance était, comme l'atteste le document ci-dessous, l'un de ses atouts commerciaux.

Achept de boys pour maître Alhaud, Henry Marlin et Georges Durand, charpentiers de Pertuis, contre Theaulme Archier de la Croix Aulte, perroche de Lurs en Dauphiné évescat de Die.

(Fonds Barral 176, Bonnaud, notaire, année 1585, folio 393.)

L'an 1584 et le 28 avril à l'heure de sept avant midy, Jehan Arnaud du lieu de la Brillanne du ressort de Forcalquier et Claude Goyran de la ville de Manosque à feu Bastien du dict ressort ont vendu par le présent acte à maître Pons Bonaud, menuisier de la ville de Pertuis à savoir "trois raseilles de taules de bois Dagueille ou de Dourbon ou de Rieufret dont deux de quatre courtz, une de cinq, plus deux raseaux de gros bois de six cannes de long, l'ung sera ung sizain de six pans et demy de moison mesuré au prin bout, deux pans dans bois et l'autre raseau à gros bois sera ung septain de nie sive moison à mesurer comme dessus. Lequel gros bois des dictz deux raseaux ne sera point seytat (...) de bois redon et le tout de bon bois et bon taullan recevable, lequel bois les dictz vendeurs seront tenus de rendre et expédier au dict acheteur au port de Durance de ceste ville de Pertuis aux despans périls et fortune des dictz vendeurs d'icy à la fin du mois prochain venant. Laquelle vendition... ont faicte moyennant la somme de septante deux escus sol revenant à septante deux florins pour chaque razeau tant razeau que raseille. Lequel pris le dict acheteur sera tenu comme promet de payer au dict vendeur scavoyr maintenant vingt quatre escus sol que les dictz vendeurs ont confessé avoyr heu... et le demeurant du dict pris le dict acheteur sera tenu de payer comme promet à scavoyr vingt quatre escus sol à la réception du dict bois en ceste ville de Pertuis et le demeurant à St-Michel prochainement venant, soubz les paiches qui s'en suivent accordé par les dictes parties et premièrement : qu'il appartendra au dict Bonaud à deffendre du dict gros bois. Item que le dict acheteur yra reconnoistre et choisir le dict

bois au port de Sisteron lorsque le bois sera prest à partir et à ces fins sera adverti huit jours avant par le dict vendeur.

Le présent acte et tout son contenu les dictes parties contractantes chascune pour son regard ont promis et juré, etc.

Acte faict au dict Pertuis en la boutique de moy notaire, présents maître Jehan Alhaud charpentier du dict Pertuis et Jehan Sallans du lieu d'Oraison et maître Jehan Clappier, chausseur du dict Pertuis, lesmoins appelés et requis : le dict Clappier avec le dict Goyran sous-signés et les autres ont dict ne savoir escrire.

P.C.G. MADAME DE LUNA. (CGAHP)

Source : AD Vaucluse.

LES ARCHIVES, LE LIEVRE ET LES PIGEONS

Dans l'éditorial du N° 28 de "GEMAGAZINE" intitulé : "Les Archives, le Lièvre et le Perdreau, M. Jean-Louis Beaucarnot invitait les généalogistes à "se préparer à accepter un régime voisin de celui mis en place au cours de ces dernières années à la bibliothèque nationale c'est-à-dire l'instauration de cartes de lecteurs payantes". (1)

Monsieur Beaucarnot justifiait sa position par le fait que les moyens budgétaires et les effectifs des dépôts d'archives diminuaient à vue d'oeil, alors que parallèlement le nombre des généalogistes allait croissant.

Dans cet article, l'auteur prévoyait bien que quelques remous suivraient sa suggestion. Je pensais alors que M. Beaucarnot péchait par modestie m'attendant personnellement à une levée de boucliers. Ce en quoi je me trompais. Il y a bien eu, ici et là, quelques capotés contestataires, mais où j'escomptais un raz de marée, nous n'avons assisté qu'à un flux de morte-eau.

Pourtant les arguments de M. Beaucarnot me semblent assez spécieux. La comparaison entre un dépôt d'archives et une bibliothèque n'apparaît des plus discutables ne serait-ce que par le fait que la seconde doit assumer les lourdes charges que constituent les abonnements à un large éventail de revues et de journaux ainsi qu'à l'achat des nouveautés de librairies nombreuses et toujours très demandées.

Par ailleurs, vouloir apparenter la "chasse aux ancêtres" - une expression, à mon sens, malheureuse - à celle du lièvre et du perdreau relève de l'humour noir. La chasse, c'est avant tout une mise à mort. La recherche des ancêtres consiste à les faire sortir de la poussière de l'oubli. C'est une résurrection avant la lettre. C'est donc - précisément - le contraire d'une chasse.

Pour en revenir aux cartes de lecteurs payantes, il s'agirait plutôt, à mon avis, d'une chasse aux "pigeons" dans laquelle l'Etat pérenne s'est toujours acquis une réputation de "fine gâchette". En l'occurrence, M. Beaucarnot s'est trompé de gibier.

Si la cotisation est relativement faible (2), elle n'en demeurera pas moins un facteur sélectif de dissuasion, pénalisant les plus démunis ainsi que les jeunes que l'on voit avec d'autant plus de sympathie qu'ils sont peu nombreux à fréquenter les dépôts d'archives. Outre l'aspect antidémocratique de la mesure, je crains que l'on aille ainsi dans le sens contraire du but recherché, ce qui serait un comble pour des organismes à large vocation culturelle.

Quant à la rentabilité financière de l'opération, il est permis de douter, à l'exception peut-être de Paris, qu'elle autorise le recrutement d'un personnel qualifié si ce n'est - et - encore - dans le domaine bien particulier... du balayage.

Fort heureusement, dans le Monde des Archives - je parle évidemment, ici, de celui des Chartistes - l'opinion de M. Beaucarnot est loin de faire l'unanimité. Je découvre dans le N° 96 de la "Gazette des Archives" du 1er trimestre 1977, un article (3) de Mme Odile Karkavitch, elle-même chartiste, dont j'extrait le passage suivant :

"Pourquoi, enfin, chercher maintenant à faire, de plus en plus, des Archives Nationales, un centre d'accueil pour universitaires et autres savants ? Ceux-ci n'ont que très peu besoin de nous. Là encore, nous sommes d'une génération en retard. On comprend que, dans les premières années de la décennie précédente, devant le prodigieux essor de l'Université, notre souci ait été de répondre à la demande des professeurs et étudiants toujours plus nombreux. Mais maintenant la tendance est en train de s'inverser. Les étudiants en lettres seront, espérons-le pour eux, de moins en moins nombreux. Ne serait-il pas bon de devancer pour une fois la mode ? Ne conviendrait-il pas de se pencher sur une politique des loisirs, pour les femmes et le troisième âge en premier lieu ? Sauvons les Archives en faisant d'elles non plus une "chapelle" tournée vers l'Université, mais un grand centre de loisirs d'abord, de formation permanente ensuite et de réflexion et de culture enfin, pour tous les âges et toutes les classes".

Cette façon de voir le problème ne semble pas isolée si j'en crois les propos tenus par M. Favier, lors du XXVIIIème Congrès des Archives de France au cours duquel le Directeur National "n'a pas manqué d'évoquer l'action culturelle déclenchée dans les Archives nationales, départementales et communales qui, organisant des expositions, accueillent les enfants pour des visites commentées et interviennent sur les médias pour se faire connaître" (4).

A moins de vouloir attribuer à M. Favier des arrière-pensées guidées par le souci d'une certaine "rentabilité" - ce que je me refuse à croire - on peut difficilement, de la même voix, se féliciter de

l'action engagée à tous les échelons pour mieux faire connaître au grand public les dépôts d'archives et prôner, par ailleurs, l'installation de cartes de lecteurs payantes.

Alors, de grâce, ne soyons pas plus royalistes que le roi.

En revanche où M. Beaucarnot a raison et là plutôt deux fois qu'une, c'est quand il invite les généalogistes à collaborer étroitement avec les services d'archives.

Les documents sur lesquels nous travaillons font partie du patrimoine national au même titre que les vieilles églises ou les vieux monuments. Mais si la pierre, elle-même, se dégrade, que dire alors du papier... A cet égard, chacun doit se sentir une vocation de conservateur.

C'est aller dans le bon sens, comme l'on fait M. Zatzépine il y a quelques années et plus récemment M. Victor Blanc que "dénicher" dans les greniers de la Mairie du Revest, des registres paroissiaux qui y avaient été déposés par des cantonniers municipaux pour "faire de la place".

C'est continuer dans le droit chemin que de dénoncer, par tous les moyens, y compris s'il le faut, par voie de presse, la façon scandaleuse dont ces archives sont parfois traitées. Je pense, ici, à celles d'Ollioules "stockées", il n'y a pas si longtemps encore, dans un sous-sol qui relevait plus de la champignonnière que du dépôt d'archives. On doit leur sauvetage à la patience, à la compétence et au dévouement de Mme et de M. Rotger.

C'est faire oeuvre utile que de participer à des travaux d'intérêt général. Ce disant, je fais allusion à tous les dépouillements effectués. Les tables qui en découlent, non seulement faciliteront la tâche des chercheurs, mais éviteront une multitude de manipulations préjudiciables aux registres paroissiaux. D'usagers tolérés que notre nombre toujours croissant risque un jour de voir considérer, devenons d'efficaces auxiliaires admis et même désirés. Il n'y a pas d'autre alternative. C'est le seul moyen de ne pas périr par asphyxie.

De plus, le dépouillement systématique est à mon sens le procédé d'avenir de l'Entraide. La forme ponctuelle de la rubrique "Question-Réponses" qui, dans toutes les Associations a eu ses heures de gloire et qui rend encore bien des services est, ne semble-t-il, condamnée un jour à disparaître.

Certes, le dépouillement systématique, même dans un premier temps limité aux seuls mariages, demande une disponibilité considérable. J'en suis, et pour cause, conscient. Mais comme disait Baudelaire : "il n'y a pas de long ouvrage que celui qu'on n'ose commencer".

Ce faisant, nous investirons à long

terme. On ne peut donner que son trop plein. Soyons réservoir avant d'être canal. Le problème de l'Entraide, cette Arlésienne des généalogistes, sera alors résolu en même temps que celui de nos futurs rapports avec les dépôts d'archives.

F. POUSSIBET

(1) Dans les N° 802, 879 et 886, "Provence-Généalogique" a déjà tiré la sonnette d'alarme en raison des menaces qui pèsent sur notre "hobby" et propose des solutions voisines de celles que je préconise.

(2) Les cartes de lecteurs étaient délivrées en 1885 au prix de 120 francs par an.

(3) Des Archives pour quelle Histoire ? avec en sous-titre (d'après) : "Le débat n'est pas clos".

(4) Cité dans "GE-MAGAZINE" N° 44 de novembre 1986, pages 44 et 45.

DEUX ASPECTS DE LA CONDITION OUVRIERE AU XIX^e SIECLE

Au cours des prochaines semaines nous publierons deux documents qui mettent en évidence les très dures conditions de travail des ouvriers du siècle dernier.

Le premier de ces documents nous a été remis par Meille ROUGIER, membre du Cercle Généalogique Alpes de Haute-Provence. Il s'agit du texte de la loi de 1841 réglementant le travail des enfants. On voudra bien se souvenir qu'il s'agit d'un texte de progrès, destiné à empêcher des abus.

Le deuxième document a été envoyé, il y a déjà quelques temps, par Mme BURAY de l'Association Généalogique et Héraldique des Alpes-Maritimes et de Monaco. Notre collègue a retrouvé, et photocopié, le Livret de Travail de son arrière grand-père, ouvrier italien travaillant à Nice où il est mort. Ce livret (13x9cm), créé en 1829 par le Duc de Savoie, comporte le règlement imprimé, bilingue italien-français, des indications, trop sommaires au goût du généalogiste, sur les lieux et date de naissance, le signalement physique et vingt pages vierges destinées à recevoir les avis des employeurs.

Mme BURAY fait remarquer combien ce règlement paraît draconien et insupportable dans notre société de liberté.

MUSEES FOLKLORIQUES

Nous avons reçu trois réponses à notre proposition de publier la liste des musées folkloriques de la région PACA, c'est peu ! espérons que d'autres musées pourront être portés à votre connaissance :

Madame EYNAUD, du C.G. Vaucluse, signale le musée municipal de Mazan, près de Carpentras, installé dans l'ancienne chapelle et qui contient des vêtements et coiffes du terroir, des instruments agraires et des collections d'histoire naturelle. Le musée n'est ouvert qu'à la belle saison.

Par ailleurs, Madame EYNAUD s'étonne de ce que les collections du musée

Arlaten ne soient pas mieux entretenues. Rappelons que ce prestigieux musée fut créé par Frédéric MISTRAL avec le montant du prix NOBLET obtenu en 1904.

Monsieur JOURDAN, d'AG Var, signale l'existence du musée des Arts et Traditions populaires de Draguignan, dans l'ancien château du comte de la MOTTE, 15 rue de la Motte, créé par une initiative personnelle, ouvert tous les jours, sauf le dimanche après midi ; prix d'entrée : 10 F. Les collections intéressent la vie agricole varoise, l'artisanat local (bouchonnerie) et la vie quotidienne.

Sans avoir de visées expansionnistes on peut citer, dans le Dauphiné où tant de collègues ont des racines, le "musée du Trièves", place de la Halle à Mens (Isère). On y trouve des productions de l'artisanat local (poterie, tissage), du mobilier, des documents sur la Réforme, la littérature locale. Merci à Mademoiselle LUQUET, de l'AGH Alpes Maritimes de nous l'avoir indiqué. Ouvert l'été à partir de 16 h ; l'hiver le week-end seulement ; entrée 5 F.

Enfin il existe à St-Cannat, dans la mairie, un musée, géré par la société "Les Amis du Vieux Saint-Cannat", ouvert le 1^{er} dimanche de chaque mois, entrée gratuite, en sus des outils agraires, y est déposée une collection de cartes postales, des documents et des objets ayant appartenu au Bailli de SUFFREN, le grand homme du pays.

A quand d'autres adresses, qui peuvent être des buts de promenades dominicales ?

VIEUX NOMS EN O4

A l'attention des chercheurs, voici quelques variations d'appellation dans le temps, de certains lieux de Haute-Provence :

Archail = relevait du chapitre de Digne avant la Révolution. Fusion en 1973 avec Draix sous le vocable Archail - Draix, repris on autonomie en 1979.

Châteauneuf-Val-St Donnat = s'est appelé Châteauneuf-Charbonnier puis Beau-Vent de Lure sous la Révolution.

Revest du Bion = Revest en Dauphiné au 11^e siècle.

Revest des Brousses = appelé Revest des Dames au 19^e suite à une épidémie qui ne frappait que les hommes.

Revest St Martin s'appelait encore au 19^e siècle Revest en Fangat en raison de son terrain argileux.

St Jurs = déformation de St Georges.

St Martin les Eaux = s'appelait Renacat au 11^e siècle puis St Martin le Charbonnier jusqu'à la Révolution.

St Pierre au 13^e était Puget-Figette.

Ste Tuile doit son nom actuel à Tuillié, fille de St Eucher.

Valbelle était jusqu'en 1680 La Tour de Bevoins.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GENEALOGIE

Assemblée Générale du Centre Généalogique du Midi-Provence

Les Généalogistes, amateurs de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse seront en réunion à Port-de-Bouc les 14 et 15 novembre 1987.

SAMEDI 14 NOVEMBRE

Journée portes ouvertes - Centre Culturel Elsa Triolet de 14h à 17h30 - Accueil des débutants - Initiation à la Généalogie - Conseil pour les recherches

- Généalogie et informatique - Initiation - Informations - Démonstrations. Transfert de fichiers entre Apple et IBM. Le Minitel et les Généalogistes. - Consultation des serveurs en service.

Que faire avec l'Ordinateur (Apple, IBM, etc...) - Utilisation des logiciels disponibles. - Quels programmes pour traiter les généalogies personnelles. - Le traitement des dépouillements des registres paroissiaux.

- La micro-fiche et les lecteurs. Présentation des microformes (du CGMP et d'autres Associations).

- 18 heures : Vin d'Honneur offert par le CGMP.

DIMANCHE 15 NOVEMBRE

- 8h30 : Messe en l'Eglise de Port-de-Bouc à la mémoire de M. l'Abbé Gueyraud.

Salle Gargatine

- 9 heures : Accueil des participants

- 10h à 11h30 : Assemblée Générale - Rapports moral et financier.

- 12 heures : Apéritif offert par la Municipalité de Port-de-Bouc.

Repas en commun - Se faire inscrire auprès du Syndicat d'Initiative de Port-de-Bouc - Joindre un chèque de 75,00 Frs à l'ordre de "CGMP".

- 15h à 17h : Echanges, Contacts, Entraide, Débat. Le forum des suggestions : Qu'est-ce qui intéresse le Généalogiste Provençal ?

Nombreux stands : Associations, Questions-Réponses, Imprimés. Exposition des travaux des Membres (les apporter !) - présentez vos généalogies.

Renseignements - Inscriptions - Règlements :

Syndicat d'Initiative, Cours Landriven, 13110 Port-de-Bouc (Tél : 42.06.27.28).

Un transport en car est envisagé entre Miramas (Gare S.N.C.F.) et Port-de-Bouc le dimanche 15 novembre. Les personnes intéressées contacteront le S.I.

Entrée libre : tous les amis de la Généalogie seront bienvenus.

A RETOURNER AU S.I. PORT-DE-BOUC - Cours Landriven - 13110 Port-de-Bouc - Tél. 42.06.27.28

participera ☐ à la Journée du Samedi 14 Novembre.
☐ à la Journée du Dimanche 15 Novembre.
 réserve repas à 75 F (joindre le chèque correspondant).

— RESERVER LES REPAS AVANT LE 10 NOVEMBRE - S.V.P. —

LOI

RELATIVE AU TRAVAIL DES ENFANTS EMPLOYES DANS LES MANUFACTURES, USINES OU ATELIERS (22 mars 1841)

LOUIS-PHILIPPE, roi des français, à tous présents et à venir, salut. Nous avons proposé, les chambres ont adopté, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Article 1er. Les enfants ne pourront être employés que sous les conditions déterminées par la présente loi.

1°) Dans les manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique ou à feu continu, et dans leurs dépendances.

2°) Dans toute fabrique occupant plus de vingt ouvriers réunis en atelier.

Art.2. Les enfants devront, pour être admis, avoir au moins huit ans. De huit à douze ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de huit heures sur vingt-quatre, divisées par un repos. De douze à seize ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de douze heures sur vingt-quatre, divisées par des repos. Ce travail ne pourra avoir lieu que de cinq heures du matin à neuf heures du soir. L'âge des enfants sera constaté par un certificat délivré sur papier non timbré et sans frais, par l'officier de l'état-civil.

Art.3. Tout travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit. Tout travail de nuit est interdit pour les enfants au-dessous de treize ans. Si la conséquence du chômage d'un moteur hydraulique ou des réparations urgentes l'exigent, les enfants au dessus de treize ans pourront travailler la nuit, en comptant deux heures pour trois, entre neuf heures du soir et cinq heures du matin. Un travail de nuit des enfants ayant plus de treize ans, pareillement supputé, sera toléré, s'il est reconnu indispensable, dans les établissements à feu continu dont la marche ne peut pas être suspendue pendant le cours des vingt-quatre heures.

Art.4. Les enfants au dessous de seize ans ne pourront être employés les dimanches et jours de fêtes reconnus par la loi.

Art.5. Nul enfant âgé de moins de douze ans ne pourra être admis qu'autant que ses parents ou tuteur justifieront qu'il fréquente actuellement une des écoles publiques ou privées existant dans la localité. Tout enfant admis devra, jusqu'à l'âge de douze ans, suivre une école. Les enfants âgés de plus de douze ans seront dispensés de suivre une école, lorsqu'un certificat, donné par le Maire de leur résidence, attestera qu'ils

ont reçu l'instruction primaire élémentaire.

Art.6. Les Maires seront tenus de délivrer au père, à la mère ou au tuteur, un livret sur lequel seront portés l'âge, le nom, les prénoms, le lieu de naissance et le domicile de l'enfant, et le temps pendant lequel il aurait suivi l'enseignement primaire. Les chefs d'établissement inscriront :

1°) Sur le livret de chaque enfant, la date de son entrée dans l'établissement et de sa sortie;

2°) Sur un registre spécial, toutes les indications mentionnées au présent article.

Art.7. Des règlements d'administration publique pourront :

1°) Étendre à des manufactures, usines ou ateliers, autres que ceux qui sont mentionnés dans l'article 1er, l'application des dispositions de la présente loi;

2°) Elever le minimum de l'âge et réduire la durée du travail déterminés dans les articles deuxième et troisième à l'égard des genres d'industrie où le labeur des enfants excéderait leurs forces et compromettrait leur santé;

3°) Déterminer les fabriques où, pour cause de danger ou d'insalubrité, les enfants au dessous de seize ans ne pourront point être employés;

4°) Interdire aux enfants, dans les ate-

liers où ils sont admis, certains genres de travaux dangereux ou nuisibles;

5°) Statuer sur les travaux indispensables à tolérer de la part des enfants, les dimanches et fêtes, dans les usines à feu continu;

6°) Statuer sur les cas de travail de nuit, prévus par l'article troisième.

Art.8. Des règlements d'administration publique devront :

1°) Pourvoir aux mesures nécessaires à l'exécution de la présente loi;

2°) Assurer le maintien des bonnes mœurs et de la décence publique dans les ateliers, usines et manufactures;

3°) Assurer l'instruction primaire et l'enseignement religieux des enfants;

4°) Empêcher, à l'égard des enfants, tout mauvais traitement et tout châtiment abusif;

5°) Assurer les conditions de salubrité et de sûreté nécessaires à la vie et à la santé des enfants.

AGEVAR

Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration d'Agevar se sont réunis le 5 octobre 1987.

Ils ont décidé de relever de 5 F. le montant de la cotisation annuelle en fonction du nouveau coût du bulletin.

La cotisation sera donc de 140 F. (90 F. pour les étudiants), le droit d'entrée restant fixé à 40 F.

Ont été ensuite examinées les modalités de la participation d'Agevar au Forum des Associations qui aura lieu à Toulon (Sté Musse) les 24 et 25 octobre prochain de 10 H. à 19 H., la préparation et la tenue du stand de l'Association.

Un échange de vue a ensuite eu lieu sur le fonctionnement de l'Entraide dont l'organisation nouvelle sera mise en place sous la direction de Mr Jean Chabaud, vice Président d'Agevar.

L. BARBAROUX
Président.

A.G. 05

Assemblée générale du Samedi 3/10/87

Une trentaine de membres ont participé à l'Assemblée générale annuelle dans la salle de réunion du Pavillon-Carina à Gap.

Le rapport d'activité, présenté par le Président, rappelle, outre les activités déjà évoquées.

- Notre participation, au plan départemental, aux travaux préparatoires à la célébration du bicentenaire de la Révolution française.

- Notre participation à l'assemblée constitutive de l'Association des Amis des Archives.

- La rédaction d'une lettre à l'adresse des Maires, leur demandant de faciliter la consultation des registres d'état-civil en

vue d'effectuer des relevés systématiques.

- L'état de notre bibliothèque (79 numéros au catalogue).

- L'achat et la mise en service progressive de l'ordinateur Amstrad 1512.

- Le problème du local qui nous fait toujours défaut.

Le compte-rendu financier, présenté par le Trésorier, n'appelle pas de remarque particulière, si ce n'est que l'état de nos finances est satisfaisant.

Après l'adoption du rapport d'activité et du compte-rendu financier l'assemblée procède à l'élection au Conseil d'administration de M. André BARRE, en remplacement de M. André CORNAND, démissionnaire, et à celle de MM. MAGALLON, ORCIER, et de MM. COLLIN et AUGIER, dont le mandat venait à expiration.

Le Conseil d'administration se réunit ensuite pour renouveler le Bureau de l'Association. M. AUGIER et M. ROMAN ayant souhaité ne pas être reconduits dans leurs fonctions, le Bureau est désormais ainsi composé :

Président : M. François COLLIN.

Vice-Présidents : Mme Simone MAGALLON, M. Pierre FAURE.

Secrétaire : Mme Marcelle ORCIER.

Secrétaire adjoint : M. André BARRE.

Trésorier : M. Jean-Claude BERMOND.

Trésorier adjoint : M. Daniel JOUSSELME.

Le titre de Président d'honneur-fondateur est proposé pour M. Emile AUGIER.

Les autres membres du C.A. étant : Mlle CLEMENT, Mme GORDE, MM. GROS-DIDIER de MATONS et ROMAN.

Sont délégués au Conseil d'Administration régional MM. COLLIN et AUGIER.

Par ailleurs sont chargés :

De représenter l'Association au Comité de rédaction de Provence-Généalogie et à la Commission régionale informatique : M. Emile AUGIER.

De l'entraide : Mme Simone MAGALLON.

De la bibliothèque : Mlle Louise ABEIL.

De la coordination des travaux de relevés : Mme Marcelle MANENT.

De la représentation de l'Association près l'Antenne parisienne du C.G.M.P. : M. Gaston CANU.

Après le repas pris en commun, la visite de la toute nouvelle bibliothèque municipale de Gap apportait un heureux complément à notre journée. Nous apprécions à la fois le contenant - beau bâtiment fonctionnel - et le contenu entre autres une "Réserve de livres" qui fut une belle surprise. Mlle MACLET, Directrice, qui guidait et commentait notre visite, nous faisait également part des différentes animations culturelles qu'elle organise ou qu'elle projette, en liaison avec la future salle de spectacles qui sera contigue.

AG 13 Nouveaux membres

13 2052 NOTTELET Gérard 15 boulevard National 13410 Lambesc, F.E. NICOLAS (Marseille, Lambesc), aide pour recherches à Lambesc.

13 2053 FAURE VENUAT Monique 22 rue Flégier 13001 Marseille, F.E. CRISTINEL (Var), CASTINEL (Cuges), FAURE-MARRON (H.A.), CHOUVET (Veynes, H.A.), GENTILLON (H.A.).

13 2055 DAUDE Christine 5 Bd. François TURCAN 13920 St Mitre les Remparts.

13 2146 PILLEBOUE de PIERRE Madeleine 4 rue Saint Roch "Castellas", 13360 Roquevaire, F.E. VERMINCK.

13 2147 GAMERRE Lucette le Jean Jaurès C5 Traverse des Arnavaux, 13014 Marseille, F.E. GAMERRE, Jean, CREST.

13 2148 TAUREL Louis Belle Vue, GIROUSSENS 81500 LAVAUR, F.E. TAUREL, BREST, JAYNE, JOURDAN, tous de Gémenos 13, Trav. en Cours : "essai sur" Sept siècles de la vie des TAUREL de Gémenos. Assistance pour rech. aux A.D. ALBI.

13 2149 GIBERT Line Groupe Scolaire Jean Jaurès 13220 Chateau Neuf les Martigues.

13/10/1987

Questions- Réponses

Se reporter au mode d'emploi paru dans PGNAM n 925.

Naissance = , mariage = x, remariage = xx, décès = +, environ = ca.

Trois questions à la fois S.V.P.

Questions

87/134 VULPIAN - ROUX, rech. x Antoine V. x Elisabeth R. ca 1691 région St ANDIOL 13.

(CRUVELIER 47 Agen.)

87/135 MEYNARD - SERRE, rech. x Pierre M. Elisabeth S. d'où Pierre M. né le 22/09/1793 à Méridol 84.

(MEYNARD 13 Salon en Pce.)

87/136 JAUSSEMER - BECCARU-Rech. x Jean J. (11/02/1774 St. Cannat 13), + 27/12/1841 La Barben, x Cécile Anne B. d'où J.B. Albert J. 8/04/1811 Lambesc 13, + 6/02/1882 La Barben 13.

(MEYNARD 13 Salon en Pce.)

87/137 DUBOIS - TOURIGNAN, rech. x J.B.D. (+ 13/10/1784 La Barben), x Marguerite T. d'où Rose D. 29/08/1776 à Auriol 13, + 20/06/1811 La Barben 13.

(MEYNARD 13 Salon en Pce.)

87/138 ROUSSEL - PREURE, rech. x ca 1814 J.B. Alphonse R. (7/09/1784 Paris), x Marie Françoise Louise P. (11/12/1793 Toulon) Cannes ou Nice ca 1814.

(BESSE 13 Marseille)

87/139 PLANGERGUES (de) - ROUSSEL, rech. x de P. x Joséphine Eugénie R. Marseille ca 1840.

(BESSE 13 Marseille)

87/142 GUIZOT - RIGAUD, rech. x Honoré C. (+ av. 1668) x Madeleine R. (de Puyfoubier + av. 1639) ca 1659.

(ROUILLY 06 Peymenade)

87/143 GUIZOT CHAILLAN, Rech. x Nicolas G. x Catherine C. ca 1648, cité dans contrat mariage de leur fils François G. en 1673 Aix et environs.

(ROUILLY 06 Peymenade)

PROVENCE GENEALOGIE

"Officiers Bleus"

Dans le n° 1079 de notre bulletin est parue une note aimablement communiquée par notre collègue Madame Jaquet-Francillon concernant les "Officiers bleus"; m'étant longuement intéressé à cette catégorie de marins, j'ai pensé qu'il serait utile d'apporter quelques précisions à leur sujet.

Monsieur Mollat du Jourdin, vice-président de l'Académie de Marine, rédacteur du "Nouveau glossaire Nautique" de Jal en donne la définition suivante :

"Dans le courant du 18^e siècle, l'expression "officiers bleus" désignait souvent des gens de mer, reçus ou non encore reçus "capitaine marchand", ainsi que des "officiers marins" de la Marine Royale servant volontairement et à titre temporaire en qualité d'officiers subalternes sur les bâtiments du Roi. N'étant pas pourvus de "brevet" comme les officiers en pied, ils n'avaient pas de grade dans le corps de la Marine dont ils ne faisaient pas partie; la plupart d'entre eux retournaient ensuite à leurs activités antérieures".

Ces marins remplissaient donc des "fonctions" : lieutenant, second capitaine, voire même capitaine. Leur mandat terminé pouvant être renouvelé, certains ont effectué de longs séjours dans la Marine Royale. Par leur conduite, quelques uns se sont vus intégrer définitivement dans le Grand-Corps, munis cette fois d'un brevet dit des grades intermédiaires, comme celui de "Capitaine de brûlot" par exemple, cessant de ce fait d'être "officiers bleus".

La lecture des états nominatifs de ces officiers permet de situer leur origine sociale. On y trouve des marins d'authentique noblesse, l'ordonnance de 1681 précisant que la fonction de Capitaine marchand peut être exercée sans déroger. Le plus grand nombre sont déjà capitaines ou fils de capitaines, mais aussi fils de négociants, d'artisans; d'autres proviennent de la Marine Royale elle-même : maître d'équipage, maître canonier par exemple. Ainsi, les "officiers bleus" n'étaient donc pas obligatoirement par définition des marins roturiers issus de la Marine Marchande. Ce corps était ouvert, suivant la nécessité du moment, à tous les marins qui se distinguaient pour leurs compétences.

Le pourquoi de l'appellation "officiers bleus" n'a pas été retrouvé jusqu'à ce jour; mais une chose est certaine : la couleur d'un uniforme quelconque n'est en rien en cause dans ce qualificatif.

Dans la Marine Royale, le port d'un uniforme précis a été fixé pour la première fois par l'ordonnance du 14 septembre 1764; l'officier bleu; entre autre était tenu de porter l'uniforme afférant à sa fonction et non pas un uniforme particulier; cette façon de procéder aurait d'ailleurs été faire preuve d'un manque de tact peu conforme au savoir-vivre de l'époque. De plus, ce qualificatif de "bleu" se relève déjà dans des documents de 1667, à une époque où la notion d'uniforme dans la Marine Royale était totalement absente.

Etant mal connus, bien des erreurs ont été ainsi écrites au sujet de cette catégorie de marins. Pour ceux qui aimeraient en connaître plus, ils pourraient lire dans les n° 754-755 (1984) de notre présent bulletin, la communication que j'ai faite sur ces officiers, ou mieux encore consulter l'excellent ouvrage du professeur Jacques Aman "Les Officiers Bleus dans la Marine Française au 18^e siècle", librairie Droz, 1976.

Cdt. Robert Juteau

C.G. Vaucluse

Visite des Archives Municipales d'Avignon

Samedi 5 Décembre 1987 à 14 heures, les généalogistes qui désirent visiter les Archives Municipales d'Avignon seront reçus par Monsieur CLAP, archiviste.

Elles sont situées au n° 6 de la rue Saluces (ancien Mont de Piété).

Je souhaiterais que nous soyons nombreux à cette visite qui nous est spécialement réservée.

A. ARNAUD

Questions diverses

D 87/140 Où se trouvent les archives de la Commune de 1870 ? Existe-t-il une liste nominative de personnes exilées en particulier en Nouvelle Calédonie. (MURAT 75 Paris.)

D 87/141 Les "COMMUNARDS" envoyés en exil pouvaient-ils partir avec femme et enfants ? (MURAT 75 Paris.)

Bouteilles à la mer

Rech. tous renseignements sur les familles FERSEN, FERSING, FERCIN. Calvinistes du Midi de la France s'installèrent en Lorraine après révocation Edict de Nantes.

FERSING 22 St. Quai Portrieux.

NOTE : Les confrères qui, grâce aux questions réponses ont pu prandre des contacts intéressants sont priés d'en faire profiter les membres du Centre Généalogique.

Charles FELIX
par la grâce de Dieu
Roi de Sardaigne,
De Chypre et de Jérusalem
Duc de Savoie, de Gênes
Prince du Piémont

L'obligation imposée dans quelques Villes de nos Etats de terre-ferme aux ouvriers et autres gens de service, de se munir d'un livret, a produit des effets tellement avantageux, que nous nous sommes déterminés à la rendre générale dans tous nos Etats de terre-ferme: le projet qui nous a été soumis à ce sujet ayant paru mériter notre approbation, c'est pourquoi par les présentes de notre science certaine et autorité Royale, eu, sur ce, l'avis de notre Conseil, nous avons ordonné et ordonnons que le règlement ci-joint sur les livrets à obtenir par les ouvriers ou gens de service, visé de notre ordre par le Régent de notre Bureau d'Etat de l'Intérieur, soit observé en tout son contenu; voulant que la connaissance des contraventions à ce règlement soit réservée, à Turin, à l'Office du Vicariat, et dans les autres Villes et Communes, aux Juges de Mandement ou Tribunaux de Préfecture, aux termes de l'Edit du 27 septembre 1822. Nous déclarons aussi que les amendes, ainsi que l'emprisonnement subsidiaire, portés par le règlement, soient du double en cas de récidive, et enfin, que les dites amendes appartiennent, pour une moitié au dénonciateur s'il existe, et pour le surplus ou le total, à l'hôpital, ou à la congrégation de charité du lieu de la contravention. Dérégons à ces fins à toute loi, disposition, ou règlement contraires, et mandons à nos Sénats et à notre Chambre des Comptes d'enregistrer les présentes avec le règlement y annexé et de les observer et faire observer suivant leur forme et teneur, voulant qu'aux copies imprimées à l'Imprimerie Royale soit ajoutée comme à l'original; car telle est notre volonté. Données à Turin, le vingt-trois du mois de janvier, l'an du Seigneur mil huit cent vingt-neuf, et de notre règne le neuvième.

REGLEMENT

Pour les Ouvriers
et Personnes de service

ART. 1. Tous les individus de l'un et de l'autre sexe, qui travaillent ou sont employés pour le service d'autrui à l'an-

née ou un mois, quelle que soit leur profession ou leur métier, et sous quelque titre ou dénomination qu'ils servent ou travaillent dans les maisons des particuliers, dans les manufactures, dans les boutiques, dans les établissements publics, dans les cuisines, dans les auberges, chez les traiteurs, dans les locandes, cabarets, écuries, devront avant la fin du mois de juin prochain pour tout délai, sous peine d'une amende extensible à 50 liv., ou d'un emprisonnement subsidiaire qui pourra être porté à 3 jours, se pourvoir d'un livret conforme au modèle ci-joint n° 1, qu'ils recevront visé et en papier libre, moyennant trente centimes, à Turin, du Vicaire et Surintendant général de Police et de Police, à Gênes de la Direction de Police, et dans les autres Villes et Communes, des Syndics.

2. Ce livret ne pourra être délivré que sur la présentation d'un certificat de bonne conduite expédié par le Syndic du lieu où l'individu que le réclamant aura ou son dernier domicile, ou sur celle du bien servi du maître chez lequel il aura servi ou travaillé, ou au service duquel il se trouvera encore.

Les individus du sexe masculin au-dessus de l'âge de 18 ans, et qui n'auront pas encore accompli celui de 30 ans, devront en outre présenter un certificat constatant qu'ils ont satisfait à la loi sur la Levée militaire.

3. L'obligation portée par l'art. 1 s'applique également aux individus qui, à l'époque de la publication du présent règlement, auraient déjà un livret, ils en recevront un nouveau, en remettant l'ancien revêtu du certificat du dernier maître, ou du congé de celui-ci.

4. En tête de chaque livret seront insérés, soit le présent règlement, soit les Royales Patentes de son approbation. Les blancs laissés sur les imprimés seront remplis par les indications convenables; le livret sera ensuite signé par l'ouvrier ou le domestique, ainsi que par le maître au service duquel il sera, ou devra aller.

Il sera visé gratis, et l'on tiendra un registre où l'on inscrira le jour où le livret aura été délivré, les noms et prénoms, ainsi que les signalements de l'individu qui l'aura obtenu, et toutes annotations qu'il sera le cas s'y faire.

5. Si quelque ouvrier ou domestique ne peut présenter les certificats prescrits par l'art. 2, et qu'il ait déjà trouvé à se placer, il lui sera délivré une permission provisoire conforme au modèle n° 2, sur la demande et sous la responsabilité de son maître, et en s'obligeant à présenter, dans un délai qui n'excèdera pas 30 jours, les certificats nécessaires pour obtenir le livret.

6. Les domestiques de place devront, indépendamment des certificats prescrits par l'article 2, se faire en outre présenter à l'autorité par un maître d'auberge, ou par toute autre personne connue et solvable.

7. Quand les personnes mentionnées en l'art. 1 se trouveront dans le cas de voyager, elles devront faire apposer sur leur livret, et à la suite du dernier congé, le Visa de l'autorité locale indiquée dans le même article. Ce Visa désignera le lieu où elles auront l'intention de se rendre. Le livret ainsi visé servira de passeport à l'intérieur, mais seulement pour les Villes ou Communes indiquées dans le Visa.

Le livret devra être présenté par celui qui en est porteur à l'autorité locale mentionnée à l'art. 1, dans les 24 heures qui suivront son arrivée, sous peine d'une amende extensible à liv. 20 et d'un emprisonnement subsidiaire de 24 heures.

8. Chaque fois que les ouvriers, domestiques et autres personnes mentionnées dans l'art. 1 quitteront leur maître, ou qu'ils seront congédiés, ils devront dans les 24 heures présenter leur livret à l'autorité locale ci-dessus indiquée pour le Visa; il leur est onjoint sous la même peine de le faire de nouveau viser par les mêmes autorités dans les trois premiers jours qui suivront leur entrée au service d'un autre maître; le tout sous les peines portées en l'article précédent.

9. S'il s'écoule un mois avant qu'un ouvrier ou un domestique trouve à se placer, et qu'il ne justifie pas d'avoir des moyens suffisants d'existence, il sera renvoyé dans le lieu de son domicile, et si l'y reste encore sans maître et qu'il ne puisse prouver par quels moyens il pourvoit à sa subsistance, il sera compris dans le nombre des personnes suspectes, et comme tel donné en note pour être surveillé suivant les dispositions des règlements en vigueur.

10. Il est défendu à qui que ce soit, sous peine d'une amende extensible à liv. 50, de donner du travail aux personnes indiquées dans l'art. 1, ou de les prendre à son service, si elles ne sont pas munies de leur livret, ou de la permission provisoire dont il est fait mention à l'art. 5.

11. Le maître pourra, s'il le juge à propos, garder entre ses mains le livret de son ouvrier ou domestique; mais il devra toujours y inscrire le jour que celui-ci est entré à son service.

Chaque fois qu'un ouvrier ou un domestique quittera le service de son maître, celui-ci devra faire mention de ce congé dans le livret, et y déclarer en même temps si l'individu, auquel il appartient, a satisfait ou non aux obligations qu'il avait contractées.

Les congés seront écrits les uns après les autres, sans lacunes; ils indiqueront le jour auquel l'ouvrier ou le domestique finit son service.

12. Tout ouvrier ou domestique, qui aura reçu un avance sur son salaire, ou qui aura pris l'engagement de travailler pour un temps déterminé, ne pourra prétendre que son livret lui soit rendu, ou que son congé lui soit accordé avant d'avoir acquitté sa dette et satisfait aux obligations qu'il avait contractées.

Si cependant, par défaut d'ouvrage, ou pour tout autre motif légitime, un ouvrier ou un domestique est dans le cas de quitter son maître, celui-ci ne pourra lui refuser ni son livret, ni son congé, lors

même qu'il serait son créancier de quelque somme, il pourra seulement, dans ce dernier cas, annoter sur le livret le montant de sa créance.

13. Lorsqu'il résultera du livret que l'ouvrier ou domestique est resté débiteur de quelque somme envers son dernier maître, celui qui le recevra à son service devra lui faire la retenue d'un cinquième sur le produit de son travail, ou sur son salaire, jusqu'à l'entier paiement de sa dette; il devra en outre en prévenir le créancier, et conserver à la disposition de celui-ci le produit de la retenue.

Les maîtres qui omettent de faire ces retenues, seront tenus en propre envers le créancier du paiement de la somme portée sur le livret, sauf leur recours contre l'ouvrier ou domestique.

14. L'ouvrier ou le domestique qui voudra changer de profession ou de métier, ou cesser de l'exercer, devra faire sa déclaration devant l'autorité locale, qui fera l'annotation convenable tant sur le registre, que sur le livret.

15. Les congés des domestiques et des ouvriers seront délivrés par leurs maîtres; si ceux-ci ne savent pas écrire, ou si, en cas de mort, leurs héritiers ne sont pas à même de les expédier, les autorités indiquées dans l'art. 1 les délivreront après avoir pris les informations nécessaires.

En cas de décès d'un ouvrier ou d'un domestique, le maître au service duquel il se trouvait, devra dans le délai de 10 jours, et sous peine d'une amende qui pourra être portée à 20 liv., consigner le livret aux autorités susdites, après y avoir annoté le jour du décès.

16. Lorsque toutes les feuilles du livret seront remplies, qu'il sera usé, ou que pour toute autre cause il ne pourra plus servir, il suffira de le consigner pour en obtenir un autre; mais on aura soin d'y inscrire les dettes indiquées dans le nouveau qui sera délivré.

Si un livret vient à s'égarer, il en sera de même accordé un nouveau, après les vérifications nécessaires.

17. Les étrangers actuellement placés dans les Etats du Roi, ou qui voudront s'y placer à l'avenir dans l'une des qualités énoncées à l'art. 1, devront également dans le délai ci-dessus fixé, se pourvoir du livret prescrit pour les sujets de S. M.; mais il leur suffira, pour l'obtenir, de présenter le passeport ou permis dont ils doivent être munis.

18. Toutes les contestations qui pourront s'élever entre les maîtres et leurs ouvriers ou domestiques pour paiement de salaire, congés et indemnités, ou pour tout autre objet relatif à leur service ou travail, et qui ne pourront pas être terminées par voie d'arrangement par l'autorité chargée de délivrer les livrets, seront renvoyées au Juge ou au Tribunal compétent.

Les surprises des A.D. des B.d.R.

Trouvé dans dossier série "J", FOND TIMON - DAVID, liste de mariages par ordre alphabétique de 1650 à 1670. Plaisant.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les réfugiés provençaux du Cap de Bonne Espérance

Le 23 décembre 1687, la Chambre d'Amsterdam de la Compagnie néerlandaise des Indes Orientales fournit la liste de 34 personnes en partance pour le Cap de Bonne Espérance à bord du « Berg China », toutes d'origine huguenote et provençale. Cette liste ne donne pas les lieux d'origine de ces réfugiés mais, par recoupement avec d'autres sources, il est possible de restituer, pour nombre d'entre eux, le sort qui les attendait lorsque le « Berg China » appareilla de Rotterdam le 20 mars 1688.

- Jean Meenart (28 ans), sa femme Louise Courbon (30 ans), sa belle-mère Marie Anthouard, ses enfants Jeanne (10 ans), Georges (9 ans), Jacques (8 ans), Jean (7 ans), Philippe (6 ans) et André (5 ans). Louise Courbon et deux des enfants mourront à bord. Seul Philippe se mariera (x 1712 Jeanne Mouy) et aura postérité.

- Antoine Malan (probablement Malan) (38 ans), sa femme Isabelle Verdet (23 ans) et une fille de 10 mois. Apparemment, ils mourront tous trois pendant le voyage.

- Jeanne Marthe (Mathieu ?), veuve Jourdan (60 ans), Jean Jourdan (28 ans) son fils, Pierre Jourdan (24 ans) son autre fils, Marie Jourdan (40 ans), veuve de Jean Roux, avec Jeanne (15 ans), Marie (10 ans) et Marguerite Roux (7 ans), ses filles. Ce groupe est originaire de Cabrières d'Aigues. Jeanne, veuve Jourdan, Marie Jourdan, veuve Roux et Jeanne Roux mourront à bord du « Berg China ». Par contre, Jean Jourdan épousera Isabelle Lelong, s'installera à Oliphants Hoek dans le « coin français », où il baptisera sa ferme « La Motte ». Il mourra avant janvier 1699, en laissant 4 enfants mineurs et une fille posthume Jeanne, née le 18 janvier 1699, dont le parrain, Jacques Malan, épousera la mère, Pierre Jourdan, frère du précédent, se mariera deux fois, avec Anna Fouché (décédée en 1713) d'où Suzanne (* 1697), Anna (* 1698) et Joseph (* 1701) puis avec Maria Verdeau. Il exploitera la ferme baptisée « Cabrières » que, dans son testament de 1719, il laissera à son fils Joseph.

Enfin, parmi les filles Roux, seule Marguerite se mariera (x Etienne Viret, originaire du Dauphiné).

- Pierre Malan (23 ans), sa femme Isabelle Richard (20 ans). Seule Isabelle survivra. Elle épousera, en secondes noces, Pierre Joubert de la Motte d'Aigues et mourra en 1748.

- Pierre Guirand (30 ans) et sa femme Françoise Roux (28 ans) sans renseignement.

- Jacques Verdeau (23 ans) et son frère Hercules Verdeau (16 ans) dont la fille Maria épousera en 1720 Pierre Jourdan et en 1724 Daniel Malan.

- Pierre Grange (23 ans) célibataire et Louis Courbon (20 ans) son cousin - sans renseignement.

- Suzanne Reyne (20 ans) de la Roque

d'Anthéron, apparemment décédée pendant le voyage.

- Pierre Jourdan (24 ans) célibataire, Paul Jourdan (22 ans) son frère et André Pelanchon (15 ans) cousin germain. Paul mourut à bord. André Pelanchon natif de Sivergues, sans doute fils de Jean et de Marie Béguin, surviva au voyage mais n'aura pas de descendance.

- Mathieu Frachasse (28 ans) célibataire.

- Jean Furet (18 ans) célibataire.

- Antoine Scaet (19 ans) célibataire. Sans renseignement sur ces 3 jeunes hommes, apparemment isolés.

Lorsque le « Berg China » accostera au Cap le 4 août 1688, après plus de 4 mois de traversée, près de la moitié des réfugiés provençaux seront décédés.

Mais on connaît quelques autres provençaux réfugiés au Cap.

- Jean Roux (ou Roi) né vers 1665 à Lourdmarin. Il s'installera à Drackenstein et baptisera sa ferme « Lormarin ». En 1705, il instituera son père Philippe (68 ans) resté au pays, héritier pour la moitié de ses biens. Il épousera en 1712 Marie Catherine Lefebvre, veuve de Gabriel Lercoux de Blois. Il décédera en 1720, laissant un fils Jean.

- Pierre Joubert, natif de la Motte d'Aigues vers 1663. Il épousa Isabelle Richard, veuve de Pierre Malan, d'où au moins 3 enfants Jean (* 1695), Françoise (* 1697) et Louise (* 1699). Il mourra le 31 juin 1732. Il avait baptisé sa ferme « La Provence ».

- Jean Gardiol, natif de La Coste, s'installera à Oliphants Hoek dans une ferme baptisée « La Kot ». Marguerite et Suzanne Gardiol (probablement ses sœurs ou ses cousines) épouseront, peu de temps après leur arrivée au Cap, les deux frères Jacob et Abraham de Villiers.

Enfin, il convient de citer, dans cette liste, le nom de Jacques Malan. Ce dernier est, en effet, l'ancêtre éponyme de tous les Malan d'Afrique du Sud. Certaines sources le disent passager du « Berg China » mais on ne le trouve pas dans la liste d'Amsterdam. Il est probablement originaire de Saint Martin de la Brasque, où ses frères Daniel et Paul payent annuellement quelques livres à la Régie des Biens des Religioneux fugitifs du Royaume, pour la rente des biens qu'il y a délaissés. Il s'installe à Hottentots Holland, épouse en 1699 Isabelle Lelong, veuve de Jean Jourdan, qui lui donnera 7 enfants. Il se verra attribuer en 1713 la ferme de « La Motte ». Il deviendra membre de la Cour de Landdrost (magistrat de la Compagnie des Indes) puis heemrad (équivalent du bourgmestre) de Stellenbosch. Il mourra en 1742.

Voilà, trop rapidement évoqués, ces provençaux, réfugiés huguenots du Cap, dont les patronymes rappelleront pour nombre d'entre nous, de nombreuses et lointaines parentes.

Bruno CALDIER
Courcouronnes
CGV N° 1886

C.G.M.P.

Conseil d'Administration

Nous donnons ci-dessous de larges extraits du projet de procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration Régional du samedi 26 septembre 1987 qui sera soumis à l'approbation du CAR lors de sa prochaine séance.

Approbation du PV de la séance du 13/06/87

M. ARNAUD juge inopportun l'appel adressé aux membres du CG Vaucluse, ceux-ci ayant déjà fourni un gros effort pour la publication du bulletin "G". Le PV est alors adopté.

Table BMS

M. GUENOT fait état de la proposition de M. BIRABEN d'acquiescer, pour le compte de l'I.N.E.D., les relevés BMS de Cadenet, effectués par Mme BERTHELOT. M. ARNAUD n'est pas d'accord, après discussion, la C.A.R. décide par 19 voix contre 1 de réserver une suite favorable à cette demande.

Compte-rendu du IX^e congrès de Généalogie de Nancy

Mme BEGUOIN fait un compte-rendu de ce congrès et de la participation du CGMP.

Finances, Subventions, Cotisations

M. AUMERAN donne connaissance de la situation financière du CGMP: au 26/09/87 les associations constituant le CGMP comptent:

- 04 - 42 adhérents; 05 - 51 adhérents;
- 06 - 95 adhérents; 13 - 267 adhérents; 83 - 126 adhérents; 84 - 235 adhérents.

soit 816 membres pour l'ensemble de l'Union, en diminution sur les années précédentes, sauf pour les Alpes de Haute-Provence. Cette constatation est générale en France, et la situation économique n'est certainement pas étrangère à cet état de chose, même si ce n'est pas la seule raison.

Recettes et dépenses s'équilibrent, avec un léger excédent de recettes.

Les réalisations, de plus en plus nombreuses, de tables de BMS, les nécessités de la communication, l'évolution des techniques conduisent les Associations du CGMP à s'équiper d'outils électroniques. Il est donc décidé d'acquiescer six ordinateurs en trois années. Pour couvrir cet achat une subvention sera demandée au Conseil Régional PACA. Le CAR donne pouvoir à son Président, Mme BEGUOIN, et à son trésorier, M. AUMERAN de présenter une demande de subvention et d'engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le prix qui nous est consenti par les "Nouvelles Affiches de Marseille" passant de 65 à 70 francs, le Président propose que la cotisation de 1988 soit,

pour ce qui est de la responsabilité du CGMP, la suivante :

- Redevance à la Fédération Nationale : 94 francs (inchangé)
- Cotisation revenant au CGMP : 15 francs (inchangé)
- soit au total de 22 francs (inchangé).

- Abonnement à "Provence-Généalogie" : 70 francs (au lieu de 65 f.).

Par ailleurs, dans un but d'harmonisation et pour éviter toute forme de concurrence entre les Associations du CGMP, le Président souhaite que toutes les Associations adoptent, en ce qui les concerne et comme il a toujours été fait, une cotisation d'un montant identique qui pourrait être la même que l'an dernier, soit 48 francs, la cotisation totale étant alors de (94+15+70+48) 140 francs.

M. ARNAUD n'est pas d'accord, estimant que les parts revenant à la Fédération et au CGMP devraient être fortement diminuées et que l'abonnement à "Provence-Généalogie" devrait être facultatif. Après une très vive discussion, la proposition de Mme BEGUIN est soumise au vote et adoptée par 19 voix contre 1.

De nombreux administrateurs regrettent que les "Nouvelles Affiches de Marseille", support de "Provence-Généalogie", prennent des positions politiques trop marquées, de nature à écarter du CGMP des adhérents, actuels ou potentiels, professant des opinions différentes. Le Président reconnaît qu'il y a, là, un problème.

Assemblée Générale du CGMP

L'Assemblée générale du CGMP a eu lieu les 14 et 15 novembre 1987 au Centre Culturel Elsa-Triolet à Port-de-Bouc; le programme suivant a été arrêté :

(Voir avis parus dans ces colonnes)

Modification des Statuts

L'évolution des rapports entre le CGMP et les Associations constitutives d'une part et la Fédération, avec la mise en place des Unions régionales, d'autre part, rend nécessaire une modification de nos statuts. Cette modification sera abordée lors d'un prochain Conseil d'Administration régional, là, un problème.

Réunion supplémentaire du Conseil d'Administration Régional

Il n'avait pas été prévu de réunir le Conseil d'Administration Régional pendant le 4^e trimestre 1987, mais la charge des affaires à débattre implique d'organiser une séance supplémentaire; après discussion, la date du 5 décembre est arrêtée, le lieu de la réunion sera fixé ultérieurement.

Microfichage

Après les Alpes-Maritimes, des lecteurs de microfiche seront remis aux Associations du Var et du Vaucluse et au CGMP. Des microfiches de documents disponibles (tables BMS en particulier) seront réalisées et diffusées avec l'accord de leurs auteurs.

Questions diverses

M. DELLÉ-PAGLI demande que soient discutées les modalités d'attribution du prix "Paul-Guyraud". Par manque de temps, cette discussion sera reprise lors d'un prochain Conseil d'Administration Régional.

- M. GIROUSSENS souhaite que des félicitations soient adressées au CG Vaucluse pour la part qu'il a pris à la rédaction du Bulletin "O". A l'unanimité le Conseil d'Administration Régional s'associe à M. GIROUSSENS pour féliciter et remercier nos collègues vauclusiens.

La séance est suivie d'une démonstration d'ordinateur faite par M. André BARBAROUX.

Une dot méprisée...

Il y a presque 150 ans, le 14 juin 1840, décédait à Antibes, au Quartier de Saint-Maymes, Barthélémy PLAUCHEUR, propriétaire en la commune.

Deux ans avant sa mort, soit le quinze juillet 1838, par testament olographe déposé au rang des minutes de Me MOUTON, alors Notaire à Antibes, Barthélémy PLAUCHEUR nommait pour héritier de tous ses biens, l'Hôpital d'Antibes.

Il laissait la jouissance de différentes propriétés à des personnes de la ville et, à sa veuve, une rente viagère de vingt sous par jour.

Barthélémy PLAUCHEUR légua à la ville d'Antibes une somme de 12.000 F pour que des revenus, la commune marie et adopte une jeune fille, tous les ans de son décès.

Le Conseil Municipal de la ville fut appelé à délibérer sur ce don. Il accepta et sur l'avis du Préfet du Var (le département des Alpes-Maritimes n'ayant été créé qu'en 1860 lors de la réunion du Comté de Nice à la France) par Ordonnance d'Eu en date du 26 août 1841 Louis Philippe Roi des Français, autorisa la ville d'Antibes, à accepter le legs pour que les intérêts, soit employés à marier, chaque année, une jeune fille.

Cette somme de 12.000 francs, considérable pour l'époque, représentait, environ 90.000 francs 1986. Elle fut convertie en rente sur l'Etat Français et les rentes non versées furent capitalisées.

En 1987, le montant de la dot s'élève à 486 francs.

Les candidates ne se manifestant plus, malgré maints avis dans la presse, la dernière dot fut attribuée en 1950.

Le règlement d'attribution figure ci-après.

REGLEMENT concernant la fille à marier

La vertu du testament PLAUCHEUR

Art. 1^{er}. - Les jeunes filles habitant Antibes, qui n'auront pas vingt-cinq ans révolus le 31 Décembre de chaque année, nées de parents antibois ou de parents français résidant dans la commune depuis plus de vingt-cinq ans sans interruption, seront admises à se faire inscrire au secrétariat de la Mairie, à l'effet de concourir pour la dot annuelle, fondée par Monsieur feu Barthélémy Placheur, et provenant de l'intérêt de la somme de douze mille francs qu'il a léguée dans ce but à la commune.

Art. 2. - Trois publications à son de trompe, l'une faite le 25 Décembre, jour de Noël, l'autre les 1^{er} et 2^e dimanche de Janvier, annonceront au public que le registre d'inscription restera ouvert du 1^{er} Janvier au 15 du même mois inclusivement, jour où il sera définitivement clos.

Art. 3. - Dans la première séance de la session de février, le Conseil municipal votera par scrutin individuel et sans discussion sur chaque fille inscrite. Celles qui obtiendront la majorité absolue des suffrages, seront proclamées candidates de la dot.

Art. 4. - Le nombre des candidats ne pourra dans aucun cas être moindre de quatre, à moins que le nombre de jeunes filles ne se trouve au-dessous de ce chiffre.

Art. 5. - Dans la dernière séance de la même session, le nom de chaque candidat sera inscrit sur un bulletin et déposé dans l'urne placée sur le bureau. Tous ces bulletins seront exactement de la même dimension et pliés en quatre, après l'inscription de chaque nom. Le tirage au sort sera fait par la plus jeune des filles admises comme candidats, présentes au moment du tirage, et à son défaut par la personne qui sera désignée dans l'assemblée par M. le Maire. La dot sera adjugée à celle dont le nom sortira de l'urne.

Art. 6. - Le Conseil municipal, en garantie de son impartiale justice et pour donner plus de solennité à l'exécution des volontés du testateur, délibère que le tirage au sort aura lieu en séance publique, laquelle sera exclusivement consacrée au tirage.

Le mariage aura lieu le 14 Juin de chaque année.

Vient de paraître

"BANDOL Deux siècles d'Histoire (1585-1790)

de Lucien GRILLON - Prix de vente : 97 francs.

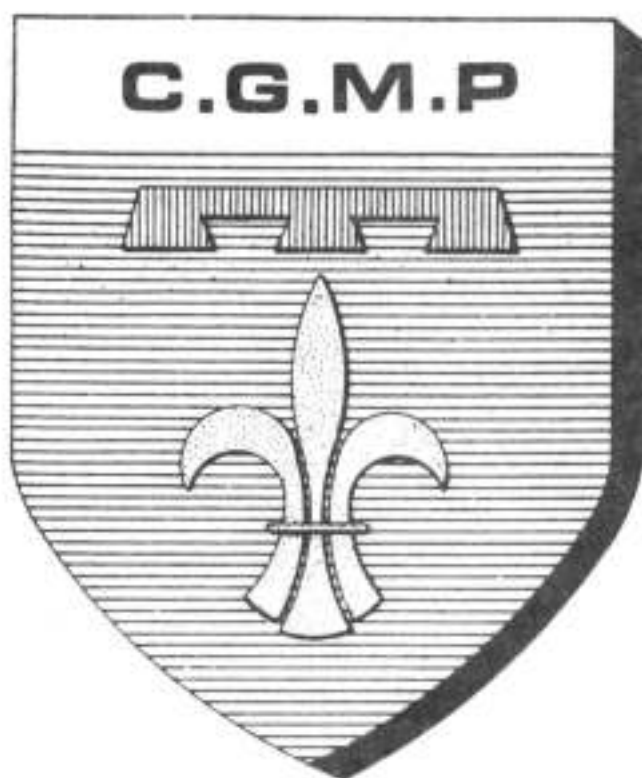
Disponible - Chez l'auteur 58, rue de Bordeaux, Bandol.

Maison de la Presse, Quai du Port, Bandol.

Nos collègues Mme G. DELAYES et M. CHEILAN ont participé à l'élaboration de cet ouvrage qui fourmille de renseignements pouvant intéresser les généalogistes.

Paul MATHIEU
AGH 06 - n° 1710

PROVENCE GÉNÉALOGIQUE



BULLETIN D'INFORMATIONS & DE LIAISONS
PARUTION BI-HEBDOMADAIRE PAR FEUILLET
DANS

LES NOUVELLES AFFICHES DE MARSEILLE

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU MIDI - PROVENCE

MAISON DE LA CULTURE - 13110 PORT-DE-BOUC - Téléphone : 06.39.12 — Provence-Côte d'Azur-Corse

du n° 1107 au n° 1134

ANNÉE 1987 4

PROVENCE GENEALOGIE



Il y a un an, le 11 décembre 1986 disparaissait brutalement notre Président et notre ami, l'abbé Paul Gueyrand.

Gardons fidèlement en notre mémoire le souvenir de son dévouement, de son intelligence de son humour.

"C'est la faute à Pompée"

Depuis que je m'intéresse à la Généalogie, principalement dans le Var, la distribution bizarre des paroisses entre les évêchés et les archevêchés pendant l'ancien régime n'a pas cessé de m'intriguer (voir PG-NAM n° 954, article de M. Poussibet).

Quelques considérations historiques semblent cependant l'expliquer. Après la conquête par Rome, la Gaule cisalpine était au 4^e siècle de notre ère divisée en trois provinces :

A l'Est les Alpes-Maritimes, jouxtant la Gaule cisalpine (Italie du Nord), et accessible par le Mont Genève, couvrait du Nord au Sud une longue et étroite bande montagneuse de Briançon à Antibes. Sa métropole était Embrun, l'un de ces centres secondaires était Senez (actuellement Alpes de Haute-Provence).

Au Centre la Narbonnaise il s'étendait d'Antibes à Aix et remontait jusqu'au delà du Gap. Sa capitale était à Aix; en dépendaient notamment les centres secondaires de Riez et de Fréjus.

A l'Ouest la Viennoise occupait une longue bande Nord Sud le long de la vallée du Rhône. Sa métropole était à Arles; toutefois y avait été rattaché, après la prise de Marseille par César en

49 avant JC, (la cité, allié traditionnelle des Romains, ayant pris le parti pour Pompée lors de la guerre civile), le territoire des Massaliotes qui s'étendait à l'Est bien au delà de Toulon, en une bande d'une vingtaine de kilomètres de largeur à partir de la côte.

Il semble que ce rattachement qui défiait la géographie, Aix étant beaucoup plus proche, répondait à des considérations d'ordre militaire, le commandement romain étant établi à Arles et désirant surveiller directement l'ancienne ère territoriale marseillaise.

Par la suite lorsque s'implanta le christianisme, son organisation territoriale fut calquée sur celle du pouvoir civil et c'est ainsi que s'établirent des archevêchés à Embrun, Aix et Arles, ayant respectivement pour suffragants les diocèses inclus dans les territoires de chacune des provinces romaines.



Le territoire qui devait devenir plus tard le département du Var se trouva dès lors au carrefour de six évêchés suffragants de trois archevêchés différents :

- A l'Ouest l'évêché de Marseille (suffragant d'Arles) avait juridiction jusqu'au Beausset et au flanc Nord de la chaîne de la Ste-Baume.

- Au Nord Ouest le diocèse d'Aix (archevêché) s'étendait très largement jusqu'à Vinon et Besse.

- Au Nord celui de Riez (suffragant d'Aix) franchissait le Verdon et couvrait une bande de Quinson à Trigance.

- Au Nord Est la paroisse du Bourguet dépendait de l'Evêque de Senez (suffragant d'Embrun).

- A l'Est un vaste territoire, de Barjols au Canadel et de Comps à Théoule constituait le diocèse de Fréjus, suffragant d'Aix.

Enfin, au Sud, de Sanary à Bormes et de Giers à Ste-Anastasie, s'étendait le diocèse de Toulon (suffragant d'Arles).

C'est ainsi que le choix fatal des Marseill-

lais en faveur de Pompée compliqua, 2000 ans plus tard, la tâche des généalogistes en faisant que des paroisses dépendant de l'archevêché d'Arles étaient situées à l'Est d'autres relevant de celui d'Aix, ce qui surprend compte tenu de la situation géographique de ces deux villes.

Louis Barbaroux
Agever

Méridionaux illustres Félicien DAVID

Né à Cadenet (84), en 1810, enfant de chœur à la voix mélodieuse puis maître de chapelle à St-Sauveur d'Aix, Félicien David "monta" à Paris en 1830. Il y devint l'élève de Lesueur et de Reicha et, dès la fin de 1831, rejoignit les saint-simoniens de la rue de Ménilmontant. En 1833, lorsque la secte fut frappée d'interdit, il suivit le père Enfantin dans sa longue pèlerinage en Orient (Constantinople, Smyrne, Egypte) et en ramena les thèmes de son ode-symphonie "le Désert" (1844) au succès triomphal. Outre deux opéras-comiques, "La perle du Brésil" (1851) et "Laila Roukh" (1852), toujours inspirés par l'exotisme, il composa deux symphonies, des romances, de la musique de chambre. Successeur de Berlioz à l'Institut (1869), il mourut à St-Germain-en-Laye en 1876 et ses obsèques civiles contribuèrent à la chute du cabinet Dufaure, la chambre ayant voté un blâme au ministère de la guerre qui avait refusé à sa dépouille les honneurs militaires dus aux membres de la légion d'honneur.

Félicien était le dernier d'une famille de quatre enfants dont l'aîné, Charles David (Cadenet, 17.06.1797-Avignon, 12.11.1869) fut également célèbre comme "peintre, prophète et ingénieur" (cf. "Provence Historique", n° 92, pp. 153-160). Leur sœur Clémentine avait épousé à Aix un sieur Davin (cf. "Le Caducée" par Cuvrière, T. IX, pp. 300-358, qui donne une biographie détaillée du compositeur).

Table d'ascendance

1. DAVID Félicien César, compositeur, membre de l'Académie des Beaux-Arts, officier de la Légion d'Honneur, Cadenet (84), le 13.04.1810, + St-Germain-en-Laye (78), villa "Juno", 29 rue des Monts-Greves, le 29.08.1876 à 16h.30, s.a.

Parents

2. DAVID Charles Nicolas, négociant aux Antilles, puis orfèvre, violoniste amateur, Savasse (26), le 7.12.1759, + Cadenet, le 16.06.1816, x Avignon ?, av. 1797 avec :

3. ARQUIER Marie Anne Françoise, Aix-en-Provence (paroisse Ste-Magdeleine), le 2.08.1779, + Cadonnet, le 20.03.1814.

Aïeuls

4. DAVID Raymond, receveur du bureau des fermes à Derbierre (26), ca 1710, + Savasse, le 10.02.1761, x av. 1755 avec

5. DELOCHE Marie

6. ARQUIER Melchior Roch, maître orfèvre, x Aix (Ste-Magdeleine), le 17.02.1778 avec :

7. VITALIS Geneviève, Aix, ca 1760

Bisaïeuls

12. ARQUIER Jean, bourgeois, Lambesc (13), ca 1690, + ap. 1778, x Aix (St-Sauveur), le 13.01.1739 avec :

13. LAROCHE Anne, ca 1713, + av. 1778.

14. VITALIS Jean-Baptiste, négociant de Fuveau (13), + ap. 1778, x Aix (St-Sauveur), le 12.01.1756 avec :

15. GERMAIN Geneviève, + ap. 1778.

Trisaïeuls

24. ARQUIER Esprit, de Lambesc (13), + av. 1739.

25. MAS Jeanne, de Lambesc, + av. 1739.

26. LAROCHE Antoine, + ap. 1739.

27. MICHEL Claire, + ap. 1739.

28. VITALIS Joseph, de Fuveau, + ap. 1756.

29. ROCHE Marguerite, de Fuveau, + ap. 1756.

30. GERMAIN Balthazar, + av. 1756.

31. DARRON Geneviève, + ap. 1756.

N.B. 1/ les compléments seront bienvenus, comme d'habitude, 2/ Cadonnet est aussi la patrie d'André Etienne, le tambour d'Arcle (1774-1836) dont une nouvelle biographie vient de paraître. Une généalogie s'imposerait.

(recherches M^{me} Ch. Berthelot, Blanc, S. Chamoux et M.G. Reynaud).

Lauris sur Durance

Son histoire.

Sa vie communale aux 17^e et 18^e siècles.

par *Bernadette Genès-Terris*
aux éditions Aubanel.

Etude vivante et précise d'un petit village provençal.

L'auteur s'attache d'abord à bien situer Lauris et à signaler son ancienneté (vestiges néolithiques) bien que l'origine du nom demeure incertaine.

Nous voyons vivre une communauté soumise à divers seigneurs avant de devenir baronnie en 1552. Les conflits entre les habitants de Lauris et le seigneur sont fréquents, surtout pour le paiement des droits féodaux; le village s'en acquitte en nature (blé et fruits). Les guerres de religion (Lauris demeure catholique), la peste frappent la commu-

naute qui, cependant s'accroît peu à peu.

Ce qui est particulièrement frappant est l'organisation complexe de la vie communale au 17^e siècle. L'auteur énumère les diverses fonctions des administrateurs, les ressources dont ils disposent pour faire face aux dépenses d'entretien.

Mme Genès-Terris nous fournit aussi une étude des divers métiers exercés dans le village (tisseurs à filasse, à toile, cordonniers, caniers, revendeurs de sole, d'huile etc...); la variété des fonctions surprend et montre bien l'élévation du niveau de vie au 18^e siècle (2 avocats, 2 chirurgiens, 1 notaire etc... pour 993 habitants). Lauris connaît aussi la montée de la noblesse de robe (les héritiers des Lesdiguières vendent la baronnie à un conseiller au Parlement) et avec elle la reprise des droits tombés en désuétude, d'où le mécontentement des habitants.

L'auteur décrit les péripéties entraînées par la Révolution.

En 1793 Lauris est rattaché au Vaucluse.

Pendant le 19^e siècle, les changements politiques ne semblent guère affecter le village. Notons cependant la construction de la voie ferrée sous le Second Empire (la gare est inaugurée en 1867). Le livre de Mme Genès-Terris doit être lu par ceux qui recherchent des ancêtres dans le Vaucluse car l'auteur cite les noms des habitants de Lauris.

On peut donc trouver un double intérêt historique et généalogique.

Simone MAURIN

Minutes Notariales ...

Les archives des notaires sont pleines d'enseignements sur la vie de nos ancêtres. Les minutes des notaires de 83-Barjols, déposées aux A.D. du Var, en donnent maints exemples.

Le 3 janvier 1454 est signé un contrat d'apprentissage (cote E 820) pour le métier de cordonnier, d'une durée de 5 ans; l'apprenti devra apporter un habit dit "fasset", des chaussures et 2 chemises, le patron le nourra et le chauffera, sauf en cas de maladie, ou l'apprenti se nourrira lui-même (!)

Quelques 50 ans plus tard, un autre contrat (E 928) est dressé pour l'apprentissage du métier de Chirurgien-Babier, sa durée est de 2 ans (le cuir animal devait requérir davantage de connaissance que le cuir humain !). L'apprenti donnera trois écus à son maître, il se nourrira, se vêtira, se chauffera, sauf s'il est envoyé dehors; il couchera chez son maître qui lui donnera 30 livres de crin, qu'il devra restituer en partant, pour faire son matelas et un drap par quinzaine.

Un drame sordide transparait dans l'inventaire (cote E 915 - XVI^e siècle) établi par le lieutenant du juge de Tavernes, à la requête de Sibille GAUD, lépreuse, épouse séparée de Jean ..., chassée du lieu de Pontevès depuis la St-Michel,

possédant de nombreux biens (50 pièces de terre, outre la maison et des étables) qui sont entre les mains de son mari, lequel ne la visite, ni ne la secourt. Une ordonnance enjoint à ce dernier de pourvoir aux besoins de sa femme (Qui était le plus laid des deux ?)

Heureusement, il y avait des maris plus aimables ! En 1625, Jean CHAIX, chirurgien à Lorgues, légua 50 écus à Catherine CARTIER, sa femme, "en récompense des agréables services qu'elle lui a rendu et lui rend journellement" (Héni soit qui mal y pense !)

Magali KERHOAS

Agevar

Grâce aux minutes notariales marseillaises...

La maison aux cariatides retrouve son identité

Appelé parfois "hôtel de Foresta" (Jean-Paul II de Foresta, juge du palais, l'habita en tant que simple locataire à partir de 1962), ce célèbre immeuble du Cours Belsunce à l'angle des Rues d'Aix et Nationale, a suscité de nombreuses hypothèses quant à l'auteur des cariatides - actuellement les plus anciennes de Marseille - soutenant son balcon. On les a attribuées tantôt à Pierre Puget, tantôt à son élève Christophe Veyrier, puis à Lorcé, à Honoré Garrigue, etc. Par ailleurs, la date de la construction (située fin XVII^e sans plus de précision) et le nom du bâtisseur étaient restés dans l'ombre.



Des recherches récentes dans le fonds des notaires marseillais viennent de révéler que la maison fut érigée entre le 18 juin 1672 et le 15 septembre 1673 par les entrepreneurs maçons César Portal et Alexandre Casteau (et les maîtres menuisiers Paul Primolo et Barthélemy Hérenty) travaillant pour le compte d'Amant de Vénérissi de Pesciolini, brasseur d'affaires d'origine pisane (v. 1630-1697), gendre de l'échevin Barthélemy Cousinry. Elle resta dans cette famille jusqu'en 1708 avant de passer dans celle des Gantel-Guitton, seigneurs de Mazargues, de 1714 à 1794, puis dans celle du maire Elisée Reynard, de 1806 à 1907. Tout proche de la Halle Puget et de la future Faculté d'Economie, ce bel et vénérable immeuble, dont la façade classée aurait besoin d'une restauration complète, retrouve aujourd'hui son identité : c'est "Hôtel de Pesciolini" qu'il faudra désormais l'appeler.

Quant aux cariatides, une partie de leur mystère demeure. Furent-elles réalisées par les entrepreneurs précités ou par un sculpteur avec lequel ils auraient sous-traité ? A titre de simple hypothèse, notons qu'un sculpteur du nom de François Portal (peut-être un frère de César) exécutait à la même époque (1673) des ornements de façade (rosaces, chapiteaux...) sur plusieurs immeubles du Cours.

* une "maison Pesciolini" exista au 31, rue Radéau jusqu'au dynamitage du Vieux-Port en 1943. Elle avait été bâtie vers 1615 par Ettore de Vénèrosi de Pesciolini, oncle d'Amant (cf. B. Roberty : "la maison Pesciolini", 1832). La légende veut que les Vénèrosi dont deux représentants furent maires de St-Chamas se soient enrichis grâce à la préparation des olives à la "picholine" (confites dans la saumure et pouvant ainsi "se transporter sans se gâter par toute l'Europe").

Georges Reynaud.

Le 40^e anniversaire des "Amis du Vieil Istres"

Fondée le 8 Août 1947, la Société les "Amis du Vieil Istres", vient de fêter son 40^e anniversaire.

Dans le cadre de ce sympathique événement qui s'est déroulé tout dernièrement au Théâtre de l'Olivier à Istres, avait lieu une manifestation servant de couronnement aux différentes actions entreprises par cette dynamique association.

Parmi les personnalités et nombreux invités, on notait la présence de Madame CHABROLIN, Conservateur en Chef des Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, celle-ci tenant à témoigner tout l'intérêt qu'elle porte aux Sociétés dont les travaux contribuent à la recherche de la vérité historique.

Ce fut l'occasion pour le Président René GIROUSSENS, de présenter à l'assistance l'ouvrage de 185 pages consacré au passé d'Istres et de sa région.

Signalons que ce livre dont nous avons évoqué le contenu lors de sa souscription, est en vente au prix de 100,00 FRF, à l'Office de Tourisme d'Istres, Allée Jean-Jaurès, 13800 Istres.

B.M.X.III

CABASSON : Ainsi que CABASSE, représentent soit un originaire du Cabasse (Var), soit une personne à grosse tête comme CABASSUT (dér. de l'ancien occitan CAP = TÊTE, nom du Midi). p.76 Dictionnaire des noms et prénoms de France- Albert DAUZAT-Larousse édition 1977.

AGARAT : Peut-être dérivé d'AGARD forme dialectale (Centre, Lyon) de hagard, sobriquet. Dans le Midi peut représenter aussi AGART, attente (de agardar) p.3 DAUZAT. — Penser aussi à AGARER qui signifie regarder en vieux français.

BERUS : On trouve BERRUYER - originaire du Berry ; mais BERUS semble

plutôt venir du vieux français. L'adjectif BER qui date du XIII^e s. possède plusieurs sens : vaillant, bon et courtois. Le nom BER que l'on trouve un siècle plus tard n'a pas le même sens, il désigne la pointe d'un dard. Peut-être, dans ce cas, allusion à un guerrier ou à un caractère acide...?

DUPIÉ : Peut-être un diminutif du nom DUPIELLET qui vient lui-même de PIEL, (jeune pie) PIELLET et le nom de filiation DUPIELLET sont courants. P.161. Trésor des noms de Familles de Jacques CELLARD- Belin 1984. DAUZAT signale DUPIEDROIT, qui part du bon pied etc... p. 223.

FARNET et **FARNOUX** : peut-être à rapprocher des noms suivants : FARNEL, FARNET, FARNAUD, FARNOUX - surnoms de meunier. DAUZAT.

GATTUS - DAUZAT cite page 281 : GAT et GATTI, noms de famille assez rares, peut être la forme occitane de GAST, dans le S.O "chat" sobriquet. GATTI, forme corse et italienne de "chat".

OURDAN - Aucune explication à ce patronyme sinon un rapprochement faciel avec JOURDAN dériv. de JOURDAIN de l'hébreu Yordanès, fleuve, qui donne aussi JOURDANET, DANET et DANON. Jacques CELLARD p. 77.

TRUC - Nom de baptême dans le Midi au Moyen Age mais représente surtout un nom topographique "hauteur". En corse ou italien : TRUCHI.

VERSE - Aucune citation à ce patronyme. Il se trouve sous des formes composées dans VERSAPUECH = vers à puy, VERSAVAU = vers aval, VERSE-LIPPE = renverse lèvre, autrement dit personne à la lèvre inférieure retroussée. DAUZAT p.592.

PS - A signaler que ces patronymes, ornés le premier, ne semblent pas typiques du littoral varois. Pour étudier les patronymes provençaux se référer au précieux ouvrage du Professeur André Campan, *Etude d'antroponymie provençale - Les noms de personne dans le Comté de Nice aux XIII, XIV et XV siècles. 2 Tomes "Thèse présentée devant l'Université de Paris IV le 6/III/1975" Librairie Champion 1976.*

JM delli PAOLI 13 Aix.

Le cimetière de BERRE

L'AN 1788, le 9 MARS tous les ossements des fidèles trouvés dans l'ancien CIMETIERE situé à côté de l'HOPITAL ont été transportés avec grande SOLENITE, dans celui de NOTRE DAME DE CADEROT ainsi qu'il conste par le procès-verbal attaché à la présente feuille, en foy dequoy je me suis soussigné avec les témoins.

L'an mil sept cent quatre vingt huit et le sieul du mois de mars, le savoir faisant nous Pierre-Joseph BIAUDY - prêtre curé de la Ville de BERRE

que en vertu de la commission dont nous avons été honoré de la part de Monseigneur JEAN Marie DU LAU Archevêque D'ARLES Primet et primé X...X... par son ordonnance du douze

février dernier, rendue au bas de la requetto qui lui a été présentée par le Sieur Maire Consul et Communauté de cette ville portant permission de procéder à la Bénédiction de la part de terrain qui vient d'être ajoutée au Cimetière de notre DAME de CADEROT de faire transporter en iceluy les ossements des fidèles qui ont été cy devant inhumés dans l'ancien cimetière placé dans l'ENCEINTE de la VILLE et à côté de l'HOPITAL nous aurions donné communication de la dite ordonnance aux dits M. Maire Consuls et leur aurions requis d'envoyer en l'ancien cimetière des fossoyeurs pour en ouvrir le terrain et examiner si les cadavres qui y avaient été ensevelis étaient entièrement pourris, et en ce cas, les exhumés, etc.

Les dits fossoyeurs nous ayant rapportés qu'ayant creusé partout à quatre pans de profondeur, ils auraient trouvé toutes les chaires consumées, on retiré tous les ossements qu'ils ont rassemblés dans un coin du cimetière. En conséquence nous aurions indiqué à aujourd'hui DIMANCHE DE LA PASSION, après les Vepres, la Cérémonie de la profanation du dit Ancien Cimetière et transportés les ossements qui ont été exhumés dans celui de NOTRE DAME de CADEROT et nous aurions invités les deux confréries des pénitents Blanc et Noirs de se rendre en notre Eglise pour y assister ainsi que Monsieur le VIGUIER, des SIEURS MAIRES, CONSULS, lesquels s'étant rendus à notre invitation, nous serions partis en Ordre de procession au son de toutes les CLOCHES en compagnie des dits pénitents qui précédaient le CLERGE lequel été suivi de Monsieur le VIGUIER des SIEURS MAIRES, Consuls et d'un grand nombre de PEUPLE; et arrivés au dit Cimetière nous aurions fait mettre les principaux ossements dans les BIERRES que nous aurions fait couvrir d'un drap Mortuaire et entouré de huit fanaux portés par les dits pénitents blancs et noirs. Après quoi nous aurions procédé à la profanation d'iceluy en jettant quatre pierres aux quatre empositions pour montrer au peuple que l'Eglise dédaignait ce local et le rendant au monde, et sur le champ les Maires, Consuls auraient donné ordre d'en laisser la porte ouverte en attendant qu'on puisse en abattre les Murs.

La Cérémonie de la profanation faite nous aurions entonné exultabient Duo et nous serions rendu recta Via en chantant le miserere au Cimetière de NOTRE DAME DE CADEROT ou étant arrivés, nous aurions chanté le Libera et dit les Oraisons accoutumées comme il se pratique aux enterrements et après avoir fait au peuple une exhortation analogue à la cérémonie nous aurions fait reposer les dits ossements dans les fosses préparées à cet effet dans la partie du terrain nouvellement jointe au dit cimetière et par nous Bénite en vertu de notre commission le six du courant. Selon la forme prescrite par le rituel Normal et

nous serions retournés toujours en procession et dans le même ordre on l'Eglise paroissiale ou nous aurions dressé le présent procès-verbal signé de nous, de notre Clergé des Magistrats et principaux habitants présents à la Cérémonie pour être envoyé et déposé au Greffe de l'Archevêché et nous aurions retenu un duplicata pour être déposé ainsi aux archives de la paroisse et y servir et valoir à ce que de raison à BERRE le dit jour et An

BILLOU, J. CASTILLON M. Consul;
OLIVIER, prêtre, REYBERT, vicaire;
GATTI, GALLEIGNE, PRADET, p.
jurispr., BIAUDY, curé (...); J. GOUR-
REL,
Consul.

P.L.C.
Agnès BODO
A G 13

QUESTIONS - REPONSES

Se reporter au mode d'emploi paru dans n° 925 des PGNAM Naissance*, Mariage X, Remariage XX, Décès * : environ ca

QUESTIONS

87/158 MOUTON - BOURGUE, rech. X
J. M. X Madeleine B. av. 1780 La Roque
Pernes 84

(CHARRIER 13 Marseille)

87/159 FARAUD - RANDOULET, rech. X
Antoine F. X Marguerite R. av. 1786
Saumane 84

(CHARRIER 13 Marseille)

87/160 MILHE - SAUTEL (SEYSSAUD),
rech. X J. M. X Elise S. 1780/1773
Pernes 84 ou environs

(CHARRIER 13 Marseille)

87/161 RICHARD - REYNAUD, rech. X
Roc R. X Madeleine R. ca 1786 L'Isle sur
Sorgues 84

(CHARRIER 13 Marseille)

87/162 MEGE - RAOULX, rech. X Pierre
M. cultiv. ca 1770 Arles - 5/01/1835
Arles mas des Muses en Crau X Louise
Rosale R. d'au - Madeleine M. 21/03/
1800 Arles ou Tarascon 13

(PEZAREIX 30 Vézère)

87/164 REIDET - BERNARD, rech. X
André R. X Janette B. av. 1728 L'Isle s/
Sorgues 84

(CHARRIER 13 Marseille)

87/165 FAIN - BACULARD, rech. X
Antoine F. x Catherine B. av. 1760 Mont-
teux 84

(CHARRIER 13 Marseille)

87/166 GAP - Ayme, rech. x Gaspard G.
x Lucrèce A. av. 1624 Montoux 84
(CHARRIER 13 Marseille)

ERRATA

n° 87/138 Lire PREYRE au lieu de
FREURE n° 87/150 Lire BOURNBAYRON
au lieu de BOURNBAYRON Dans la liste
parue dans le n° 1109 et 1101 du 7
novembre 1987 il a été omis les signes de
naissance*

REPONSES AUX QUESTIONS

87/117 :

Deux communes du Loiret, Yèvre-la-
Ville et Yèvre-le-Châtel, distantes l'une
de l'autre de 2 Km, sont situées respecti-
vement à 4 et 5 Km à vol d'oiseau au
nord-ouest de Boynes. La seconde
ayant été le siège d'une châtellenie
royale, il y a tout lieu de penser que le
pays de Livernois (l'Yvérois ?) est tout
simplement le territoire de cette jurisdic-
tion dont dépendait probablement Boynes,
hypothèse à vérifier auprès des A.D.
du Loiret.

René POUDRA AG 13 Aix

Le sabre et le goupillon

Extrait du R.P. La Saulce GG 2
6.1.1790

L'an mil sept cent quatre vingt dix et le 6
janvier nous François Joseph CHA-
BERT curé de La Saulce, étant assisté
par Mre Jean-François PELLENQ et Mre
Laurent SIBOURD l'un et l'autre prêtre,
avons béni pendant la grand'messe les
drapeaux de la Loi Martiale et celui des
volontaires nationaux dudit La Saulce
en présence de MM Grégoire MARROU
et Jean MARROU, consuls, François
Antoine GAUTIER commandant, Jean
MICHEL, lieutenant, et autres officiers
avec nous soussignés ainsi que nos
deux assistants.

Signé: G. MARROU, consul;
J. MARROU, consul;
GAUTIER, commandant;
FAURE, commandant la
Garde nationale de Tallard;
MICHEL, lieutenant;
BURLE.

MEDECINS A MARSEILLE AU DEBUT DU SIECLE

M. Emile ABONNENC nous a adressé un
très bon travail de recensement des
médecins ayant exercé leur profession à
Marseille dans les dix premières années
du XX^e siècle (1^{re} liste de A à G)

Cette liste de 3 pages comporte sur 2
colonnes par page les noms, prénoms
ou initiales des prénoms et adresses des
pratiquants. Elle est très utile pour retrou-
ver les praticiens du quartier dans lequel
ont pu vivre nos parents et qui ont pu les
soigner au cours de leur existence.

Nous ne pouvons faire paraître cette
liste en raison de l'importance des arti-
cles qui attendent et du peu de place qui
nous est réservé. Les personnes intéres-
sées pourront se procurer ce document
en s'adressant à M. dell' PAOLI J.M. 6
Parc Rigaud les Pinchinats 13100 Aix-
en-Provence, en joignant impérative-
ment à leur demande : 1 enveloppe
timbrée à leur adresse + 1 timbre poste à
2,20 F pour frais de reproduction. (Cette
liste sera déposée dans les bibliothèques
de l'AG 13 de Port de Bouc et de
Marseille, ainsi qu'auprès de celles qui
en passeront commande)

A.G.05.

La Réunion Mensuelle de décembre qui
ne peut se tenir le 25 est avancée au
vendredi 18 décembre à 17h30 à l'Hôtel
Fons-Régina à Gap.

Participation aux frais : 25 F

A.G.H.A.M.M.

En raison des fêtes de fin d'année, la
réunion de la Délégation de Nice aura
lieu le :

Mercredi 16 Décembre 1987 à 14 heures
30 aux Archives Départementales des
Alpes-Maritimes

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION est
convocqué le mercredi 16 Décembre
1987 à 17 heures aux Archives Départe-
mentales. Ordre du jour : Préparation de
l'Assemblée Générale fixée au Samedi
23 Janvier 1988.

Présence indispensable de tous les
membres du conseil.

Le Président,
Roger VIOU

ENTRE NOUS ...

Des collègues ont eu la douleur de voir
disparaître un être cher :

- M. Jean TAUREL, d'Amsterdam, a
perdu sa mère - M. Georges REYNAUD
a perdu son beau-père, M. Ange MUR-
TULA, ancien batonnier du Barreau de
Marseille.

Nous adressons nos sincères condolé-
ances aux familles éprouvées

Vient de paraître

Les communautés d'habitants en Provence

au dernier siècle de
l'Ancien Régime

Par Michel DERLANGE

Loin d'être un exemple d'archaïsme, les
communautés d'habitants provençales
font figure de modèle à la veille de la
Révolution. Bénéficiant d'une autono-
mie de gestion considérable, allant jus-
qu'à l'élaboration de leur propre gouver-
nement politique, faisant preuve de
remarquables facultés d'adaptation aux
modifications de leur équilibre socio-
économique, les communautés proven-
çales représentent, sous l'Ancien
Régime, une des structures de vie publi-
que, parmi les plus évoluées, organisées
et cohérentes, de toute la civilisation
occidentale.

Fl. 16 X 24, 620 p., 245 FF.

Editeur : ECHE 19, rue A. Delécloux
31400 Toulouse

Les articles publiés n'engagent que la
responsabilité de leurs auteurs.

PROVENCE GENEALOGIE

CONVOCATION

Assemblée Générale
du Cercle Généalogique de Vaucluse
Samedi 23 Janvier 1988
Château de la Barbrière-Avignon

ORDRE DU JOUR

9 h. - Accueil, pointage des mandats, vente de documents, échanges, exposition du C.G.V. et mise à la disposition des membres de panneaux d'affichage. Versement de la cotisation fixée par la C.A. à 70,00 F, l'abonnement au journal "Les Nouvelles Affiches de Marseille" porté à 70,00 F qui est vivement conseillé, s'ajoute à cette somme.

10 h. - Rapport moral et financier de l'année écoulée. Projets pour l'année 1988.

Election au conseil d'administration. Membres sortants : Mmes AUDIBERT et BERTHELOT, MM. ARNAUD, CHASTEL, DARAGNES, NOAILLES. Un siège est à pourvoir. Faire acte de candidature. Renouvellement des Président et Vice-Président.

12 h - Remise de Brevets du 1^{er} degré (tableau 8 quartiers à déposer au plus

tôt). Remise de prix du C.G.V. - Apéritif.

12 h 30 - Repas en commun. Prix : 65 F (enfants : 1/2 tarif). Les inscriptions accompagnées du chèque correspondant devront parvenir avant le 9.1.1988 au secrétariat du C.G.V., 6, impasse Monier-Roche à Avignon.

15 h à 17 h - Présentation de travaux des membres. Projets divers. Les adhérents qui désirent intervenir voudront bien nous en faire part.

Un hébergement (chambres à 2 lits) : 35 F peut-être retenu au château.

Les adhérents qui ne pourront pas assister à l'A.G. sont invités à faire parvenir le mandat ci-dessous à une personne de leur choix, ou en blanc au secrétariat.

Avignon, le 9 décembre 1987.

Le Président : A. ARNAUD.

POUVOIR

Je soussigné adhérent N°
donne mandat à pour me représenter à l'A.G. du C.G.V.
et y exercer tous mes pouvoirs statutaires.

Fait à le 1988

Signature

Conseil d'Administration du C.G.A.H.P.

Président : M. BALME Charles, Les Logissons, Villeneuve, 04130 Volx;
Vice-Président : M. LAUGA Emile, Cours Thierry d'Argenlieu, 04110 Reilhanne;
Trésorier : Mme DANDOIT Christiane, Rue Léo Lagrange, 04130 Volx;
Trésorier Adjoint : M. LATIL Robert, 75 Bis, Avenue Jean Giono, 04100 Manosque;
Secrétaire : M. ROBELIN Roland, La Trinquette d'Isnard, 04100 Manosque;
Secrétaire Adjoint : Mme ROBERT Marguerite, Les Espels, 04100 Manosque;
Bibliothécaire : Mme DANDOIT Christiane, Rue Léo Lagrange, 04130 Volx;

Membres : Mme LAUGA Henriette, Cours Thierry d'Argenlieu, 04110 Reilhanne; Mme DE LUNA Christiane, La Bastide - Le Thor - Villeneuve, 04130 Volx; Délégués : aux Imprimés : Mme GABRIEL Yvonne, Impasse des Cerisiers, Les Plantiers, 04200 Sisteron;
Représentants le 04 au Conseil d'Administration Régional : M.M BALME Ch. et ROBELIN R. Correspondante du 04 à Digne : Mme ANGELVIN Jacqueline, 8, Cours du Tribunal, 04000 Digne

Ce Conseil d'Administration a été reconduit à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 8 novembre 1987 à Manosque.

LA BOITE A OUTILS

REPROGRAPHIE ET DIFFUSION DES B.M.S.

Les responsables de l'opération "SAUVEGARDE DES REGISTRES" à la commission régionale, sont bien conscients des énormes difficultés, techniques et pécuniaires, que rencontrent les auteurs de dépouillements systématiques. Où s'adresser à l'issue d'une tâche longue et déjà coûteuse dans sa phase principale ?

En toute logique, il appartient au C.G.M.P. de prendre en charge les reproductions nécessaires, et d'assurer les moyens de diffusion auprès des services publics, et de l'ensemble de nos Associations départementales.

Les crédits nécessaires, (et importants), ont été prévus dans l'exercice en cours. Après une étude de "faisabilité", une recherche de sous traitance, une enquête poussée et une longue réflexion, il apparaît que la création et la mise en place d'une bibliothèque de MICROFICHES présente des avantages considérables. Les lecteurs sont simples, fiables et peu onéreux. Un format "carte postale" supporte près de cent pages et quelques enveloppes remplaceront quelques mètres de rayons. Le prix de revient pour une duplication en 5 ou 6 exemplaires est inférieur de 50 % à la photocopie classique, et l'on n'a pas besoin de reliures. (A noter que les administrations utilisent de plus en plus ce moyen pour leurs publications internes).

Nous allons commencer immédiatement par le "microfilage" des documents les meilleurs, terminés, et non encore diffusés. Le centre de coordination est à Port-de-Bouc.

TOUT CHERCHEUR QUI DÉTIENT UN RELEVÉ REMPLISSANT CES CRITÈRES, EST PRIÉ DE SE METTRE EN RAPPORT IMMÉDIAT AVEC LE CENTRE, SOIT DIRECTEMENT, SOIT PAR SON BUREAU DE TUTELLE.

Pour la poursuite de l'entreprise, il est indispensable d'être tenu au courant des travaux fragmentaires, en cours, ou déjà déposés en tirage restreint. L'enquête auprès des bureaux départementaux se poursuit et doit aboutir à la mise à jour d'un catalogue précis. L'entraide et la "Pêche aux informations" restent les éléments moteurs de nos activités. Chacun doit profiter du travail collectif et des moyens communautaires, ne oubliez pas ! NOUS FAISONS NOTRE POSSIBLE POUR VOUS AIDER.

Pour le Comité de
Coordination Régional :
M. GUENOT

Frédéric Lantelme

*Notre olivier,
de ses racines à ses fruits
(1625-1983)*

Ce livre est consacré à l'étude de la famille Lantelme (1625-1983) et de la famille Pichaud (1720-1983), ainsi qu'à celles de leurs alliés, très nombreux évidemment sur une aussi longue période. Une table chronologique donne les dates et les lieux de naissance des Lantelme et de leurs alliés.

L'ascension sociale de la famille apparaît de suite à la simple lecture de la table des professions exercées (au XVII^e siècle : laboureur, ménager; au XVIII^e siècle : officier navigant, bougeois, banquier etc., au XIX^e siècle : banquiers, courtiers en valeurs; au XX^e siècle : ingénieur agricole, représentant industriel etc.). La guerre de 1914-18 semble avoir porté un certain coup à la fortune de la famille.

La famille Lantelme est presque toujours installée à Marseille; les Pichaud sont d'Ollioules mais vont assez vite habiter Marseille. Une petite biographie des membres les plus influents de chaque branche permet de bien les situer socialement.

L'auteur a trouvé aussi les différents domiciles de ses ancêtres qui semblent avoir déménagé souvent. Il donne des indications sur la rue où se trouvait leur demeure et aussi sur la demeure elle-même. On peut ainsi bien situer ces différentes maisons dans le Marseille actuel.

Grâce justement à ces diverses indications, le livre se lit sans peine, avec beaucoup d'intérêt.

Simone MAURIN

AVIT

La proximité des terroirs (peut-être leur communauté) où se rencontrent ce patronyme et le nom du gaulois AVITUS, dernier Empereur romain d'Occident de Juillet 455 à Avril 456, suggère un lien éventuel entre celui-ci et les familles AVIT. Mais lequel ?

AVITUS Flavius Marcilius Eparchius est né en Auvergne vers 375 d'une famille de notables gaulois. Jeune homme, il se rend à Rome, y est remarqué par THEODORE le GRAND qui le recommande à son fils Honorius. Celui-ci le charge des liaisons avec son frère Arcadius, Empereur d'Orient. Puis il est envoyé avec Aëtius, en expédition contre les Wisigoths. Ensuite, nanti d'un commandement aux défenses rhénanes, il participe au refoulement de cohortes de Huns.

Il se retire dans sa villa en Auvergne, au lac d'Aydat, en gardant de très bonnes relations avec Aëtius et le wisigoth Théodoric. Sans l'avoir désiré, en raison sans doute de son succès contre les

Huns, il est nommé Préfet des Gaules par Valentinien III.

Celui-ci est assassiné et son successeur Maxime PETRONE, nommé AVITUS Patrice généralissime des Gaules, charge qu'il accepte à la supplication des notables gaulois.

Il se trouve à Nîmes au moment où Genséric, à la tête des Vandales pille Rome et Maxime PETRONE meurt lapidé par la foule. Une assemblée de notables gaulois et sénateurs romains à Beaucaire, le 9 Juillet 455, l'élit alors Empereur d'Occident. Agé d'environ 80 ans, il est probable qu'il s'est soumis par dévouement au vœu de ses concitoyens. Respectueux des traditions, le 21 Septembre il part pour l'Italie afin de se faire reconnaître par le Sénat romain, formalité accomplie le 1er Juin 455.

Du coup, l'Empire se trouve à nouveau dans la situation génératrice de son déclin : le pouvoir suprême est assumé en Occident par AVITUS et à l'Orient par MARCIEN. Source d'antagonisme évoluant en crise aigüe par le désir de ce dernier d'accéder à la suprématie. Une négociation avortée entre les deux empereurs au sujet de l'appui nécessaire de la flotte d'Orient pour vaincre les Vandales et assurer le retour du blé africain, sert de prétexte pour sacrifier le patrice Remistius (en Septembre à Ravenne), nommé par AVITUS. Celui-ci, qui avait regagné la Gaule, retourne en Italie, faiblement escorté. Sous Plaisance, il est victime d'un complot élaboré par les généraux MAJORIEN romain et RICIMER suève, au sommet de leur gloire acquise en Orient. Fait prisonnier par eux, il est cependant épargné à condition d'entrer dans les Ordres.

Les avis des historiens sont différents sur son sort ultérieur. Certains, comme Ferdinand LOT (les origines de la France), disent qu'il a été pourvu du siège épiscopal de Plaisance providentiellement vacant, le 17 ou 18 Octobre. D'autres, comme Maurice BOUVIER-AJAM (les empereurs gaulois), assurent qu'il n'a jamais rejoint son évêché. Mort en route après s'être évadé, d'après les uns, ou dans son domaine d'Auvergne suivant les autres, tous paraissent d'accord pour lui assigner une courte survivance à cette ultime péripétie et sa sépulture dans l'église St Julien de Brioude.

L'Histoire, discrète jusqu'au silence total sur l'identité de son ascendance, ne paraît lui attribuer qu'une fille et un fils comme progéniture. A savoir :

- Papiantilla, épousée par le renon de son mari épousé en 452, le jeune noble de Lugdunum, Calus Sollius Modestus Apollinarius Sidonius. Né vers 430, c'est le Sidoine APOLLINAIRE (classé aussi SIDOINE Apollinaire dans les dictionnaires), bien connu en littérature. Ecrivain, poète, panégyriste, à ce titre, des spécialistes l'accusent parfois d'avoir attribué un rôle d'importance contestée, sur le terrain, à son beau-père lors de la bataille des champs catalauniques, en 451 (entre Châlons-sur-Marne et Tro-

yes) contre Attila. A 41 ans, il accepte la succession spirituelle d'EPARCHIUS, se sépare de sa famille, laisse à ses soins le domaine d'Aydat, et prend en charge le siège épiscopal d'Arvernas riche d'une douzaine d'églises.

Lorsque EURIC roi des Wisigoths, envahit l'Auvergne et se dirige vers Arvernas, aidé de son beau-frère, il en organise la défense. Finalement vaincus ensemble, il est fait prisonnier et incarcéré dans la région de Carcassonne. Libéré deux ans plus tard, il reprend sa place d'évêque à Clermont (pas encore associé administrativement à Ferrand, cela se fera en 1731), et y meurt en 488 âgé de 58 ans, en "odeur de sainteté" en raison de ses grandes manifestations de charité. Il est enseveli dans l'église St Saturnin.

Au cours de sa vie si bien remplie (il a été aussi Préfet de Rome), il a trouvé le temps de donner des enfants à sa femme (on semble en ignorer le nombre), mais aucun d'eux n'a pu évidemment, transmettre directement le patronyme de leur mère.

- Sextus Alcimus Eodicius, frère de Papiantilla, serait né à Vienne en Dauphiné vers 450 et tient aussi sa place dans l'Histoire. Elle garde son souvenir au titre de défenseur de l'Auvergne contre les convoitises wisigothes évoquées plus haut. S'étant réfugié chez les Burgondes quand son beau-frère a été fait prisonnier, il deviendra chef de leur clergé. Il accède au trône épiscopal de Vienne en 490 et meurt en cet état en 518. En raison de ses vertus, la postérité le connaît sous le nom de St AVIT.

Trente ans après s'être combattues, les troupes arvernes et celles des wisigothes s'opposent à l'armée franque commandée par CLOVIS. Dans cette coalition, c'est un fils de Sidoine APOLLINAIRE qui dirige les Auvergnats. Et si parmi eux se trouve un AVITUS, Son rôle apparemment n'a pas été jugé digne d'un mémorial...

De rares érudits signalent seulement l'intervention de St AVIT jointe à celle de St REMI, l'évêque de Reims, dans la conversion au catholicisme, en 496, de CLOVIS, en respect de sa promesse au cours de la bataille de Tolbiac.

Le plus ancien AVIT identifié dans mon ascendance directe, est prénommé Guillaume, père de Jean marie en 1592 à Nasbinals (48) avec Jeanne BOYSSONNADE, aux conditions d'un contrat établi le 1.11.1592 par le notaire Jacques BERNIER. Ce Guillaume a donc vécu en plein 16^e siècle, soit douze siècles après l'Empereur AVITUS. Dans une région d'Auvergne très proche du lac d'Aydat et de la villa gallo-romaine, domaine de l'antique famille. Il habitait en effet le Cher, modeste lieu dit situé au Nord-Est et très près de Nasbinals. Moins de 130 km, à vol d'oiseau, à parcourir par une cinquantaine de générations, ne demande pas un grand effort à chacune pour faire le trajet total. Il peut même tolérer de longues stations en divers points...

Avec de l'acharnement dans la recherche et beaucoup de chance dans les

découvertes, on peut espérer grignoler un petit nombre de générations sur chacune des rives de cet immense fossé de temps séparant les AVITUS des AVIT. Mais ce n'est pas facile. Existe-t-il d'autres moyens pour franchir l'obstacle ?

L'onomastique peut-elle par exemple, dégager un lien éventuel entre ces familles ?

Le maître moderne traditionnel en la matière, Albert DAUZAT, dans son "Dictionnaire..." (Larousse 36 édition 1951) n'en parle pas et n'est par conséquent d'aucun secours.

A défaut de certitudes pour assoir une explication et combler cette lacune, il paraît possible de formuler au moins, des hypothèses.

I. - L'existence d'une réelle lignée agnatique. Ne pas être en mesure de la reconstituer n'implique pas obligatoirement sa négation. AVITUS père et fils ont très bien pu l'un et l'autre avoir des garçons de moindre renommée dont le seul titre de gloire fut de transmettre le nom. En particulier, l'écart d'âges entre l'Empereur et son fils laisse rêveur. De l'ordre de 75 ans, il découle sans doute de la difficile détermination exacte des dates de cette époque. Il permet toutefois d'imaginer pour un tel père de famille, une progéniture plus abondante. Pour sa richesse, ce n'était pas une charge pesante et bien dans les mœurs du temps.

Cette spéculation peut toutefois paraître fragile. Les témoins de statistiques ont depuis longtemps démontré l'érosion du nombre des patronymes. Au fil des générations, par la prédominance des naissances de filles notamment, la transmission s'amenuise jusqu'à la disparition totale. (Les successions dynastiques royales, suivies attentivement, en sont une illustration). Et le phénomène ne demande pas une longue suite pour se manifester. En plus d'un millénaire, il avait largement le temps de produire ses effets.

II. - L'influence religieuse. Permanence d'un indéfectible fonds de paganisme, les peuples ont toujours cru à la transmission des vertus d'un modèle ou d'une idole par l'emprunt d'une de ses caractéristiques. Placer leurs enfants sous le patronage spirituel d'un saint homme, était l'une des formes les plus couramment pratiquées dans ce but. Toutes les régions en donnent des exemples et la protection céleste souhaitée s'adressait, en priorité, à l'oint du Seigneur le plus proche. Pour les Arvernes, à partir du 5^e siècle, St AVIT s'imposait tout naturellement. De nombreux garçons ont sans nul doute été gratifiés de son nom. D'abord à titre de prénom, puis bien plus tard, lorsque l'Edit de Villers-Cotterets a imposé la transmission héréditaire du patronyme, le prénom prestigieux s'est mué en nom de famille.

Ce processus implique la présence simultanée, dans les divers lieux voués à la vénération de St AVIT, de plusieurs familles placées, sous sa bannière et sans aucune patente proche par les liens du sang. (Du fond des âges, ils

étaient cousins comme nous le sommes tous aujourd'hui à partir de Charlemagne, mais à travers un cheminement dévié de la ligne directe par les épouses). S'il était possible de vérifier cette diversité, la valeur de l'hypothèse en serait renforcée. Mais les époques concernées sont malheureusement trop pauvres en documents fiables, pour laisser espérer un résultat d'enquête irréfutable.

III. - On connaît bien le problème de la liaison des patronymes et toponymes. C'est celui de la primogéniture de l'oeuf et de la poule, d'ailleurs applicable à l'ensemble des êtres vivants. Dans le cadre réduit de l'humanité et pour la religion catholique, l'invention d'Adam et Eve apparaît dans cette perspective, comme une piquette intellectuelle destinée au camouflage de l'ignorance, en attendant la découverte d'un roc plus solide pour assoir une réponse scientifique rigoureuse. Sous des formes différentes, les autres religions font aussi appel au merveilleux pour surmonter la même difficulté.

Pour nombre de patronymes, l'imagination n'a pas besoin d'être forcée pour trouver une explication. La référence à une particularité de l'environnement est évidente. DELORME, DUTEIL, DUPUIS, DUMESNIL, par exemple, évoquent clairement la végétation ou la géographie. Pour d'autres, l'assimilation est plus ou moins subtile. Pour les AVIT, on peut en entrevoir deux assez voisines :

a. - La résidence d'AVITUS, vaste domaine gaulois-romain, à l'image de ses semblables, de grande étendue, était en fait, un village important. L'habitation du maître était entourée de tous les logements annexes destinés à ses serviteurs, ses esclaves, aux artisans, aux écuries, aux réserves de nourriture, aux magasins d'armements, dotés chacun de leurs gardiens. C'était une véritable cité : Avaticum, avec une nombreuse population. Rien n'imposait à ses constituants d'être parents entr'eux au-delà des noyaux familiaux naturels. Cependant, pour leurs rapports avec les étrangers à la cité et leurs propres relations internes, il était normal qu'ils s'en réclament et se déclarent être "un AVIT", forgeant ainsi par l'usage, leur nom de famille.

b. - La colonisation de la Gaule après sa conquête par les romains, a été consolidée par l'implantation sur son sol, des anciens guerriers. Véritables militaires de carrière, les légionnaires en fin de service (une trentaine d'années), recevaient un lot de terrain leur permettant de jouir d'une retraite bien gagnée et de se fondre dans la population autochtone. Le Musée d'Orange, en exposant le cadastre gravé sur marbre dont les fragments ont été retrouvés en 1949, montre la façon strictement géométrique dont la concession était organisée autour des deux axes orthogonaux, le *cardo* et le *décanus*.

Cette récompense matérielle était assortie (pour les plus valeureux ?) d'une distinction honorifique. Ils bénéficiaient du privilège d'adjoindre à leur prénom

(leur seul état civil), le nom du prestigieux général ou du grand dignitaire sous les ordres duquel leur carrière s'était déroulée. De cette façon, l'éminent AVITUS a pu donner naissance à des familles homonymes, francisées et modernisées par la suite en AVIT. Leur effectif amené au cours des temps par l'érosion évoquée plus haut, a cependant laissé subsister les quelques représentants encore présents de nos jours.

Ce tour d'horizon limité ne peut percer les brumes d'un passé trop lointain. Simple divertissement, il invite à une partie de Colin-Maillard dont tous les participants ont un bandeau sur les yeux. Au hasard de leurs tâtonnements dans l'obscurité, il leur appartient d'interpréter leurs rencontres furtives et d'essayer de les mettre en bonne place dans la longue série des ancêtres AVIT. Peut-être sera-t-il possible un jour, d'en constituer une ou plusieurs rondes harmonieusement liées ?

Georges TETE
A G 13

ONOMASTIQUE

La chronique du
Professeur André COMFAN

Note - Plusieurs de nos correspondants nous envoient des demandes au sujet de l'origine de leurs noms de famille. Or, une étude approfondie et sérieuse est strictement impossible, si l'on ne possède qu'une forme récente du patronyme. Or, les noms ont subi énormément de changements, de caprices graphiques même jusqu'à une époque relativement rapprochée (cf. ceux de Balzac, de Mérimée, de Joffe, etc.). Voilà pourquoi nous demandons instamment à nos lecteurs des références, les plus anciennes possibles, comme celles des actes de Catholicité, des enquêtes administratives et des archives notariées.

VIOUT - Nous entamons cette chronique par l'étude de ce nom qui est celui du président de l'Association généalogique des Alpes-Maritimes et de Monaco, M. Roger Viout. Ce nom est une variante dans la zone provençale aux côtés de **Vieu, Vieux** (ne pas confondre !), **Vioud, Viou, Vioux, Vioult**. Il est issu du latin **Vivus**, avec le sens de prompt, alerte, éveillé. Nous retrouvons la même étymologie du verbe provençal **viouta**, issu du latin **volutare**, lui-même dérivé de **volvere**, rouler, enrouler, tourner. Le substantif la **vioutada** a le sens de : mouvement exécuté en tournant. Citons encore la **vioutaduro**, trace laissée par une personne ou un animal. En provençal moderne, **lou vioutaire** désigne le parfait équilibriste qui roule à terre avec souplesse.

GOUVION - C'est un surnom d'artisan. Il représente la forme latinisée de gou-

geon, goujen, issu de gouge. Est issu du latin de basse époque * *gubla*, sorte de turin, qui a donné en ancien provençal la forme *goja*. Le mot est attesté chez Isidore de Séville (livre XIX, chap. 19). C'est l'instrument à bois dont se sert le forgeron, et l'artisan du bois le possède dans son atelier. Il représente aussi la cheville de fer qui assemble les poutres d'une grosse charpente. Mistral cite *goujo*, *goubio*, *gobio* pour le ciseau du charpentier et du menuisier. Le détenteur le plus connu de ce nom a été Laurent, marquis de Gouville-Saint-Cyr, maréchal de France, né en 1764, mort à Hyères en 1830. Ministre de la Guerre sous la Restauration, il fit voter en 1818 la fameuse loi de recrutement qui porte son nom.

MOUISSET - C'est une variante de *Moisset*, *Mouchet*, du grec *muiska*, latin *musca*. A rapprocher de *Moscardo*, forme italienne et espagnole. Ce nom représente plusieurs catégories de petits rapaces tels que : buse, émouchet, oiseau de proie au ventre tacheté et même faucon pèlerin. Cette désignation de "petite mouche" vient de ce que la buse est de taille plus réduite que l'épervier. Il existe en provençal plusieurs variétés : *lou mouisset casso-gris*, le faucon aux pieds rouges; *lou mouisset gris*, l'épervier ordinaire; *lou mouisset rous*, la crécerelle. Le féminin *mouisseto* a fourni également quelques patronymes dans notre langue. Signalons en outre que le mot, pris au sens figuré, campe un personnage rébarbatif, au caractère grincheux.

CORNUDET - En provençal contemporain, *lou cornudet*, c'est le baquet. Il s'agit du diminutif de *cornudo*, portoire, vaisseau de bois à deux anses, issu du bas-latin **cornuta*, sorte de seau. Les variantes en latin médiéval, sont : *cornuda*, *cornua*. Ainsi, en 1322, à la cour des comtes de Flandre, a-t-on un *cornodel*, vase destiné à laisser décanter une boisson. De même, en 1447, dans un discours d'Aeneas Sylvius en 1447 (qui sera le pape Pie II de 1458 à 1464) à Frédéric III empereur d'Allemagne (1415-1493) relève-t-on ce passage : "*cibaria in cornuta feruntur clausa recipiunt*".

CAMP - Nom très simple, du latin classique *campus*, champ. A donné les noms de famille *Campy*, *Campo*, *Ducamp*, *Delcamp*, l'augmentatif *Campas*, *Campassa*, *Campasso* et les diminutifs *Campou*, *Campet*, *Campin*. Les composés sont légion en provençal : *Campbon* ou *Cambon*, *Campfranc*, *Camplong* (il existe des quartiers *Longchamp* à Nice et à Marseille), *Campredon* (champ rond), *Campnou* (champ neuf), *Camprieu*, *Camproux*, *Campfort*, etc. Nous dédions ces lignes à la mémoire de notre regretté collègue Jean Camp, hispanisant, provençalisant et qui fut professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.

CARABOUTIN - C'est un nom peu répandu et qui est la traduction de *caillebotin*, donc d'introduction relativement récente, puisqu'il n'apparaît qu'en 1678. Dérivé du latin *coagulare*, lier, réunir en un faisceau. Il désignait à la plage avant d'un navire une sorte de treillis surplombant le vide du bateau. On l'avait dénommé ainsi par comparaison avec les formes en damier où se fabriquaient les caillebotins. *La caraboute* était un terme de la marine provençale qui s'appliquait à un morceau de bois servant à boucher un vide.

RASSE - A propos de ce nom encore bien représenté dans la région de Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes), nous notons deux hypothèses. La première pourrait faire dériver ce patronyme de *reisa*, germanique signifiant : voyage, incursion en pays hostile. Ainsi, trouve-t-on en provençal actuel : *rèssu*, *rasso*, *arasso* (cf. Ancien français : *ralso*, *rasse*) dont le sens est également : incursion, désordre, ravage. La seconde est plus proche du terroir : *rasso*, toujours dans notre langue, est une variante de *rèssu*, la scie, du bas-latin, **ressa*. Exemples : le toponyme : *lou moulin di Rasso*, la scierie et le terme de métier : *lou ressaire* ou *ressaire*, du bas-latin **ressator*, *ressator*, le scieur de long, ceci dans le Vaucluse, la Drôme et dans le Rouergue.

TORÉ - A ne pas confondre avec *terre*, la tour. Ce nom vient du latin *torus* (adj.) gonflé, enflé, boursoufflé par référence à l'aspect de la chenille. Progressivement le féminin *tora* a remplacé le classique *eruca* et n'a pas reculé devant le français *chenille* dont le nom vient du latin populaire **caricula*, petite chienne (*canille* en moyen français). Le mot s'écrit *touôra* en nissart avec trois espèces : *la touôra dou caulé*, la chenille du chou; *la touôra pelouha*, la velue, la processionnaire et *la touôra de la raba*, la chenille de la rave.

CLUSAIRE - du bas-latin **clusarius*, garde d'une limite, d'une frontière. Cette signification est ancienne puisqu'elle est attestée en l'an 746 dans ce passage de l'Edit des Lombards : "*venerint peregrini ad clusas nostras faciat iudex aut clusarius syngraphus* (des passe-ports). cf. **clusaticum*, péage sur une route de montagne. Ne pas confondre avec le nom de famille *CLOSIER* qui vient du latin médiéval **clusarius*, signifiant soit : ermite, reclus, soit : gardien d'un clos (de vigne).

André COMPAN

Docteur d'Etat en Sorbonne
(philologie romane)

RUPTURE DE FIANCAILLES

Si l'Eglise, jusqu'au XIV^e siècle, avait exigé une cérémonie pour fixer les accords de fiançailles, ce rite n'a pas disparu partout immédiatement. On en trouve encore quelques traces dans des registres paroissiaux de certaines communes de l'Est de la France jusque vers le milieu du XVII^e siècle. Nous avons remarqué de tels textes dans la Marne et en avons revu cette année dans le Doubs. Ces cérémonies étaient suivies

par le mariage lui-même environ un ou 2 mois après, mais il arrivait parfois que ces accords soient rompus ce qui nécessitait l'approbation de l'Eglise qui les avait scellés. C'est ainsi que dans un registre paroissial de Villers-le-Lac, Département du Doubs, concernant le hameau du Pissoux, on trouve à la suite l'un de l'autre, sur la même page, deux textes, le premier rédigé en latin et sa traduction en français.

Traduction : Les fiançailles entre Claude, fils de défunts Jean BILLOT et Claudine PERRO DENY mariés, d'une part, et Gertrude, fille d'Antoine PETIT JEAN et défunte Guillemette MICHEL PARGOT aussi mariés, ont été célébrées par devant moi François BINE-TRUY prêtre et vicaire du lieu du Pissoux et devant les témoins Claude PERROT et Stéphane François BULIARD, également du lieu du Pissoux, le sept mars mil sept cent treize.

Texte inscrit à la suite du précédent :

Les fiançailles ayant été célébrées solennellement entre Claude BILLOT et Gertrude PETIT JEAN comme et en la manière qu'il est écrit cy dessus, led. Claude BILLOT et Gertrude PETIT JEAN ayant reconnu que ce n'estoit pas leur avantage de se marier ensemble, tant à cause de la différence d'âge qui est entre eux que pour de bonnes raisons à eux connues, ils se quittent mutuellement et volontairement et consentent que leurs fiançailles soient dissoutes et rompues par autorité des supérieurs ecclésiastiques et se permettent aussi réciproquement de se marier à d'autre quand ils voudront; et led. Claude BILLOT s'est engagé et s'est obligé de payer tous frais qu'ils ont fait cy devant à l'occasion de ce prétendu mariage de quel nature qu'ils soient, soit pour publication des bans fiançailles, dispense et frais qu'il convient faire pour rompre led. fiançailles; et pour les peines et frais que led. BILLOT a fait cy devant et qu'il convient encore faire lad. Gertrude lui a donné trente trois livres six sous huit deniers, moyennant quoy led. BILLOT la quitte de ses promesses, engagements, frais faits pour led. prétendu mariage et lad. Gertrude le quitte aussi led. BILLOT comme dessus. Fait au Pissoux ce seizième mars mil sept cent et treize en présence de Guillaume PERROT et Jean Claude PERROT BASTIEN, lad. Gertrude étant illettrée;

M. DEMESY

A G 13

A.G. VAR

La réunion du 4 janvier à 16 h 30 à la Maison du Port Marchand comportera un partage de Gâteau des Rois.

Se faire inscrire auprès de Madame KERHOAS - Tél. 94.27.17.21.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

BONNE ANNEE !

En ces premiers jours de 1988, le Président du C.G.M.P. vous présente ses meilleurs vœux :

- de bonne année et bonne santé pour vous même, pour votre famille.

- de réussite dans vos affaires ... et dans vos recherches généalogiques.

- de bonne année aussi pour nos Associations et pour le C.G.M.P., dont les rôles sont complémentaires : Les Associations faisant l'essentiel du travail généalogique (rencontres entre collègues, formation des débutants, relevés des BMS, recherches) et le C.G.M.P. coordonnant les efforts des Associations, réalisant les ouvrages intéressant plusieurs départements (bulletins, répertoires), représentant les généalogistes de la Région PACA auprès de la Fédération Nationale, et, par là, auprès des Archives de France.

Cette complémentarité est le ciment du C.G.M.P.; notre Union doit être la plus large possible, et nous nous efforcerons de l'élargir encore au cours de l'année 1988.

Elise BEGUIN

06141 TOUDON

Sépulture 10 Décembre 1789

L'an mil sept cent quatre vingt neuf et le dix Décembre on a trouvé morte, précipitée dans le lavoir de Toudon quartier du Porriwet, Jeanne Marie ALZIAL âgée de vingt ans épouse de Jacques GASTAUD notre paroissienne et le onze en conséquence de l'Ordonnance de Monsieur le Baile dudit Lieu, en date du 11 Décembre 1789,

Signé Antoine Joseph GEFROI, Baile, nous prieur curé l'avons enseveli dans le cimetière de la paroisse en présence d'Antoine François BRUN, Conseiller et de Monsieur Jacques COLMARS, Curé.

Signé JULLIEN, prieur-curé

La défunte avait convolé en justes noces à Toudon, le 16 Novembre 1789, avec Jacques GASTAUD d'ASCROS, quidraire de Roger VIOUT, membre N° 1.007 du CGMP

NOS ANCETRES CES INCONNUS

Cinq cents ans d'histoire familiale

Sous ce titre notre collègue Albert Conquet vient de publier un ouvrage fort intéressant, fruit de longues années de patientes et rigoureuses recherches.

La première partie intitulée la souche paternelle nous amène d'Aubrac en Quercy et nous fait découvrir la transhumance, le monde des vigneron et la route de Compostelle.

La seconde partie, l'ascendance maternelle nous amène aux confins du Dauphiné et de la Provence. Monsieur Conquet y a inclus des notes sur les offices, les châtelains et les problèmes rencontrés lors de sa recherche d'ancêtres huguenots.

Enfin dans une étude de la Révolution à nos jours l'auteur a noté avec beaucoup de simplicité les détails concernant ses parents, son épouse, ses enfants facilitant ainsi le travail de ses descendants généalogistes.

Quelques pages d'onomatistique et une étude génétique précèdent une généalogie ascendante et descendante et des tableaux de parenté et d'affiliation où nous serons nombreux à nous retrouver.

Merci Monsieur Conquet, vous avez écrit un véritable livre de raison. Vous avez brillamment démontré que la généalogie peut être une source de sagesse et d'enrichissement.

Simone CHAMOUX

A.G.05

La direction des Archives départementales mettra, à partir de janvier, une salle à la disposition de l'Association en vue de la tenue des réunions mensuelles, de 17h45 à 19h15. Celles-ci auront lieu, comme auparavant, le dernier vendredi de chaque mois et pour la première fois en 1988, le 29 janvier.

Les adhérents dépourvus de moyens de transport pour se rendre aux Archives, route de Rambaud, sont invités à prendre contact, la veille, avec le Président ou l'un des membres du Bureau.

C.G.13

ANTENNE DE SALON

Réunion le Lundi 11 janvier 1988 à 17 heures au C.M.A.C. Boulevard Briand à Salon.

VOTRE COTISATION 1988

La cotisation pour 1988 a été fixée par les instances statutaires à 140 francs.

L'augmentation de 5 francs que vous pouvez constater par rapport à l'année dernière est imputable à l'augmentation du prix des "Nouvelles Affiches de Marseille", support de "Provence-Généalogie", qui était resté stable pendant deux ans. Le détail du montant de la cotisation figure dans PG n° 1105.

Nous vous prions de bien vouloir régler votre cotisation entre le 1er décembre 1987 et le 29 février 1988, auprès du trésorier de votre Association dont nous rappelons ci-dessous les noms et adresses. Le paiement peut être fait soit en espèces, soit par chèque libellé à l'ordre de votre Association.

Merci pour votre compréhension.

- C. G. Alpes de Haute Provence

Mme Christiane DANDOIT, Rue Léo-Lagrange, 04130 Volx

- A. G. Hautes Alpes

M. Jean-Claude BERMOND, Rcs. Château Laty, Rt. E. 24, Rue St-Exupéry, 05000 Gap

- A. G. Bouches du Rhône

M. André BARBAROUX, 1, Avenue Roger Salzmann, 13012 Marseille

- A. G. H. Alpes Maritimes et Monaco

M. Didier CHIARLA, 31, Avenue de la Marne, 06100 Nice

- A. G. Var

Mme Magali KERHOAS, "Dernière Escalade", Quartier Baudouin, 83160 La Valette du Var

- C. G. Vaucluse

Le montant et l'adresse où devra être versée la cotisation seront communiqués à chaque membre.

BOUTEILLES A LA MER

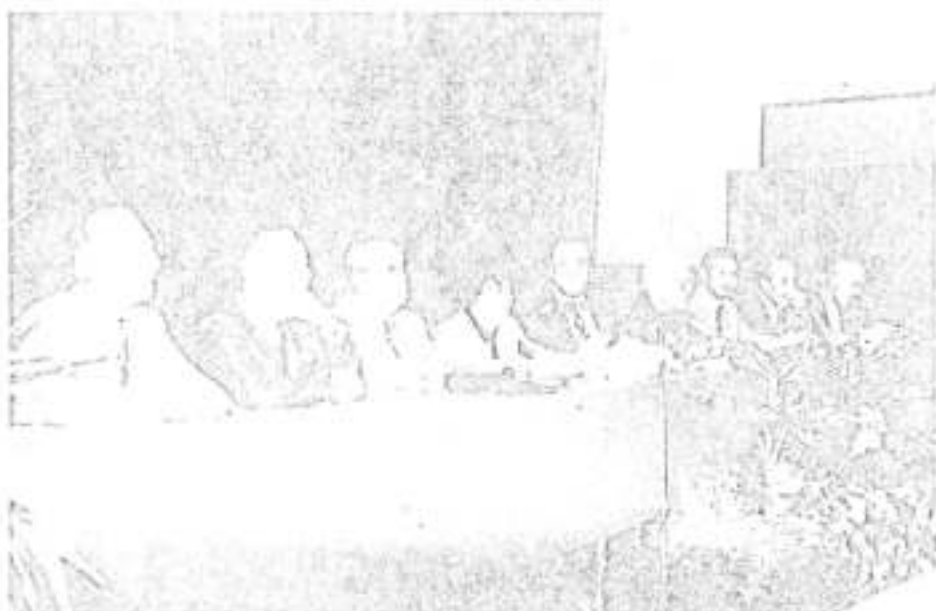
B.M.XVI - J'effectue des recherches sur le village de STROPPIANA (Italie) qui porte le même nom que mes ancêtres nés à CRESCENTINO (VERCELLI). Monsieur le Maire de STROPPIANA me dit qu'ils pourraient être liés à une branche cadette des Comtes de VILLANOVA : les Comtes LANGOSCO des VILLANOVA, jadis Seigneurs de ce Comté. Comment faire le rapprochement, qui peut m'aider ?

PEZAREIX 30 Vestric

ASSEMBLEE GENERALE DU C.G.M.P.

L'Assemblée Générale du C.G.M.P. s'est tenue le 16 Novembre au Centre Culturel Elsa-Tricot à Port-de-Bouc.

Le compte-rendu paraîtra ultérieurement dans ces colonnes mais les photos ci-jointes donnent un aperçu du succès de cette manifestation.



Le Président lit le rapport moral.

De gauche à droite : MM. ARNAUD, BARBAROUX, MOUNIER, Mme BÉGUIN, MM. AUMERAI, VIOUT, DELL-PAOLI, BALME, COLLIN



Une vue de l'auditoire



Vue du hall d'exposition

Recherches au service historique de l'armée

(guide sommaire)

Remarque liminaire.

Conformément aux dispositions de la loi sur les archives du 3 janvier 1979 les dossiers de personnel ne sont communicables que 120 ans après la naissance de l'intéressé. Des états de services, extraits de dossier de personnel non communicable, peuvent cependant être délivrés à l'intéressé, à ses ayants cause ou le cas échéant à des tiers mais sans l'accord de l'intéressé ou de ses ayants cause.

I - Officiers généraux.

Les dossiers sont classés en cinq séries chronologiques, plus une pour les officiers généraux assimilés.

Il existe des répertoires alphabétiques mais c'est à partir du milieu du 18ème siècle que les renseignements apparaissent plus complets. On les trouve dans la "chronologie militaire de Pinard" jusqu'en 1782, dont la table alphabétique a été publiée par Léon Lecestre, Paris 1903 (Picard et fils éditeurs).

Des notices biographiques sur les généraux de la Révolution et du 1er Empire ont été publiées par Georges Six : "Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire" (1792-1814) (Paris 1934 Saffroy éditeur).

Les ouvrages cités ci-dessus peuvent être consultés au Service historique ou dans des bibliothèques classées.

II - Officiers.

Antérieurement à 1716, les seuls documents sont des correspondances classées dans la série 1. La table des signataires permet d'identifier les auteurs des lettres.

On dispose :

- à partir de 1705, de revues d'inspection classées par régiment série Xb infanterie, Xc cavalerie;
- en 1715, de contrôles (volumes collectifs par grade et par régiment puis par régiment et par grade à partir de 1782 série Yb);
- à partir de 1740, de dossiers de demandes de grâces, classés alphabétiquement, extraits du "travail du roi", mais comportant de nombreuses lacunes; l'état civil n'est jamais précisé; l'indication du régiment où l'officier a servi permet seule de reconstituer sa carrière dans la plupart des cas;
- de 1716 à 1790, de la table alphabétique de l'inventaire des contrôles de la troupe de M. CORVISIER (1) indiquant les colonels et les capitaines;
- depuis 1775, des "Etats de militaires" en France de Montandrie et Roussel indiquant en outre :
- depuis 1755, des majors;
- à partir de 1775, des lieutenants et sous-lieutenants (néanmoins de 1782);

- de 1779 à 1790, de la série du personnel sur le Tâleur royal, un répertoire alphabétique permet d'identifier les bénéficiaires;

- de 1791 à 1848, de dossiers d'officiers (au sens actuel du terme) qui débutent au Consulat; ils sont classés alphabétiquement; en outre, à partir de 1801, le même personnage peut avoir également un dossier de pension;

- de 1849 à 1926, de séries numériques pour les officiers rémissionnaires ou morts sans pension et plusieurs séries chronologiques de pensions.

NOTA :

1. Les renseignements sur les officiers qui ont quitté le service entre 1792 et 1798, se trouvent le plus souvent aux "Archives Nationales" dans les dossiers des comités militaires (séries AF II - 1 A F 80).

2. Les dossiers de pension et les dossiers postérieurs à 1848 sont classés selon la date de fin des services du titulaire dans l'armée. C'est donc ce renseignement qui permet une identification rapide. Il est possible de se le procurer en consultant les annuaires de l'armée française, qui sont pourvus d'une table alphabétique à partir de 1844.

3. Les adjudants généraux sont des officiers d'état-major du grade de colonel; ils sont classés avec les officiers.

III - Sous-officiers et militaires du rang.

Les "contrôles" de militaires du rang ne commencent qu'à partir de 1716. Il est donc impossible de reconstituer la carrière militaire d'une personne qui aurait servi avant cette date.

Jusqu'en 1766, les contrôles sont dépourvus de tables alphabétiques. Il est indispensable pour retrouver un militaire de connaître sa compagnie d'affectation (le nom de son capitaine) si l'on veut éviter des dépouillements trop longs.

Après 1766 une table alphabétique est placée à la fin de chaque volume; ceux-ci couvrent les périodes relativement courtes de deux ou trois ans. Il faut donc connaître avec précision relative la période des services d'un militaire pour le trouver.

La série II des archives départementales permet grâce aux registres de la conscription de connaître l'unité où étaient affectés les militaires et la date de leur enrôlement. Cette série existe avec des lacunes (variables selon les départements) depuis 1793 environ.

La série de contrôles postérieurs à la guerre de 1870 n'a pas été conservée; on ne dispose dès lors que des archives ou registres du recrutement détenus par les archives départementales commençant en 1908.

Il convient en conséquence de s'adresser :

- au chef-lieu du département de résidence de l'intéressé lors de son incorporation jusqu'à la classe 1911;

- au service central des archives admini-

stratives militaires à Pau : classes 1912-1939.

En ce qui concerne les morts pour la France de la guerre 1914-1918, un fichier alphabétique est conservé par le Ministère des Anciens Combattants.

(1) A. COMTE, Les "Contrôles de l'Armée Régionale", tome IV, état-major de l'Armée, 24 1905, nouvelle édition de la Librairie de l'Armée - 44, rue Paris (Montparnasse) - 75015 PARIS 14^{ème} arrondissement.

UNE QUESTION SUR LES DÉCÈS EN MER

L'acte relatif à un décès survenu en mer à bord d'un bâtiment du commerce, et dont ci-joint la copie intégrale, ne permet pas d'identifier le défunt, d'autant plus que plusieurs Charles OMBRY sont nés à Montélimar à l'époque où a vécu celui dont il est question ici.

La mention d'identité reproduite sur le rôle d'équipage n'est d'aucune utilité car le rédacteur s'est contenté de copier un formulaire dont les blancs "à remplir" ne l'ont précisément pas été !

Quel confrère versé dans les questions portuaires et maritimes pourra donner les bonnes adresses et la marche à suivre pour que ce cas soit tiré au clair ? Merci.

ALBERT
C G 84



Extrait des archives municipales de la ville de Montélimar.

L'an mil huit cent soixante sept et le onze mai à dix heures du matin nous, Henri Alexandre Prothon, adjoint officier de l'état civil de la ville de Montélimar (Drôme), délégué par le maire, en vertu de l'article 87 du code Napoléon, avons inscrit sur le présent registre l'extrait mortuaire dont la teneur suit :

" Du rôle d'équipage du trois-mâts du commerce indépendant de Bordeaux, commandé par M. A. Delumeaux, et armé à Marseille sous le n° 564, a été extrait ce qui suit : Ce jour'hui vingt un du mois de juin de l'an mil huit cent soixante six, à dix heures du matin, étant par 17° 56 de latitude nord et par 70° 15 de longitude ouest, nous Augustin Delumeaux, capitaine du trois-mâts indépendant de Bordeaux, remplissant à bord les fonctions d'officier de l'état civil en vertu de l'art. 86, Livre 1, Titre 11, chapitre IV du code Napoléon, en présence de M. Jean Castaing embarqué en qualité de 2ème capitaine, âgé de vingt six ans, domicilié avant son embarquement à Bordeaux, arrondissement de Bordeaux (Gironde) et de M. François Lenoxy, embarqué en qualité de lieutenant, âgé de trente deux ans, domicilié avant son embarquement à Poullan, arrondissement de Quimper (Finistère) appelé comme témoins, déclarons et attestons, après avoir constaté l'identité du cadavre, que le nommé Ombry Charles, fils de Ombry, ... et de ... né le ... mil huit cent ... à Montélimar, arrondisse-

ment de ... département de la Drôme, domicilié avant son embarquement à ... arrondissement de ... département de ... enregistré sur le rôle d'équipage sous le n° 5 en qualité de cuisinier, est décédé à bord du navire à six heures du matin.

En loi de quoi nous avons dressé, à la suite du rôle d'équipage dudit bâtiment le présent acte de décès qui a été signé après lecture par nous et par les Sieurs Jean Castaing et Lenoxy François. Ain Delumeaux, a bien les jours, mois et an sus dessus, signé J.V. Castaing, F. Lenoxy. Pour expédition conforme à l'acte de décès inscrit à la suite du rôle d'équipage dudit bâtiment - laquelle a été délivrée par nous (1) pour être (2) le ... du mois de l'an ... mil huit cent ... vu pour légalisation des signatures sus dessus de MM. Delumeaux, capitaine, Castaing et Lenoxy. La Havane, le ... mil huit cent soixante six, Le Consul général de France, signature illisible. Pour expédition conforme à l'acte de décès inscrit au rôle d'équipage dudit bâtiment laquelle a été délivrée par nous conformément de l'inscription maritime pour être adressée à l'officier de l'état civil de Montélimar pour qu'il en fasse la transcription sur les registres conformément à l'art. 87 du code Napoléon. A St Nazaire le 3 décembre 1866. Signé Roubeau. Dont acte et avons signé l'ordonne.

(Copie de l'acte portant le n° d'ordre 88 au registre des décès.)

L'ETAT DES AMES

COMMUNICATION présentée le dimanche 8 novembre 1987

à l'occasion de la tenue, à Manosque, de l'ASSEMBLEE GENERALE du CERCLE GENEALOGIQUE des Alpes de Haute-Provence.

Le curé, chef de la paroisse, tire son nom de sa fonction même "cura animarum", c'est-à-dire le "soin des âmes". Il est très attaché au lien qui constitue ce "soin", aussi tient-il des états, avec un luxe de précisions, qui le désignent tout à fait pour suivre la liste des "conduites à tenir" et les observations qu'il rédige, ses références, ces bases - progressivement construites - seront utilisées par ses successeurs et aussi, par les généalogistes.

QUE CONTENAIT "L'ETAT DES AMES" ?

Ces registres à l'origine, c'est-à-dire au XVI^e siècle, constataient la réception d'un sacrement : baptême, mariage, exécution-onction etc... mais aussi les querelles, les procès, les querelles et défauts des paroissiens et d'autres renseignements de moralité. Mais voilà que bien-

101 à ces visées strictement religieuses se mêlent des instructions purement civiles : les effets du mariage sur la transmission des biens aux enfants légitimes. C'est-à-dire qu'une nouvelle législation s'instaure, signe de pénétration du droit civil, d'ordinaire attribution régaliennne, dans un secteur religieux; cette inclination est particulièrement visible dans la législation du mariage, à la fois sacrement religieux et contrat civil dont les effets établissent la structure de dévolution des biens de famille.

Jusqu'à la révolution, les curés - par ordonnances royales - sont obligés de tenir les registres de baptêmes, mariages et sépultures, de même, ils délivrent à ceux des paroissiens appelés à quitter le village, pour quelque raison que ce soit, les certificats de catholicité qui leur permettent de se déplacer sans risque d'être confondus avec les "vagabonds et gens sans aveu". Ils tiennent donc le rôle d'officier d'état civil.

Les registres de "l'état des âmes" ont vraisemblablement été tenus, surtout par le clergé réfractaire à la Constitution civile du Clergé, après 1790 et qui continue à enregistrer les sacrements de baptême, mariage, et extrême-onction, alors que le Clergé constitutionnel est seul habilité à tenir les registres de catholicité.

FORME D'ORDRE L'ETAT DES AMES

Quartier de....
Rue de....
A l'Enfance de....

Famille de Pierre....

1. Le nom. 2. L'âge. 3. La condition.	1. Confession. 2. Domicile actuel. 3. Coordonnées. 4. Prix de service. 5. 6. 7. 8.	1. L'état de la personne. 2. Proche de la venue. 3. Affecté à la Paroisse. 4. Infirmier ou de l'assistance. 5. 6. 7. 8.	1. Education du enfant. 2. Quelle, l'acte. 3. Foyer. 4. Autres enfants & allées. 5. 6. 7. 8.
Pierre.... 101 de 101 ans. Chapelle....	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.

N.B. : Le + signifie une réponse affirmative
Le 0 une réponse négative

mariage et de décès sont tenus en double : une série reste sur place. L'autre vérifiée par les autorités du district passe à la garde des assemblées départementales.

Ainsi, à l'amenal des recherches généalogiques (Etat-civil, Archives départementales et communales, recensements, Registres de la Capitation, Ministère des Armées etc...) s'ajoute, pour ceux qui auront la chance de les découvrir, les "états des âmes" permettant d'établir une généalogie jusqu'au XV siècle et certainement il y a encore certaines paroisses qui doivent receler dans leurs archives les tableaux servant à décrire "l'état des âmes" par quelque curé réfractaire à la Constitution civile du Clergé (12 Juillet 1790).

Emile LAUGA

P.L. 1 exemplaire "Forme d'ordre l'Etat des âmes"

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du droit civil Français : P.U.F. que sais-je ? n° 155 par Henri Legobert.

Etat-civil : n° 2335 par Christian Dugas de la Boissonnaye

L'Histoire : Mille ans d'une Nation n° spécial 98

La Révolution française par Michel Péronnet (Edit. Privat 1983-Toulouse)

La révolution française et la famille par Gerard (M.) Paris 1978

Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire-Paris 1868 par Godechot (J.)

Grandeur d'y mettre son approbation, ou à quelqu'autre. Cour s'il en est de besoin pour nous voir condamner tant en général qu'en particulier à l'observance de ce présent règlement comme s'en suit.

Premièrement tous hommes et femmes mariés, vieillards et incommodes seront pourvus de places aux bancs de l'Eglise dud Pissoux.

Les chefs de familles seront préférés aux autres qui ne seront pas chefs de familles.

Les enfants au dessous de l'âge de dix ans ne pourront posséder les places au préjudice des adultes.

Quand quelques bancs seront vacants, les vieillards, gens incommodes, habitants du Pissoux en seront pourvus préférentiellement aux autres; à défaut de ceux cy les jeunes gens mariés qui n'auront encore point de places;

On ne pourra point ôter les places à ceux qui en seront pourvus légitimement pour les donner à d'autres;

Quand quelque personne de l'un et de l'autre sexe viendra à mourir sans enfants procédés en légitime mariage, leurs bancs seront vacants et par ainsi pourront être donnés à d'autres;

La même chose se fera des bancs des filles qui se marieront hors du lieu;

Ceux aussi qui vendront leurs biens et sortiront du lieu, leurs places de bancs seront vacantes;

Ceux qui sortiront du lieu pour aller habiter en quelque lieu dehors de la Branche du Pissoux, leurs bancs seront vacants pendant leurs absences et leurs seront rendus quand ils reviendront pourvu qu'il y possèdent quelques biens et qu'il contribuent à l'entretien de l'église et du Sr vicaire.

Aucune famille ne pourra posséder plus de places qui leur seront nécessaires;

Les voisins de la branche du Pissoux pourront posséder quelques places au gré des habitants et aux conditions qu'on leurs laissera et étant pourvu il les posséderont comme les autres du lieu;

Quand quelque personne sera pourvu de quelques places de bancs il fera une aumône à l'église d'une livre, monnaie de France.

Nous susdit habitants dud Pissoux comparans...

Fait conclut et passez en la maison vicariale dud PISSOUX la ving huitième jour du mois de juillet de l'année mil sept cent et quinze. Ceux sachant signer s'estant signé.

P.C.C.
DEMESY (A G 13)

ATTRIBUTION DE BANCS A L'EGLISE

Nous habitants de la branche du Pissoux, de ce moment convoqués en corps de communauté selon la coutume établie dans notre lieu pour prévenir et empêcher les abus, querelles et procès qui pourraient cy après naître parmi nous à l'égard des places que chacun de nous possède dans l'Eglise et afin d'entretenir entre nous une bonne et solide paix et concorde, nous avons fait le règlement cy après qui devra être gardé par nous chacun en particulier, et nos successeurs et qui nous servira de loi à laquelle on devra se conformer et sera présenté à Monseigneur l'illustrissime et vénérabilissime archevêque de Besançon s'il est nécessaire pour prier sa

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

AGHAMM

ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 23 JANVIER 1988

L'Assemblée Générale est convoquée le samedi 23 janvier 1988 à 10 heures, à l'Hôtel Plaza, 12, Avenue de Verdun, Nice.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral
- Rapport du Trésorier
- Election d'administrateurs
- Questions diverses

Déjeuner à l'Hôtel (135 F., vin, café, service compris) auquel les conjoints sont cordialement invités.

Prière de s'inscrire impérativement avant le 17 janvier 1988

L'Assemblée Générale sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour une modification des statuts.

L'après-midi sera consacré à des conférences et ateliers.

Les personnes ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale pourront adresser le pouvoir ci-joint au Président.

Sortants: Mesdames DELCROIX et FERMENT,
Messieurs CREPIN, GABERT, VIGOT.
Tous candidats et rééligibles.

Les candidatures nouvelles devront parvenir au Président avant le 17 janvier 1988.

Le Président, Roger VIGOT

l'Ouliveredo

31, Bd. Maréchal Lefèvre, 06130 Grasse

POUVOIR

Je soussigné(e) Adhérent AGHAMM N°
DONNE POUVOIR à M de me représenter à
l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du Samedi 23 janvier 1988, et
de participer à tous votes et décisions.

Fait à le

Faire précéder la signature
par la mention manuscrite "bon pour pouvoir".

LA FEDERATION NATIONALE DES SOCIETES FRANÇAISES DE GENEALOGIE HERALDIQUE ET SIGILLOGRAPHIE

Notre Union Régionale fait partie d'une Fédération Nationale qui est le regroupement d'Associations Généalogiques à but non lucratif.

Les associations qui composent la Fédération regroupent les généalogistes amateurs et bénévoles afin notamment de :

- constituer une documentation commune,
- d'aider les membres dans leurs propres recherches généalogiques,
- d'inciter, sur leur territoire d'action, à des travaux d'intérêt général, tel que

dépouillements, relevés d'archives, transcriptions de manuscrits et publications.

La Régionalisation se met progressivement en place.

L'idée de Régionalisation est de permettre que toutes les Associations existantes ou se créant puissent s'affilier à une Union Régionale, la Fédération n'ayant pas les moyens d'être en relation directe avec les quelques 250 Associations recensées à ce jour. Si l'affiliation d'une Association à une Union Régionale n'est pas possible, le Conseil d'Administration pourra décider, pour motifs reconnus par lui comme légitimes, de prononcer l'adhésion en qualité de membres associés.

La Fédération regroupe :

- des membres titulaires qui sont les Unions Régionales et les Associations à

assise non territoriale (ex. Association des P.A.T.),

- des Membres associés : associations qui ne sont pas regroupées en Union et qui ont plus de 50 membres

- des membres coopérants : Associations à assise non territoriale dont la spécificité ne leur permet pas d'être reconnues comme membre titulaire ou associé.

Sont seuls administrateurs de la Fédération, les membres titulaires. Les nouveaux statuts seront applicables en totalité à l'Assemblée Générale de 1989.

Le C.G.M.P. est concerné par la Régionalisation. Dans certains de nos départements de nombreuses associations se sont créées, certaines ont demandé leur affiliation à la Fédération, certaines en font déjà partie comme membres associés.

Il est de notre devoir d'essayer de trouver un terrain d'entente afin que d'ici fin 1988, toutes les Associations implantées dans la région PACA et Corse soient regroupées au sein de l'Union Régionale que nous représentons. Notre Conseil d'Administration Régionale a décidé pour ce faire, une réunion avec l'ensemble de ces Associations en février. Cette Réunion sera présidée par M. J. DUHAMEL, secrétaire général de la Fédération.

Eliane BEGUIN

A paraître prochainement

LES CAPPEAU

(1500-1987)

HISTOIRE ET GENEALOGIE D'UNE FAMILLE D'ISTRES

Grâce à la richesse des fonds d'archives communales et départementales, la généalogie, science auxiliaire de l'histoire, permet de suivre le long cheminement de nos ancêtres et, à travers les actes de la vie courante, contrats de Mariages, testaments, inventaires après décès et divers autres documents, de retracer les faits saillants de leur existence.

En écrivant la magistrale aventure des CAPPEAU et de leurs descendants, qui s'étale sur cinq siècles, René GIROUSSENS déroule la trame de l'histoire d'une famille d'humbles ménagers à l'ascension irrésistible et aux alliances prestigieuses.

Depuis Antoine CAPPEAU, contemporain du roi François 1er, jusqu'au dernier maillon de la 16^e génération des descendants d'un nom illustre, l'auteur s'est attaché avec une rigoureuse authenticité et beaucoup de précision, à relater les grands moments de leur vie et sur-

sur les documents et dépôts disponibles ou consultables concernant les communes dans chaque Département. C'est à cet échelon que s'effectue la recherche.

Ils demandent à chaque chercheur de présenter à son Association Départementale toutes les suggestions qui paraissent susceptibles d'améliorer les outils mis à la disposition de chacun.

Y. Malarte,

Président de l'Association Française.

ASSEMBLEE GENERALE du C.G.M.P. 1987

Les Généalogistes de Provence se sont réunis les 14 et 15 novembre à Port-de-Bouc à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le samedi était consacré à des "travaux pratiques" informatiques essentiellement :

- Comment opérer le transfert de fichiers d'un appel II vers un PC.
- Information sur les systèmes portatifs.
- Initiation aux bases de données.
- Démonstration de programmes de traitement des généalogies personnelles (dont celui proposé par M. Colin, de Cava, et actuellement mis à notre disposition par l'auteur) : Family Roots, Pélissier, Family Ties, etc...
- Utilisation de bases de données disponibles sur Minitel : Génitor, Généal...
- Les gestionnaires de bases de données (CX, DBase III)
- Démonstration de microfilmage.
- Les microformes.
- Le dépouillement informatisé de Berre, de Meyreuil...
- Un accueil et des conseils pour les débutants.

Une importante exposition de travaux de membres était proposée.

Le Dimanche 15 novembre s'ouvrait sur un Office Religieux à la mémoire des membres des Généalogistes provençaux disparus depuis la création de l'Association, en 1970, et notamment de M. l'Abbé Gueyraud, Président, disparu en décembre 1986.

C'était ensuite l'Assemblée Générale Régionale, qui adoptait les rapports moral et financier et diverses interventions touchant aux travaux de la veille.

Elle se terminait par une remise de Diplômes à M. Murat, pour l'ensemble de son travail et aux membres du Cercle Généalogique de Vaucluse pour les nombreuses initiatives développées dans le domaine de la stimulation des relevés et des dépouillements systématiques.

Après un vin d'honneur offert par la Municipalité de Port-de-Bouc et durant lequel M. Pierre SANTORRU, Adjoint à la Culture, représentait M. Le Maire, un

repas en commun réunissant quelques 120 personnes à la satisfaction Générale au Collège Frédéric Mistral.

L'après-midi était consacré à de larges échanges et discussions.

Par PG/NAM

QUESTIONS DIVERSES

D 87/163 - Le Clocher de la Chapelle de l'Observance à Aubagne 13 a la particularité d'avoir une ombre triangulaire ce qui donne trois côtés en élévation. Il n'existerait en France que trois clochers de ce type dont un serait dans la région de Grasse 06. Qui pourrait fournir des renseignements sur les deux autres Clochers ? et en fournir la raison.

COLLOMP 13 Marseille

D 87/171 - En 1763, je trouve un personnage qualifié de "FRANCHISSEUR", quelle était donc cette profession ?
PIERRA 34 Marsillargues.

D 87/172 SAMPUC - NEURY - Qui trouvera la date et le lieu du mariage entre Pierre Théophile (° 25/02/1767 La Cote, y + 26/08/1857 fils de Théophile S. et de Marie MALAN) x Anne Barbe Félicité FLEURY (° en Corse fille d'un pharmacien militaire). Avant son mariage ledit Pierre Théophile S. était Officier Public à La Cote (1791-1792) puis il fait parti des effectifs de l'Armée d'Italie, en qualité de M^r Trésorier à la 99^e demi-brigade. Son mariage peut donc se situer dans les Bér, le Var, les Alpes Maritimes ? Itinéraire de ladite demi-brigade. Le premier enfant que je lui connais est né à La Cote 1796, le second est né à Marseille (le 06/09/1798) le troisième à La Cote en 1800 et les deux suivants à Toulouse (1804-1805). Notre Pierre Théophile était Commissaire de la Régie de Toulouse et terminait le 3 brumaire de l'an XII au Mariage de Lucien Bonaparte avec Alexandrine de BLESCHAMP (à Senlis).

SAMPUC 26 Dieulefit

D 87/174 - DUBOURDIEU Amiral. Notre correspondant Australien prépare un ouvrage sur l'Amiral D et souhaite obtenir les renseignements sur cette famille. L'Amiral baron Louis D. qui a été Préfet Maritime de Toulon 1804-1857 (?) a épousé Rose Louise Hortense SENES fille d'un avocat de Toulon en 1829 ou 1830. Recherche tous renseignements sur la famille de Rose SENES ascendants et collatéraux. Des recherches ont-elles été faites sur cette famille ? Il y a une place SENES à Toulon, est-ce de la même famille ? Propose de communiquer tous renseignements en sa possession sur famille DUBOURDIEU, deux Amiraux père et fils et famille SENES provenant des archives de la Marine.

TABUTEAU 2250 Australia

D 87/176 - Onomastique, rech. origine et signification du patronyme BRABLE (en

Normandie du XVIII^e siècle) information en CHABLY, BRABLET, BRABLET à la même époque. Rech. Les BRABLE et BRABLET ont-ils la même origine ?

CHABLY 21.

QUESTIONS - REPONSES

Se reporter au mode d'emploi pour dans le n° 925 des PG/NAM.

Maignance *, Marange x, Hénardinge xx, Nécis *, Evron ca.

Questions

87/167 ANONE-LIOTARD, rech. x Pierre A. x Delphine L. Av. 1000 Menton 04.
CHARRIER 13 Marseille

87/168 PENNE - LUGUET, rech. x Pierre P. x An. L. Av. 1800 Avign. Carpentras 04.

CHARRIER 13 Marseille

87/169 PECOLIER - VERNIER, rech. x Pierre P. x Marguerite V. Av. 1657 Indre 37 Sarque.

CHARRIER 13 Marseille

87/170 JAUFFRET - LAUTAUD, rech. x Gaspard J. x Marie L. Av. 1668 Menton 04.

CHARRIER 13 Marseille

87/172 SAINT PIERRE - LEONCY, rech. x Jean SP. x Anne L. Av. 1717 (cg. Aix en Pce).

GONDE 70 Viroflay

87/175 BARTHELEMY - FORTY, rech. Jean Baptiste B. ca en 1770-1780 Aubagne.

Rech. x Jean Baptiste B. x Rose F. ca 1800-1812 Aubagne.

GONZALEZ La Corana l'Espagne

Réponses aux questions

87/135 - Reçu un important tableau d'ascendance sur fam. Meynard-Serre non imprimable adressé directement à Monsieur Ménard à Salon qui pourra éventuellement fournir tous renseignements.

CALDIER 91 Courcouronnes

D 87/140 - Les Archives du bagne de Nouvelle Calédonie se trouvent aux Arch. d'Outre Mer autrefois à Paris rue Oudinot sont depuis peu à Aix en Pce. Il existe des listes nominatives des personnes exilées en Nouvelle Calédonie. Voir en urgence, la revue d'histoire de l'Association des amis de la Commune depuis 1971. 3, rue du Château d'Eau, 75010 Paris intitulé "La Commune".

TEISSIER 84 Jonquerettes.

D 87/140 - Les Archives 50 Quai Henri IV Paris ont un dictionnaire biographique du monde ouvrier. "Guide des recherches sur l'histoire des familles" par Gildas Bernard. A la page 143 au sujet des recours en grâce "pour les condamnés de la Commune de Paris en 1871, les fichiers anciens côtés B B 27 107 à 109 (24 blocs de fiches plus 6 blocs de fiches

publiées - supplément à B.B. 27.107 à 1775 - complètes sont aux Archives Nationales.

AIX-EN-PROVENCE 13 Aix-en-Prov.
D 57/145 - Voir également l'Annuaire Communal en Nouvelle Calédonie. Edt. Christian N.D.L.R.

D 57/141 - Orjet. Les Communes envoyées en exil pendant la guerre avec femmes et enfants ?

Dép. Certains OJ, en 1875 en décembre 67 femmes et 31 enfants plus 103 femmes et 121 enfants qui avaient retrouvé les résidents illicites.

THISSIER 04 Jempréville
D 77/145 - D'après les tables alphabétiques de KONTIUX.

Provence-Méditerranée :
FAN Antoine fils de + Joseph et de Marie ALLIER a épousé Marguerite CHAPUT fille de François et de Françoise ULPA le 04/07/1768 à Montoux.

Deuxième mariage :
FAN Antoine fils de + Joseph et de Marie ALLIER, veuf de Marguerite CHAPUT a épousé Catherine RACHARD fille de J.B. et de Jeanne GABRIEL le 15/07/1767 Montoux.

MAURIE 05 Jean les Pins
D 77/145 - Gap Gaspard fils de Georges + DAYNE Lucrèce fille de Claudius le 18-05/1684 à Montoux.

MAURIE 05 Jean les Pins

A.G. 13

Conseil d'Administration
24/10 Octobre 1987

Extraits du Procès-Verbal

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 17 octobre 1987, à l'issue où il a été reçu par M. GIROUSSENS dans la salle d'honneur du Syndicat d'Initiative.

Avant la séance, M. GIROUSSENS fait un exposé sur l'Association des Amis du Vieux Istres.

Le Conseil passe ensuite à l'ordre du jour :

- Le procès verbal de la réunion du 23 mai 1987 est adopté à l'unanimité.

- Compte rendu du départ de Mme STEFANI, il est procédé à une redistribution des fonctions qu'elle assumait :

Secrétaire : M. COLLOMP.

Courrier Archives communales : Abbé GAUTIER du COUDOURET.

Courrier Archives départementales : Mme PLAISANT.

Par ailleurs, et sous réserve de la ratification par la prochaine Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, coopte en qualité de nouvel administrateur, l'Abbé GAUTIER du COUDOURET.

- Les responsables des diverses commissions rendent ensuite compte de leurs activités :

Bibliothèque : le Conseil est d'accord sur le principe du prêt des livres et documents qui se fera sous le contrôle de Mme DESMOLINS.

Coordination des Antennes : M. JUREAU d'avisant à être déchargé de cette responsabilité, Mme DESMOLINS accepte de le remplacer.

Méridique : M. JUREAU estime que les premiers contacts sont encourageants.

Paléographie : M. FETE demande qu'on rappelle la fonctionnant data rectifia dans Provence Généalogie.

Informétique : Le problème relatif réside au niveau de la classe. Le principe de réunir cette tâche est adopté.

Quatrième-Réponses : M. COLLOMP fait un compte rendu détaillé. Il demande que plus de précisions soient apportées dans la rédaction des questions.

Presse et relations publiques : L'informaticien, en général, est encore insuffisant et notre part. Il faut se pencher sur le choix des supports et la rédaction d'articles d'un bon niveau médiatique.

Subventions : Les demandes auprès du Conseil Général et des Villes de Marseille, Aubagne et Mayreuil ont été adressées.

ANNEXES

- Messieurs ANTONINI Aix-en-Provence et MAIRTE : Port de Bouc, informant le Conseil de la bonne marche de ces annexes.

Concernant plus particulièrement Port de Bouc, il est indiqué que le catalogue de la Bibliothèque pourra être consulté par Minel (Ville de Port de Bouc).

ARCHIVES ARDECHE

Le Conseil est d'accord pour considérer Mme LA SELVE du FAYM comme correspondante de l'A.G. 13 auprès de ces archives.

PRUX de l'A.G. 13

Les candidats seront sélectionnés en fonction d'œuvres réalisées dans les domaines suivants :

- Entrée
- Sauvegarde du patrimoine
- Édition de travaux.

RECHERCHES REMUNERÉES

L'accord est réalisé pour mettre ce système en route.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu un exposé sur le dernier Congrès National qui s'est tenu à Nancy, en juillet dernier, par notre Présidente Régionale : Mme BEGUOIN, passe à l'examen des questions diverses :

Formation des débutants : Un dossier complet est à remettre à chaque antenne.

Microfilmage : Édition de répertoires de familles étudiées entre fédérations. Proposition à prendre concernant les lecteurs de microfilms et sur la proposition de prêt gratuit par les Mormons avec dépôt de dépouillements réalisés, en retour.

Colisation : Le Conseil décide de la porter à 140 Fra suite à l'augmentation

de 5 Fra des Nouvelles Affiches de Marseille. Pour les nouvelles adhésions, elle est fixée à 170 Fra.

Le Conseil programme ensuite ses prochaines réunions :

- 13 Février 1988 à Marseille

- 9 Avril 1988 à Trets ou Aubagne

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 4 juin 1988 à Lussan.

A.G. 13

Antoine d'Aix

COMPTES RENDUS

de la Réunion du 1/10/87

Présents : Mmes CARRON, BARDET, PETIT, AUVILLE.

M. DELU PACE, ANTONINI, LAMDET, MALUS, GRAS, JOURDAN, PARDIA.

Un capital fort de table percut de records où on voit les travaux des membres quand aux relevés de registres parisiens : M. BARDET relève les 14 M.B. de l'Yvelles (13).

Sont terminées les séries 1657 à 1660. M. GRAS relève les Mises. Sont terminées les années 1701 à 1709.

M. Marc CARRON assisté par M. Marc BARDET, nos collègues du G.S. déposent Formes (13).

M. JOURDAN relève les mariages de St Veran (05).

Mme AUVILLE donne les tables de Tripanco (03).

(PMS de 1649 à 1709)

L'ensemble de la section Ardeche se propose de terminer les mariages de St Cornet (13). Une réunion de travail aura lieu tous les jeudis après-midi aux A.D. d'Aix rue Gaston de Saporta à partir du 7/1/1988.

Ensuite plusieurs questions sont soulevées :

- Le siège du C.G.M.P. étant à Port de Bouc, on demande que tout dépouillement soit versé au siège.

- La nouvelle formule dans les Nalles Affiches ne fait pas l'unanimité : proposition une fois par semaine, une feuille recto-verso.

- Il est également demandé qu'un compte-rendu apparaisse dans les Nalles Affiches pour tous les travaux déposés par les membres du C.G.M.P.

La réunion se termine par le calendrier de nos prochaines rencontres :

- Mardi 26 Janvier 1988 : 18h30 à Luyres (nous tirons les Rois)

- Mardi 22 Mars 1988 : 18h30 à Luyres

- Samedi 26 Mars 1988 : Après-midi (rencontre pour tous à Eguilles (13))

Et comme les années précédentes une journée "portes ouvertes" est prévue, fin avril à la mairie d'Aix-en-Provence.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

J. Fabre et Léon Martin

"Vivre au pays d'Aix au temps de la Reine Jeanne et du Roi René"

Archives du S. Aubanel

En étudiant la généalogie d'une famille aixoise, les Littera, MM. Fabre et Martin, nous apportent une foule de renseignements sur la façon de vivre dans "le pays d'Aix".

Les auteurs ont exploité à fond les actes notariés (testaments, contrats de mariages, ventes etc...) pour montrer l'existence d'une famille aisée comprenant des notaires, des marchands, des artisans etc... L'étude de la famille Littera couvre le 1er chapitre, les 4 autres chapitres, la conclusion et les documents annexes nous plongent dans la réalité quotidienne.

Voici quelques exemples :

- la précision des dispositions testamentaires, nécessitant un relevé minutieux des biens du défunt, (non seulement meubles, argent, vêtements mais aussi de toutes petites pièces : un piochon, une cuillère à trou en laiton...)

Ces testaments comportent, outre la répartition des biens, des dispositions particulières comme le legs dit "Gadium spirituale" (somme donnée à la paroisse) ou le legs "pro fore factis" (argent destiné à payer les créanciers).

- les coutumes concernant les mariages : "matrimonium de futuro" estimation des biens des deux futurs mariés devant notaire, "matrimonium de presenti" qui est l'engagement religieux devant un prêtre.

Le mari a l'usufruit de la dot car dans certains cas il devra la restituer, mais l'épouse veuve qui a eu sa dot restituée n'en aura elle-même que l'usufruit; pour en être entière propriétaire, elle devra obtenir que ses parents lui lèguent cette propriété dans leur testament. Pour le versement des dots il y a toujours un échelonnement dans le temps (4 ans, 7 ans, 8 ans et même 20 et 25 ans).

- les tractations commerciales et les baux, les confréries sont aussi examinées; quelques détails pittoresques ont été relevés ainsi pour l'adoption d'un règlement intérieur de la corporation des savoyards il est dit que "tout confrère absent à l'adoption du présent contrat, devra en ratifier toutes les clauses dès qu'il en aura connaissance" et le juge donne 4 jours aux absents pour donner

par acte notarial leur approbation, sinon ils devront payer 50 livres d'amende à la Cour du Roi.

- Beaucoup de pages sont consacrées aux baux agricoles. Enfin les auteurs se livrent à des études démographiques fort intéressantes. Ils constatent que les remariages sont très fréquents; les bâtards, nombreux et bien traités (on les trouve sur les testaments)...

Il y a aussi mention d'achats d'esclaves; il s'agit de Tartares, Russes, Barbarosques, Lybiens, Ethiopiens et cela malgré l'interdiction faite par la Papauté et, comme il est mentionné le prix à payer, cela amène les auteurs du livre à préciser la valeur des monnaies (florin de Florence, florin de Provence à partir de 1353, parpaillottes dont le roi René institue le cours forcé en 1457).

- De belles illustrations complètent ce livre; il faut parcourir cette étude avec beaucoup d'attention tant il y a de renseignements à glaner à chaque page. L'originalité du pays d'Aix est tellement marquée à la veille de la réunion de la Provence à la France.

Simone MAURIN

CENTRALE DE FAIRE-PART :

Ne jetez plus les faire-part que vous recevez (naissances, mariages, décès...) ! Envoyez-les nous, ainsi que vos propres faire-part, afin que nous puissions constituer une intéressante collection qui rendra bien des services aux futurs généalogistes.

En attendant que le C.G.M.P. puisse les classer dans ses propres locaux, ils seront centralisés par Robert Testot-Ferry, 66, rue Grignan, 13001 Marseille.

Entre nous ...

Nous apprenons le décès, en ce début d'année, de Madame Germaine JUTEAU, mère de Monsieur et Madame Robert Juteau (AG-13). Nous présentons à nos amis et à leur famille nos biens sincères condoléances.

A.G. 13 - RENCONTRE ECHANGE

Réunion du 3 février 1988 à 17 heures aux Archives Municipales Place Carli à Marseille.

Apportez les éléments de vos travaux afin de les collationner avec ceux de nos confrères en vue d'une intercommunication intéressante pour tous.

Indiquez en particulier les Noms et lieux des familles où vos recherches n'ont pas encore abouties.

VOTRE COTISATION 1988 (2^e AVIS)

Nous vous rappelons que la cotisation pour 1988 a été fixée par les instances statutaires à **140 Francs**.

Le détail du montant de la cotisation figure dans "Provence-Généalogie" n° 1106.

Nous vous prions de bien vouloir régler votre cotisation avant le 29 février 1988, auprès du trésorier de votre Association dont nous rappelons ci-dessous les noms et adresses. Le paiement peut être fait soit en espèces; soit par chèque libellé à l'ordre de votre Association Départementale.

Merci pour votre compréhension.

C. G. Alpes de Haute Provence

Mme Christiane DANDOÏT, rue Léo-Lagrange, 04130 Voix.

A. G. Hautes Alpes

M. Jean-Claude BERMOND, Rés. Châtea Laty, Bt. E, 24, rue St-Exupéry, 05000 Gap.

A. G. Bouches-du-Rhône

M. André BARBAROUX, 1, Avenue Roger Salzmann, 13012 Marseille.

A. G. H. Alpes Maritimes et Monaco

M. Didier CHIARLA, 31, Avenue de la Mairie, 06100 Nice.

A. G. Var

Mme Magali KERHOAS, "Dernière Escalade", Quartier Baudouvin, 83160 La Valette du Var.

C.G. Vaucluse

Les instructions nécessaires seront communiquées individuellement à chaque membre.

C.G.M.P. Antenne de Paris

COMPTE RENDU de notre soirée du 21.X.1987

Mesdames, Messieurs,
Chers amis généalogistes,

Notre réunion du 2^e semestre s'est tenue le Mercredi 21 Octobre 1987, 1 Boulevard du Montparnasse à la Brasserie "LE FRANÇOIS COPPEE", y assistaient 24 de nos membres.

Monsieur Ameil nous a fait l'honneur de participer à cette rencontre.

La présence de Monsieur de Roussan, notre Président Honoraire, et de Monsieur Descarsin, montre bien leur volonté d'assurer la continuité de l'Antenne.

Communication pour les absents : Nous avons rappelé que le C.G.M.P. a octroyé une allocation de 500,00 Frs à l'antenne de Paris, et nous avons renouvelé nos remerciements, au nom de tous, à Madame Beguin et son bureau, qui nous ont ainsi manifesté leur aide et leur sympathie. Nous avons signalé également, conformément au désir de Madame Beguin, Présidente du Centre Généalogique de Midi Provence, que les adhérents à l'antenne de Paris aient à donner leurs numéros d'inscription au C.G.M.P. afin qu'ils figurent sur le listing 1988.

Nous informons que la cotisation pour l'année 1988 sera portée à 40,00 Frs. Nous comptons sur votre compréhension.

Pour les amis de l'antenne souhaitant à nos réunions ou désirant recevoir compte rendu et informations nous sommes confus de porter cette cotisation à 50,00 Frs, car ne pouvant gréver le budget C.G.M.P. pour les non adhérents, nous souhaiterions qu'ils comprennent nos scrupules et nous conservent leur amitié. Merci à ceux qui nous accordent déjà 50,00 Frs.

Quelques statistiques : PRESENTS 24, EXCUSES 6.

AU DINER 14, ADHERENTS 43.

Nous avons, pour cette année, enregistré 7 démissions, par contre, nous venons d'accueillir 5 nouveaux adhérents.

Monsieur Abbonen nous a adressé un article qu'il a rédigé d'après un texte intitulé "le budget de la commune de Brignoles en 1585", 4 pages, comprenant de nombreux patronymes (Photocopies sur demande pour les intéressés).

Quelques divergences d'opinion sur la nouvelle présentation des N.A.M. L'ensemble des présents reproche le manque d'informations concrètes pour des généalogistes éloignés de leurs lieux de recherches. Ils souhaiteraient plus de parutions de généalogies Provençales, un bulletin de liaison et un service questions - réponses plus fréquent et transmis dans des délais relativement plus courts.

Cet éloignement fait qu'il nous a été suggéré de nous renseigner pour savoir de quelle façon nous pourrions nous procurer micro-fiches, disquettes ou microfilms de tables B.M.S. et de registres notariaux, même à titre onéreux.

Madame Firmoux - Pauleau s'étant proposée de nous prêter une salle pour consulter ces documents, il n'y aurait aucune difficulté de ce côté.

Monsieur Sauteron et Monsieur Rigot nous ont chacun donné leur point de vue sur l'informatique au service de la généalogie. Monsieur Sauteron a proposé d'apporter du matériel à notre prochaine

réunion de Mars 1988, et envisage la présence d'un professeur en informatique, afin de démythifier l'idée qui se fait le profane de la complexité du maniement de ce matériel.

Monsieur Rossi, qui lui aussi est un adepte de l'informatique, fait une généalogie peu courante, celle d'une maison de Lourmarin. Il a fait le relevé complet des baptêmes de ce village. Nous le remercions de bien vouloir se charger à nouveau du tirage des listings et des relevés géographiques qui vous seront remis en Mars.

Notre prochaine réunion en 1988 aura lieu :

- LE MERCREDI 23 MARS 1988 à la Brasserie "LE FRANÇOIS COP-PEE", 1, Boulevard du Montparnasse 75006 Paris, à partir de 17 h 30 si possible.

Pour ceux qui désireront prolonger la soirée, un diner leur sera proposé.

Nous souhaitons vous y retrouver très nombreux.

D. Bieven

**BIBLIOTHEQUE
GENEALOGIQUE
BIBLIOTHEQUE THIERS
27, Place Saint-Georges
75009 Paris
Tél. 48.78.14.33**

Grâce à l'accueil bienveillant de M. BONNEFOUS, Chancelier de l'Institut de France, la bibliothèque Thiers, spécialisée dans l'histoire du XIX^e siècle, abrite depuis janvier 1983 un fonds généalogique privé constitué par les bibliothèques de la Fédération Française des Sociétés de généalogie, d'Héraldique et de Sigillographie, du Centre Généalogique de Paris, celle du Centre Généalogique d'Auvergne et du Velay et les prêts d'un certain nombre de généalogistes.

L'ensemble ainsi groupé apparaît actuellement comme le plus important fonds généalogique privé mis à la disposition des chercheurs à Paris et même sans doute en France.

Il se compose, en usuels, des principaux ouvrages de base :

- les bibliographies de Gaston SAF-FROY et du colonel ARNAUD.

- les recueils du père Anselme, de la Chesnaye des Boys, Saint-Allais, Réverend, Woëlmont, Chaix d'Est Ange, Delaverne.

- les dictionnaires historiques ou biographiques de MORERI, MICHAUD, DIDOT, JAL, ROMAN d'AMAT, BENEZIT.

- les armoriaux de RIETSTAP, ROLLAND, RENESSE.

- les catalogues des imprimés de la B.N., des manuscrits des bibliothèques publiques de France, le catalogue collectif des périodiques.

- Etc.

Ces ouvrages, appartenant à la bibliothèque Thiers, sont directement à la disposition des lecteurs.

Les autres ouvrages sont communiqués sur demande formulée à l'aide de bulletins. Ce sont :

- des recueils généraux d'HOZIER, COURCELLES, JOUGLA de MORENAS, etc... ou provinciaux : BEAUCHET-FILLEAU, La GORGUE-ROSNY, BOUILLET, O GILVY, BARRAU, etc...

- des monographies familiales, des tirages à part.

- des extraits, en photocopie, de publications périodiques de sociétés d'histoire locale.

- de nombreux dépouillements d'état-civil.

De la même façon le lecteur peut consulter les collections complètes de toutes les revues généalogiques françaises ainsi que des collections de toutes les revues belges et de certains pays francophones ou non, celles de l'Intermédiaire des chercheurs et curieux depuis sa fondation (1864), du courrier des chercheurs (de Miroir de l'histoire) etc...

Une collection de microfilms d'ouvrages rares ainsi que de manuscrits peut être consultée par projection.

Environ 150.000 faire-parts de naissances, mariages ou décès sont classés par ordre alphabétique des patronymes. Cet ensemble s'enrichit régulièrement soit en originaux, soit en photocopies.

Un nombre important d'expédition d'actes de l'état civil est également classé par ordre alphabétique.

La bibliothèque est ouverte le jeudi et le vendredi de midi à 18 h, mais est fermée pendant une semaine à Pâques et à Noël ainsi que pendant le mois d'Août.

La carte de lecteur (établie au prix de 50 francs en 1987) est valable 365 jours à compter de la date d'émission.

Une photocopieuse, si la reliure de l'ouvrage ne doit pas en souffrir, permet d'avoir immédiatement des copies exactes ou des fac-simile.

L'Hôtel Thiers situé au-dessus de la station de métro Saint-Georges, est également desservi par les autobus 67 et 74.

La F.S.F.G.H.S. a accepté de déposer son fonds à la Bibliothèque Généalogique à Paris qui en assure la gestion.

Cependant les envois directs à la Bibliothèque Généalogique ne sont pas considérés par leurs gestionnaires comme des dépôts de la Fédération.

Il importe donc que les envois soient effectués à la Boite Postale de la Fédération.

REVUE des REVUES 1987/4

Gé-MAGAZINE n° 54 - 1987

- Les maladies héréditaires
- Le peuplement du monde avant 1800
- Le musée de la montagne à () Château-Lambert
- Les Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence

d° n° 55 - Nov. 1987

- Les prénoms contestés en justice
- Les Maisons régnautes
- Les A.D. de Haute-Saône

R.F. de GENEALOGIE n° 51 - Août Sept 1987

- Essai sur les gentilshommes verriers du centre de la France
- Fonds judiciaires dans les AD (suite)

LIEN DU CHERCHEUR CEVENOL n° 71

- 1987/3
- Un procès en sorcellerie à (30) Sumène en 1446

C.G. Protestante n° 19 - 1987/3

- Les BOCAUD, à Montpellier, les PINTARD au XVII^e s.
- Enfants de nouveaux convertis à Caen et St-Lô
- Liste des édits concernant les protestants aux XVII^e et XVIII^e s.

C.G. Juive n° 12 - 1987/4

- Les AD. du Haut-Rhin, en ce qui concerne plus particulièrement les juifs
- Généalogies CURIEL (Espagne), Montefiore
- Le patronyme "JUIF"
- Esquisse de la généalogie de René CASSIN
- Etude sur les patronymes polonais en "arz"

NORD GENEALOGIE n° 88 - 1987/5

- Généalogies ROUSSEL (Roubaix), COSPAIN, LEPLAT-CASTEAU
- Mariage de Lillois à Leiden au XVII^e s.

C.G. ALSACE n° 79 - 1987/3

- Les maîtres d'école de la vallée de la Bruche aux XVII^e et XVIII^e s.
- Très anciens patronymes alsaciens
- L'exploitation systématique des R.P.

C.G. CHAMPAGNE n° 37 - 1987/4

- Une falsification de R.P. au XVIII^e s.
- Les dépouillements en Haute-Marne
- Généalogies BERTHELIN, PASSY, APPERT

C.G. ARDENNES n° 32 - 1987/3

- pm

C.G. OUEST n° 52 - 1987/3

- Joseph FOUCHE (suite)
- Calcul pour déterminer la terre d'origine des familles
- Les Préfets de Loire-Atlantique jusqu'en 1945
- L'empire des KRUPP

MARSEILLE n° 147 - mars 87

- Le tour du monde du capitaine MARCHAND (R. JUTEAU)
- L'architecture privée à Marseille au XVI^e s.

- De Tripoli à Athènes (R. GASPARY)
- Marseille avant 1939 (suite)
- Voir à la fin la note de M. DELLI-PAOLI, qui rappelle que deux articles sont de la plume de membres du CGMP et qui indique les conditions d'abonnement à la revue

DU PASSE AU PRESENT (Education Nationale) n° 13 - 1987/3

- L'inspection générale de l'instruction publique au XIX^e siècle (suite)
- La vie de nos ancêtres pendant la révolution
- Les campagnes d'un soldat en 1870-1874

R.G. NORMANDE n° 23 - 1987/3

- Généalogies LE COUSTELLIER, DABOVILLE, QUELOT
- Sources d'Archives concernant les châteaux normands
- Les relevés de mariages aux environs du Havre

C.G. LORRAINE n° 64 - 1987/2

- Généalogie THOUVENOT, de Ligny
- Un sculpteur messin : Jean MONNET

HISTOIRE ET GENEALOGIE n° 12 - Juil. Août 1987

ex "ANNALES DE GENEALOGIE ET D'HERALDIQUE"

- La genèse du monde féodal
- Les Archives du monde du travail
- Comprendre les actes notariés (avec un intéressant glossaire)
- La famille princière de Monaco

C.G. PTT n° 30 - 1987/1

- Les A.D. du Tarn
- Profession : notaire
- Le Nivellement Général de la France à Paris (NDLR : jusqu'à une date relativement récente, l'altitude 0 de la France était celle d'un trait gravé sur une plaque de marbre scellée sous le Fort St-Jean à Marseille, au pied du Pont-Transbordeur)

d° - n° 33 - 1987/4

- Les A.D. de la Haute-Garonne
- La draperie à Carcassonne au XVIII^e s.

PROVENCE-HISTORIQUE n° 149 - 1987/3

- Un prêtre "scandaleux" au XV^e s.
- Contrebandiers et agents des Fermes, à Marseille au XVIII^e s.
- Mutations foncières en Provence à la fin du Moyen-Age

GENEALOGIE ALGERIE n° 19 - 1987/3

- La colonisation par les sociétés financières : la Compagnie Genevoise
- Généalogies : PEI TRONCHI, ALEMAN, RAMBAUD, d'AGON de LACONTERIE, NUSBAUM

GENEALOGIE BRIARDE n° 1 - Oct. 1987

- bienvenue et longue vie à ce nouveau "confrère"
- Liste des archives communales de la Brie, arr. de Meaux
- Relevés des mariages de Choisy-en-Brie

STEMMA n° 12 - 1986/4

- L'état des campagnes de l'île de France en 1717
- Les gardes suisses à Houilles

CEGRA n° 51 - 1987/3

- (Depuis 2 ans, CEGRA n'était plus adressé au CGMP ne figurait donc plus dans la "revue des revues". Nous reprenons nos anciennes habitudes avec le présent numéro)
- Les GONTARD : de Tresciéux à Berlin
- Dépouillement des RP du Rhône
- Mariages de Rhodaniens à Paris (1 arr.) en 1860
- Généalogies PHELIP, POLLIER, JUGE, GALAND, ROMAN

LYS DE PROVENCE n° 17

- Ce numéro s'étant égaré, n'est pas déposé à notre bibliothèque, M. Delli - Paoli a bien voulu nous résumer son contenu.
- d'Hozier de la Garde. Présentation des branches de Salon et de Marseille (L. Antonini)

Les Franceschi-Merlacci de Centuri. Très belle étude qui fait suite aux Franceschi évoqués dans le précédent numéro par l'Abbé Gaultier du Coudouret, suivie d'un tableau généalogique fouillé.

Les Iscard de Chénérilles, originaires des Mées, cette famille fait l'objet d'un article très détaillé de notre collègue Luc Antonini.

Les Varia comportent de multiples références à la vie de notre Association. Numéro digne du Prix d'Hozier.

L. MOUNIER

LYS DE PROVENCE

n° 18 - 1987/4

- Les BARONCELLI, généalogie, histoire
- Le millénaire capétien
- Les archives d'outre-mer à Aix

JOSEPH LIEUTAUD

*Sculpteur Provençal
(1644-1726)*

Joseph LIEUTAUD était le fils aîné de Pierre et de Claire ESTIENNE, son père était ménager à la Cadière.

Il est né à la Ciotat le 26 Juillet 1644, où sa mère, selon l'usage, était allé faire ses premières couches dans sa famille paternelle.

Mais c'est La Cadière qui pourra s'honorer de sa future célébrité et c'est là que sa famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Très tôt il montre un tempérament artistique, dessinant, modelant l'argile du pays et sculptant le bois d'olivier.

En 1660, tout jeune encore, nous le trouvons apprenti à l'Atelier de Sculpture de l'Arsenal de Toulon que dirige

Pierre PUGET (1620-1694). Celui-ci dont le génie fut également précoce, s'intéresse au talent du jeune "cadière" et lui vante les beautés de l'art baroque qu'il a admiré lors de son séjour en Italie.

L'été 1655, Gian Lorenzo BERNINI, dit le Cavalier BERNIN, célèbre sculpteur italien, était de passage à Toulon mandé par Louis XIV, il se rendait à Versailles où le "Roi Soleil" à son apogée faisait effectuer de grands travaux. Le Bernin, déjà agé, ne resta pas longtemps en France. Il conseille au Roi, P. PUGET qui venait de terminer les célèbres "Atlantes" de l'Hotel de Ville de Toulon, pour la modique somme de 1.200 livres ! En octobre suivant Le Bernin repassant par Toulon avec sa suite regagne l'Italie. Lieutaud recommandé par Puget l'accompagne à Rome. Il y restera une dizaine d'années, élève doué d'un maître prestigieux. Quelques statues du Vatican ont probablement été ciselées par son burin !

Il revient en Provence mûri et émerveillé par son voyage italien et auréolé de son nouveau talent. Il retrouve son maître et ami PUGET installé avec sa famille et ayant aussi un bastidon à Ollioules.

Le Port est en pleine expansion, on construit et on décore des vaisseaux splendides, tels "Le Royal-Louis" et le "Royal-Dauphin", véritables palais flottants !

Nous voici en 1678, tournant important dans la vie de notre artiste. La Basilique royale de Saint-Maximin, ce superbe monument gothique qui s'élève dans la plaine son altier vaisseau de pierre n'est pas encore terminée... depuis le Moyen-Age !

Pendant des siècles elle a reçu tant de visites royales et de pèlerinages, vanant vénérer les reliques de Ste Marie-Madeleine. Notamment en 1660 celle de Louis XIV, de sa mère Anne d'Autriche et de leur suite princière. Celui-ci, malgré ses dépenses guerrières décide de faire un don pour continuer les travaux, il lèvera même à ce sujet, une taxe sur les colonies juives de Provence.

P. Puget s'étant désisté, C'est Joseph LIEUTAUD qui est choisi par les Frères Dominicains. Le contrat est signé le 21 Janvier 1678 par devant Me MALHERBE, Notaire royal à St Maximin, il s'élève à un total de 22.000 livres, il est avalisé et signé par le père de l'artiste, également présent.

Les travaux de transformation consistent en la construction d'un maître-autel de marbre et d'un ensemble sculptural, de peintures et vitrail. La "Gloire" en plâtre doré avec les figures de Dieu le Père, du Fils et au centre le Saint-Esprit sur un vitrail, autour de cette Trinité gravite une majestueuse Cour céleste composée d'anges portés sur des nuages dorés et entourés de rayons lumi-

neux. Le tout formant une composition de 6 mètres de diamètre de style baroque flamboyant qui contrarie la plan primitif, mais qui est belle, riche et splendide.

L'acte de quittance des travaux est du 10 Avril 1683 acte de M^r GASQUET, Notaire à St Maximin, mais leur paiement ne sera terminé que le 27 Juin 1702 à cause de contestations et de chicanes.

Par la suite LIEUTAUD sculptera des fontaines et des statues, surtout d'inspiration religieuse.

Il a acquis du seigneur des Baumettes la bastide du "Moutin" où il se trouve abrité lors de l'invasion des Impériaux en 1707 et de la Peste de 1720 qui dévaste Toulon à partir de Bandol et toute la Provence par Marseille !

Il meurt le 8 Décembre 1726 après avoir testé en faveur de ses neveux Pierre et Jean, n'ayant pas eu de postérité de sa femme Madeleine TERRIN, décédée avant lui. (Notaire Jacques BRAQUETTY).

Dans son testament on relève un don de 300 livres en faveur du Clergé et 100 livres pour l'Hopital de son village.

Pour terminer une supposition ou plutôt une interrogation... généalogique ! La mère de Pierre PUGET était Marguerite CAUVIN, son aïeule Jérôme LIEUTAUD... peut être étaient-ils "cousins"... ce qui expliquerait l'amitié filiale entre les deux grands artistes provençaux ? Mais ceci est une autre histoire !

NOTA

Pierre LIEUTAUD, père de Joseph sculpteur est mort n° Soza 832.
Laurent Estienne est mort n° 800.
J'ai un Laurent ESTIENNE qui est de la même famille que Claire LIEUTAUD la femme de Pierre.

L'origine des ESTIENNE est La Crotat, un autre Pierre ESTIENNE était lieutenant de Baile à la Gadière en 1363. (Petrus STEPHANI). Au 17^e siècle ils étaient surnommés ESTIENNE dit CHRESTIAN, pendant 3 générations. Cela peut laisser supposer une origine juive !

D CHEILAN AGEVAR n 792 Toulon

NDLR: Les personnes qui souhaiteraient en savoir davantage sur la sculpture provençale des XVII^e et XVIII^e siècles, pourraient consulter "PROVENCE - HISTORIQUE" - fascicule n° 137 de 1984, et plus particulièrement, l'article "Les sculpteurs marseillais et la commande religieuse baroque" de B. FERRET dans lequel J. LIEUTAUD est cité.

INITIATION A LA PALEOGRAPHIE.

Nous rappelons à nos collègues que les Archives Communales de Marseille diffusent des séances d'initiation à la paléographie tous les mardis de 17 à 18 heures, Place Auguste Carli.

Ces cours comportent deux niveaux, le niveau débutant dont s'occupe M. Santoni et le niveau supérieur dirigé par notre archiviste Mlle Isabelle Bonnot.

Nous ne saurions trop inviter les généalogistes qui en ont la possibilité de se rendre à ces séances d'un très grand intérêt.

Des cours similaires peuvent avoir lieu dans d'autres villes des Bouches du Rhône. Si vous en avez connaissance veuillez nous en faire part pour que nous puissions en informer nos lecteurs. Merci d'avance.

La Commission Paléographique de l'AG 13

LANGUE PROVENCALE à Marseille

Tous les lundis à 18 heures 30 des cours de provençal sont diffusés à la maison Diamantée. On nous signale aussi des cours de langue provençale (graphie mistralienne) diffusés par "La Couque-to" 12 rue de la Bibliothèque le lundi de 18 à 20 heures (Conversation, lecture, grammaire, histoire de la langue etc...)

Ces cours peuvent s'avérer fort utiles pour lire certains testaments rédigés en provençal.

JMdP

HISTOIRE DES RUES DE SALON

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la parution de cet ouvrage réalisé par M. André Vialat en compagnie de M. André Passelaigue et de René Chapus.

Les deux premiers numéros nous avaient passionnés lors de la dernière Assemblée Générale de l'AG 13 à Salon par leurs commentaires et leur projection sur les rues de Salon autrefois.

Les amoureux du vieux Salon devront absolument se procurer cet ouvrage (environ 70F.)

JMdP

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

AG 13

Notre président à l'honneur

Le 12 novembre à 17 heures la salle des conférences de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille accueillait les récipiendaires des Prix de l'Académie pour 1987.

Dans la classe des Lettres nous avons eu le plaisir de voir attribuer le "Prix de l'Académie de Marseille" à notre Président Georges Robert REYNAUD sur un rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie M. Francis J.P. Chamerot.

Ce Prix est attribué à Georges Reynaud pour l'ensemble de son oeuvre et plus particulièrement pour ses recherches et l'édition de ses travaux historiques et généalogiques qui revêtent une importance toute particulière pour la ville de Marseille.

Notre Association est heureuse et fière de cette distinction et adresse ses vives félicitations à notre ami.

(Midi)

Le C.G.M.P. se joint de tout coeur à l'hommage rendu à Georges REYNAUD, son administrateur et ami.

C.G. Alpes de Haute-Provence

COMMUNICATION A L'A.G. DU 8/11/87, DE M. BALME

Ma communication de ce jour sera à la fois un remerciement à Madame CABRIEL pour toutes les marques d'intérêt données par elle au Cercle : Service des Imprimés, Etablissement et remise de Relevés, recherches sollicitées par des membres extérieurs, mais cette communication est également une réponse à la question que beaucoup d'entre nous, ainsi que des lecteurs des N.A.M., en particulier ceux du N° du 12/5/87, prenant connaissance du prénom donné à son petit-fils, né, je le rappelle le 9/1/87, se sont posés.

Je vais donc vous faire faire connaissance à la fois avec MAYEUL, qui est le prénom en cause, mais également avec sa légende.

Saint MAYEUL, 4^e des grands abbés de Cluny (942), était issu de la famille Seigneuriale de Beilmarie.

Les faits relatés sont situés à différents lieux, suivant qui les a rapportés. Mais les meilleurs historiens Alpains M. REYNAUD, LADOUCE, MGR DEPERY, FAUCHE-PRUNELLE, GAILLARD et

bien d'autres encore sont unanimes à les placer au "PONT DU FOSSE".

C'était en l'année 972, le saint Homme revenait de Rome (le visiter le tombeau des Saints Apôtres, après avoir franchi les cols de nos montagnes, il entra dans la vallée du Drac.

Beaucoup de voyageurs s'étaient joints à lui : on traversait un torrent qui se précipite dans la plaine, et l'on suivait un étroit défilé, quand, au-dessus du village des ricous, à l'entrée de la Gorge d'Ornières, des Musulmans ou Sarrasins, qui se tenaient cachés en un lieu appelé aujourd'hui encore : Château Sarrasin, se montrèrent soudain et l'ondent sur eux. Ils en blessèrent plusieurs et firent prisonnier tous ceux qu'ils ne purent atteindre.

MAYEUL est lui-même percé d'un dent au bras, chargé de chaînes et jeté dans une caverne. C'était dans les derniers jours de juillet : il pria la Sainte Vierge d'obtenir de son Divin Fils qu'il put célébrer la fête de l'Assomption avec les chrétiens, après quoi il s'endormit d'un profond sommeil. A son réveil, il se trouva délivré de ses chaînes, les infidèles, étonnés du miracle, n'osèrent lui remettre ses fers et lui offrirent même de se racheter lui et les siens, lui ayant taxé sa rançon à une forte somme, il lui demandèrent s'il était assez riche pour la payer.

Le Saint Homme répondit qu'il ne possédait rien au monde qui fut à lui, mais qu'il commandait à des gens ayant de grandes terres et beaucoup d'argent. Il fit donc partir un de ses Moines pour aller chercher à Cluny la somme demandée. Enfin, la rançon ayant été comptée, MAYEUL et toute sa suite furent délivrés.

Les Sarrasins ne restèrent pas longtemps possesseurs de cet or, ni des autres dépouilles. Des troupes se présentèrent bientôt pour venger l'injure faite à des hommes si inoffensifs. Les Barbares subirent une déroute sanglante, et se regardèrent comme frappés d'un bras divin... Ils furent poursuivis, chassés de leurs positions les plus redoutables, telles que Orpierre, Monimaur, la Cluse en Devuluy, Rabou, la Forêt de Durbon, Puy Maure, la Tour de Rosons, Moron près de Laragne, la tour Ronde, où l'on a trouvé un cimetière Arabe... Enfin, Veynes, Savournon, Ose, Monfrond, qui correspondait avec la tour de Sisteron, Château Sarrasin en Champsaur, Villards-Mouren, la Forêt de Barbaireux, les Rochersel, Gavernes de Corbières sur la rive droite du Drac... furent bientôt soumis.

Vous ayant indiqué que MAYEUL fut l'un des 4 grands Abbés de Cluny, je crois

devoir vous éclaircir sur ce qu'était Cluny.

Ce fut au Moyen-Age l'un des plus grands mouvements Monastiques, la branche prépondérante des bénédictins; l'ordre de Cluny.

Cluny existait dans toute l'Europe, depuis la Suède jusqu'en Portugal ; de l'Irlande jusqu'en Pologne, devant naissance à des centaines d'Abbayes, de Monastères et de prières dont le nombre, la vitalité et la valeur nous plonge aujourd'hui encore dans une réflexion admirative.

Cluny possédait l'Eglise la plus vaste de la Chrétienté et aujourd'hui encore, elle ne serait dépassée que par St Pierre de Rome.

L'Abbatial très remarquable de MAYEUL qui succédait aux vertus plus humbles, le fit reconnaître comme "Prince de la Religion Monastique". Il fut le conseiller des Empereurs, Othon 1^{er} en particulier, c'est lui d'ailleurs qui offrit la Tiare Papale, qu'il refusa en invoquant "les Moeurs Romaines" jugées par lui inacceptables. C'est MAYEUL que le Pape Benoît VII, qui lui devait son élection, appela bientôt pour réformer l'ordre, bannir de la vie monastique en Provence ainsi que Malmouliers dans l'Ouest.

Je m'aperçois que j'ai omis de vous situer Cluny, les restes de cette Abbaye Médiévale se situent, entre Châlon et Macon sur la route des vins ; il n'en reste que peu de chose.

Les sources de cette communication sont multiples tout d'abord "histoire du mandement de Montorcier" réimpression originale de Voltaire - Gap, nous avons ensuite "Histoire secrète de la Bourgogne de Gauthier Darcy - Michel Angebert - Editeur ce dernier document aimablement prêté par Madame Dardot.

Informations sur la famille "BONIFACY"

Monsieur BONIFACY nous indique qu'il détient une étude sur sa famille Négociants à Nice depuis 1500.

Un descendant Barthélemy BONIFACY aurait avant la Révolution, quitté Nice pour Marseille.

Monsieur BONIFACY serait heureux de communiquer le résultat de ses recherches aux Collègues ayant étudié cette famille.

vicaires parécloids de l'église cathédrale aux honneurs privilégiés et multiformes décernés de la dite vigile.

Le bénéficiaire se voit comptant au presbytère de la Chapelle la somme de 100 livres. Monté deux jours son droit d'enterrement, quant à lui pour son droit de levain et son droit pour son droit de chapelain... et dans le même instant mon frère lui fait un toast de bayle a pris le dit messire Roubert par la main droite, l'a mené dans l'église... et installé en promenade de la dite vigile... et en présence de deux témoins laïques.

Le fils du marquis d'Orléans à l'approche de la révolution est parvenu à un poste ecclésiastique enviable.

En trois volumes de belles entreprises en 1788 sont loin d'être achevés, les trois quarts des pages sont vides et brisées. L'auteur n'a pu accomplir son œuvre comme il l'avait fait à l'hyère. Il était à peine que c'est la dernière révélation donnée qui l'en a empêché. Que s'est-il passé ?

À la fin du clergé du diocèse de Toulon s'accommode du nouveau régime et tous les prêtres sont en présence devant la constitution civile du clergé. C'est ainsi que le 5 décembre 1790, les officiers municipaux de Toulon se sont "transportés, chacun de nos églises et précédés des trompettes et argents de ville, dans la paroisse Ste Marie où messieurs Daumas et Roubert curés ont l'un après l'autre, avant la messe paroissiale, prêté le serment solennel de valoir avec soin sur les fidèles de la cure, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tous leurs pouvoirs la constitution décrétée par l'assemblée nationale".

Dans le livre des traitements et pensions du clergé pour l'année 1790, nous avons relevé au nom de Roubert, curé de Toulon, 137 livres pour "quartiers de congrus, droits d'assistance aux anniversaires et compléments" (un vicaire avait reçu la même année 349 livres).

L'évêque de Toulon Elbon de Castellane, évêque, il est remplacé par Rigouard, évêque constitutionnel élu. Mais depuis Nice, Castellane fait parvenir un mandement à ses ouailles et en juin 81 il y eut une perquisition chez les curés de Ste Marie pour rechercher en texte qui était transmis sous le manteau (Housson).

Les archives municipales de Toulon conservent dans sa série L quelques lettres de Louis Roubert, le 12 avril 1790, à messieurs les officiers municipaux "le service des chaires de la cathédrale vient de m'occuper, au cathédrale des enfants de la terre communale, un désastre auquel je vous prie d'observer. Jusqu'à présent des enfants ont eu la faculté d'avoir une chaise gratuite pour le temps du cathédrale. Aujourd'hui ce terme a vu la précaution de les toutes ôter, et quand j'ai envoyé chez lui pour le prier d'en donner, il m'a fait répondre qu'il n'en donnait point, à moins que chaque enfant lui donnât deux francs. Comme la chose est impossible à la plupart, étant parents et que je ne puis

tenir ces enfants pendant deux heures sans chaise, je vous prie avec instance de donner des chaises gratuites et de m'en dire qu'il donne d'autres chaises pour aujourd'hui et lui défend de pas donner à ceux qui lui arrive plus à l'avenir".

En 27 février 1790 "les curés de la paroisse Ste Marie et celle de la ville se voyant avec regret dans la communauté séparée de vous informer que hier, pendant le service, il y eut commotion dans l'église par séparation des plus graves. Le prédicateur a été obligé d'interrompre à plusieurs reprises le fil de son discours, pour réprimer cette intervention, mais inutilement. La parole vous est confiée, les capétiens d'après religion et de votre zèle pour le bon ordre qui vous vaudra bien prendre des mesures efficaces pour que de tels scandales ne foyent plus connus à l'avenir" Daumas et Roubert curés.

L'insigne lettre de 23 mars 1793 nous dit que les points ne sont pas rompus entre l'abbé Roubert et la municipalité de Toulon. "Citoyens, il est d'usage que les citoyens participants assistent à la cérémonie de la bénédiction des Bameaux. Elle commencera demain à 9 heures et quart précises. J'ai l'honneur d'être citoyen". Roubert curé. En Mai 93 il y eut encore la procession du St sacrement dans les rues de Toulon.

Dans les registres, les actes signés Roubert restent très nombreux et toujours précis dans les mariages il emploie une formule de prêtre : "... témoins requis et soussignés qui, par nous, avertis des peines portées en l'édit de 1697 contre les faux témoins en fait de mariage, nous ont attesté en que dessus sur l'âge, la qualité et le domicile des parties".

À partir de 1791, il souligne les noms et prénoms des intéressés. En 1792, il ajoute "l'an I de la république française" et le 10 novembre, les registres sont transportés à la maison commune en présence du maire et des deux curés qui signent.

En juillet 93, ce fut l'insurrection de Toulon et dans les actes d'état civil, l'an II de la République française est remplacé par l'an I du règne de Louis XVII. Le 8 octobre 1793, les registres retournent dans les paroisses. Daumas et Roubert en reprennent possession. Les actes sont alors notés avec le calendrier grégorien mais sans référence royaliste. Pendant le siège de Toulon en décembre 93 il n'y a aucun acte de mariage.

Après l'assaut des républicains, les premières troupes entrent dans Toulon au matin du 20 décembre 93 (25 frimaire an II) : à midi arrivent avec le gros de la troupe les cinq représentants de l'assemblée nationale. Les royalistes reçoivent l'ordre de rester chez eux (Maurin). Le lendemain 21 décembre (1er nivôse de l'an II) sur l'ordre de Barras tous les hommes sont réunis au champ de mars et désignés par ceux qui furent emprisonnés par les royalistes. 110 à 200 personnes sont fusillées (Pons). Les jours suivants, les hostilités sans cesse recommencent les

hostilités, on y voit, de 400 à 500 victimes jusqu'au 30 décembre où fut proclamé une commémoration nationale pour tous les citoyens de France.

Après l'assaut les six curés sont livrés prisonniers aux républicains (Maurin). Tous les citoyens furent à qu'il était il a été constaté en 1793 est par décret de l'Assemblée nationale. Le 24 décembre 1794, dans les prisons après la prise de Toulon, les prêtres de la Cathédrale, Daumas, Roubert curés et l'abbé de la Roche, confesseur d'officier. Le 24 décembre, 4 habitants sont signés par Roubert avec une mention aux nouvelles autorités en regardant la phrase "l'an II de la république française". Le dernier acte est en l'honneur du 25 décembre par le vicar l'humanité.

Pons, dans son histoire de Toulon écrite sous la Restauration, raconte qu'un jour Fréron envoya à la fin de 1800 tous les prêtres présents par plusieurs prêtres dont Louis Roubert, Daumas et Honorat, qui allèrent dignement à la mort en chantant le miserere. Nous pouvons penser que ce fut le 25 décembre, jour de la Noël, étant donné que se termine ce jour-là le registre paroissial et que débute le registre civil fait dans la maison commune, ce aussi en faveur de cette date, une lettre adressée à Collet d'Herbois par Fouché représentant de la Convention : "Nous envoyons ce qui 213 rubriques sous le bon de la fin de l'acte" et cette lettre est datée du 5 nivôse donc du 25 décembre. Quoiqu'il en soit, ce fut une fin dramatique pour cet homme de valeur.

Communication de Sylvain Poujol
à l'A.G. de l'Agevar
24 Mai 1988

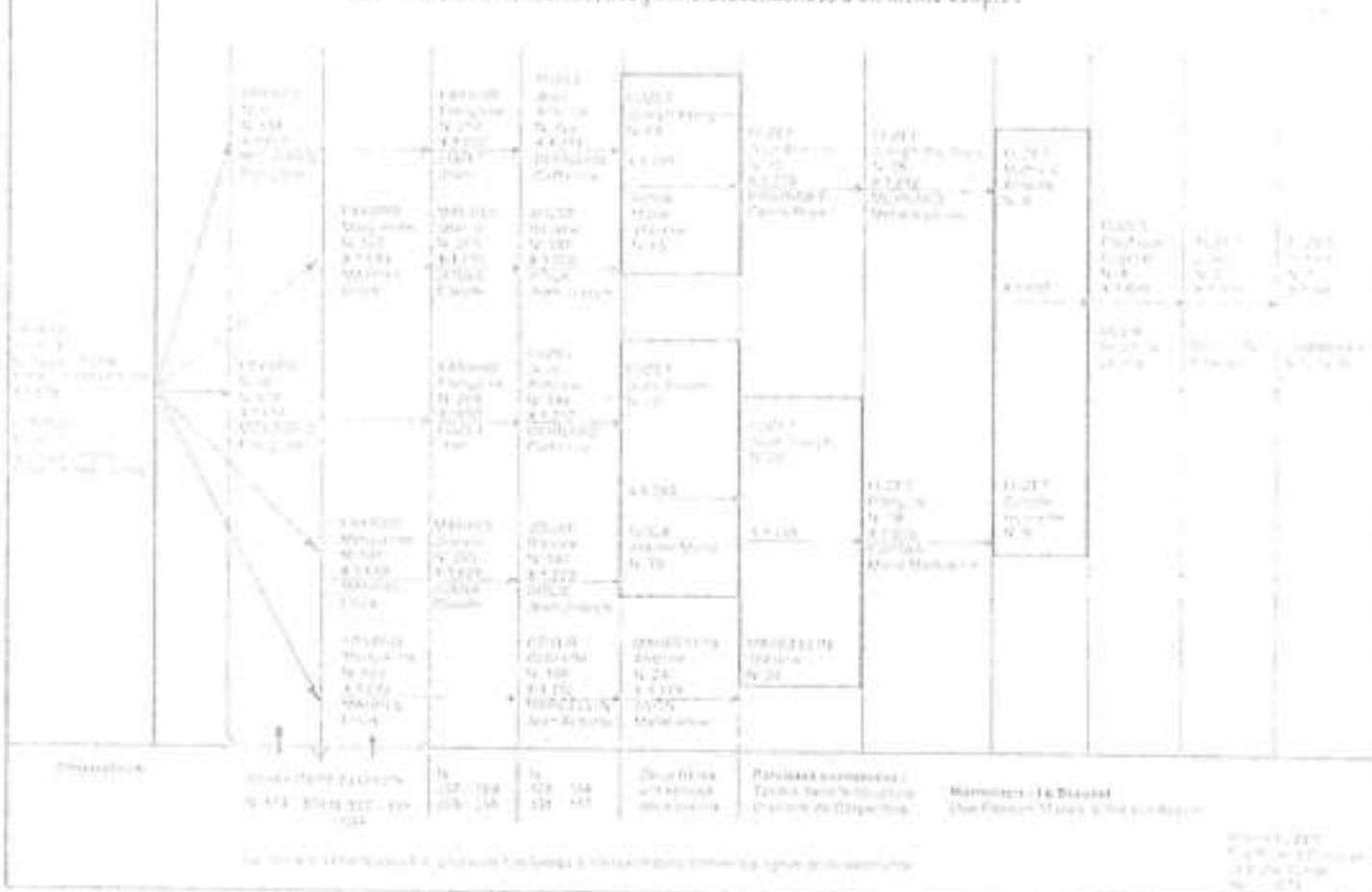
Catalogue de l'abbé Roubert

De plusieurs noms qui quoique les mêmes sont souvent écrits différemment :

ABRANEVIN : BRANEVIN
AUDEMAR : ODEMAR
ABBE HADE
AIGUIER : FIGHIER
AGAMAT : GAMAT
AUTTE : OTTE, HOTTE
AURENGE : ORENGE
AIRAUD : HERAUD,
HARRAUD, EYRAUD
ARBON : HARBON
AUDE : ODE
CHAUTARD : JAUTARD
CUISSARD : QUISSARD
COMBE (la) : L'ACOMBE
CAMATTE : GAMATTE
EYVARD : AIRVARD
EMERIC : METRIC
EUVRAY : ELUVRAI
FILLON : PHILLON

suite p 1130₄

Del enchevêtrement d'ancêtres pour 5 descendances d'un même couple :



Suite de la p1129

DANS NOS (GRANDS) CONFRERES

Notes de lecture

GASTINEL : CASTINEL
ICARD : AICARD
JAY : GAY
JAUFFRET : GLOFFRET
LAVASSEUR : VAVASSEUR
LAFRANCE : FRANCE (du)
NICOLLIN : NICOLLIN
SIGALAS : CIGALAS

Il aurait pu ajouter :
ROBERT : ROUBERT

AUTEURS CITES

Chanoine Douissou :
Histoire des Evêques de Toulon
Paul MAUREL :
Histoire de Toulon (1945)
A.J. PARES :
Histoire locale de la bastille du
Champ de Mars 1 Nivose an II (21
décembre 1793), in Roll du comité des
travaux historiques et scientifiques -
Paris 1982
«ORIGIN :
Toulon et ses rues - Nono volume 1702
Tenon PONS :
Mémoires pour servir à l'histoire de Tou-
lon en 1793

Des éditions locales de quotidiens ré-
gionaux ont rendu compte de certaines
de nos activités. Voici que la presse
marseillaise nous découvre. Modeste-
ment par l'effectif que nous attribuait le
Méridional en annonçant notre Assem-
blée Générale. Erreur due au fait que, vu
l'urgence, le "papier était dicé". Chiffre
rectifié dans son compte rendu, au titre
agréable ("Les passionnés du Passé re-
gardent vers l'Avenir"), mais comportant
un mauvais usage de mots anglais.
Honte à notre Attaché de Presse... Mais
bravo et grand merci au rédacteur du
"Provençal", Robert Rouvier, auteur
d'un savoureux "Parler Marseillais",
édité et réédité chez Jeanne Lalitte. Il
s'est montré passionné par nos activités.

L'article qu'il nous a consacré, le 30
Novembre, mérite remerciements et féli-
citations. A suivre.

Et nous lui disons, dans une langue qui
nous convient, souhaitons-le, mieux
que le français : "gràciaci et que votre
dame ne soit pas veuve" !

Par contre, la publicité commerciale de
J.L. Beauchenet dans le "Figaro Magazi-
ne" du 28.11, pour vendre ses recher-
ches généalogiques, peut paraître à cer-
tains d'entre nous, d'une conception
contestable.

Monsieur Jean-Michel BARDET-
GIBELIN a eu l'amabilité d'offrir à notre
bibliothèque, son ouvrage "Les GIBE-
LIN, DAVID et quelques autres".

Sur la trame généalogique d'une partie
de sa famille, grâce aux dossiers conser-
vés par elle et aux recherches entrepri-
ses en complément par l'auteur, on peut
suivre de 1597 à 1914 les évolutions de
nombreux personnages intéressants.
C'est l'occasion de mieux connaître le
fonctionnement de la société aux temps
anciens et l'évocation, à travers des
correspondances privées, lui donne
souvent l'aspect d'un reportage pris sur
le vif. D'un style clair et agréable, ordo-
née avec soin, le lecteur trouvera avec
plaisir dans cette chronique, matière à
satisfaire sa curiosité sur bien des points
de notre histoire.

On peut se procurer cet ouvrage chez
Monsieur Jean Michel BARDET, 69, rue
des Corbucicots, 13860 Peyrolles-en-
Provence (tél. 42.57.84.64) au prix de
100 Francs.

G. Tété

Les articles publiés n'engagent que la
responsabilité de leurs auteurs, par ail-
leurs les opinions exprimées dans Les
Nouvelles Affiches de Marseille n'enga-
gent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

COTISATION 1988

DERNIER AVIS

Les collègues qui n'auraient pas encore payé leur cotisation pour l'année 1988 (140 francs) sont priés de bien vouloir le faire avant le 29 février prochain, auprès du trésorier de leur Association, dont les nom et adresse figurent dans « Provence-Généalogie », n° 1115 et 1123.

Après le 1^{er} mars, nous ne pourrions plus garantir le service de notre bulletin aux membres de nos associations qui ne seraient pas à jour de leur cotisation.

Merci pour votre compréhension.

C.G. VAUCLUSE

Calendrier des réunions en 1988

1) Réunions Mensuelles : Les MERCREDIS de 14 à 17 heures : 9 Mars, 13 Avril, 11 Mai, 8 Juin, 13 Juillet, 10 Août, 14 Septembre, 12 Octobre, 9 Novembre, 14 décembre.

2) Réunions Hebdomadaires : Tous les MERCREDIS de 14 à 18 heures. Assurées par Mme Gardin.

3) Assurées par M. Bravellet : Les LUNDIS de 14 à 16 heures : 7 Mars, 18 Avril, 16 Mai, 13 Juin.

La suite sera communiquée ultérieurement.

4) Assurées par Mlle Vaillen : Les SAMEDIS de 14 à 16 heures : 19 Mars, 16 Avril, 21 Mai, 18 Juin.

La suite sera communiquée ultérieurement.

Lieu de Réunions :

31 ter, Avenue de la Trillade (École Sixte Isnard) Avignon.

BOUTEILLES A LA MER QUESTIONS

B.M. 88/1 Rech. ascend. RIGOT Anne x LIFFRAND "x", Montoux !

RIGOT Jean x GRANIER Lucrèce "x", (x 1/8/1625 Chateau Neuf de Gagnage 84)

RIGOT Raymond x de la PIERRE Gaspard "x"

RIGOT Bertrand x DARMET Jeanne "x"
Date et lieu de x de GRANIER Gaspard x ACHARD Catherine

"x" de LIFFRAND François x ANDRINE Catherine

"x" de ANOUSTENG Guillaume "17/1/1617 à Montoux 84"

"x" de TORNAFOL Marguerite, son épouse fille de Mathieu

"x" de ANGLES Louise vers 1644/1654 Montoux 84

"x" de son père ANGLES Jean Antoine MAUREL 06 Juan les Pins

B.M. 88/II GRANET, Notaire Royal à Bourmaigne-Saint-Pierre près de Brioude (Auvergne) en 1450, eut 11 enfants.

Un de ses petits-fils, Balthazar GRANET, vint s'établir à Brignoles (Provence) ca 1520 et eut un fils Christophe GRANET né le 15/7/1544 dont les descendants se sont divisés en plusieurs branches provençales, celle de Toulon étant la plus notable avec Marc Antoine GRANET, Lieutenant Général Civil et Criminel, puis Juge Royal le 16/10/1779.

Recherche tous compléments d'information sur cette importante généalogie des GRANET à peine ébauchée en Provence.

SALEMME 13 Carry Le Rouet

REPONSES

B.M. 88/II GRANET

x 28/10/1789 G. Emmanuel, potier, de Laurent et CAMOIN Catherine

x DOZE Geneviève de Sauvour et TAMPON Elisabeth - Aubagne

x 10/9/1710 Saint Ferréol Mars. GRANET François et REYNAUD Jeanne

x 1/11/1722 St. Ferréol Mars. GRANET Louis x REYNAUD Jeanne

x 30/1/1752 St. Ferréol Mars. GRANET LOUIS x GUEIMARD Elisabeth

x 1/7/1760 St. Ferréol Mars. GRANET Jean François

x GUSSEUIL Elisabeth

x 15/10/1765 St. Ferréol Mars. GRANET Joseph x Thibon Madeleine Sur le TIECAM 13 mariages GRANIER

N.D.L.R.

Une source généalogique importante : LES DISPENSES MATRIMONIALES

Les mariages sont célébrés après la publication de trois bans et n'ayant apparu aucun empêchement canonique pour les mariages religieux. Cette phrase est quelquefois remplacée par une autre : après avoir obtenu dispense de... de monsieur le grand vicaire, voire du Pape, toujours pour les mariages religieux, puis du Roi et enfin du Président de la République.

Quelles sont ces dispenses et quel est leur intérêt généalogique ? Le plus souvent il s'agit de dispenses d'un ou deux bans et du temps prohibé, l'Eglise interdisant la célébration des mariages pendant le carême et l'avent. Dispenses accordées à des gens pressés ou par un souci de discrétion.

Nombreuses sont aussi les dispenses de consanguinité et d'affinité et c'est d'elles que nous allons parler.

Enfin d'autres dispenses ont aussi leur intérêt. Ainsi dans la généalogie de Marcel Pagnol on trouve à Valréas un mariage avec dispense de « neutro machinante » qui se traduit par « dispense de crime » et que l'Eglise accordait à ceux qui avaient vécu ensemble du vivant de leur premier conjoint à condition qu'ils jurent n'avoir ni provoqué ni souhaité leur mort.

Pour comprendre l'importance des dispenses d'affinité et surtout de consanguinité il faut voir d'abord quelques points d'histoire et préciser le sens de certains mots peu employés de nos jours.

Commençons par l'histoire. Comme sur bien d'autres points l'Eglise a d'abord suivi le droit romain en ce qui concerne les mariages. Le Pape Nicolas 1^{er} (858) dans sa lettre aux Bulgares reprend presque mot à mot le code de Justinien. Puis, peu à peu, elle a adopté des règles propres qui ont été fixées définitivement au Concile de Trente (1545-1563). La majeure partie de ces règles ont été reprises

par le code Napoléon et sont restées en vigueur jusqu'aux modifications de 1937 et 1953.

Parmi ces règles on trouve deux sortes d'empêchements :

- Les empêchements prohibitifs qui font que le mariage célébré est valide mais une faute grave qui doit être absoute. Il s'agit des mariages :

- entre l'adoptant et l'adopté
- avec un adopté d'une autre religion
- avec celui ou celle qui a prononcé un vœu
- précédé d'un rapt

Il est évident que ces empêchements n'ont pas été repris par le code Napoléon

- Les empêchements diriments qui font que le mariage contracté n'est pas valide, n'existe pas. Ils se divisent en deux catégories :

- empêchements diriments absolus :
- défaut d'âge
- lien antérieur
- parenté en ligne directe
- impuissance (mais non stérilité)
- vœu solennel

Les trois premiers de ces empêchements sont conservés dans le code Napoléon. Mais le défaut d'âge est toutefois passé dans la catégorie suivante :

- empêchements diriments relatifs
- la parenté en ligne collatérale
- l'affinité

Ces empêchements repris par le code Napoléon demandent quelques explications.

La parenté ou consanguinité en ligne agnatique (du côté du père) ou cognatique (du côté de la mère) est un empêchement au mariage.

- absolu en ligne directe : le père ne peut épouser sa fille, la mère son fils, les frères et sœurs ne peuvent se marier entre eux ni les demi-frères qu'ils soient utérins (de même mère), germains (de même père).

- relatif en ligne collatérale jusqu'au quatrième degré. De tels mariages peuvent être célébrés à condition d'obtenir au préalable une dispense donnée en principe par le Pape. Mais en fait on demandait à Rome ou à la légation d'Avignon les seules dispenses du second degré. Et l'Evêque ou son grand vicaire accordaient les autres dispenses. En cas d'urgence, péril de mort par exemple le curé était même habilité à donner la dispense sous la condition de garder le secret.

L'affinité est la parenté créée par le mariage. Les parents de l'époux, frères, sœurs, cousins sont les affins de l'épouse et vice-versa.

Ainsi jusqu'en 1983 un veuf aurait dû demander dispense pour épouser la sœur de sa première épouse. (En réalité cet interdit n'était plus respecté depuis 1937.) Mais deux frères peuvent épouser deux sœurs, un veuf et son fils peuvent épouser une veuve et sa fille.

L'Eglise reconnaît l'affinité spirituelle et les mariages entre parrain et filleule, marraine et filleul, baptisant et baptisé demandaient dispense (mais pas celui entre parrain et marraine).

Pour obtenir une dispense il fallait établir un dossier dressant l'arbre généalogique attesté par le curé et attesté par les notables, souvent étayé par des contrats de mariage. Le motif de la demande devait être clairement exposé. (En voici un (voir annexe)).

La parenté se calculait à partir de la souche commune degré 0. Ainsi dans le cas cité les époux ayant un trisaïeul commun sont parents au quatrième degré.

Après enquête confiée à un prêtre du voisinage la dispense était individuelle c'est à dire publiée voire fulminée, publiée avec solennité, s'il s'agissait d'une dispense du second degré.

Ces démarches n'étaient pas gratuites et même fort chères si j'en crois le prix mentionné à Mollans pour une dispense du 3^e degré de consanguinité en 1745 - 42 livres. Il est vrai que le curé avait obtenu - in forma pauperis - un rabais de 50% ce qui ramenait la somme à payer à 21 liv et 10 sous. (voir en annexe les tarifs pour 1751).

L'attitude des curés face aux problèmes de consanguinité variait énormément. Certains étaient très pointilleux et scrutaient très minutieusement les papiers de leurs paroissiens. Un peu trop quelquefois. Ainsi en 1749 M. l'Officiel fait remarquer au curé de Vers - que ses oppositions sont mal fondées et qu'il n'y a plus d'empêchement passé le quatrième degré. D'autres fermaient carrément les yeux. Le curé de Curnier célèbre en 1752 un mariage - sans avoir fait aucune publication de ban pour éviter les oppositions qu'on aurait pu faire - (c'est lui qui l'écrit). Il faut dire à sa décharge que dix ans auparavant l'évêque de Vaison s'était chargé de tous les obstacles et empêchements qui pourraient être et précisés au curé de Mirabel qu'il pouvait célébrer le mariage ou... le laisser faire à son vicaire.

Dans ce cas tout le monde risquait l'annulation et on devait procéder à une réhabilitation du mariage après avoir demandé et obtenu la dispense nécessaire.

La plupart suivaient la règle simplement, ils expédiaient leurs dossiers à l'évêché où ils ont été conservés presque partout. Ces dossiers, véritables trésors généalogiques commencent à être exploités. Il faut citer ici les travaux de Monsieur J.M. Gouesse en Normandie, de Monsieur Raul Merzano pour le diocèse de Côme en Italie et plus près de nous ceux de Monsieur Jean Pierre Brun pour le diocèse de Gap. Travail déposé aux A.D. des Hautes Alpes et consulté intensivement par les généalogistes.

Il serait souhaitable qu'un travail similaire soit entrepris sur les fonds conservés des évêchés de Die, Valence, Saint Paul etc...

En conclusion je voudrais signaler un autre intérêt et non le moindre de ces dispenses de consanguinité. Elles mettent en lumière les particularités des isolats géographiques mais aussi sociaux. Il n'est que de lire les motifs invoqués, en faisant bien sûr la correction nécessaire car un suppliant doit toujours se montrer le plus misérable possible, pour comprendre les aspects bien particuliers de la vie dans certaines vallées fermées. Je cite Jean Pierre Brun :

« un... argument habituel est - la petitesse de l'endroit qui fait que les parties possibles sont presque tous parents... » Bien des dossiers expriment clairement que le mariage est projeté pour arranger les affaires, les biens des deux partis sont venus tous d'une

même maison et ont été partagés, se trouvent proches voisins les uns des autres et qu'ils puisent tous d'eau à la même fontaine laquelle se trouve dans le fond du dit... et comme ce dernier souffre par là le plus souvent du dommage ainsi que des autres propriétés dont ils voisins et étant tombés en litiges, leurs parents et amis respectifs leur auraient proposé de renouveler leur parentage pour éviter de plus grandes contestations ».

L'isolet social est aussi mis en évidence. « Quand le pays est suffisamment grand comme à Orpierre on fait valoir qu'il y a beaucoup de protestants et que les partis de la religion catholique sont rares ». A Cordoncel nous assistons aux mariages de deux cousins germains épousant l'un la tante l'autre la nièce. Et les enfants des deux couples deux frères et deux sœurs s'uniront entre eux.

Ce qui illustre le fait qu'à la fin du XVIII^e siècle et dans un rayon géographique donné tous les notables et tous les notables étant parents et alliés il était devenu quasiment impossible de marier ses filles hors de sa parenté.

* Le décret du 28.11.1983 ne conserve que l'empêchement du 1^{er} degré (frère et sœur) et celui du 1^{er} au 2^e degré (oncle et nièce, tante et neveu).

REGISTRE PAROISSIAL D'AUTANE (paroisse disparue aujourd'hui Vercorain)

A monsieur le prieur de Curnier archiprêtre de Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Evêque de Sisteron.

Supplie humblement sieur Dominique Sauvayre fils légitime et naturel de sieur Joseph et Marie Anne Montaud qui désire contracter mariage en face de notre sainte Mère l'Eglise Catholique apostolique et Romaine avec Marguerite Tourniayre fille naturelle et légitime de Claude et Elisabeth Clément après les fiançailles et les conventions matrimoniales s'étant aperçu qu'il y avait un empêchement de parenté au 3^e degré avec la dite Marguerite Tourniayre ont recours à vous Monsieur pour que vous ayez la bonté d'accorder la dispense nécessaire pour parvenir à la bénédiction du mariage ce qu'il ont lieu d'espérer par plusieurs motifs. Premièrement parce qu'il y a eu des fiançailles, en second lieu à cause de la petitesse du lieu n'y ayant que 12 habitants et que la dite Marguerite Tourniayre n'y trouverait pas aisément à s'établir. Enfin pour obvier à des procès qui pourraient naître dans les familles des-dits suppliants se flattent que vous serez touchés de ces raisons et que vous accorderez la grâce qu'ils vous demandent et feront des vœux pour votre santé et prospérité et justice sera faite.

signé Sauvayre Tourniayre

Arbre Généalogique

Espérance Voux/Claude Tourniayre

Louise Tourniayre Jean Tourniayre
Marie Anne Montaud Marguerite Tourniayre
Dominique Sauvayre Elisabeth Clément
Marguerite Tourniayre

Nous prieur-curé, châtelein consul et autre notables du lieu d'Autane diocèse de Sisteron soussignés certifions et attestons que l'arbre généalogique ci-dessus dressé est inévitable et que, ce qui est exposé dans la requête ci-dessus contient vérité en loi de quoi avons fait le présent pour servir en tant que de raison.

A Autane le 31 Mars 1741

Marcel curé

Accord (en latin) de Jean Girardon prêtre docteur en théologie prieur de Curnier archi-

prêtre et official du Vei Herod en date du 1 avril 1751

S. CHAMOUX
AG 13

LES DISPENSES MATRIMONIALES

En complément à la note de Madame CHAMOUX sur l'indret généalogique des dossiers de demande de dispense matrimoniale, je citerai l'exemple suivant, trouvé dans les archives communales de 55-Vence, ancien évêché déposés aux A.D. des Alpes-Maritimes sous la cote G 1304.

Guillaume REILLANNE et Antoine SEIGNORET veulent se marier mais sont cousins au 4^e degré. Le 20 février 1705, ils déposent une requête de dispense à l'évêché, l'évêché convoque deux témoins, voici ce que déclare l'un d'eux :

« Déposition de Me Pierre SEIGNORET, docteur en médecine, âgé de 70 ans

Dudit jour, an et lieu et par devant que dessus, constitué en personne, led. Me SEIGNORET, témoin produit par led. REILLANNE et assigné par exploit nous ayant exhibé sa copie, lequel, moyennant le serment qu'il a prêté entre nos mains, après lui avoir donné à entendre la peine de mort, portée par l'Ordonnance contre les faux témoins et sommé de dire la vérité, a dit savoir que Guérin SEIGNORET, son ayeul paternel, était frère d'Anne SEIGNORET, que dud. Guérin est issu Louis SEIGNORET, maître apothicaire et père du déposant, d'iceux et Lucrèce ANDRE, sa mère, Louis SEIGNORET, Me chirurgien, et d'iceux et Jeanne RAIBAUD, mariée lad. Antoine SEIGNORET qui a été accordée aud. REILLANNE, Que lad. Anne SEIGNORET, sœur dud. Guérin fut mariée à Urban BLACAS, duquel mariage est issue Jeanne BLACAS, mariée à J.B. MAIFFRED et duquel est issue Antoine MAIFFRED, marié à Estienne REILLANNE et d'iceux led. Guillaume REILLANNE souhaite d'épouser lad. Antoine SEIGNORET lesquelles parties, par ainsi, se retrouvent parents, de part et d'autre, au 4^e degré de consanguinité, et qu'au surplus les parties sont pauvres, vivant de leur travail et industrie.

Autre a dit ne savoir.

Et lecture faite de sa déposition, comme il est allégué, s'est soussigné.

Qu'est ce que le généalogiste peut souhaiter trouver de mieux dans un acte ?

J'ajoute que la dispense fut accordée le jour même, 20 février 1705, peut-être sans gros frais, ce qui serait la raison de l'allusion à la modicité des fortunes.

L. MOUNIER

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, par ailleurs les opinions exprimées dans Les Nouvelles Affiches de Marseille n'engagent en rien Provence Généalogie.

PROVENCE GENEALOGIE

TABLE DE PROVENCE GENEALOGIE

(Douzième année : N° 1040 à 1134)

Rubriques permanentes

Bouteilles à la mer, 1091, 1094, 1103.
 Citations, 1064, 1066, 1070.
 Curiosités, 1045, 1050, 1056, 1057, 1066, 1063, 1110, 1115.
 Entraide, 1049, 1091.
 Entre nous, 1049, 1050, 1051, 1064, 1075, 1082, 1087, 1094, 1110, 1123.
 Familles étudiées, 1056.
 Héraldique, 1041, 1069.
 Import-Export, 1048, 1091.
 Informatique, 1048, 1058.
 Lu, 1070, 1115.
 Onomastique (A. Compan), 1048, 1070, 1096/97, 1113/14.
 Paléographie, 1092/93/94, 1126.
 Parutions, 1040, 1053, 1057, 1106, 1110, 1119, 1120, 1126, 1063.
 Perles de B.M.S., 1048, 1094.
 Provençaux illustres, Valère Bernard, 1066, 1082 - Félicien David, 1107/08; - Joseph Lieutaud, 1125.
 Questions-Réponses (P. Collomp), 1049/50, 1065/88, 1078, 1089, 1100/01, 1103, 1110, 1121/22.
 Recherches en Corse, 1043/44, en Afrique du Nord, 1048.
 Records, 1049.
 Relevés, 1085/86.
 Retour aux sources, 1053, 1089.
 Revue des revues, (L. Mounier), 1049, 1073/74, 1095/96, 1125.
 Tous cousins, 1040/41.
 Travaux des membres, 1048, 1050, 1068, 1075, 1080, 1091, 1110.
 Surprises de l'état civil, 1048, 1050.

Vie de la F.S.F.G.H.S.

Bibliothèque, 1124.
 Congrès national, 1088/89.
 Régionalisation, 1119.

Vie du C.G.M.P.

Assemblée générale, 1046/47, 1116, 1121.
 Bulletin, 1040, 1046, 1063.
 Conseil d'Administration Régional, 1045/46, 1064, 1105/06.
 Nouveaux membres, CGHAP, 1050, - AGHAMM, 1050, 1095, AG 13, 1055, 1100.
 Rencontres Inter-Cercles, 1051, 1077.
 Voeux, 1115, 1120.

Vie des Associations

C.G.H.A.P., 1068, 1084, 1087, 1091, 1111.
 A.G. 05, 1063, 1075, 1087, 1092, 1100, 1115.
 A.G.H.A.M.M., 1050, 1087.
 A.G. des B. du Rhône, 1048/49, 1050, 1053/54, 1087, 1122.
 AGEVAR, 1055, 1070, 1078, 1087, 1100.
 C.G.V., 1049, 1087, 1103.
 Antenne parisienne, 1054, 1123.

Comptes-rendus

J. Fabre et L. Martin : Vivre au pays d'Aix

au temps de la reine Jeanne et du roi René (par S. Maurin).
 Genès-Terris (Bernadette) Lauris sur Durance (par S. Maurin).
 Lantelme (Frédéric) Notre olivier, de ses racines à ses fruits (par S. Maurin).
 Lantelme (Frédéric) Deux familles languedociennes (par G. Reynaud).
 Mensa (don Michèle) Pragelato (par G. Reynaud).
 Sauteron (A et F) et Brun (S), Monographie de Comps sur Artuby (par G. Reynaud).

ARCHIVES

Armée, 1116/17.
 Arles, 1058.
 Bouches du Rhône (départementales), 1104.
 Outremer, 1052.
 Salon, 1092.

TABLES DE P.G.N.A.M.

1^{re} année (n° 1 à 97) : 188
 2^{de} année (n° 98 à 169) : 188
 3^{de} année (n° 170 à 263) : 273
 4^{de} année (n° 264 à 356) : 357-58
 5^{de} année (n° 358 à 456) : 455-56
 6^{de} année (n° 456 à 552) : 551-52
 7^{de} année (n° 552 à 650) : 649-50
 8^{de} année (n° 651 à 748) : 747-48
 9^{de} année (n° 749 à 846) : 845-46
 10^{de} année (n° 847 à 943) : 942-43
 11^{de} année (n° 944 à 1039) : 1038-39
 12^{de} année (n° 1040 à 1134) : 1133-34

PROVENCE GENEALOGIE

TABLE DE PROVENCE GENEALOGIE

(Douzième année : N° 1040 à 1134)

AUTEURS

Athénor J. un livre des Morts à Menton : 1059.
Bodo (Agnès), Le cimetière de Berre, 1109/10.
Barbaroux L., Montmeyan XVIII^e S, 1060.
Barbaroux (Louis), C'est la faute à Pompée, 1107.
Bermond (J.C.), Histoire de dîmes à St André en Bochaines, 1079/80.
Burray (Mme), Le cousinage n'est plus ce qu'il était, 1052.
Caldier (Bruno), Les réfugiés provençaux du Cap de Bonne Espérance, 1105.
Chamoux (Simone) CRIJVELIER, Des curés négligents, 1101/02.
De Luna (Mme), La Durance, 1097.
Donato (Marc), Maltais en Algérie au XIX^e siècle, 1050.
Fronde Espina, Consul de France, 1061.
Gaspary (Roger), Présence française dans les Echelles du Levant, 1049.
Guénot (Marcel), Evaluation d'une population, 1071/72/73.
Dépouillement systématique, 1075/76.
Reprographie et diffusion B.M.S., 1111.
Jonquères (Ame), Quelques familles languedociennes, 1077/78.
Juteau (Robert), Officiers bleus, 1103.
Rachat d'esclaves, 1048.
Lauga (Emile), Etat des ames, 1117/18.
Magallon (M. et Mme), Les ponts de Tallard, 1090.

Mathieu (Paule), Dôt méprisée, 1106.
Meyor (Michel), Patronymes judéocomtadins, 1051.
Mounier (Léon), Topographie de Marseille, 1055.
Un éphémère commerçant marseillais, Beaumarchais, 1058.
Poussibet (Félix), Problèmes de signatures, 1056.
Problèmes d'orthographe, 1081.
Les archives, le lièvre et les pigeons, 1097/98.
Richand (Jean), Révolution française et Numismatique, 1067/68.
Tête (Georges), AVIT, 1112/13.
Zatsepine, R.P. Ollioules, 1062.

MATIERES

Aix et Arles (Paroisses Ancien Régime), 1040.
Archives, lièvre et pigeons, 1097/98.
AVIT, 1112/13.
Bancs à l'église (Attribution), 1118.
Beaumarchais (à Marseille), 1058.
Berre (Cimetière), 1109/10.
Cap de Bonne Espérance (Réfugiés), 1105.
Consuls français (pays méditerranéen), 1057/1061.
Conditions ouvrières (XIX^e siècle), 1096/99 et 1100/01/02/03.
Cousinage : 1052.
Curés négligents : 1101/02.
Dîmes (St André en Bochaines), 1079/80.

Dôt méprisée : 1106.
Durance : 1091.
Echelles du Levant (Présence aux), 1049.
Education au XVIII^e siècle, 1041.
Enfants-sauveteurs (1777/1899), 1048.
Etats des ames, 1117/18.
Faire la tête (Droit de), 1041.
Fiançailles (Rupture), 1114.
Froid et archives, 1052.
Généalogie (de la) à l'archéologie, 1075.
Guerre de l'Indépendance des E. Unis (officiers provençaux), 1084.
Hasard, coïncidences, 1058.
Inventaires après décès, 1042/43; 1066.
Languedoc (familles), 1077/78.
Majorité au mariage, 1049.
Maltais en Algérie, 1060.
Menton, livre des Morts, 1059.
Minutes notariales, 1108/09.
Montesquieu, 1069.
Montmeyan au XVIII^e S, 1060.
Marseille (Topographie), 1055.
Naissances et décès en mer, 1049.
Numismatique (Révolution Française), 1067.
Officiers bleus, 1082 et 1103.
Ollioules, R.P., 1062.
Orthographe (Problèmes), 1081.
Pompée : 1107.
Patronymes Judéo Comtadins, 1051.
Esclaves (rachat), 1048.
Signatures (problèmes), 1056.
Tallard (les ponts), 1090.
Tuer une association (moyens de), 1044.
Vieux noms en 04, 1098.